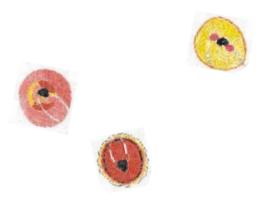
HERMÈS



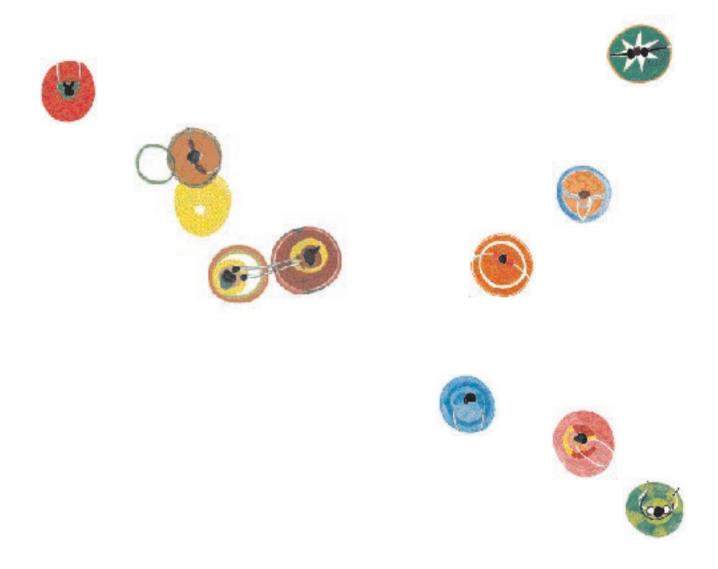


En application de l'article L 621-8-1-l du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence contenant le rapport financier annuel, qui comprend le tome 1 et le tome 2 du Rapport annuel, le 14 avril 2008 sous le numéro R08-023. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

TOME 1 PRÉSENTATION DU GROUPE RAPPORT D'ACTIVITÉ



2007, entrez dans la danse!







Présentation du groupe

- 10. Direction du groupe
- 12. Organes sociaux
- 14. Six générations d'artisans
- 20. Chiffres clés
- 24. Organigramme simplifié



Rapport d'activité

- 28. Évolution générale
- 30. Activité par métiers
- 60. Activité par zones géographiques
- 69. Environnement
- 74. Hermès, employeur responsable
- 78. Gestion des risques
- 84. Résultats consolidés
- 87. Perspectives
- 89. États financiers abrégés
- 94. Le guide de l'actionnaire







Tome 2

Gouvernement d'entreprise

Informations relatives au capital et à l'actionnariat

Immobilier et assurances

Annexes NRE: informations environnementales

Annexes NRE: informations sociales

Comptes consolidés Comptes de la société

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Assemblée générale du 3 juin 2008 Informations légales complémentaires

Tables de concordance



Message de la gérance

Sous l'impulsion de sa direction artistique, Hermès a su, en 2007, faire naître des nouveautés prometteuses, tout en pérennisant le succès de ses créations. Cet élan s'est traduit par le dynamisme de ses métiers et par l'accélération de la croissance sur tous les continents.

Dans l'alliance de la créativité et de l'artisanat d'exception, Hermès a continué d'affirmer sa singularité. La soie, les accessoires de mode, le prêt-à-porter masculin, la bijouterie et l'art de vivre ont été les moteurs de la croissance, prouvant à nouveau la pertinence de nos choix stratégiques, fondés notamment sur la recherche d'une répartition équilibrée du chiffre d'affaires par métier et par pays.

La maîtrise de nos savoir-faire et la fiabilité de nos approvisionnements ont été renforcées par l'acquisition des ateliers Soficuir et l'augmentation de notre participation dans la manufacture horlogère Vaucher.

Des implantations essentielles pour notre développement ont été réalisées à New York (Wall Street), à Moscou, mais surtout en Chine, où nous avons doublé nos ventes cette année. L'agrandissement de notre magasin parisien du 24, faubourg Saint-Honoré permet à nouveau de mettre en valeur la richesse et l'abondance de l'offre de nos métiers.

L'exigence apportée à la sélection des matières, à l'application de nos savoir-faire et à l'amélioration du service à notre clientèle, conjuguée à l'esprit d'entreprise et à une décentralisation accrue, ont stimulé nos équipes et amélioré notre performance. La chute des devises américaine et japonaise a pesé sur nos résultats sans compromettre notre solidité ni notre confiance.

Hermès est prêt à affronter l'environnement international contrasté qui s'annonce pour 2008, et à offrir à ses clients des objets toujours plus désirables, authentiques et porteurs de sens.

Les « fantaisies indiennes » qui inspireront notre maison en 2008 nous révéleront un Hermès léger, joyeux, malicieux, qui nous parlera de foisonnement, de couleurs, de sensualité et de beauté. Autant d'invitations à nous laisser surprendre et enchanter.



Bertrand Puech et Patrick Thomas.











Présentation du groupe

Direction du groupe

La fonction de gérant consiste à diriger le groupe et à agir dans l'intérêt général de la société, dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées générales d'actionnaires. La direction générale du groupe est assurée, autour des gérants, par une équipe de cinq directeurs ayant chacun des attributions définies, et réunis au sein d'un comité exécutif.



Le comité exécutif.

GÉRANCE

Patrick Thomas

Gérant

Émile Hermès SARL

Gérant,

représentée par Bertrand Puech

COMITÉ EXÉCUTIF

Patrick Thomas

Gérant

Christian Blanckaert

Directeur général Affaires internationales

Mireille Maury

Directeur général Finances-Administration

Pierre-Alexis Dumas

Directeur artistique

Patrick Albaladejo

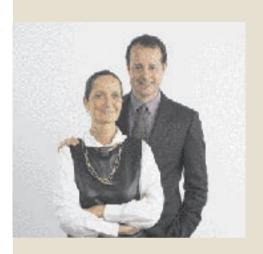
Directeur général adjoint

Développement stratégique et image

Guillaume de Seynes

Directeur général adjoint

LA DIRECTION ARTISTIQUE



"Il n'y a pas de création sans mémoire."

Conduire et harmoniser l'émergence de la créativité chez Hermès : telles sont les missions de la direction artistique.

Pour Pierre-Alexis Dumas et Pascale Mussard, cela signifie s'inspirer de l'évolution de nos sociétés autant que puiser aux origines mêmes du patrimoine de la maison pour sans cesse le réinventer.

Dans un dialogue avec les créateurs et les artisans, la direction artistique veille à la cohérence de l'esprit Hermès, qui est d'inventer des objets uniques, intemporels et parfois inattendus, d'une qualité exceptionnelle.







Organes sociaux

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Il décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'assemblée générale. Il doit être consulté par les associés commandités avant toute décision en matière d'options stratégiques, de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et de proposition à l'assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau. Il émet à l'attention des associés commandités un avis motivé sur la nomination ou la révocation de tout gérant.

Le comité d'audit s'assure notamment que les comptes consolidés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière du groupe.

Le comité des rémunérations s'assure notamment que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité.



Jérôme Guerrand
Président du conseil de surveillance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jérôme Guerrand Président

Maurice de Kervénoaël Vice-président

Ernest-Antoine Seillière Vice-président

Frédéric Dumas Julie Guerrand Agnès Harth Renaud Momméja Robert Peugeot¹ Éric de Seynes

COMITÉ D'AUDIT

Maurice de Kervénoaël Président

Charles-Éric Bauer Julie Guerrand Éric de Seynes

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ernest-Antoine Seillière Président

Bertrand Puech

L'associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

L'associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli l'avis motivé du conseil de surveillance. Il arrête pour le groupe, après avoir recueilli l'avis du conseil de surveillance, les décisions en matière d'options stratégiques, de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et de proposition à l'assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau. Il peut émettre des avis auprès de la gérance sur toutes questions d'intérêt général du groupe.

Il autorise tout emprunt de la société, la constitution de toutes cautions, avals et garanties ou tous gages et hypothèques sur les biens de la société, et toute constitution de société ou prise de participation représentant plus de 10 % du montant de la situation nette.

ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Émile Hermès SARL,

représentée par son conseil de gérance :

Bertrand Puech

Gérant, Président ² et membre

du conseil de gérance

Thierry Dumas

Hubert Guerrand

Olivier Dumas

Xavier Guerrand ⁴

Isaline Momméja

Agnès Harth

Patrick Guerrand Pierre de Seynes

Vice-président

Vice-président 3



Six générations d'artisans

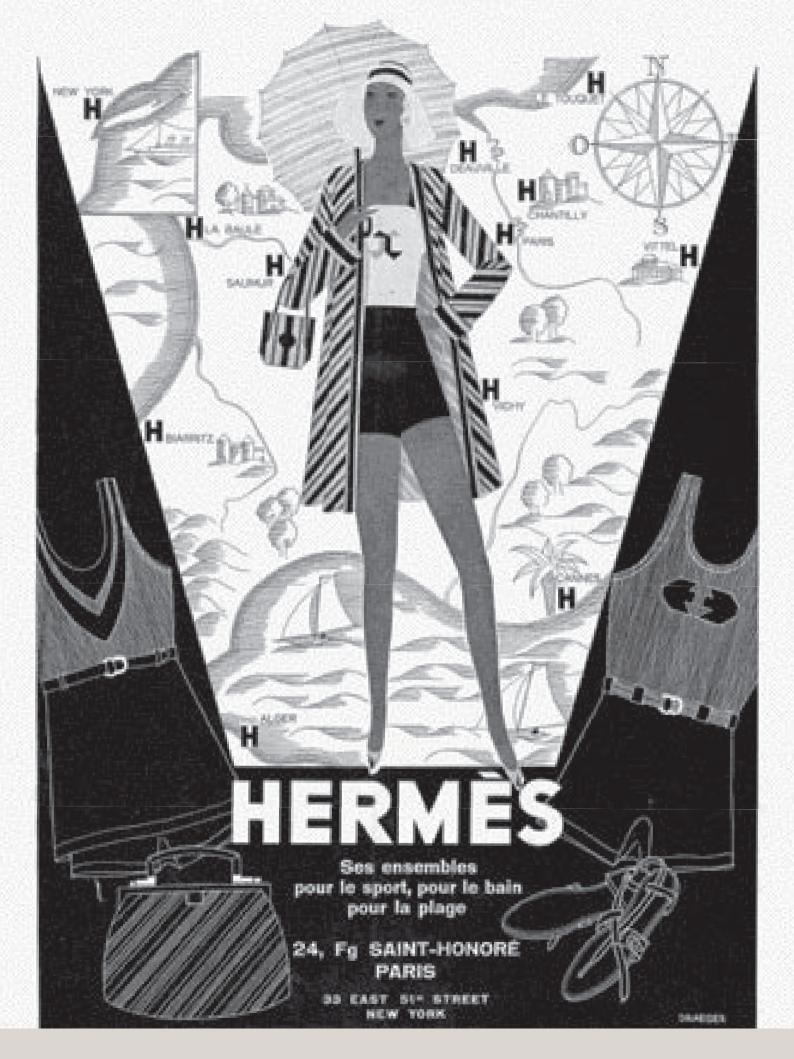
Hermès emploie aujourd'hui 7 455 personnes dans le monde et compte 267 magasins exclusifs, dont 156 sous contrôle direct. La maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

Une des premières selles Hermès. Conservatoire des créations Hermès. En 1837, Thierry Hermès, harnacheur, s'installe à Paris. Depuis cinq générations, ses descendants ont collaboré à l'édification de l'entreprise. En 1880, son fils transfère l'affaire familiale à l'adresse aujourd'hui célèbre, 24, faubourg Saint-Honoré, et étend son activité à la sellerie. Il fournit bientôt les écuries de l'aristocratie internationale en selles et harnais.

En 1918, avec l'avènement de l'automobile, Émile Hermès, petit-fils du fondateur, pressent la mutation des transports et anticipe les nouveaux modes de vie. Il lance des articles de maroquinerie et de bagages « cousus sellier ». Le style Hermès est né et son champ s'élargit : couture, bijouterie, orfèvrerie, agendas, carrés de soie... Par ailleurs, Émile Hermès crée une collection privée, source d'inspiration pour ses créateurs.

Dans les années 1950, Robert Dumas et Jean-René Guerrand, gendres d'Émile Hermès, prennent les rênes et poursuivent la diversification, tout en respectant l'intégrité de la marque. À partir de 1978, Jean-Louis Dumas, avec d'autres membres de la cinquième et de la sixième génération, insuffle un nouvel élan par l'apport de nouveaux métiers et la mise en place d'un réseau mondial de magasins Hermès. Vingt-huit ans plus tard, il cède la place à Patrick Thomas, cogérant d'Hermès depuis septembre 2004 (et directeur général du groupe de 1989 à 1997), tandis que la direction artistique générale est confiée à Pierre-Alexis Dumas et Pascale Mussard.

Aujourd'hui, Hermès œuvre dans quatorze domaines : maroquinerie, carré, cravate, vêtement masculin et féminin, parfum, horlogerie, agenda, chapeau, chaussure, gant, émail, art de vivre, art de la table et bijouterie. De dimension internationale, Hermès s'exprime par une maîtrise industrielle nourrie des valeurs de l'artisanat, dans un cadre familial et un esprit créatif.





Depuis plus de 170 ans, Hermès crée, invente, innove. Certains modèles connaissent encore, des décennies après leur création, un succès jamais démenti. Réédités, réinterprétés, recréés, ces produits « intemporels » ont forgé l'identité d'Hermès.

1929

1837 - Harnais - Bracelets-montres - Ceinture Collier de chien
1867 - Bracelet Filet de selle

- Selles

1928

Vers 1900

- Montre *Ermeto*

- Sac Haut à courroies

1903 - Développement de la mode- Couverture *Rocabar* féminine et masculine

1922 1930
- Ceintures - Agendas, Sac à dépêches

1923 1937
- Sac deux poignées - Carrés de soie

1924 1938

- Gants en tissu avec fermeture Éclair - Bracelet *Chaîne d'ancre*- Premier vêtement à motif de carré

1925

Premier vêtement masculin
 Mallette à coins rapportés
 1949
 Cravates en soie imprimée

Publicité parue dans le *Biarritz illustré* en août 1930.







Née en 2004, la collection Hermessence s'est enrichie d'une septième fragrance en 2007 : Brin de Réglisse.

1951

- Eau d'Hermès

1954

- Cendriers
- Tapis de bain

1961

- Parfum Calèche

1968

- *Tivillaine* : vêtement en maille et carré de soie

1969

- Sac Constance

1970

- Parfum masculin Équipage

1972

- Chaussures Hermès pour femme

1974

- Parfum Amazone

1976

- Première collection complète de prêt-à-porter homme
- Bracelets en émail

1979

- Eau de Cologne Hermès, baptisée Eau d'Orange Verte en 1997.

1980

- Carrés plissés

1982

John Lobb,
 chaussures en prêt-à-porter

1983

- Montre Clipper

1984

- Porcelaine Pivoines
- Parfum Parfum d'Hermès

1985

- Gavroche en soie

1986

- Parfum masculin Bel Ami
- Porcelaine Toucans
- Meubles Pippa

1993

- Selle Oxer
- Cristal Saint-Louis, cristal de table *Bubbles*

1994

- Ligne des sacs mous
- Bijoux Touareg

1995

- Parfum 24, Faubourg
- Sac Fourre-tout
- Bague diamant Sadhou

1996

- Verres en cristal Fanfare
- Couverts en acier Charnière
- Montre Harnais
- Puiforcat, couverts Nantes







Chaussures Quick pour elle.

Montre Cape Cod rouge H sur bracelet double tour en veau.



Sac Silkypop Jeu des omnibus et Dames blanches en twill de soie et buffle Skipper.

1997

- Chaussures Hermès pour homme

1998

- Sac Herbag
- Création de nouveaux matériaux : Amazonia et Crinolin
- Bracelets double tour pour montre
- Parfum masculin Rocabar
- Baskets Quick
- Puiforcat, couverts Wave

1999

- Création d'un nouveau cuir composite, le Vibrato
- Montres Belt, Espace, Sésame, Kepler
- Parfum Hiris

2000

- Parfum Rouge Hermès
- Selle de dressage Corlandus
- Couverts Comète
- Porcelaine Nil et Les matins de l'étang
- Montre Tandem

2001

- Naissance des carrés Détail
- Couverts Onde
- Montres Nomade, Nomade boussole et Cape Cod deux zones
- Collection de porcelaine et cristal Rythme
- Selle d'obstacle Essentielle

- Sandales Égypte en laque et cuir
- Sac Picotin
- Ligne de bureau Plein Cuir

2003

- Parfum Un jardin en Méditerranée
- Twilly en twill de soie
- Montre automatique en or Dressage
- Porte-documents Étrivière

2004

- Parfum Eau des Merveilles
- Montre Barénia
- Selle d'obstacle Brasilia
- Carré Cheval surprise

- Bracelet Skipper, en argent et cordon de soie
- Collection de parfums Hermessence

2005

- Valise Herlight
- Sac Heeboo
- Montre Kelly 2
- Parfum Un Jardin sur le Nil
- Porcelaine Balcons du Guadalquivir

2006

- Ceinture Mirage
- Montre Cape Cod 8 jours
- Parfum masculin Terre d'Hermès
- Sac Paris-Bombay
- Service Cheval d'Orient

2007

- Sac Lindy
- Sac Silkypop
- Ligne de petite maroquinerie Kelly
- Carré 70 en soie vintage
- Parfum féminin Kelly Calèche
- Bijoux en or rose et diamants bruns
- Porcelaine Fil d'argent

Chiffres clés

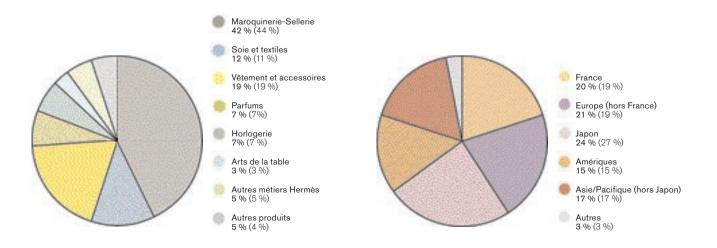
Principales données consolidées (en M€)

	2007	2006	2005	2004 1	2003
Chiffre d'affaires	1 625,1	1 514,9	1 427,4	1 331,4	1 230,0
Résultat opérationnel courant	414,5	401,1	383,5	357,1	332,8
Résultat opérationnel	423,7	415,2	383,5	357,1	332,8
Résultat net - Part du groupe	288,0	268,4	247,0	213,9	216,8
Capacité d'autofinancement 2	356,6	321,7	305,9	291,7	258,7
Investissements (hors placements financiers)	155,9	134,3	118,5	118,8	94,2
Capitaux propres (avant distribution) - Part du groupe	1 462,4	1 409,0	1380,2	1 272,2	1 159,0
Trésorerie nette	480,5	538,2	584,7	565,3	454,2
Trésorerie nette retraitée ³	485,5	536,3	584,5	534,6	454,2
Valeur économique créée 4	196,5	197,7	188,0	146,6	140,7
Rendements des capitaux propres employés (ROCE) ⁵	25 %	26 %	27 %	25 %	23 %
Effectifs (en nombre de personnes)	7 455	6 825	6150	5871	5594

¹ Données 2004 retraitées au format IFRS

Chiffre d'affaires par métiers 2007 (2006)

Chiffre d'affaires par zones géographiques 2007 (2006)

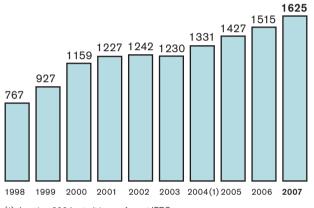


² Après coût de l'endettement financier et de la charge d'impôt
3 La trésorerie nette retraitée inclut les placements financiers non liquides et les emprunts
4 Correspond à la différence entre le résultat opérationnel ajusté, net d'impôt opérationnel, et le coût moyen pondéré des capitaux employés (capitaux immobilisés en valeur nette et besoins en fonds de roulement)

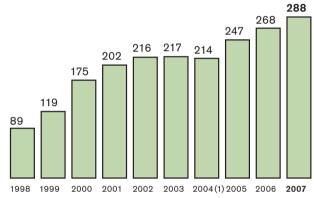
5 Correspond au résultat opérationnel ajusté, net d'impôt opérationnel, rapporté au montant moyen des capitaux employés

Évolution du chiffre d'affaires consolidé (en M€)

Évolution du résultat net consolidé (part du groupe) (en M€)

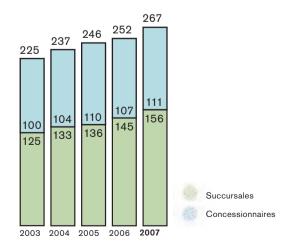


(1) données 2004 retraitées au format IFRS

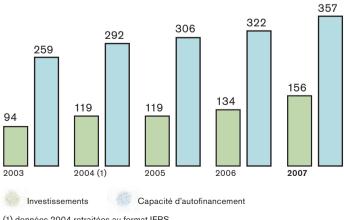


(1) données 2004 retraitées au format IFRS

Évolution du nombre de magasins exclusifs



Investissements (hors placements financiers) et capacité d'autofinancement (en M€)



(1) données 2004 retraitées au format IFRS

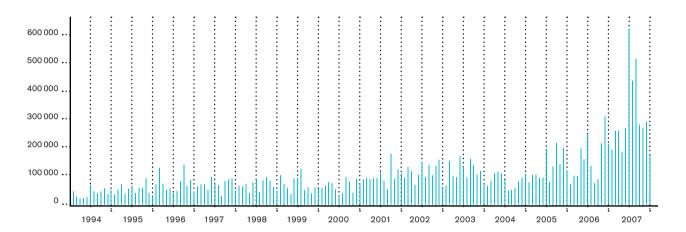
Synthèse des données boursières

	2007	2006 1	2005 1
Nombre d'actions inscrites au 31 décembre	106 089 214	106874814	109 001 562
Nombre d'actions moyen (hors autocontrôle)	106 143 973	107 031 756	108967464
Capitalisation boursière au 31 décembre	9,17 Mds €	10,13 Mds €	7,81 Mds €
Bénéfice net par action (hors autocontrôle)	2,71 €	2,51 €	2,27 €
Dividende par action	1,00€	0,95 €	0,83 €
Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes	325714	166147	136 074
Cours le plus haut de l'année	108,70 €	97,00€	71,63 €
Cours le plus bas de l'année	70,00 €	59,40 €	47,03 €
Cours moyen de l'année	90,12 €	71,21 €	56,60€
Cours au 31 décembre	86,44 €	94,75€	70,43 €

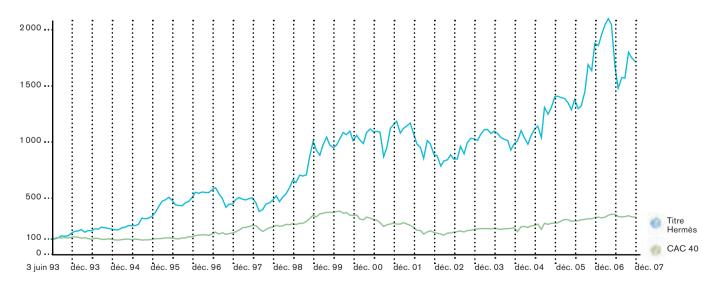
¹ Aprés division du nominal de l'action par trois appliquée aux données comparatives.



Moyenne quotidienne des transactions (en nombre de titres)



Courbes titre Hermès International ² / CAC 40 (base 100 le 3 juin 1993)



² Données ajustées pour tenir compte des divisions du nominal de l'action. L'évolution mensuelle du titre Hermès International au cours des cinq dernières années est détaillé dans le tome 2 page 54.

Organigramme simplifié au 31 décembre 2007

Hermès International

Les métiers (production et distribution)

Maroquinerie-Sellerie et Autres produits Hermès

- Hermès Sellier
- Maroquinerie de Saint-Antoine
- Maroquinerie de Sayat
- Ganterie de Saint-Junien
- La Manufacture de Seloncourt
- La Maroquinerie Nontronnaise
- Manufacture de Haute Maroquinerie
- Maroquinerie de Belley
- Maroquinerie des Ardennes
- Hermès Intérieur & Design

Textile

• Holding Textile Hermès (Bucol)

Ateliers A.S. (Enoly)

Créations Métaphores (Verel de Belval - Le Crin)

Établissements Marcel Gandit

SIEGL

Société Nontronnaise de Confection

Sport-Soie

Horlogerie

• La Montre Hermès

Parfums

• Comptoir Nouveau de la Parfumerie

Arts de la Table

• Castille Investissements Compagnie des Arts de la Table (La Table Hermès - Puiforcat)

Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis

Bottier

- John Lobb
- JL & Co

Les principales participations minoritaires

Perrin & Fils

39,5 %

Jean Paul Gaultier

Vaucher Manufacture Fleurier

35 %

%

21 %

La distribution Hermès

Europe

- Hermès Benelux Scandinavie
- Hermès GB
- Hermès GmbH
- · Hermès Grèce
- Hermès Iberica
- Hermès International Portugal
- Hermès Italie
- Hermès Monte-Carlo
- Hermès Prague
- Hermès Suisse

Amériques

- Hermès Argentina
- Hermès Canada
- Hermès de Paris (Mexico)
- Hermès of Paris (États-Unis)
- Saint-Honoré Chile

Asie - Pacifique

- Herlee
- Saint-Honoré Shanghai Commercial & Trading
- Hermès Australia
- Hermès Japon
- Hermès Asia Pacific
- Hermès South East Asia

Boissy Retail

Hermès Korea

Hermès Retail (Malaysia)

Hermès Singapore (Retail)

Saint-Honoré (Bangkok)

Tanneries

Soficuir

T.C.I.M.

Exocuirs

Louisiane Spa

Michel Rettili

R.T.L.

• Gordon-Choisy













Rapport d'activité

Évolution générale

En 2007, le chiffre d'affaires est en croissance de 7,3 % (+12,5 % à taux de change constants). Le bénéfice net par action progresse de 8,2 %.

Le chiffre d'affaires du groupe Hermès s'élève à 1625,1 M€ en 2007. Il progresse de 12,5 % à taux de change constants, grâce à une accélération de la croissance qui atteint 16,2 % au second semestre. En raison d'un impact de change très défavorable, la croissance annuelle à taux courants est de 7,3 %. La progression annuelle des ventes, à périmètre comparable et taux de change constants, est de 10,8 %, après retraitement de l'acquisition du solde du capital du groupe Soficuir.

Tous les continents sont en croissance (données à taux de change et périmètre comparables)

Le développement du réseau de distribution s'est poursuivi en 2007 avec l'ouverture ou la rénovation de plus de quarante magasins, dont vingt-cinq succursales Hermès.

L'activité est restée soutenue en Europe tout au long de l'année (+ 14 %), comme en Amérique où, après un excellent 4e trimestre, la croissance atteint 14 % en 2007.

Le contexte a été moins porteur au Japon, où le chiffre d'affaires progresse de 3 %. Le rapide développement de la Chine conforte le dynamisme des ventes en Asie hors Japon (+ 15 %).

Tous les métiers progressent (données à taux de change et périmètre comparables)

Dans tous les métiers, les nouvelles collections ont été très bien accueillies. Grâce au développement des sacs en cuir, dont les ventes progressent de 16 % sur l'ensemble de l'année, l'activité Maroquinerie et Sellerie gagne 8 % en 2007.

Le pôle Soie et Textiles est en hausse de 16 %, de même que les « Autres Métiers Hermès », qui incluent la Bijouterie et l'Art de vivre. La division Vêtement et Accessoires et les Parfums progressent respectivement de 13 % et 20 %.

Les Arts de la table poursuivent leur essor (+ 17 %) tandis que l'Horlogerie est restée stable (+ 1 %).

Progression des résultats

Le résultat opérationnel courant atteint 414,5 M€ contre 401,1 M€ en 2006, soit une progression de 3,4 %.

Après prise en compte d'un résultat financier en amélioration de 12,6 M€ et d'un profit exceptionnel de 9,2 M€ dû à la cession du solde des obligations Leica Camera AG, le résultat net consolidé du groupe progresse de 7,3 % pour atteindre 288,0 M€ contre 268,4 M€ l'année précédente.

Exprimée en pourcentage des ventes, la rentabilité nette représente 17,7 %, comme en 2006.

Le bénéfice net par action est en croissance de 8,2 %. À taux de change constants, le résultat opérationnel courant et le résultat net auraient progressé respectivement de 14,4 % et de 18,2 %.

HBOX



Investissements soutenus en 2007

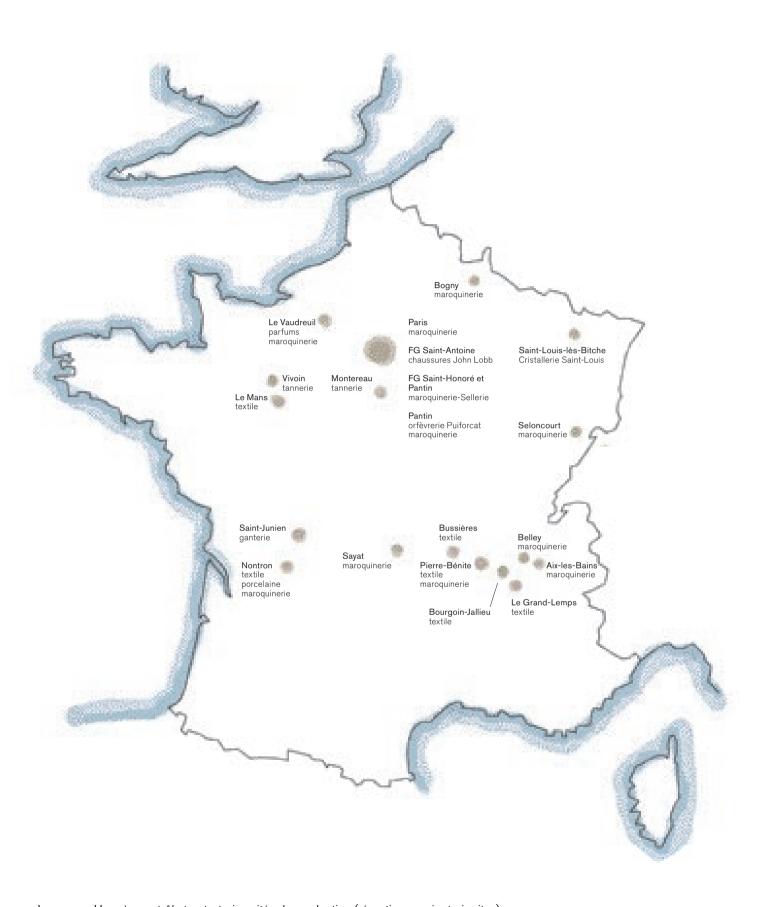
Hermès a investi 156 M€ principalement consacrés au renforcement du réseau de distribution et à l'augmentation des capacités de production. Dans le cadre de sa stratégie de maîtrise des savoir-faire, Hermès International, déjà actionnaire à hauteur de 49 % du groupe Soficuir spécialisé dans la sélection, l'achat et le tannage de peaux exotiques -, a acquis le solde du capital en juillet 2007. Par ailleurs, Hermès a procédé à des rachats d'actions pour 101 M€, annulées à hauteur de 73 M€ au cours de l'année. La capacité d'autofinancement atteint 356,6 M€ en 2007 contre 321,7 M€ en 2006, soit une progression de 10,8 %.

Nombreuses créations d'emplois

Hermès employait 7 455 personnes en 2007. 630 nouveaux collaborateurs ont rejoint le groupe en 2007, dont 230 issus de l'intégration de Soficuir. Les autres recrutements ont permis de renforcer les équipes de production et de ventes.

Créatifs en mouvement.

Cette étonnante « boîte à images » est née de la volonté des directeurs artistiques, Pierre-Alexis Dumas et Pascale Mussard, d'inventer une nouvelle forme de mécénat liée à la vidéo, art du mouvement par excellence. Avec la complicité de l'architecte Didier Fiuza Faustino, ils ont imaginé un espace de projection nomade, conçu pour accueillir une dizaine de spectateurs dans des conditions visuelles et sonores irréprochables. Sur le grand écran sont diffusées les œuvres, commandées et produites par Hermès, de huit vidéastes issus de cultures et de nationalité différentes. Quatre nouveaux artistes viendront chaque année renouveler la moitié de la programmation. Hébergée par les hauts lieux de l'art contemporain, la H Box parcourra le monde comme un passeur d'art à la rencontre de publics et de regards multiples.



Le groupe Hermès contrôle trente-trois unités de production (réparties sur vingt-six sites) dont vingt-deux en France. Par ailleurs, il dispose de quatre unités en dehors de la France, une en Italie, une en Suisse, une aux États-Unis et une en Grande-Bretagne.

Activité par métiers

Les métiers Hermès regroupent des savoir-faire majeurs autour de familles de produits. Chaque année, plus de 400 nouveaux objets d'excellence, imaginés et créés au sein du groupe, viennent enrichir des collections comptant près de 50 000 références. Cette dynamique de création et d'innovation a permis à tous les métiers du groupe de connaître une forte croissance en 2007.



MAROQUINERIE-SELLERIE

Activité historique du groupe Hermès, le métier Maroquinerie-Sellerie représente 42 % des ventes. Il comprend les sacs à main, les sacs de voyage, les agendas, la petite maroquinerie et l'équitation. En 2007, son chiffre d'affaires a atteint 675 millions d'euros, en hausse de 8 % à taux de change constants.

Portée par un savoir-faire exceptionnel, héritage des métiers originaux de harnacheur et de sellier, la maroquinerie Hermès conjugue tradition et innovation pour inventer des produits en accord avec l'époque. De l'univers du cavalier à celui du voyage, ce métier évolue avec inspiration, grâce aux échanges constants entre créatifs et artisans.

En 2007, plus de mille sept cents selliers-maroquiniers, répartis dans une dizaine de manufactures à Paris, à Pantin et dans diverses régions de France, ont assuré la fabrication des produits Hermès. Ces artisans hautement qualifiés perpétuent les gestes traditionnels du sellier pour façonner des objets d'exception, alliant élégance et qualité. Associée à une sélection particulièrement rigoureuse des cuirs, cette maîtrise des savoir-faire confère une réelle singularité aux produits Hermès, toujours proposés en de multiples tailles, coloris et matières. Confronté à une demande toujours

supérieure à l'offre, le groupe a poursuivi en 2007 le développement de ses capacités de production. Plusieurs maroquineries comme celles de Sayat, de Seloncourt ou de Belley ont été ainsi rénovées ou agrandies.

Parallèlement, Hermès a poursuivi ses programmes de formation et d'enrichissement des compétences du personnel, conformément à la stratégie de développement de ce métier phare.

En 2007, nos ateliers ont accueilli près de 200 nouveaux collaborateurs.





En haut : sac petit modèle en feutre et veau Barénia. En bas : besace en taurillon Clémence.

Les sacs et les bagages

Placée sous le signe de la danse, l'année 2007 a été marquée par la création d'un nouveau modèle à la sensualité affichée : le Lindy. Ce vaste sac en cuir moelleux est doté de deux poignées fixées sur les petits côtés, préservant le tombé souple des faces avant et arrière. Cette implantation inhabituelle des anses, à l'origine du mouvement original et élégant du sac, lui confère un volume en polygone, avec un large ouvrant particulièrement pratique. Un ingénieux système de bandoulière coulisse en toute liberté sur les poignées, ce qui permet de choisir un porté à l'épaule tout contre soi, ou à la main, selon ses envies. Fruit de l'alliance du cuir et de la soie imprimée, deux matières emblématiques de la maison, le Silkypop séduit par sa fantaisie. Bien à l'abri dans son étui de cuir muni d'un Zip, l'étonnant sac de soie, tout en couleur, se déploie astucieusement pour devenir un accessoire ludique et facile à vivre. Un compagnon que l'on collectionnera à volonté puisque ce sac surprise se

décline en plusieurs couleurs et imprimés selon les saisons.

L'univers équestre est également évoqué : le feutre, utilisé traditionnellement pour les tapis de selles ou les guêtres des chevaux, offre sa douce fermeté aux deux nouvelles lignes, Feudou et Camail. Détournant les codes équins, le sac Camail s'orne de sangles ajustables, rayées ou en cuir, tandis qu'un œillet coloré révèle sa poche extérieure.

Honneur aux hommes avec la création de la ligne Steve, symbole d'une élégance décontractée. Une ligne adaptée à tous les modes de vie : la besace abrite l'ordinateur et les dossiers des citadins, tandis que le sac de voyage s'adresse aux plus nomades.

Pour célébrer ses 10 ans, la ligne de bagages Victoria a accueilli un nouveau format pratique et urbain, le Fourretout 35. Léger et fonctionnel, il accompagne tous les mouvements et devient, au gré des besoins, sac de sport, sac à main ou porte-documents.

LE SAC LINDY

"J'ai eu l'idée d'inverser les poignées..."

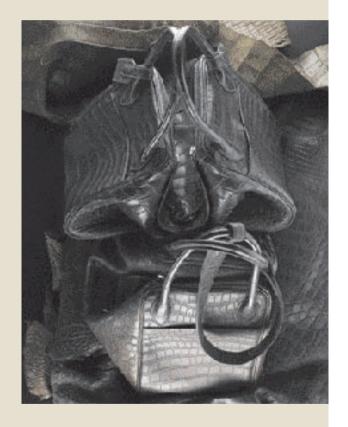
« Tout est parti d'une observation très simple », raconte Frédéric Vidal, créateur du Lindy. « Avec un modèle classique, on doit écarter le bras pour que le sac reste parallèle au corps. Or je recherchais une attitude plus naturelle, moins contraignante. J'ai donc placé les poignées sur les petits côtés. » Cette modification de l'architecture du sac a eu une conséquence surprenante : « En élaborant le prototype, début 2006, j'ai découvert qu'il se repliait de lui-même dans un mouvement élégant. Libérés, la face avant et le dos retombaient en souplesse, dessinant les courbes caractéristiques du Lindy. Le modèle était né. »

Une allure inimitable qui lui vaut rapidement son nom, évocateur de sensualité, de liberté et de charme atypique.

Une large ouverture, deux poches latérales extérieures et une bandoulière librement reliée aux poignées. Malgré son gabarit apparemment modeste, le Lindy offre un volume généreux et facile d'accès. À la fois structuré et souple, son porté particulièrement confortable en fait un complice précieux en toutes circonstances.

Pour accompagner l'étonnant mélange de rondeur et de maintien du Lindy et souligner son dessin, les matières souples s'imposaient.

Lancé initialement en taurillon Clémence, veau Swift et dans une association toile H/veau Swift, le Lindy a été décliné dès l'hiver 2007 en veau Evergrain et en crocodile mat ultrasouple, matière très raffinée empruntée au prêt-à-porter.



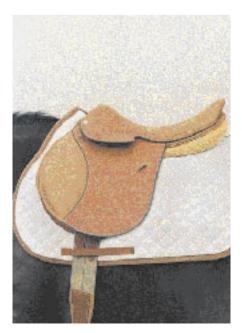
Un élégant touret, inspiré du clou de selle et frappé au nom de la maison, en assure la fermeture. « Avec sa personnalité affirmée, le Lindy véhicule parfaitement l'esprit Hermès : il détourne les traditions, propose de nouvelles réponses... tout en respectant le savoir-faire et les matières emblématiques de la maison. »







En haut : porte-monnaie Cochon, Hérisson et Tortue, ligne Arche de Noé. En bas: selle d'obstacle Brasilia.



Les agendas

La famille des cahiers et couvertures rechargeables s'est développée avec l'arrivée de trois nouvelles lignes. L'Ex-libris arbore le blason de la maison marqué à chaud. Gazar, léger comme une plume, s'orne d'un macaron perforé H. Quant au cahier Tie bloc, il s'habille avec humour d'une patte en cuir en forme de cravate.

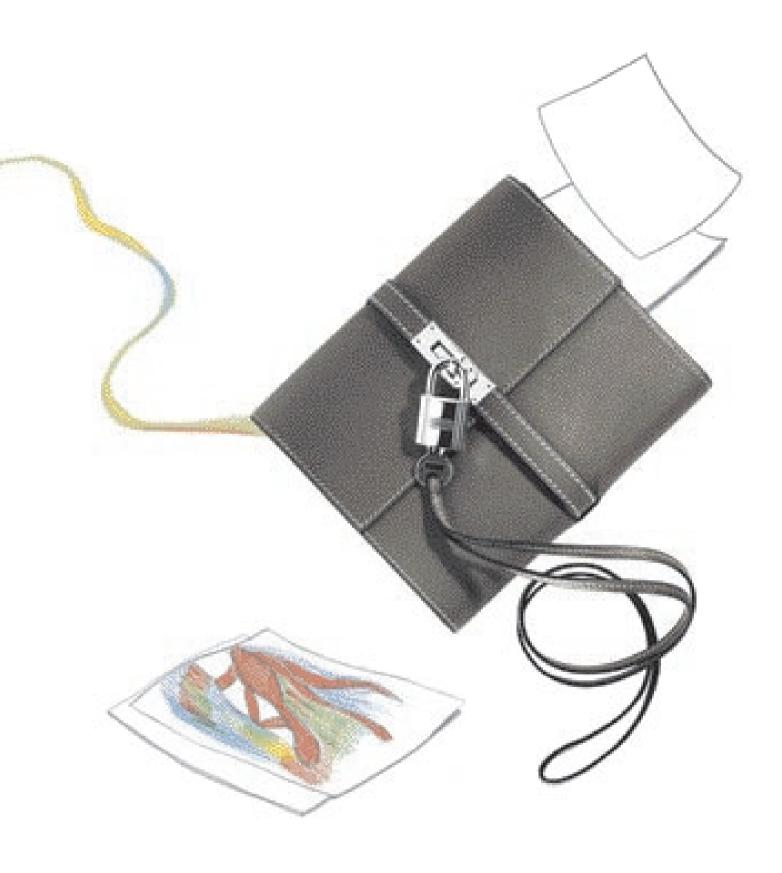
La petite maroquinerie

La petite maroquinerie regroupe tous les petits objets de cuir « à glisser dans le sac ». En 2007, elle s'est enrichie de la nouvelle ligne Kelly, ornée, selon les modèles, de sanglons, d'un rabat, d'un touret perlé ou de la fameuse clochette... autant de clins d'œil au sac mythique. Déclinée en portevaleurs, portefeuille et porte-clés, cette nouvelle gamme est déjà proposée dans quatre matières dont le veau Evercalf. Les autres lignes de maroquinerie ont accueilli des modèles complémentaires, comme le porte-valeurs mini Béarn, le portefeuille Socrate de la ligne MC²

ou encore le porte-cartes financier Azap. La ligne de porte-monnaie fantaisie Arche de Noé propose depuis 2007 un Cochon, créé pour célébrer le nouvel an chinois, une Tortue et un Hérisson.

L'équitation

Produit emblématique du métier historique d'Hermès, la selle s'entoure de nombreux accessoires : équipements du cheval et du cavalier, vêtements. Cette ligne renommée s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs. Acteur traditionnel du monde équestre, Hermès n'en est pas moins l'un des innovateurs les plus audacieux. Témoin, la bride Élastique lancée en 2007, dont le système inédit permet de limiter la pression sur la nuque du cheval. L'année 2007 a également confirmé le succès rencontré par la selle Brasilia, créée en 2005 en collaboration avec le cavalier brésilien Rodrigo Pessoa: c'est avec ce modèle que l'Américain Kent Farrington s'est qualifié pour la finale de la Coupe du monde de 2008.



Prêt-à-porter homme, collection automne-hiver 2007.



LE CROCODILE ULTRA-SOUPLE

VÊTEMENT ET ACCESSOIRES

Deuxième activité du groupe Hermès avec 19 % des ventes consolidées, le métier Vêtement et Accessoires a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 315 millions d'euros, en hausse de 13 % à taux de change constants.

Le prêt-à-porter femme

Jean Paul Gaultier dessine le prêt-à-porter femme depuis la collection automnehiver 2004. Fidèle à l'esprit de la maison, il invente pour chaque nouvelle collection de nouveaux jeux de matières. En vedette cette année, les grands classiques revisités ont égayé leur silhouette structurée d'une touche toujours décalée. Le vestiaire masculin, détourné et enrichi de mousseline ou de georgette fluide, a inspiré un style extrêmement féminin et confortable. Les tailleurs ont mis à l'honneur les vestes redingotes, longues et courtes, dont la ligne ceinturée affine la taille. Le Carcoat, fonctionnel et élégant avec ses volumes dévoilant une jupe à effet plissé, a été le grand best-seller d'une saison marquée par la progression des robes et des jupes. L'intérêt des clientes pour les robes polo, d'esprit citadin décontracté, laisse entrevoir le développement de nouvelles créations. Les belles matières rencontrent toujours un succès légitime. Aux côtés des

cachemires double face, « tweedés » et Jacquard H, la maille des cardigans longs a reçu un excellent accueil. Point fort de la collection printemps-été, le jersey était orné d'un surpiqué en contraste évoquant l'esprit sellier. Pour l'hiver, les cuirs ont offert au manteau Trench une version sophistiquée en crocodile souple, et d'autres déclinaisons en veau patiné pour un usage plus quotidien.

Le prêt-à-porter homme

Habillé par la créatrice Véronique Nichanian depuis bientôt vingt ans, l'homme Hermès contribue à donner à la maison une place reconnue dans l'univers de la mode masculine.

La collection printemps-été a proposé des silhouettes urbaines et des volumes contrastés, associant des tissus unis, à rayures, à minicarreaux ou imprimés.

La gamme de couleurs, très minérale et végétale (mastic, acier, ardoise, cactus) a été rehaussée par des accents de lumière (acide, glycine, lagune ou blanc).

Attentive aux détails raffinés, la collection



Élégant paradoxe.

Cuir raffiné à l'aspect unique, le crocodile inspire depuis longtemps les créateurs. Si sa fermeté naturelle le réservait jusqu'à présent davantage à la maroquinerie qu'au prêt-à-porter, Hermès est parvenu, grâce à un procédé exclusif, à créer un crocodile ultrasouple dont la flexibilité s'adapte aux contraintes du textile. Retannées, fortement nourries puis foulonnées à sec, les peaux présentent une flexibilité étonnante, une souplesse et un toucher doux et soyeux qui évoquent l'agneau plongé. Le traitement exceptionnel des écailles confère au crocodile une légèreté tout à fait inhabituelle, et a permis de donner naissance à des modèles au mouvement très sensuel.



En haut : bracelet en veau.

En bas : prêt-à-porter femme, collection automne-

hiver 2007.



a mis en valeur des matières souvent exceptionnelles : toile de laine super 200'S pour les costumes, veau velours tissé mini-madras pour les blousons ou encore agneau plongé mat et toilovent réversible pour des modèles de sportswear. Création de l'année, le costume 24 Sport, avec son col pointu et ses poches appliquées à soufflet, a été immédiatement adopté, notamment dans sa version en toile de lin patinée.

La collection automne-hiver, tout en contrastes, a mêlé la rigueur à la sensualité et s'est exprimée à travers des oppositions de couleurs et des associations inédites de matières. Graphite, encre, chocolat, noir ont été dynamisés par des accents froids tempête et lichen et des éclairs de blanc pur. Modèle phare de la saison, la parka Grand Nord proposée avec un gilet amovible en castor et un col en coyote, a confirmé le succès des lignes sportswear. Les peaux ont une nouvelle fois été mises à l'honneur : veau Barénia à piqûres contrastées, crocodile ou lézard mat. Pour la première fois, la vigogne a été proposée dans les collections et son

toucher exceptionnel a été mis en valeur sur une pièce exclusive, le manteau droit muni d'une pelisse amovible en vison rasé. La maille ville en laine extrafine à rayures « régimental » et la maille sport particulièrement en cachemire, laine et yack mouliné associé à la toile tempête ont rencontré un vif succès.

LES ACCESSOIRES

Ce département rassemble les bijoux en émail et en cuir, les chaussures, les ceintures, les gants et les chapeaux.

Les accessoires bijoux

La laque est à l'honneur dans les nouvelles collections. Colorée, elle éclaire de fantaisie les boutons de manchettes, les dragonnes pour téléphone portable et bien sûr les pendentifs et boucles d'oreilles dont l'offre toujours plus diversifiée continue de rencontrer un franc succès.

La corne, déclinée en bracelets, pendentifs, colliers et barrettes, affirme



Collier Isidore en corne et crocodile mat.







sa légitimité au sein de nos produits, grâce à l'apparition de nouveaux coloris.

Présent depuis près de trente ans dans les collections, l'émail imprimé démontre parfaitement ses possibilités infinies de motifs et de coloris avec les bracelets

Carnet de timbres et Recherche H créés en 2007.

La bijouterie cuir, qui a toujours eu à cœur d'allier tradition et innovation, a réservé une fois encore de belles surprises avec des créations comme le bracelet Pasha en cuir tressé, la ligne Nami inédite ou le bracelet masculin Poker, dessiné par Philippe Mouquet.

Les chaussures Hermès

La collection femme s'est inspirée du monde de la danse, thème de l'année 2007. Les ballerines Pretty et les sandales Osée, tout en légèreté et souplesse, se nouent à l'aide de liens identiques à ceux des danseuses étoiles. La botte Parenthèse, visuel de la campagne de publicité, s'habille d'un entrelacs de cuir tressé qui évoque le folklore et les arabesques.
Le printemps-été a confirmé une fois de plus le succès des sandales à découpe H, encore renforcé avec l'arrivée des modèles Oasis et Ottomane. Les bottes, vedettes de la collection automnehiver, magnifient la beauté du cuir à travers des modèles d'exception comme la cuissarde Plus.

Chez les hommes, les espadrilles Origine, qui ont rythmé les défilés de mode, ont été particulièrement appréciées de nos clients. Les nouveaux modèles tout en souplesse, comme la chaussure Odwaldo en tige élastiquée, ont également reçu un très bon accueil. 2007 a vu de nouveaux classiques s'imposer, à l'image du mocassin Opus marqué d'un H en relief, et du richelieu Poker, très dandy, décliné en cinq modèles. Les modèles sport Net et Ninja, enrichis d'une interprétation inédite en crocodile niloticus, ont confirmé leur succès. La collection automne-hiver 2007 a célébré les 10 ans de la chaussure homme avec une réédition du modèle Président, dans une forme carrée plus actuelle.



Les ceintures

Véritable révolution dans la façon d'appréhender la ceinture Hermès, la collection automne-hiver a vu apparaître la formule « kit » : grâce à un système de boucle interchangeable, nos clients peuvent désormais personnaliser leurs envies et associer librement le cuir souhaité à la boucle de leur choix. D'autres modèles au porté élégant sont venus compléter la gamme, comme Odéon, nouée à la taille, et Olga, dont la chaîne métallique se pose sur les hanches. Deux nouveautés très audacieuses ont été plébiscitées aussi bien par la presse que par nos clients : Oracle, à la taille haute et large, et la ceinture Collier de chien. Les innovations techniques ont permis de créer la ceinture Octave, découpée au jet d'eau, ainsi qu'une version graphique et raffinée, parée d'or et de diamants, de l'intemporelle ceinture H.

En haut : ceinture en crocodile, boucle en métal argenté.

Les gants

Jouant de toutes les matières, les gants habillent élégamment toutes les saisons. Les gants Olivia à motif H Évelyne et ceux à nervures droites ornés de clous de selle, habiles déclinaisons des codes de la maison, se sont imposés comme les vedettes des collections 2007. Le gant Conduite en pécari a illustré le retour très attendu des gants sport. Pour l'hiver, le manchon Pôle Nord, proposé, entre autres, dans une version en agneau glacé et ragondin à la douceur incomparable.

Les chapeaux

Grâce à un savoir-faire inégalé, Hermès propose chaque saison de vraies créations de chapelier qui accompagnent les collections de prêt-à-porter. Cette année, les casquettes et les chapeaux fluides et féminins, réalisés en hommage à la danse, se sont ajoutés aux modèles intemporels. La valorisation des matières, comme le cuir, la maille en Lurex et les toiles inédites, a permis à nos collections de rencontrer un beau succès.



A gauche : gants en agneau glace. À droite : chapeau en drill de lin et chèvre étrivière.





LE CARRÉ 70 EN SOIE VINTAGE

"L'enjeu était de revisiter le mythe tout en préservant sa mémoire."



Le carré Hermès a soufflé ses 70 bougies en 2007. Un hommage s'imposait, mais comment célébrer une telle institution? « Loin d'être pénalisantes, répond Bali Barret, directeur artistique de la Soie féminine, de telles racines représentent au contraire un formidable terrain créatif! Détourner la légende, jouer avec les repères pour réinventer l'objet dans une continuité avec le passé, c'est un exercice jubilatoire! »

Le résultat est fidèle à l'esprit de la maison : par son format inédit, son toucher particulier et ses dessins à la personnalité affirmée, le carré 70 en soie vintage bouscule les conventions. « La soie vintage, c'est la patine du temps. Comme si le carré avait déjà vécu, comme s'il avait une mémoire, et vous avait été transmis par votre mère ou votre grand-mère... »

Cette matière nouvelle résulte d'un procédé complexe de tissage. « On obtient une soie plus souple, plus fluide, plus douce, qui recrée cette idée de carré ancien, ce carré sentimental dont tout le monde n'a pas la chance d'avoir hérité et dont l'histoire n'appartient qu'à vous. »

« Pour les dessins aussi, nos sources d'inspiration sont purement Hermès. »

Les six dessins créés pour le carré 70 ont été imaginés comme autant de clins d'œil au patrimoine Hermès. Trois d'entre eux proposent des variations recolorées de modèles emblématiques dont Jeu des omnibus et Dames blanches, premier carré édité en 1937. Les trois autres sont des créations originales sur les thèmes symboliques de la maison, « l'univers de l'équitation, ce mélange de classicisme et de fantaisie très particulier à Hermès ».

« Il s'adresse aux hommes et aux femmes qui vont chercher l'air du temps chez Hermès et assument librement un porté nouveau. »

Très bien accueilli dès son lancement, le carré 70 répond aux nouvelles attentes d'une jeune clientèle. Son format réduit et sa « main » fluide et sensuelle le rendent facile à porter, amusant et inventif. Digne héritier, ce « petit frère » redynamise l'ensemble des collections de carrés.



En haut : carré En duo 55 cm en coton. Au milieu : carré 70 Swinging Saint-Germain en soie vintage. En bas : carré 70 Fantaisie à cheval en soie vintage.

SOIE ET TEXTILES

Troisième activité du groupe, la soie et les textiles représentent 12 % de ses ventes. En 2007, les carrés, cravates et écharpes ont réalisé un chiffre d'affaires de 193 millions d'euros, en hausse de 16 % à taux de change constants.

Les carrés

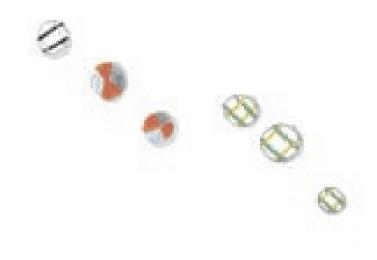
L'année 2007 a marqué les 70 ans du carré Hermès. Soixante-dix années de création et d'histoire au cours desquelles le carré, décliné dans tous les formats et toutes les matières, a toujours reflété l'air du temps. Pour illustrer cet héritage, Hermès a créé le carré 70 dont la soie vintage offre l'aspect d'une soie patinée par le temps, dans un format de 70 cm. Proposé en six dessins emblématiques,

ce jeune best-seller a su séduire une nouvelle clientèle à la recherche d'un porté différent, tout en légèreté.
Les carrés 90 en twill de soie ont poursuivi leur croissance et célébré le thème de la danse avec des dessins cinétiques comme Joséphine danse, Belle du Mexique ou En duo.

Les accessoires ont su à nouveau conjuguer savoir-faire et créativité pour donner naissance aux remarquables écharpes Twist & Silk – dont les franges sont confectionnées à la main à partir de carrés imprimés –, ou encore à des pièces d'exception comme le plaid frangé en cuir imprimé – confectionné grâce à une nouvelle technique d'impression au cadre sur agneau plongé.

sensuelles, Hermès a défié les lois de la pesanteur avec l'étole Plume, en mousseline de cachemire et soie, tissée à la main à partir de fils provenant de Mongolie. Le carré s'est prêté le temps d'une saison à la délicatesse de la dentelle alors que la mousseline se gansait de zibeline sur un gavroche.







En haut : écharpe en cachemire et ragondin. En bas : cravates en soie lourde.

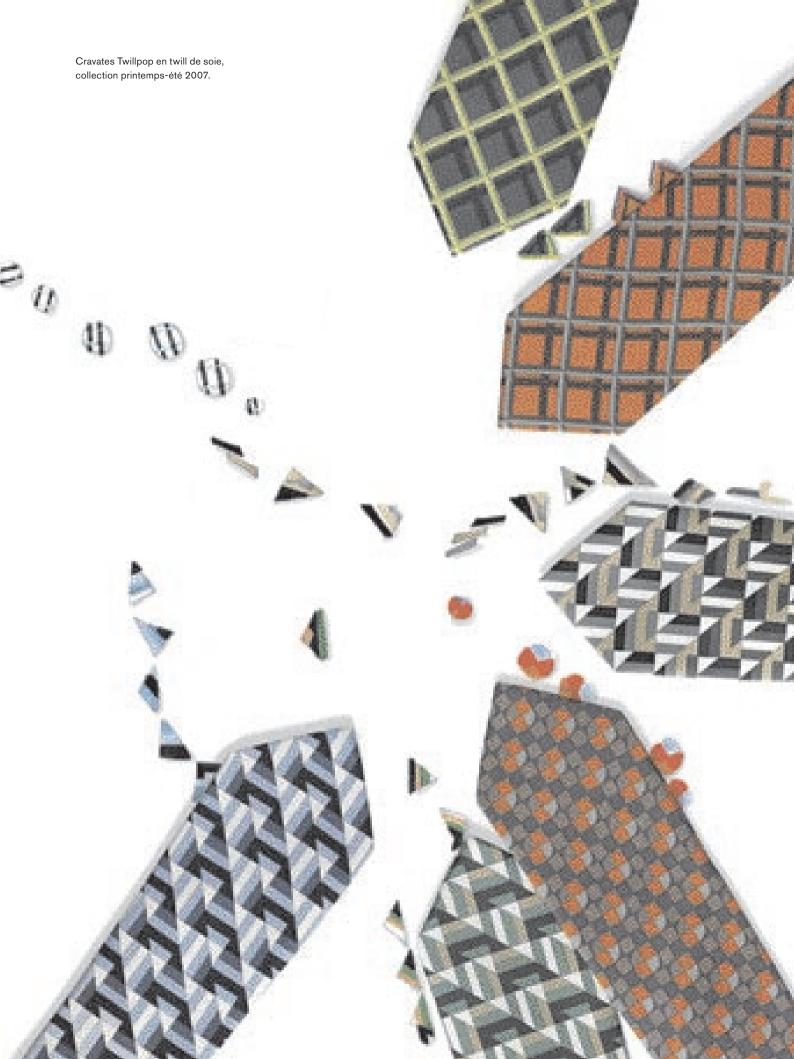


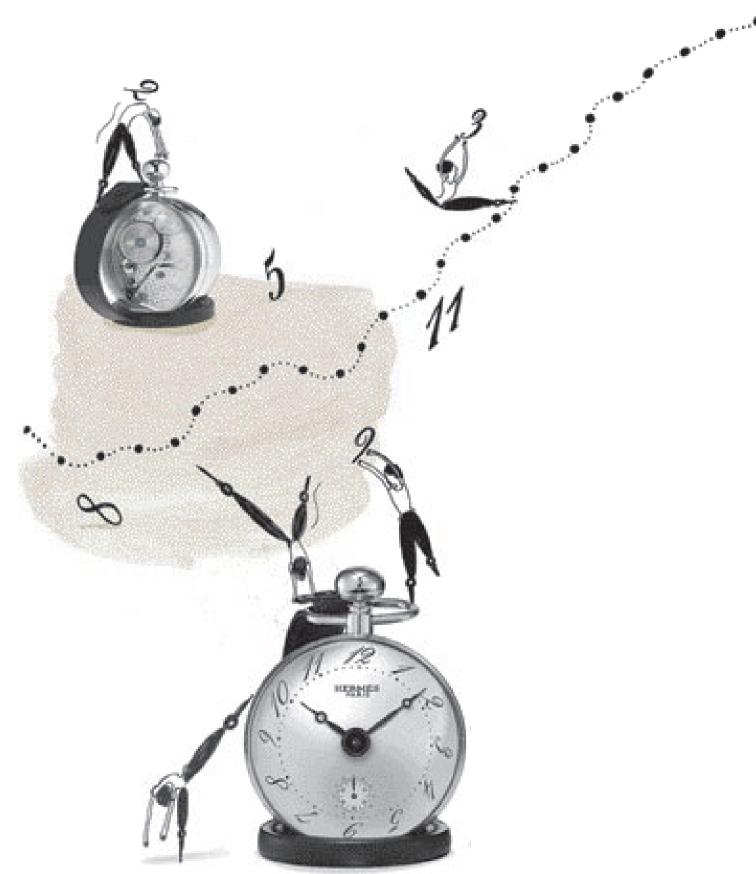
Les cravates

Les cravates et accessoires textiles pour homme répondent à tous les styles et à toutes les envies, des plus classiques aux plus audacieux. Au cœur de la collection 2007, l'innovation sur les matières est venue magnifier la créativité des motifs. Inspirée de dessins d'archives des années soixante-dix faisant danser les motifs graphiques sur un rythme optique, la cravate Twillpop s'est affirmée comme la nouvelle « fantaisie géométrique ». Une touche de bonne humeur qui a gagné également les cravates en soie lourde Liverpool, ornées de motifs portebonheur avec la Lucky tie. Les motifs classiques ont été modernisés par des colorations audacieuses tandis que les fantaisies se sont assagies avec des motifs plus petits et des coloris plus classiques, sans rien perdre de leur humour et de leur esprit. Prouesse technique, car tricotée d'une seule pièce, la cravate en maille de soie cinq plis revendique l'élégance minimaliste à l'état pur. Et pour les jours

sans cravate, les accessoires comme les carrés en soie, cachemire ou coton, ainsi que les losanges, unis ou imprimés, ont affirmé une nouvelle élégance au masculin.

La famille écharpe a accueilli le modèle Pur bonheur en cachemire tricoté, au toucher tout en douceur. Enfin, les hommes ont eu droit eux aussi aux accessoires d'exception avec l'écharpe Pôle Nord en ragondin doublée de cachemire et de soie.





Pendulette Boule en acier et veau Barénia.





HORLOGERIE

Avec un chiffre d'affaires de 105 millions d'euros en 2007, en hausse de 1 % à taux de change constants, ce métier représente 7 % de l'activité totale du groupe.

Les modèles intemporels, Clipper, Heure H et Cape Cod, déclinés dans de nouvelles versions, ont su renforcer leur succès. Clipper confirme notamment sa place parmi les modèles phares avec le lancement de sa version Chrono Automatique Valjoux certifiée COSC, une référence en matière de précision. La gamme de montres dame a accueilli un nouveau modèle à bracelet interchangeable, le Passe-passe, tandis que deux pièces d'exception en or et diamants, l'Arcole mini et la Tandem manchette, sont venues enrichir la ligne joaillerie. Hermès a confirmé sa présence dans la haute horlogerie mécanique en créant

deux garde-temps exceptionnels, Cape
Cod phases de lune et Dressage quantième
annuel. Ces deux modèles sont équipés
de remarquables mouvements à remontage
automatique, développés par
la société Vaucher Manufacture Fleurier.
Pour célébrer les 170 ans de la maison,
ils ont été édités en deux séries limitées
de 170 exemplaires numérotés, l'une en or
rose, l'autre en or blanc, et ont conquis une
clientèle exigeante, amoureuse de
précision et de détails. Dans le cadre des
accords signés en 2006, Hermès a porté
à 21 % sa participation dans le capital de
la manufacture horlogère Vaucher.

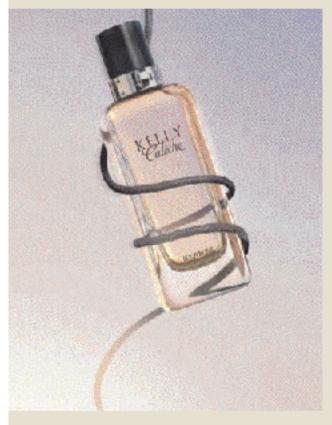
En haut : montre Cape Cod phases de lune. En bas : montre Dressage quantième annuel.





LE PARFUM KELLY CALÈCHE

"Je voulais faire un parfum de cuir qui sente les fleurs, aussi léger qu'une aile d'ange."



Pour écrire Kelly Calèche, Jean-Claude Ellena, le parfumeur de la maison, a puisé son inspiration dans sa visite de la réserve à cuir d'Hermès. « J'ai découvert un monde à la fois tactile et olfactif, où les plus belles peaux avaient des odeurs de fleurs! » Une phrase du roman de Giono, *Jean le bleu*, lui revient à la mémoire : « Je me souviens de mon père, en train de faire des souliers en cuir d'ange pour quelque dieu à mille pieds. » Cette idée de « cuir d'ange » ne le quittera plus, guidant son travail de metteur en scène d'odeurs.

Kelly Calèche, c'est la rencontre, orchestrée par Hermès, de l'âme du cuir et de l'esprit du parfum féminin.

Un parfum « à fleur de cuir » donc, qui rend hommage avec fraîcheur et malice à deux symboles incontournables de la maison : le Kelly, sac à main sans cesse réinventé, et la calèche, nom du premier parfum et signature de la maison. Une pointe d'espièglerie voulue par Jean-Claude Ellena pour que ce parfum « respire la joie de vivre, la légèreté, le mouvement... comme une caresse olfactive sur la peau ».

Inspiré d'une lanterne de voiture hippomobile, le flacon des origines se pare de détails surprises.

Le designer Philippe Mouquet a conservé la ligne élancée et l'épais fond de verre du flacon de Calèche, mais il a escamoté le bouchon. Et c'est en faisant coulisser, par un mécanisme habile, un touret métallique inspiré du fermoir du Kelly, que l'on dévoile la buse du spray.

Kelly Calèche révèle une facette de l'esprit féminin d'Hermès aujourd'hui.

Caresse légère et taquine, ce nouveau parfum féminin accompagne une femme en mouvement, impertinente et indomptée, à l'assurance souple, aérienne, joyeuse. Un esprit libre qui suit sa propre route, sûr de ses racines.

















PARFUMS

Les parfums Hermès représentent 7% des ventes du groupe. Ils ont généré en 2007 un chiffre d'affaires de 119 millions d'euros, en hausse de 20% à taux de change constants.

Un nouveau parfum Hermès a vu le jour au cours de l'été 2007 : Kelly Calèche, féminin né de la rencontre entre l'âme d'un sac emblématique et l'univers du parfum. Jean-Claude Ellena, parfumeur de la maison, a créé une fragrance cuirflorale joyeuse et féminine, expression de ses souvenirs des réserves de cuir. Le designer Philippe Mouquet a habillé le flacon d'origine de Calèche, à la ligne élancée et douce, d'un bouchon fonctionnel orné du fermoir caractéristique du sac Kelly. Par un tour de passe-passe, le bouchon coulisse sur le touret métallique et libère la buse du spray.

L'ensemble de nos lignes de parfums a bénéficié d'un élan vigoureux en 2007. Terre d'Hermès s'est affirmé comme un grand classique et a confirmé son succès. En mars, à l'occasion de son premier anniversaire, un flacon H a été édité en série limitée. Philippe Mouquet, auteur de la version originelle, a dessiné un jeu graphique de H juxtaposés, qui semblent, à l'image du parfum, s'élever de la terre vers le ciel.

Exclusivement présente dans les magasins Hermès, la collection mixte Hermessence s'est enrichie d'un septième poème olfactif, Brin de Réglisse. Au cœur du parfum, la lavande la plus pure est transfigurée par son mariage avec la noire et sensuelle réglisse. Une alchimie magique et décalée qui fait écho au fourreau du flacon, en box raisin, dont le coloris sombre de bois cachou est illuminé de reflets violets.

En haut : brin de Réglisse, septième fragrance de la collection

Hermessence.

En bas : eau de toilette Terre d'Hermès, flacon H en édition limitée.

LE DIAMANT BRUN

"Nous avions envie de mettre de la couleur dans la bijouterie...



... or Hermès n'avait jamais travaillé d'autre diamant que le blanc. Il nous fallait donc casser les codes habituels, travailler des associations différentes », raconte Axel Dumas, directeur général d'Hermès bijouterie. Les recherches menées par Pierre Hardy aboutissent au diamant brun, un choix qui s'impose aussitôt. Pour Axel Dumas, « c'est une couleur légitime pour Hermès, très vivante, qui produit des variations de teintes semblables à celles du cuir naturel. Marié à l'or rose, il prend des tonalités profondes, se rapproche du cuir patiné, comme le Barénia ».

« Pour exprimer toute sa beauté, le diamant brun exige beaucoup de la main de l'homme. »

Il faut d'abord se fournir auprès des diamantaires en pierres de grande qualité, aux beaux éclats sombres, taillées avec soin. « Nous avons été particulièrement attentifs à la taille, pour obtenir des diamants très lumineux. » Les sertisseurs

pour obtenir des diamants très lumineux. » Les sertisseurs effectuent ensuite un tri minutieux afin d'harmoniser les diamants entre eux, à la recherche de subtils équilibres entre les mille nuances de brun. Alors seulement, le bijou commence à prendre forme sous la main de l'artisan. Un travail de patience, car « la finesse du serti est essentielle, c'est elle qui magnifie l'accord parfait entre pierre et métal ».

« Le diamant brun propose des variations colorées de modèles classiques. »

Outre les pièces uniques créées pour la réouverture du 24, faubourg Saint-Honoré, la collection Diamant brun a été lancée par trois modèles forts : la bague Quark toute pavée, recouverte de 320 pierres, le bracelet Boucle sellier, associé au crocodile cocaon et la ligne Nausicaa, dessinée par Jean-Louis Dumas en 1971 et réinterprétée par Pierre Hardy en or rose et diamants bruns dans d'autres proportions.

« À la fois raffiné et vivant, minéral et chaleureux, le diamant brun s'inscrit parfaitement dans l'univers Hermès. » Plus facile à porter le jour avec leur côté "cuir", qui reprend bien le style de la maison, ces nouveaux bijoux ont été appréciés par les clients.



AUTRES MÉTIERS HERMÈS

Les autres métiers Hermès, regroupant la hauteur de 5 % au chiffre d'affaires total du d'affaires de 85 millions d'euros, en hausse 20 % à taux de change constants.

La bijouterie

Les ventes ont été dynamiques tout au long de l'année, particulièrement sur les collections or et diamants. Hermès a réinterprété ses classiques avec succès dans une nouvelle collection de bijoux où l'or rose s'associe aux diamants bruns. Cet accord donne naissance à une couleur proche du cuir naturel, un clin d'œil à l'un des cuirs emblématiques de la maison, le Barénia.

Afin de renforcer la présence d'Hermès dans la création de bagues, une nouvelle collection de pierres fines, dont la taille reprend la forme des clous à pan russe de nos colliers de chien, a vu le jour en 2007. La réouverture du magasin du Faubourg a donné lieu à la réalisation de pièces uniques, comme la bague Nausicaa clou d'H, ornée d'une extraordinaire aiguemarine de vingt carats, le collier Torsade, dégradé de diamants bruns à blancs, ou encore une exceptionnelle version « tutti frutti » de l'intemporelle Chaîne d'ancre, pavée pour l'occasion de diamants montés sur trois couleurs d'or.

L'art de vivre

Ce métier propose de multiples lignes d'objets dédiés à « l'esprit de la maison » : textiles de plage ou d'intérieur, objets de décoration, cadeaux de naissance, meubles, jeux... Avec une grande créativité, ces collections inventent des objets d'exception pour toutes les pièces de la maison.
L'année 2007 a été marquée par l'apparition d'une nouvelle matière, l'Orylag®, qui a contribué à la progression des ventes. Incomparablement douce, elle a engendré de confortables couvertures et des jouets en peluche.

La ligne Pippa, créée en 1985 par Rena Dumas, confirme son succès et continue de se développer. Animée par la recherche de la perfection et des savoir-faire rares, cette collection met en valeur les plus beaux matériaux.

Le tapis de bain Hermès, mythique et intemporel, a vu ses ventes dynamisées par l'arrivée de nouveaux dessins et de nouvelles colorations. Les modèles classiques, revisités dans un camaïeu de gris, ont été très bien accueillis.

En haut : sautoir en or jaune.

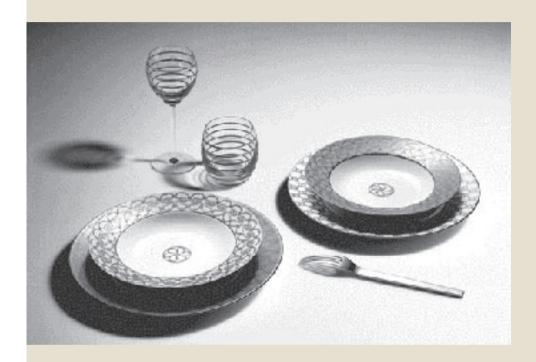
En bas : plaids et coussins Troïka en Orylag ${\mathbb R}$

doublé de chèvre velours.



FIL D'ARGENT

"Nous voulions quelque chose de très simple et graphique, représentatif du patrimoine équestre."



L'idée de départ était d'enrichir nos collections d'arts de la table avec des motifs issus du textile Hermès. Pour réaliser ce trait d'union entre la porcelaine et l'étoffe, il était tout naturel de solliciter Henri d'Origny. Une première pour ce dessinateur dont les boucles caractéristiques ornent d'innombrables carrés et cravates. « J'ai toujours aimé la beauté des pièces en métal Hermès : les fermoirs, les étriers, les mors... J'ai donc repris trois dessins de chaînes pour composer un jeu de maillages métalliques assortis, issus d'un "fil d'argent" d'épaisseur constante. Seul le nombre de rangs et leur tracé varient en fonction de l'espace occupé. »

« Des arabesques de métal, sublimées par le savoir-faire de nos artisans. »

Ce projet s'accompagnait d'un défi technique pour les ateliers Hermès, qui se devaient d'obtenir un rendu métallique inédit sur porcelaine. Une prouesse réalisée par chromolithographie, procédé qui met en œuvre plusieurs impressions successives - six pour Fil d'argent - et permet d'intégrer des éclats de platine. Ce véritable travail d'orfèvre confère au motif une brillance, un relief et un réalisme tels « qu'on ne peut s'empêcher de l'effleurer! »

« C'est une invitation à jouer avec les harmonies, à inventer des chassés-croisés coordonnés. »

Lumineux dans ses deux robes claires, blanc éclatant ou gris « drap de cocher », Fil d'argent se compose de pièces spécialement développées pour former une collection tout platine. L'assiette de présentation « chevrons platine », est gravée par sablage selon une technique brevetée par Hermès, puis rehaussée de platine mat et brillant qui donne du relief aux motifs. Associée au cristal Fanfare et au textile brodé assorti, cette ligne bicolore propose une table aux multiples facettes, que les clients composent en toute liberté.



ARTS DE LA TABLE

Le métier des Arts de la table réunit les activités de La Table Hermès, des Cristalleries de Saint-Louis et de l'orfèvrerie Puiforcat. En hausse de 17 % à taux de change constants, son chiffre d'affaires a atteint 51 millions d'euros en 2007.

La Table Hermès

En 2007, les ventes de La Table Hermès ont généré un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros, en hausse de 15 % à taux de change constants. Dans la lignée de 2006, le succès rencontré conforte le positionnement de La Table Hermès comme porte-drapeau des arts de la table français.

Le service en porcelaine Balcons du Guadalquivir et le déjà mythique service de grand apparat Cheval d'Orient ont confirmé l'accueil enthousiaste réservé par nos clients depuis leur création. Au second semestre 2007, le lancement très réussi du service Fil d'argent augure un bel avenir. Inspirée par le travail de l'artisan lormier, chargé de réaliser les pièces de harnachement en métal, chaque pièce de la collection est habillée d'un maillage solide de boucles et d'arabesques. Ces chaînes entrelacées sont mises en valeur grâce à de remarquables aplats de platine en relief, véritable prouesse technique.

Les Cristalleries de Saint-Louis

En hausse de 13 %, le chiffre d'affaires des Cristalleries de Saint-Louis a atteint 17 millions d'euros en 2007. Le travail de rationalisation de l'offre mené depuis deux ans a permis une forte progression des ventes. Notre service emblématique Tommy, dessiné en 1928, reste un best-seller dont le succès constant reflète le savoir-faire et le brio des maîtres verriers.

L'ensemble des verres de table, cœur du métier des Cristalleries, a dévoilé une nouvelle collection, Excess. Dessinée par Hervé Van der Straeten, cette ligne a été accueillie avec un enthousiasme comparable à celui qu'avait connu Bubbles en 1992.

Les Cristalleries de Saint-Louis : lustre Excess 15 lumières et verres Excess.





LE MUSÉE SAINT-LOUIS



Grenier aux trésors.

C'est au cœur même de la manufacture, entre les murs épais d'une halle verrière éclairée par cinq magnifiques lustres en cristal, que s'ouvre le musée conçu par l'agence d'architecture Lipsky + Rollet. Autour de l'ancien four s'élèvent les quatre niveaux d'une structure ascendante en pin massif, circuit en pente douce ininterrompue de près d'un kilomètre. Comme une étagère géante sur laquelle sont simplement posées quelque mille cinq cents pièces : depuis le premier verre sorti en 1775 jusqu'aux réalisations contemporaines. Un parcours initiatique ponctué de vingt stations où des vidéos présentent les créations emblématiques, dévoilent une technique ou illustrent un style particulier, révélant au visiteur plus de deux siècles d'histoire et de patrimoine. Sur le marché de la lustrerie, très porteur, Saint-Louis a pu démontrer l'ensemble de ses savoir-faire, des modèles les plus classiques aux créations contemporaines comme le dernier-né Excess. Le casinohôtel MGM Grand Macau, ouvert en décembre dernier, possède quatre de ces lustres spectaculaires, dont un Maharadiah de 140 lumières qui brille de tous ses feux. 2007 a été marquée par l'inauguration de La Grande Place, musée du cristal Saint-Louis, à Saint-Louis-lès-Bitche. Témoin de quatre siècles d'histoire de la manufacture, ce lieu à l'architecture originale présente les réalisations fabuleuses des verriers d'hier et d'aujourd'hui et révèle les techniques de fabrication, précieux savoir-faire transmis de génération en génération.

Fourchettes de table Guéthary par Puiforcat.

L'orfèvrerie Puiforcat

En 2007, le chiffre d'affaires de Puiforcat s'est élevé à 8 millions d'euros, en hausse de 34 % par rapport à l'exercice précédent. Toutes les gammes de couverts, tant en argent massif qu'en acier, ont connu un vif succès tout au long de l'année. Les derniers-nés Guéthary etVirgule ont été particulièrement appréciés. L'innovation, valeur forte chez Puiforcat, s'est distinguée par l'introduction du Corian dans les nouvelles gammes. Cette matière rappelant la Bakélite se marie magnifiquement avec l'orfèvrerie comme en témoigne le service Central Park. La croissance a également bénéficié de l'ouverture de deux nouveaux magasins « 3 marques » (La Table Hermès, Saint-Louis et Puiforcat): une implantation à Macao, et un second point de vente à Moscou.





AUTRES PRODUITS ET MARQUES DU GROUPE

Le bottier John Lobb

En 2007, les chaussures John Lobb ont généré un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros, en hausse de 23 % par rapport à l'année 2006.

La ligne Curving a confirmé son succès dans l'ensemble des points de vente.
Les nouveaux modèles de prêt-à-porter, notamment la gamme Prestige, ont reçu un excellent accueil. Le sur-mesure, activité historique, a connu un développement important grâce au renforcement du pôle de compétence des artisans formiers.

Traditionnellement, un modèle est lancé en série limitée chaque fin d'année, à l'occasion de la Saint-Crépin. En 2007, ce modèle a bénéficié d'une décoration au laser, innovation inédite.

Quatre nouveaux magasins ont ouvert leurs portes en 2007 : à Genève en Suisse, à Nagoya et à Osaka au Japon et à Los Angeles aux États-Unis. À Paris, le magasin de la rue François-I^{er} a été rénové.

Les activités textiles

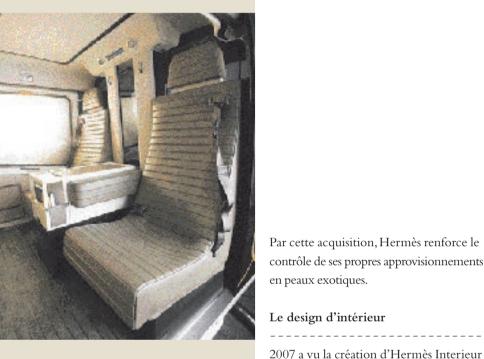
Au sein de la structure Holding Textile Hermès, les activités textiles regroupent les savoir-faire de création, coloration, gravure, impression, tissage et confection. En 2007, ces activités ont reçu le label français Entreprises du patrimoine vivant, qui distingue les sociétés remarquables par leur histoire, leur patrimoine, leur capacité d'innovation et leurs savoirfaire rares et pointus. Cette reconnaissance illustre leur contribution à l'évolution des activités soie du groupe. Les activités textiles ont généré en 2007 un chiffre d'affaires externe de 21 millions d'euros, en léger recul par rapport à 2006 (-4 %). L'année a été marquée par la consolidation de nos positions dans la mode et l'ameublement. Des partenariats industriels ont permis à toutes nos techniques d'impression et de tissage d'accéder à des technologies nouvelles.

Les activités de tannerie

En 2007, le pôle tannerie, porté par un marché en plein essor, a généré un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2006. Au cours de l'année 2007, Hermès International a renforcé sa présence dans le secteur de la tannerie de peaux exotiques (crocodiles, autruches, lézards...), en rachetant au début du deuxième semestre la totalité des parts du groupe Soficuir, détenu jusqu'alors à 49,6 %. Cet ensemble forme désormais, avec la société Gordon-Choisy, achetée en 1996, un pôle tannerie de trois cent vingt personnes réparties sur quatre sites de production, en France, en Italie et aux États-Unis (Louisiane). Ces sociétés spécialisées assurent l'achat, le tannage, la teinture et la finition de peaux exotiques destinées aux marchés de haute qualité, comme la mode et la maroquinerie (vêtements, sacs, petite maroquinerie, chaussures, ceintures...) ou l'horlogerie (bracelets de montres).

En haut : chaussures John Lobb.

L'HÉLICOPTÈRE PAR HERMÈS



Objet voyageur au design innovant.

Né d'une alliance unique de talents et de compétences, l'Hélicoptère par Hermès symbolise un nouveau concept de transport aérien privé, qui accorde une place privilégiée au passager. Le designer Gabriele Pezzini a conçu un espace intérieur épuré et fonctionnel, auquel le train d'atterrissage redessiné offre un accès facile. Entièrement tapissée de la toile H caractéristique des objets de voyage Hermès, la vaste cabine accueille quatre sièges en taurillon, un cuir souple très résistant. Les matières ont été spécialement travaillées pour atténuer les bruits et les vibrations et créer un environnement au confort exceptionnel.

Par cette acquisition, Hermès renforce le contrôle de ses propres approvisionnements en peaux exotiques.

Le design d'intérieur

& Design, pôle créatif dédié à l'élaboration de projets d'aménagements intérieurs fortement porteurs d'image. La mission de cette équipe de passionnés est de concevoir et de réaliser des habillages personnalisés de yachts, automobiles de luxe, immeubles de prestige ou encore aéronefs d'affaires. Une démarche de créateur, designer et artisan qui place l'innovation, le conseil et le savoir-faire au service des rêves de ses clients, dans une relation directe et exigeante. Sa première réalisation : l'Hélicoptère par Hermès est le fruit d'un partenariat étroit avec la société Eurocopter. Hermès a assuré la conception, le design et la fabrication des éléments faisant appel à ses matières et à ses savoir-faire. Cette parfaite illustration de « l'élégance dans le

mouvement » chère à la maison a montré

une fois encore son attachement à un style esthétique et racé. Répondant aux critères techniques et technologiques établis par Eurocopter, l'Hélicoptère par Hermès sera proposé à la vente dans différents coloris. Les premières livraisons se feront dès 2008.

Les autres activités du groupe

Ce métier regroupe les activités réalisées dans les sites de production du groupe pour le compte de marques externes, notamment le conditionnement de parfums sur le site du Vaudreuil en Normandie.



PARTENARIATS DU GROUPE

Jean Paul Gaultier

Hermès détient, depuis 1999, une participation de 35 % dans le capital de la maison de couture Jean Paul Gaultier. L'essentiel des revenus provient des licences de prêt-à-porter, de parfums et d'accessoires, des collections de haute couture ainsi que des ventes dans les boutiques.

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé de la société s'est élevé à 30 millions d'euros, en légère hausse (+1 %) par rapport à 2006. L'année 2007 a bénéficié du succès des collections de prêt-à-porter et de haute couture ainsi que du lancement réussi du nouveau parfum Fleur du Mâle. Voluptueux et séduisant, il est contenu dans un flacon poétique d'une blancheur immaculée.

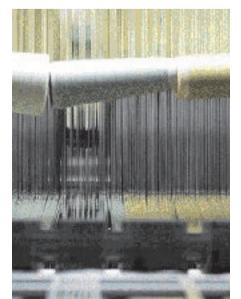
À gauche : le tissage de la soie.

À droite : contrôle et mesure de la platine par rétroprojection, Vaucher Manufacture (janvier 2008).

Les Tissages Perrin

Le groupe Hermès détient une participation de 39,5 % au sein des Tissages Perrin. Le groupe Perrin est spécialisé dans le tissage à destination de secteurs aussi variés que la lingerie féminine, la confection de tissus d'ameublement, le prêt-à-porter et les accessoires.

Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros en 2007, en progression de 7 % par rapport à 2006.



Vaucher Manufacture Fleurier

En 2007, Hermès a porté à 21 % sa participation dans le capital de la manufacture horlogère Vaucher. Située au cœur de la région horlogère traditionnelle, entre Neuchâtel en Suisse et la frontière française, la manufacture détient un savoir-faire d'exception dans la réalisation de mouvements horlogers haut de gamme et de prestige.

Les principales données financières concernant les participations financières sont détaillées à la page 121 du tome 2.





Ci-dessus : le magasin Hermès du 24, faubourg Saint-Honoré à Paris.

Page de droite : animation devant le magasin Hermès de Londres (Sloane Street), les magasins Hermès de Bruxelles et de Moscou (au Gum).

Activité par zones géographiques

En 2007, le groupe Hermès a connu une croissance dynamique sur l'ensemble des continents.



EUROPE

En progression de 18 % à taux de change constants, les ventes dans la zone Europe se sont élevées à 673 millions d'euros, ce qui représente 41 % du chiffre d'affaires du groupe.

En France, l'activité présente une hausse de 12 %. La métamorphose du 24, faubourg Saint-Honoré, adresse historique d'Hermès, a été célébrée au cours de 24 heures de spectacles et de fête, le 24 octobre. Au cœur du magasin, un escalier de verre, conçu par Rena Dumas Architecture Intérieure, relie la structure d'origine au nouvel espace dédié à la mode féminine, véritable trait d'union transparent pour un lien intemporel. Le magasin de Lyon, également rénové, a mis la soie à l'honneur lors de son inauguration.

Les autres pays d'Europe affichent une croissance dynamique de 25 %, soutenue par un énergique programme

d'ouvertures. En Italie, un nouveau magasin a vu le jour à Porto Cervo, et celui de Rome a été rénové. À Londres, après la réouverture du magasin de Sloane Street, Hermès a inauguré une nouvelle adresse à Selfridges. Les ventes sont également orientées à la hausse en Allemagne et en Suisse, où l'activité a notamment bénéficié de la reprise d'une concession à Crans et de la rénovation de la succursale de Berne. En Espagne, Hermès s'est implanté au Castellana Store au cœur du Corte Inglés de Madrid. En Belgique, le magasin de Bruxelles a réouvert au rythme de la danse, thème de l'année. À Moscou, l'ouverture du magasin du Gum a rencontré un franc succès. Cette seconde implantation moscovite confirme le potentiel de développement d'Hermès en Russie. De nouvelles plates-formes de vente en ligne permettent désormais aux clients

d'Allemagne et du Royaume-Uni d'accéder à nos produits via Internet. Dans l'Europe toute entière, de nombreuses manifestations ont émerveillé notre clientèle. Fin 2007, le Centre Georges Pompidou a accueilli la H Box avec succès. Dispositif novateur réalisé par de jeunes artistes émergents, sous le parrainage d'Hermès, cet espace visuel et sonore sillonnera l'Europe en 2008 dans d'autres lieux prestigieux avant de s'envoler vers le continent asiatique. Fière de ses 170 années de tradition, la maison a lancé le Prix Émile Hermès, qui récompense les créateurs d'objets innovants sur le thème de « la légèreté au quotidien », appliqué aux univers du voyage et de la maison. Ce prix européen fait écho à la volonté permanente d'innovation et de qualité qu'Hermès ne cesse d'insuffler aux objets portant son sceau.

LE MAGASIN HERMES DE WALL STREET



Hors des sentiers battus.

Pour son deuxième magasin à New York, Hermès a misé sur le renouveau de Lower Manhattan, le quartier de la finance en passe de devenir un secteur résidentiel prisé. Situé face au Stock Exchange, la bourse new-yorkaise, le 15 Broad Street est un immeuble ancien typique de Wall Street. Au rez-de-chaussée, un plateau de 450 m² encadrant une cour centrale accueille le nouveau magasin. Conçu par l'agence d'architecture intérieure RDAI, l'espace de vente à l'atmosphère chaleureuse fait la part belle à l'univers masculin, et s'enrichit même d'un service dédié au sur-mesure. Pour Robert Chavez, président d'Hermès USA, cette nouvelle implantation donne à Hermès l'opportunité de participer au développement d'un quartier historique en pleine renaissance.

AMÉRIQUES

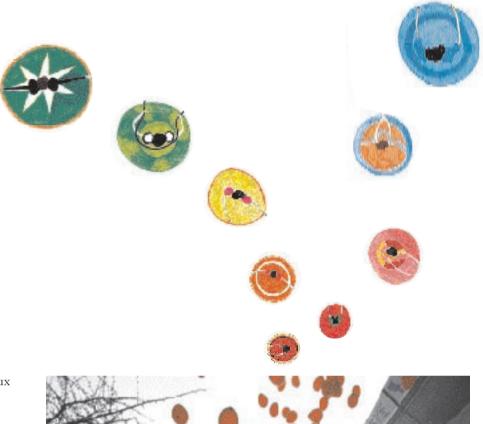
Le groupe Hermès réalise 15 % de son chiffre d'affaires sur le continent américain. En 2007, l'activité réalisée dans cette zone a atteint 245 millions d'euros, en hausse de 15 % à taux de change constants.

Aux États-Unis, hors Hawaï pénalisée par la baisse de la fréquentation touristique, les ventes ont progressé fortement. Au cours du mois de juin, l'ouverture audacieuse du magasin de Wall Street, dans le traditionnel quartier des affaires, a confirmé l'esprit pionnier de la maison. Une nouvelle succursale a également ouvert ses portes à Bergen County dans le New Jersey, et le magasin de Palm Beach a été rénové au début de l'année 2007. Les ventes s'inscrivent également en hausse au Canada, au Mexique et en Amérique latine.

ASIE

Hermès réalise 41 % de ses ventes dans la zone Asie, qui a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 664 millions d'euros, en croissance de 7 % à taux de change constants.

Au Japon, les ventes ont connu une hausse de 3 % à taux de change constants malgré un contexte peu favorable. À Osaka, le magasin Midosuji a ouvert sur une surface de plus de 800 m², avec un concept original mettant en avant le service de haute qualité, fidèle à la tradition de la maison. À Tokyo, une boutique a également vu le jour à Hinokicho Park. Enfin, la succursale Takashimaya de Yokohama, entièrement rénovée, a réouvert courant 2007. Dans les autres pays d'Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 15 % à taux de change constants. Les ventes auprès des clientèles locales ont fortement progressé à Hong Kong et Singapour, ainsi qu'à Taïwan dont le magasin de Sogo Fuxing à Taipei a réouvert après avoir déménagé. En Corée, la croissance a été portée par le succès rencontré par la Maison Hermès de Dosan Park à Séoul qui a également



bénéficié de la rénovation de ses deux succursales et de l'ouverture d'un nouveau point de vente. En Chine, l'inauguration en juin du magasin rénové et agrandi de Shanghai, ainsi que deux ouvertures en milieu d'année, l'une à Chengdu et l'autre à Hangzhou, ont fortement dynamisé les ventes. La fin d'année a été marquée par la création d'un second magasin en Malaisie, le lancement d'un espace dédié aux arts de la table à Macao, et enfin la rénovation du magasin duty free de Saipan. Ce dynamisme a partiellement compensé l'érosion de l'activité Ventes aux voyageurs dans les magasins duty free en Corée et au Japon.



Exposition scénographiée par Hilton McConnico : Once upon a Silk, à Hong Kong, du 29 juin au 8 juillet 2007, puis $The\ Tale\ of\ Silk$ à Shanghai du 8 septembre au 7 octobre 2007.

Le magasin Hermès Midosuji d'Osaka.





HERMÈS DANS LE MONDE

Les produits signés Hermès sont distribués dans le monde à travers 267 magasins exclusifs et 42 autres points de vente. La marque est également présente avec ses montres, ses parfums, son art de la table dans des réseaux de magasins spécialisés, dans les boutiques d'aéroports et à bord des compagnies aériennes.

309 points de vente

_
Europe
Allemagne: 17
10 magasins (succursales) :
Baden-Baden
Berlin (2)
Cologne
Düsseldorf
Francfort
Hambourg
Hanovre
Munich
Nuremberg
5 magasins (concessionnaires)
2 autres points de vente
Autriche: 3
3 magasins (concessionnaires)
Belgique: 4
3 magasins (succursales) :
Anvers
Bruxelles
Knokke-le-Zoute
1 magasin (concessionnaire)
Danemark: 2
2 magasins (concessionnaires)
Espagne: 5
5 magasins (succursales) :
Barcelone
Madrid José Ortega y Gasset
Madrid Corte Inglés
Marbella
Valence
France: 33
15 magasins (succursales) :
Aix-en-Provence
Biarritz
Bordeaux
Cannes
Deauville
Lille
Lyon
Marseille
Paris faubourg Saint-Honoré
Paris George-V
Paris Hilton
Rennes
Rouen
Saint-Tropez
Strasbourg
18 magasins (concessionnaires)
Grande-bretagne: 9
7 magasins (succursales) ·

7 magasins (succursales) : Glasgow Frasers

Londres New Bond Street Londres Royal Exchange

Londres Harrods

Londres Selfridges Londres Sloane Street Manchester 2 magasins (concessionnaires) Grèce : 2 1 magasin (succursale) : Athènes 1 magasin (concessionnaire) Irlande: 1 1 magasin (succursale): Dublin Italie: 23 11 magasins (succursales): Bologne Capri Florence Milan Naples Palerme Porto Cervo Turin Venise Venise
12 magasins (concessionnaires)
Luxembourg: 1
1 magasin (concessionnaire)
Pays-Bas: 1
1 magasin (succursale):
Amsterdam
Portugal: 1
1 magasin (succursale):
Lisbonne
Principauté de Monaco: 1 Principauté de Monaco : 1 1 magasin (succursale) : Monte-Carlo République Tchèque : 1 1 magasin (succursale) : Prague Russie : 2 2 magasins (concessionnaires) Suéde : 1 1 magasin (concessionnaire) Suisse : 11 9 magasins (succursales) : Bâle Berne Crans Genève Gstaad Lausanne Lugano Saint-Moritz Zurich 2 magasins (concessionnaires)





Amérique du Sud Argentine : 1 1 magasin (succursale) : Buenos Aires Chili : 1 1 magasin (succursale) : Santiago

Proche et Moyen-Orient Dubai : 1 1 magasin (concessionnaire) Turquie: 1
1 magasin (concessionnaire)





Environnement

NOTRE RESPONSABILITÉ

Le programme environnemental mis en place début 2003 s'est poursuivi, toujours avec les mêmes objectifs :

• Se conformer aux obligations réglementaires du réseau Environnement, Hygiène & Sécurité (EHS) des conditions de travail, et anticiper, chaque fois que possible, leurs évolutions.

- Améliorer nos processus de production en privilégiant les technologies les plus propres et les produits les plus respectueux de l'environnement.
- Respecter les ressources naturelles et maîtriser les ressources énergétiques.
- · Contrôler les déchets, en réduisant au maximum leur production et en les valorisant chaque fois que possible.
- Équiper nos sites de fabrication de manière à les intégrer dans le paysage, à prévenir les pollutions accidentelles et à limiter le bruit et les nuisances. À cela s'ajoute, depuis 2007, la mesure des émissions de gaz à effet de serre dans le but de lancer des plans de réduction. Les résultats de ce programme sont mesurés par des indicateurs qui figurent dans le tome 2 en page 67.

NOS OBJECTIFS

Le réseau Environnement de la Maison, créé en 2003, est devenu en 2007 le réseau EHS des conditions de travail. Il est constitué de dix animateurs responsables EHS Métier.

NOTRE ENGAGEMENT

Leur mission consiste à :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en place de la politique d'environnement, hygiène et sécurité de la société, en collaboration avec leur responsable hiérarchique.
- Informer, sensibiliser et former le personnel aux questions d'environnement, d'hygiène et de sécurité.
- Coordonner la maîtrise des coûts environnementaux et énergétiques.
- Étudier le remplacement des procédés d'exécution par d'autres procédés plus écologiques, en relation avec les différents services concernés, chaque fois que cela est possible et dans le respect des obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

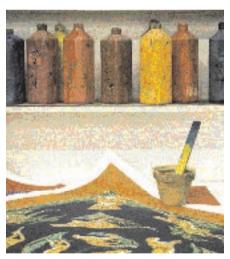
Le groupe Hermès compte trente-trois manufactures réparties sur vingt-six sites géographiques, dont vingt-deux en France, un en Grande-Bretagne, un en Italie, un en Suisse et un aux États-Unis. Hermès fabrique de manière traditionnelle et artisanale des objets d'un très haut niveau d'exigence de qualité, à partir de matières premières naturelles comme le cuir ou la soie.

L'enjeu pour nos manufactures est de minimiser l'emploi des ressources naturelles, comme l'eau ou l'énergie, de s'assurer du bon emploi des matières premières, de contrôler la quantité comme la qualité de leurs rejets. Cette mission passe par la mise en œuvre d'outils de mesure et d'analyse, le recours à des experts et auditeurs indépendants pour bénéficier des meilleurs conseils, la formation d'équipes compétentes, et enfin par l'implication de l'ensemble du personnel sur ces sujets.

La liste des manufactures avec leur localisation géographique figure page 72 du tome 2.







- Participer à l'évaluation environnement, hygiène et sécurité de tous les produits chimiques entrant et sortant du site.
- Représenter l'entreprise dans le cadre de la politique environnementale en interne et en externe.

Le réseau EHS s'est enrichi des compétences de représentants permanents de la direction des ressources humaines et de la direction immobilière pour prolonger ses actions.

Le rôle de la direction industrielle est de former, d'animer et de coordonner ce réseau afin d'atteindre les objectifs

de la Maison.

En haut : site de la SIEGL dans l'Isère. À droite : épreuve de contrôle avant impression.

Au cours de l'année 2007, le réseau s'est réuni lors de rencontres trimestrielles qui ont permis d'échanger résultats et bonnes pratiques, ainsi que d'assurer une veille technique. De nombreux documents didactiques, rapides et faciles à appréhender, ont été élaborés, présentés, expliqués et diffusés : fiches de données de sécurité, fiches d'exposition aux produits chimiques, fiches de poste synthétiques et claires avec le descriptif des équipements de protection, sans oublier des dossiers techniques sur les différentes thématiques EHS. Le réseau alimente ainsi une bibliothèque partagée, installée sur l'intranet de la Maison. Les membres du réseau ont également complété leur formation à l'audit environnemental par une formation à l'hygiène et sécurité avec mise en situation directe dans les ateliers.

Pour compléter son action, la direction industrielle a consacré son séminaire annuel au thème de l'environnement. L'ensemble des acteurs industriels de la Maison (production, qualité, méthode, achats, logistique, maintenance...) a participé à ce séminaire, soit environ soixante-dix personnes. Différents sujets ont été abordés et présentés par des spécialistes externes : le réchauffement climatique, le Bilan Carbone, les systèmes innovants d'épuration de l'eau par les plantes, la nouvelle réglementation européenne REACH, ou encore la démarche HQE. Ces présentations ont été complétées par les interventions de plusieurs opérationnels industriels de la Maison, qui ont exposé leurs résultats en matière d'environnement.

En complément des onze audits déjà réalisés en 2006, un cabinet extérieur a pratiqué en 2007 huit audits de site, sur le périmètre Environnement, Hygiène & Sécurité des conditions de travail. Les plans d'action et d'amélioration construits suite à ces observations font eux-mêmes l'objet d'audits de suivi afin de contrôler leur bon avancement. Huit plans d'action ont ainsi été évalués en 2007.

RÉSULTATS



Aucune provision n'a été constituée pour risque en matière d'environnement dans les comptes au titre de 2007. Aucune société du groupe n'a eu à verser, au titre de l'exercice 2007, d'indemnités en exécution d'une décision de justice en matière d'environnement.

Les résultats atteints en 2007 s'inscrivent dans la continuité du programme décidé dès 2002. Ils ont été obtenus grâce à l'implication et à la mobilisation de tous les acteurs industriels d'Hermès sur les questions d'environnement, d'hygiène et de sécurité des conditions de travail.



En haut: la cave à cuir d'Hermès. Ci-contre: fabrication des parfums Hermès, site du Vaudreuil en Normandie.

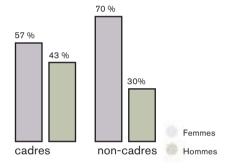


Kelly Calèche, eau de toilette féminine.

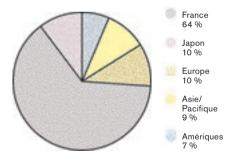
Hermès, employeur responsable

Tout au long de l'année 2007, de nombreuses actions de développement en ressources humaines ont été entreprises. Qu'il s'agisse d'animation interne ou de formation, Hermès continue à initier et à encourager ses collaborateurs au travers de multiples projets.

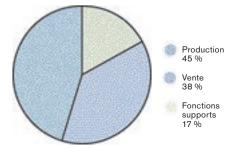
Répartition femmes - hommes



Effectif par zones géographiques



Effectif par filières



L'ANIMATION INTERNE : DÉVELOPPER LE MAILLAGE TRANSVERSAL

À travers les Ateliers de l'imaginaire, l'invitation au rêve se poursuit concrètement.

Le projet des Ateliers de l'imaginaire, initié en 2006 par quelques « explorateurs », a pris son envol en 2007 grâce aux rêves émis par quelque 2500 collaborateurs.

Au total, 17 expériences aussi originales qu'uniques ont permis à près de 170 collaborateurs de toutes les filiales, réunis en groupes de 10 personnes, de vivre durant une semaine un rêve qu'ils avaient choisi et que le tirage au sort a favorisé. Ces voyages, sources de découverte et de rapprochement, créent des liens forts et nouveaux entre des personnes qui ne seraient pas naturellement appelées à se rencontrer. Ils démontrent que l'appartenance au groupe Hermès donne l'occasion de dépasser les barrières traditionnelles de langue, de culture et de métier pour se rencontrer autour d'une passion commune.

À Barcelone, 200 cadres du monde entier ont été rassemblés durant 3 jours, et conviés à réfléchir au « sens de la singularité chez Hermès ». À travers la découverte de lieux culturels de la ville et les apports de conférenciers aux approches variées, les participants ont pu apporter leurs propres réponses à la question: « Comment renforcer notre singularité dans un monde en mouvement? » Au-delà de sa mission première – nourrir le projet d'entreprise et se projeter dans le futur -, ce rassemblement mobilisateur a permis à beaucoup de s'ancrer davantage dans leur appartenance à Hermès.

Pour célébrer les 15 ans des Ateliers de Pantin, une grande fête s'est tenue le 6 décembre dans ce site dédié au « bienfaire, bien-vivre et bien-être au service de l'art, de l'artisanat et de l'architecture ». Près de 2 000 collaborateurs de la région parisienne ont célébré cet anniversaire placé naturellement sous le thème de la danse.

Le site de communication interne Toile H a fêté le 24 février 2007 son premier anniversaire. Le site est toujours très abondamment alimenté par les filiales, contribuant à partager le plus largement possible les informations sur la vie d'Hermès dans toutes ses dimensions. Enfin, souhaitant associer chacun plus étroitement au devenir de la Maison et marquer une reconnaissance de l'engagement individuel, le conseil de gérance d'Hermès International a décidé en fin d'année d'offrir à l'ensemble des collaborateurs du groupe Hermès la possibilité de devenir actionnaires d'Hermès par un plan d'attribution gratuite d'actions.





En haut : le site de communication interne Toile H. Ci-contre : fête pour les 15 ans des Ateliers de Pantin.

LA FORMATION

La formation vise à soutenir la culture d'excellence d'Hermès, stimuler les fertilisations croisées entre les métiers et les lieux géographiques, et enrichir les savoirs et les compétences du plus grand nombre.

Optimiser la qualité des échanges avec nos clients et anticiper leurs besoins

En 2007, plus de 100 vendeurs du réseau de distribution détail, en France, à Singapour, à Hong Kong et en Suisse ont participé au nouveau programme de formation de l'École des marchands Hermès 2. L'objectif est de mieux connaître la réalité de la clientèle locale et de certaines cultures.

Le programme de l'École des marchands Hermès s'est poursuivi auprès des nouveaux vendeurs ou sur les marchés qui ne l'avaient pas déployé jusque-là. Il a bénéficié à plus de 100 vendeurs des équipes des Ventes aux voyageurs en Europe et au Japon, et du marché local en France et en Allemagne.

Enrichir la culture du produit pour mieux savoir le raconter

Pour valoriser les produits, les vendeurs doivent d'abord acquérir des connaissances solides : découvrir et comprendre les savoir-faire à l'origine des produits, voir, toucher et sentir les matières, observer la précision et la difficulté des gestes... et ainsi capter l'esprit des collections. En 2007, plus de 150 vendeurs ont bénéficié de programmes exposés à Paris par les développeurs de chacun de nos métiers, en sessions généralistes ou expertes qui les fortifient dans leur rôle d'ambassadeurs avertis auprès de nos clients.

Emmener loin ses équipes

Les programmes Animateur Hermès 1 et 2 ainsi que les Ateliers de l'animateur Hermès ont contribué à développer la dimension managériale de 85 collaborateurs. L'esprit de ces sessions favorise l'adhésion aux valeurs d'Hermès, le devoir de reconnaissance, la délégation, l'initiative et la culture de l'excellence.

Enrichir les compétences

Le programme Profession: industriel destiné à fortifier les directeurs de sites industriels dans le maniement des leviers financiers, des relations sociales et de la réglementation immobilière, environnementale et industrielle a poursuivi son déploiement.



Gestion des risques

PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE ET SÉCURISER NOTRE AVENIR

Hermès a poursuivi au cours de l'exercice 2007 une stratégie de gestion active de ses principaux risques, notamment sur les sujets suivants.

Limiter nos risques industriels et respecter l'environnement

Hermès exerce une activité industrielle à travers trente-trois manufactures, essentiellement en France, et y apporte un soin tout particulier à la prévention des risques. Hermès n'exploite aucun site classé Seveso.

La direction industrielle centrale, organisée en réseau avec des responsables industriels de métiers et de sites, coordonne la mise en place de dispositifs destinés à protéger notre patrimoine industriel, nos collaborateurs ainsi que l'environnement. Ces actions sont menées de concert avec la direction du développement immobilier, la direction des assurances et la direction des ressources humaines. Elles intègrent des diagnostics internes et des audits réalisés par des spécialistes externes, conduisant aux plans d'actions opérationnels.

Les principales recommandations de ces diagnostics en matière d'organisation, de procédures, de formation ou d'investissement font l'objet d'un suivi scrupuleux, les dépenses dédiées à la sécurité étant considérées comme prioritaires par le groupe lors des arbitrages budgétaires.

Comme évoqué par ailleurs dans ce rapport, Hermès s'est engagé dans un programme rigoureux de protection de l'environnement et de réduction des risques en la matière.

Minimiser les risques sur nos biens immobiliers

Les opérations de nature immobilière du groupe sont centralisées au sein de la direction du développement immobilier, contribuant ainsi à une bonne maîtrise des principaux enjeux comme :

• La recherche et la validation qualitative et technique d'emplacements pour la distribution, la production et les établissements administratifs,

- La maîtrise d'ouvrage (directe ou par délégation) des principales opérations de construction afin d'en sécuriser la bonne réalisation,
- La supervision d'un plan d'inspection des principaux sites du groupe, portant sur les problématiques structure/incendie, code du travail et environnement. Ces inspections sont complétées par des visites de prévention réalisées par nos assureurs. En complément, le comité de sécurité immobilière assure une veille sur les risques éventuels, vérifie la bonne application des règles du groupe en la matière et procède à un suivi systématique des plans d'actions engagés.

Garantir nos actifs par une couverture d'assurance prudente

Le groupe est couvert auprès d'assureurs de premier plan par des programmes d'assurance portant essentiellement sur les dommages matériels, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile, tels que décrits dans le tome 2. Cet effort financier significatif s'accompagne de travaux de prévention et d'études spécifiques visant à mieux couvrir certains risques.

Respecter la législation en vigueur dans tous les domaines

Le groupe assure une veille juridique constante dans tous les domaines du droit pour tenir compte des évolutions législatives et se mettre en conformité avec les textes de loi tant en France qu'à l'étranger. Pour ce faire, il s'appuie en interne sur la direction juridique du groupe et en externe sur des cabinets d'avocats implantés dans tous les pays dans lesquels le groupe est présent au travers de son réseau de distribution. Si le groupe continue d'être engagé dans des procédures judiciaires, le règlement de ces situations ne devrait pas avoir d'incidence significative sur son activité et ses résultats financiers.

Au cours des dernières années, le droit français a connu des réformes importantes en matière de droit des sociétés et en particulier celui des sociétés cotées. Le nouveau règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a renforcé les contraintes applicables au groupe. En réponse à ces nouvelles exigences, le groupe se dote progressivement de dispositifs pour informer ses salariés, ses dirigeants et ses actionnaires de la réglementation applicable et pour s'adapter aux nouveaux référentiels en matière de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne. La société n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, existante ou latente,

qui pourrait avoir, ou aurait eu

et/ou celles du groupe Hermès.

récemment, des effets significatifs sur

sa situation financière ou sa rentabilité

Faire respecter notre propriété intellectuelle

Les créations du groupe font l'objet d'une politique active et intensive de protection en tant que marques, brevets, dessins et modèles. Certaines formes de produits considérées comme aussi notoires que la marque ont fait l'objet de dépôts et d'enregistrements en tant que marques tridimensionnelles tant en France qu'à l'étranger. Cette stratégie de protection permet au groupe d'obtenir des résultats satisfaisants dans son combat récurrent et permanent contre les contrefacteurs. L'avènement d'Internet constitue également un nouvel espace de diffusion de contrefaçons. Compte tenu de l'ampleur du phénomène et de l'extrême volatilité du système (produits, vendeurs, annonces...) le groupe doit sans cesse s'adapter et renouveler ses moyens

d'action, qui doivent être appropriés au particularisme de ce marché. Le groupe réagit là aussi systématiquement à la violation de ses droits et consacre tous les ans un budget important tant à la protection de ses droits qu'à la lutte anticontrefaçon.

Équilibrer et protéger notre distribution

Hermès se positionne de manière singulière sur le marché du luxe, et en représente une part très faible (environ 1 % d'un marché évalué à 141 milliards d'euros par Bain & Company). La société est donc relativement peu exposée aux variations générales du secteur. Son large portefeuille de produits réduit le risque de dépendance à une gamme particulière. Sa distribution est géographiquement équilibrée. Présent dans plus de 300 points de ventes, dont 156 exploités en propre (qui représentent 70 % du chiffre d'affaires), Hermès s'appuie sur une structure de distribution qui favorise

une dilution importante du risque client. Les ventes sont par ailleurs faiblement exposées aux phénomènes de saisonnalité, le second semestre 2007 ayant représenté 56 % du total des ventes (54 % en 2006 et 55 % en 2005).

En conformité avec la législation applicable dans chacun des pays concernés, la distribution des produits du groupe s'opère par le biais d'un réseau de distribution sélective propre à chacune des maisons concernées. Hermès met en place différentes actions afin d'en assurer le respect.

Gérer notre trésorerie et les devises avec prudence

Compte tenu de sa situation de trésorerie positive, le groupe n'est pas exposé au risque de liquidité, et mène une politique prudente de gestion des risques de marchés (taux, contrepartie). L'essentiel de ses productions étant situé dans la zone euro, alors qu'une part significative de ses ventes s'effectue en dollars et en yens,

le groupe est naturellement exposé au risque de change. La gestion de la trésorerie et des devises est centralisée par la direction de la trésorerie du groupe, et encadrée par des règles de gestion et de contrôle précises. Le comité de sécurité trésorerie vérifie mensuellement le respect de ces procédures et le traitement des éventuels risques identifiés. La politique de placement du groupe privilégie la liquidité pour réduire les risques et permettre des évolutions stratégiques indépendantes et réactives. Le groupe ne traite qu'avec des banques et établissements financiers de premier rang. La trésorerie disponible est principalement investie en OPCVM monétaires de grands établissements financiers, ayant une faible sensibilité et des durées de placement courtes. L'exposition au risque de change est systématiquement couverte sur base annuelle, fondée sur les flux d'exploitation futurs.



Surveiller et protéger nos risques informatiques

Les dépenses effectuées par Hermès dans le domaine informatique (budget d'investissement et de fonctionnement) se situent dans la moyenne des sociétés du secteur. Elles ont pour objectif d'assurer une bonne performance opérationnelle et de maintenir les risques informatiques sous contrôle. La direction des systèmes d'information du groupe (DSI) travaille dans le cadre d'une charte de gouvernance informatique et a mis en place un corps de procédures applicables à l'ensemble des sociétés du groupe. La sécurisation des systèmes d'information (SI) s'est poursuivie en 2007 par des travaux d'harmonisation des systèmes utilisés autour d'un ERP standard, et le début du déploiement d'un nouvel outil de gestion des magasins, en

remplacement de systèmes actuels, ainsi que par des travaux de remise à niveau des SI de filiales récemment acquises. En matière de prévention des risques informatiques, un travail de cartographie des risques a été engagé auprès de toutes les filiales, complété par des tests de sécurité et d'intrusion ainsi que par un audit de la DSI. Les conclusions de ces diagnostics donnent lieu, en cas de besoin, à des plans d'action détaillés suivi par le comité de pilotage informatique. La continuité d'exploitation étant une préoccupation forte, des investissements significatifs sont faits afin de mettre en place des équipements redondants et formaliser des plans de secours informatiques.

Maîtriser nos flux

Hermès a conservé la maîtrise de ses fabrications : plus de deux tiers de ses produits sont fabriqués en interne. Hermès développe avec ses partenaires et fournisseurs des relations de long terme qui lui permettent de mieux sécuriser ses approvisionnements, et protéger les savoir-faire critiques. Le cas échéant, des prises de participation ciblées permettent de sécuriser ces relations. Ce fut le cas chez Vaucher Manufacture Fleurie (horlogerie) en 2006 et 2007 et Soficuir (pôle tannerie) en 2007, dont le Groupe est devenu l'unique actionnaire. Des efforts significatifs sont également apportés pour optimiser et sécuriser la supply chain: le principal site logistique a été certifié ISO9001 en 2006, et en 2007 des travaux sur des plans de continuité d'activité de la logistique ont été lancés.



Poursuivre une démarche active de gestion des risques

La direction de l'audit et des risques (DAR) exerce depuis 2006 un double rôle d'identification des risques et d'assistance aux opérationnels pour des plans d'action de contrôle. Elle contribue au pilotage des risques majeurs évoqués ci-dessus en collaboration avec les départements concernés et participe aux différents comités de suivi.

En 2007, des démarches de cartographie des risques ont été largement déployées au sein du groupe, mobilisant les comités de direction. Cette analyse a donné lieu, lorsque nécessaire, à la mise en place de plans d'action. Par ailleurs, la DAR a coordonné des plans de réduction des risques, dont un plan de gestion de crise et un plan « grippe aviaire ». Comme décrit dans le tome 2 (rapport de la gérance sur les procédures de contrôle interne) en page 26, elle a contribué par des audits internes à éclairer la vision

du groupe sur la maîtrise de ses risques clés, notamment en analysant l'organisation du contrôle interne sur l'information financière.

Par de nombreuses actions de proximité (communication interne, dispositifs d'autoévaluation...), la DAR contribue, en synergie avec les actions des autres départements ci-dessus rappelées,

à la diffusion d'une « culture du risque »,

alliant prudence et esprit d'entreprise.



Sac Lindy 30 en crocodile mat ultrasouple.

Résultats consolidés

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Hermès s'est élevé à 1 625,1 millions d'euros, en croissance de 12,5 %, à taux de change constants (+7,3 % à taux de change courants).

Le taux de marge brute atteint 64,9 %, en légère baisse de 0,5 point par rapport à 2006 en raison de l'intégration du groupe Soficuir à compter du 1^{er} juillet 2007.

Les frais administratifs et commerciaux, qui représentent 570,4 millions d'euros contre 537,3 millions d'euros en 2006, incluent notamment les dépenses de communication qui atteignent 93,2 millions d'euros en 2007.

Les autres produits et charges s'élèvent à 69,6 millions d'euros contre 51,6 millions d'euros en 2006. Ils incluent principalement 56,3 millions d'euros de dotations aux amortissements, dont la progression résulte du rythme soutenu des ouvertures et rénovations de succursales au cours des deux derniers exercices.

Le résultat opérationnel courant (25,5 % des ventes) atteint 414,5 millions d'euros contre 401,1 millions d'euros en 2006, en progression de 3,4 % (+14,4 % à taux de change constants).

Après prise en compte d'un profit de 9,2 millions d'euros consécutif à la cession du solde des obligations Leica Camera AG provisionnées fin 2006, le résultat opérationnel (26,1 % des ventes) est porté à 423,7 millions d'euros. Il progresse de 2,1 % (+12,7 % à taux de change constants).

Le résultat financier est de 12,3 millions d'euros contre une perte de -0,3 million d'euros en 2006. La variation résulte principalement de l'impact favorable de la revalorisation des instruments de couverture.

La charge d'impôt est de 143,8 millions d'euros contre 136,2 millions d'euros en 2006. La part revenant aux intérêts minoritaires représente 5,8 millions d'euros, contre 4,4 millions d'euros en 2006.

L'amélioration de la part dans le résultat des entreprises associées (produit de +1,6 million d'euros en 2007 contre une charge de -5,9 millions d'euros en 2006) résulte principalement de la quote-part de perte dans le groupe Leica Camera AG constatée en 2006.

Le résultat net consolidé du groupe progresse de 7,3 % (+18,2 % à taux de change constants) pour atteindre 288,0 millions d'euros contre 268,4 millions d'euros en 2006.

Le résultat net par action progresse de +8,2 % entre 2006 et 2007.

Enfin, la capacité d'autofinancement atteint 356,6 millions d'euros en 2007 contre 321,7 millions d'euros en 2006, soit une progression de 10,8 %.

INVESTISSEMENTS

Hermès a maintenu en 2007 une politique d'investissements active avec 155,9 millions d'euros investis (hors placements financiers) et autofinancés. Le développement du réseau de distribution s'est poursuivi avec l'ouverture ou la rénovation de plus de quarante magasins, dont vingt-cinq succursales Hermès.

Au cours de l'année 2007, le groupe Hermès a par ailleurs :

- renforcé sa participation minoritaire dans la manufacture horlogère Vaucher Manufacture Fleurier, spécialisée dans la conception, la production et l'assemblage de mouvements mécaniques de haute horlogerie. La participation du groupe Hermès a ainsi été portée de 13 % à 21 % à l'issue d'une augmentation de capital.
- cédé le solde des obligations convertibles encore détenues dans le groupe Leica Camera AG au profit d'ACM Projektenwicklung, actionnaire de référence.
- acquis le solde du capital du groupe Soficuir, déjà détenu à 49 %, spécialisé dans l'approvisionnement et le tannage de peaux exotiques, pour en devenir ainsi l'unique actionnaire.

Détail des investissements

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Investissements opérationnels	119,9	123,2	99,6
Investissements financiers	36,0	11,1	18,9
Sous total investissements (hors placements financiers)	155,9	134,3	118,5
Placements financiers	20,4		24,2
Total investissements	176,3	134,3	142,7

SITUATION FINANCIÈRE

La capacité d'autofinancement (356,6 millions d'euros) a permis de financer l'ensemble des investissements et des dividendes.

Après prise en compte d'un volume de rachat de titres de 101 millions d'euros, qui ont été ensuite annulés à hauteur de 73 millions d'euros, la trésorerie s'élève à 480,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 538,2 millions d'euros fin 2006.

La trésorerie nette retraitée (après prise en compte des placements financiers audelà d'un an et des emprunts financiers) s'élève à 485,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 536,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Parallèlement, le renforcement des fonds propres a été poursuivi grâce aux résultats dégagés, passant de 1 409,0 millions d'euros (part du groupe) au 31 décembre 2006 à 1 462,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

CRÉATION DE VALEUR

La valeur économique créée et le rendement des capitaux employés sont utilisés depuis plusieurs années dans le groupe Hermès comme indicateurs de performance des investissements.

La valeur économique créée est passée de 197,7 millions d'euros en 2006 à 196,5 millions d'euros en 2007, tandis que le rendement des capitaux est passé de 26,1 % à 25,0 % du fait d'un programme d'investissements (opérationnels et financiers) particulièrement soutenu.

ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement de cette nature n'est intervenu en 2007.



Perspectives



POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN 2008

L'année 2007 a vu l'ouverture ou la rénovation de plus de quarante magasins, dont vingt-cinq succursales Hermès, et notamment un nouveau magasin à Wall Street aux États-Unis, un autre à Osaka au Japon, et l'agrandissement en octobre du magasin du 24, faubourg Saint-Honoré. Ce dynamisme se confirmera en 2008, avec un programme soutenu de développement du réseau de distribution : plus de quarante magasins seront rénovés, agrandis ou créés. Parmi les nouvelles succursales figurent deux ouvertures aux États-Unis, trois nouveaux magasins en Chine, dont l'un à Pékin, et plusieurs projets en Asie, à Hong Kong, Macao et en Corée. Une première implantation sera inaugurée à New Delhi, en Inde. Le programme de rénovation et d'agrandissement sera particulièrement dense en Europe et en Asie. Hermès maintiendra une politique d'investissements soutenue, destinée à financer le renforcement de son réseau de distribution, ainsi que les projets d'accroissement des capacités de production des différents métiers du

groupe et le développement de ses savoir-faire. À ce titre, il est prévu de procéder en 2008 à la rénovation ou à l'extension de plusieurs sites spécialisés dans la maroquinerie, à Nontron en particulier. Par ailleurs, le groupe démarrera l'étude de l'agrandissement des Ateliers Hermès de Pantin, dans le cadre du développement de ses métiers. Le renforcement de notre présence dans la haute horlogerie sera marqué par la présentation à la Foire de Bâle de notre nouveau mouvement exclusif H1, développé en partenariat avec la manufacture Vaucher.

Un deuxième pas décisif dans le développement de notre présence sur Internet sera fait au premier trimestre. En effet, après cinq années de présence commerciale avec des sites exclusivement dédiés à la vente en ligne, Hermès lancera son premier site de communication institutionnelle. À la façon d'un magazine informel, ce nouveau site proposera une découverte intuitive et originale de l'univers de la maison. Cette initiative permettra d'accélérer considérablement

la diffusion d'une connaissance approfondie de l'esprit Hermès dans les pays où Internet est fortement utilisé, notamment en Chine, en Corée mais aussi bien sûr aux États-Unis. Animée en 2008 par des « fantaisies indiennes », la maison puisera son inspiration dans une Inde rêvée, malicieuse, vive et optimiste, pour imaginer des objets étonnants, utiles, uniques par leur style, associant comme toujours matières exceptionnelles et virtuosité technique. Un éclairage particulier sera donné tout au long de l'année à la richesse des collections de l'univers homme. Hermès affirmera ainsi sa place aux avant-postes de l'élégance masculine.

En haut : couverture du *Monde d'Herm*ès printemps-été 2008.



États financiers abrégés

Compte de résultat consolidé 2007

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires (notes 3 et 4)	1 625,1	1 514,9
Coût des ventes	(570,6)	(524,9)
Marge brute (note 5)	1 054,5	990,0
Frais administratifs et commerciaux (note 6)	(570,4)	(537,3)
Autres produits et charges (note 8)	(69,6)	(51,6)
Résultat opérationnel courant	414,5	401,1
Autres produits et charges non courants (note 9)	9,2	14,1
Résultat opérationnel	423,7	415,2
Résultat financier (note 10)	12,3	(0,3)
Résultat avant impôt	436,0	414,9
Impôt sur les résultats (note 11)	(143,8)	(136,2)
Part dans le résultat des entreprises associées (note 12)	1,6	(5,9)
Résultat net de l'ensemble consolidé	293,8	272,8
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 13)	(5,8)	(4,4)
Résultat net - Part du groupe	288,0	268,4
Résultat net par action (en euros) (note 14)	2,71	2,51
Résultat net dilué par action (en euros) (note 14)	2,71	2,51

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2007 en tome 2 du rapport annuel.

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006
	Valeurs	Amortissements	Valeurs	Valeurs
	brutes	et dépréciations	nettes	nettes
Actifs non courants	1 355,5	511,0	844,5	804,0
Goodwill (note 15)	63,4	31,0	32,4	18,9
Immobilisations incorporelles (note 16)	100,5	60,2	40,3	36,5
Immobilisations corporelles (note 17)	984,5	415,0	569,5	537,8
Immeubles de placements (note 18)	13,1	1,2	11,9	11,7
Titres disponibles à la vente (note 21)	12,2	2,3	9,9	17,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 21)	35,0	-	35,0	23,7
Participation dans les entreprises associées (note 12)	21,8		21,8	33,9
Prêts et dépôts (note 22)	16,4	1,2	15,2	14,2
Actifs d'impôts différés (note 11)	108,4	-	108,4	110,1
Autres débiteurs non courants	0,2	0,1	0,1	
Actifs courants	1 379,8	159,2	1 220,6	1 142,0
Stocks et en-cours (note 20)	585,1	153,0	432,1	349,7
Créances clients et comptes rattachés (note 23)	140,4	5,0	135,4	118,1
Créances d'impôts exigibles (notes 11-23)	2,5	-	2,5	0,9
Autres débiteurs (note 23)	63,0	1,2	61,8	55,0
Juste valeur des instruments financiers (note 25)	58,9	-	58,9	47,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie (notes 24-25)	529,9		529,9	570,4
Total actifs	2735,3	670,2	2065,1	1 946,0

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2007 en tome 2 du rapport annuel.

Passif Avant répartition (en millions d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	1 475,1	1 424,2
Capital social	54,1	54,5
Primes	43,5	41,6
Actions d'autocontrôle	(33,8)	(6,6)
Réserves	1 138,8	1 049,9
Différence de conversion	(45,2)	(14,7)
Instruments dérivés - Part capitaux propres	17,0	15,9
Résultat de l'exercice	288,0	268,4
Intérêts minoritaires (note 13)	12,7	15,2
Passifs non courants	99,6	109,2
Emprunts et dettes financières (note 25)	25,3	24,0
Provisions (note 26)	1,5	-
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 27)	39,8	36,0
Passifs d'impôts différés (note 11)	8,1	21,2
Autres créditeurs non courants (note 28)	24,9	28,0
Passifs courants	490,4	412,6
Emprunts et dettes financières (note 25)	60,7	43,0
Provisions (note 26)	15,1	11,0
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 27)	4,0	4,7
Fournisseurs et comptes rattachés (note 28)	204,7	163,4
Juste valeur des instruments financiers (note 25)	32,6	28,0
Dettes d'impôts exigibles (notes 11-28)	34,6	33,2
Autres créditeurs courants (note 28)	138,7	129,3
Total passifs	2065,1	1946,0

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2007 en tome 2 du rapport annuel.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Avant répartition

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Capacité d'autofinancement *	356,6	321,7
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et de la charge d'impôt	502,3	469,7
Stocks et en-cours	(60,8)	(37,4)
Clients et comptes rattachés	(4,9)	(13,8)
Autres créances et divers (hors impôt courant)	(3,7)	(4,8)
Dettes fournisseurs	24,7	14,7
Autres dettes et divers (hors impôt courant)	14,9	5,9
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	0,1	0,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(29,7)	(34,8)
Flux provenant des activités opérationnelles	472,6	434,9
Coût de l'endettement financier net	11,8	0,2
Impôt sur le résultat payé	(159,6)	(141,8)
Flux nets générés par l'activité	324,8	293,3
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13,3)	(10,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(106,6)	(113,2)
Acquisitions de titres de participation	(36,0)	(11,1)
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(20,4)	-
Dettes sur immobilisations	13,9	5,7
Cessions d'immobilisations opérationnelles	4,4	1,5
Cession de titres consolidés		12,8
Cessions d'autres immobilisations financières	15,0	15,6
Flux affectés a l'investissement	(143,0)	(98,7)
Distribution mise en paiement	(106,6)	(95,0)
Rachats d'actions propres	(100,6)	(136,2)
Souscriptions d'emprunts	5,7	6,9
Remboursements d'emprunts	(9,1)	(12,4)
Autres augmentations / (diminutions) des capitaux propres	2,0	5,7
Flux de financement	(208,6)	(231,0)
Variation de périmètre	(20,9)	(2,9)
Variation de change	(10,0)	(7,2)
Variation de la trésorerie nette	(57,7)	(46,5)
Trésorerie nette à l'ouverture (**)	538,2	584,7
Trésorerie nette à la clôture (**)	480,5	538,2
Variation de la trésorerie nette	(57,7)	(46,5)

157,5

502,3

148,2

469,7

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net - Part du groupe	288,0	268,4
Dotations aux amortissements	64,6	54,3
Écart d'acquisition négatif	-	(2,4)
Pertes de valeur	1,3	4,5
Mark-to-Market instruments dérivés	(6,3)	2,6
Gains/(pertes) de change sur variations de juste valeur	6,1	7,0
Mouvements des provisions	1,2	0,9
Part dans les entreprises associées	(1,6)	5,9
Intérêts minoritaires	5,8	4,4
Plus ou moins-values de cessions	(1,2)	(19,7)
Charge d'impôts différés	(2,0)	(3,0)
Autres	0,7	(1,2)
Capacité d'autofinancement	356,6	321,7
Coût de l'endettement financier net	(11,8)	(0,2)

* Détail de la capacité d'autofinancement

Charge d'impôt courante

Capacité d'autofinancement

avant coût de l'endettement financier et charge d'impôt courante

** Rapprochement de la trésorerie nette de clôture		
(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	529,9	570,4
Découverts bancaires et comptes courants passifs	(49,4)	(32,2)
Trésorerie nette et équivalents nets de trésorerie	480,5	538,2

Le guide de l'actionnaire

INFORMATION FINANCIÈRE

Le rapport annuel d'Hermès International est enregistré depuis 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en qualité de document de référence. Il est réalisé conjointement chaque année par la direction juridique, la direction financière et le département Éditions d'Hermès, en français et en anglais.

Son édition 2006 a eu l'honneur d'être retenue parmi les huit sociétés du SBF 120 nominées pour le Grand prix du rapport annuel organisé par *La Vie Financière* en partenariat avec *Les Échos*.

Le rapport annuel est consultable et téléchargeable en ligne sur le site d'informations financières de la société : www.hermes-international.com.

Sur ce site, sont également mises à la disposition des actionnaires et des investisseurs les informations suivantes disponibles en français et en anglais :

- chiffres d'affaires trimestriels,
- résultats semestriels et annuels,
- déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote,
- déclarations relatives au programme de rachat d'actions,
- compte-rendu et résultats des votes des résolutions de l'assemblée générale,
- · communiqués,
- derniers statuts,
- document d'information annuel.

Des exemplaires papier du rapport annuel sont disponibles gratuitement sur demande auprès de la société.





INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Une fois par an, les actionnaires reçoivent la Lettre aux Actionnaires qui les informe sur l'activité et les résultats financiers de la société. Tous les renseignements concernant le groupe Hermès peuvent être obtenus par les actionnaires et les investisseurs auprès de :

M. Lionel Martin-Guinard Directeur financier adjoint Hermès International 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Tél.: 01 40 17 49 26 Fax: 01 40 17 49 54

Courriel:

lionel.martin.guinard@hermes.com Site d'information financière : www.hermes-international.com Pendant la durée de validité du présent rapport annuel, les documents suivants concernant Hermès International, ou la copie de ces documents, peuvent être consultés par les actionnaires au principal siège administratif de la société (13/15 rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris), de préférence sur rendez-vous :

- statuts de la société,
- rapports annuels pour les deux derniers exercices.

Agenda 2008 (à titre indicatif)

Publication du chiffre d'affaires annuel consolidé 2007	07/02/2008
Publication du résultat annuel consolidé 2007	20/03/2008
Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2008	07/05/2008
Assemblée générale mixte des actionnaires	03/06/2008 au matin
Publication du chiffre d'affaires consolidé du 2° trimestre 2008	22/07/2008
Publication du résultat consolidé du 1er semestre 2008	29/08/2008
Publication du chiffre d'affaires consolidé du 3° trimestre 2008	06/11/2008

COMMENT DEVENIR ACTIONNAIRE D'HERMÈS INTERNATIONAL?

Au nominatif:

Les actions sont inscrites dans les comptes de titres tenus par : BNP Paribas Securities Services Services aux Émetteurs Immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09 Tél. : 08 26 10 91 19

Les actionnaires ayant choisi ce mode de gestion reçoivent automatiquement la Lettre aux Actionnaires, la convocation à l'assemblée générale et un formulaire leur permettant de demander l'envoi du rapport annuel. Ils peuvent bénéficier d'un service d'achat-vente auprès de BNP Paribas Securities Services aux conditions prévues dans la convention.

Les actions au nominatif pur sont gérées directement par la BNP Paribas Securities Services. L'ouverture d'un compte de titres au nominatif pur suppose la signature d'une convention. Les droits de garde sont pris en charge par la société.

Les actions au nominatif administré sont gérées par un autre établissement financier susceptible d'appliquer des droits de garde.

Au porteur:

Les actions revêtent la forme au porteur et sont gérées par un établissement financier susceptible d'appliquer des droits de garde. Les actionnaires ayant choisi ce mode de gestion ne sont pas connus de la société et doivent se faire connaître pour obtenir la communication de documents et participer à l'assemblée générale.





MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires d'Hermès International, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de BNP Paribas Securities Services (actions nominatives),
- soit par la remise à BNP Paribas Securities Services, GCT - Services des Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de Bourse, etc.).

Comment assister à l'assemblée?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration?

Il convient de faire parvenir à BNP Paribas Securities Services, GCT - Services des Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

Il est possible de se faire représenter par le président ou par une autre personne (conjoint ou autre actionnaire). Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est pas lui-même membre de l'assemblée, son conjoint ou son représentant légal.

Comment voter à distance?

Il convient de faire parvenir à BNP
Paribas Securities Services, GCT Services des Assemblées, Immeuble
Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, dans
les délais impartis dans la convocation,
soit directement (actions nominatives),
soit par l'entremise d'un intermédiaire
financier (actions au porteur), le
formulaire de vote par correspondance
ou par procuration en optant pour le vote
par correspondance et en exprimant un
vote pour chaque résolution.

OBLIGATIONS DE DÉCLARATION DES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Seuils légaux (L.233-7 et suivants du Code de commerce)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions d'Hermès International représentant plus de 5% du capital ou des droits de vote (voir tableau ci-dessous) doit informer Hermès International du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit être également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessous. La personne sur laquelle pèse cette obligation doit également en informer l'AMF.

Du fait de l'existence de droits de vote double, il convient en pratique de surveiller vingt seuils. Les seuils peuvent être franchis non seulement à la suite d'une acquisition ou d'une cession d'actions quelle qu'en soit la forme (achat, apport, absorption, partage, paiement du dividende en actions...), mais également à la suite d'une modification de la répartition des droits de vote (perte ou acquisition du droit de vote double...).

Seuil	Équivalent en %	Obligations annexes
1/20°	5,00 %	
1/10°	10,00 %	Préciser les objectifs poursuivis
3/20°	15,00 %	
1/5°	20,00 %	Préciser les objectifs poursuivis
1/4	25,00 %	
1/3	33,33 %	Déposer une offre publique d'achat ou d'échange
1/2	50,00 %	
2/3	66,66 %	
18/20°	90,00 %	
19/20°	95,00 %	

Seuils statutaires

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage, à tout moment, même après franchissement d'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L.233-7 et suivants du Code de commerce, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-contre chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect de ces stipulations, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote. En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procèsverbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.



Crédits photographiques

1^{re} et 4^{ème} de couverture : Studio des Fleurs

P.6: Studio des Fleurs P.7: Michel Labelle P.10, 11: Quentin Bertoux P.12: Roberto Frankenberg

P.14: Vincent Leroux

P.16: Draeger

P. 18-19: Studio des Fleurs (bracelets en émail, chaussure Quick pour elle), Jacques Boulay (collection Hermessence), Nick Welsh (montre

Cape Cod), Quentin Bertoux (Sac Silkypop)

P.29 : Marc Domage P.31: Nathaniel Goldberg P.32: Quentin Bertoux P.33: Philippe Lacombe

P.34: en haut Quentin Bertoux (porte-monnaie Tortue et Hérisson), Studio des Fleurs (porte-

monnaie Cochon), en bas Koto Bolofo

P.35 : Quentin Bertoux P.36: Tim Richmond P.37: Nathaniel Goldberg P.38: en haut Quentin Bertoux, en bas Nathaniel Goldberg

P.39: Quentin Bertoux P.40: Studio des Fleurs P.41: Quentin Bertoux

P.42: en haut Régis Baudonnet, en bas à gauche Philippe Mouquet, en bas à droite Quentin Bertoux

P.43: Quentin Bertoux

P.44: Andrea Spotorno

P.45: en haut et au centre Quentin Bertoux,

en bas Studio des Fleurs P.46: en haut Quentin Bertoux, en bas Régis Baudonnet P.47: Studio des Fleurs P.48 : Quentin Bertoux

P.49 : Claude Joray P.50: Publicis EtNous

P.51: en haut Jacques Boulay, en bas Régis Baudonnet

P.52 : Didier Massart

P.53: en haut Quentin Bertoux, en bas Martyn Thompson P.54: Jenny van Sommers P.55: Jacques Boulay P.56: en haut Studio Synchro, en bas Patrick Burban P.57: Tracey Sherwood

P.58 : Éric Raz

P.59: à gauche Vincent Leroux, à droite Frédéric de Gasquet P.60: Michel Denancé

P.61: de gauche à droite Serena Bolton,

Fabien Cugnac, Nikita Joukovski

P.62: David X. Prutting

P.63: à gauche Peter Penn, à droite Hideo Hata

P.68: Quentin Bertoux P.70: Vincent Leroux

P.72: en haut Jérôme Galland,

en bas Sandrine Expilly

P.73: Studio des Fleurs

P.75: en haut extrait du site Internet ©Hermès, photo Studio des Fleurs, en bas Rita Scaglia

P.77 : Quentin Bertoux P.83: Quentin Bertoux

P.87: Werner

P.88: Grigori Rassinier

Illustrations

PP. 3, 4-5, 6, 8-9, 11, 17, 22, 25, 26-27, 34-35, 39, 40, 43, 46-47, 48-49, 59, 63, 68, 70, 73, 77, 81,

82-83, 86, 88, 94-95, 96, 99, 100:

Cassandre Montoriol

Une publication des Éditions Hermès ®. Conception graphique et mise en page

Rachel Cazadamont, H5.

Imprimé en France par IMP, une entreprise Imprim'Vert, sur du papier issu de forêts gérées

durablement - Certification FSC. Couverture et intérieur imprimés sur du papier

couché partiellement recyclé Freelife symbol mat plus 300 g et 130 g certifié.

© Hermès. Paris 2008.





En application de l'article L 621-8-1-l du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence contenant le rapport financier annuel, qui comprend le tome 1 et le tome 2 du Rapport annuel, le 14 avril 2008 sous le numéro R08-023. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

HERMÈS



TOME 2



Sommaire

- 9 Gouvernement d'entreprise
- 45 Informations relatives au capital et à l'actionnariat
- 57 Informations sur les filiales et participations
- 61 Immobilier et assurances
- 65 Annexes NRE: informations environnementales
- 85 Annexes NRE: informations sociales
- 91 Comptes consolidés
- 151 Comptes de la société
- 175 Assemblée générale mixte du 3 juin 2008
- 205 Informations complémentaires légales

Tome 1

Message de la Gérance

Présentation du groupe

Rapport d'activité



Gouvernement d'entreprise

- 10 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance
- 10 Informations sur les mandataires sociaux
- 13 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux dans la société
- 16 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux dans les sociétés contrôlées
- 16 Déclarations concernant les mandataires sociaux
- 17 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société
- 18 Intérêts des dirigeants dans le capital
- 19 Conflits d'intérêts
- 20 Options de souscription et/ou d'achat d'actions
- 21 Attribution d'actions gratuites
- 22 Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance
- 26 Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société
- 34 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La composition et une brève présentation du fonctionnement des organes sociaux figurent en pages 10 à 13 du tome 1 du rapport annuel.

Mouvements intervenus au cours de l'exercice 2007

Lors de sa réunion du 24 janvier 2007, le Conseil de surveillance a décidé de coopter M. Robert Peugeot en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. Jean-Claude Rouzaud, démissionnaire en date du 27 novembre 2006. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale du 5 juin 2007.

Monsieur Jean-Louis Dumas, qui assumait les fonctions de gérant de la société Émile Hermès SARL (associé commandité de Hermès International) depuis sa constitution, n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat à son échéance. L'Assemblée générale d'Émile Hermès SARL du 5 juin 2007 a procédé à son remplacement en nommant M. Bertrand Puech pour une durée de trois ans.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les gérants, l'associé commandité et les membres du Conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

Gérants

M. Patrick Thomas, 61 ans en 2008, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, a

assumé les fonctions de directeur général d'Hermès International de 1989 à 1997. Il est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP). Il a été président du groupe Lancaster de 1997 à 2000 puis président-directeur général de la société britannique William Grant & Sons de 2000 à 2003. Il a rejoint de nouveau le groupe Hermès le 15 juillet 2003 en tant que directeur général d'Hermès International avant d'être nommé gérant, fonction qu'il exerce depuis le 15 septembre 2004.

Il détient 3 503 actions Hermès International en pleine propriété.

Émile Hermès SARL (voir ci-après au paragraphe relatif à l'associé commandité).

Le mandat des gérants est à durée illimitée.

Associé commandité

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile Hermès et de son épouse. La société Émile Hermès SARL a pour gérant M. Bertrand Puech, lui-même l'un des petits-fils d'Émile Hermès, et est dotée d'un Conseil de gérance. Émile Hermès SARL a pour objet principal d'être associé commandité d'Hermès International.

Son fonctionnement est présenté en pages 217 à 218.

Émile Hermès SARL est associé commandité d'Hermès International depuis le 27 décembre 1990. Émile Hermès SARL a été nommée cogérant à cette même date, fonction qu'elle a occupée jusqu'au 31 décembre 1994. Depuis le 1^{er} avril 2006, elle a été de nouveau nommée cogérant d'Hermès International.

Émile Hermès SARL détient 108 000 actions Hermès International en pleine propriété.

Elle n'a exercé ni n'exerce aucun autre mandat dans une autre société.

Conseil de surveillance

M. Jérôme Guerrand, 64 ans en 2008, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est président du Conseil de surveillance depuis le 27 décembre 1990.

Avocat de formation, il a été cadre supérieur pendant plus de 25 ans dans le secteur bancaire.

Il détient 1 565 730 actions Hermès International en usufruit et 3 895 572 actions en pleine propriété. Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Maurice de Kervénoaël, 72 ans en 2008, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2003, fonction qu'il avait déjà exercée de 1995 à 2001. Il a été nommé vice-président du Conseil de surveillance le 2 juin 2005. Il est également président du Comité d'audit depuis sa création en janvier 2005.

Il est diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Il est actuellement gérant de la société MDK Consulting.

Il détient 303 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Ernest-Antoine Seillière, 71 ans en 2008, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, est vice-président du Conseil de sur-

veillance depuis le 2 juin 2005 et membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mai 1995. Il est également président du Comité des rémunérations depuis sa création en janvier 2005.

Il est ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA).

Il est président du Conseil de surveillance de Wendel depuis le 31 mai 2005.

Il détient 30 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Frédéric Dumas, 62 ans en 2008, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005.

Il est diplômé de l'Institut supérieur du commerce et titulaire du Bachelor of Art de l'Art Center College of Design de Pasadena.

Il est photographe publicitaire.

Il détient 230 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M^{lle} Julie Guerrand, 33 ans en 2008, de nationalité française, descendante en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Elle est également membre du Comité d'audit depuis sa création en janvier 2005.

Elle est titulaire d'un DEUG de mathématiques appliquées aux sciences sociales et d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenus à l'université Paris IX-Dauphine.

Elle a été de 1998 à 2006 attachée de direction, fondé de pouvoir, sous-directeur, puis directeur

Gouvernement d'entreprise

adjoint au sein du département Affaires financières (conseil en fusions et acquisitions) de la banque d'affaires Rothschild & Cie. Depuis mars 2007, elle est directeur de participations au sein de l'équipe d'investissement de la société Paris Orléans (holding cotée sur Euronext et contrôlée par la famille Rothschild).

Elle détient 14 100 actions Hermès International en pleine propriété et 536 010 en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M^{me} *Agnès Harth*, 64 ans en 2008, de nationalité française, descendante en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005.

Après l'École des cadres, elle a suivi plusieurs formations dont l'Institut d'études supérieures des arts (IESA), spécialisation orfèvrerie, et l'École du Louvre.

Elle est retraitée depuis fin 2007 après avoir été directrice de la création et du patrimoine de Puiforcat au sein de la Compagnie des Arts de la Table à partir de 1996.

Elle détient 3 841 620 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Renaud Momméja, 46 ans en 2008, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Il est diplômé de l'École supérieure libre des sciences commerciales appliquées (ESLSCA).

Il a occupé la fonction de directeur commercial de Carat Local Agence Conseil Media, puis celles de directeur de Carat Sud-Ouest et enfin de directeur associé du cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés. Il est actuellement gérant de la SARL Tolazi, conseil en organisation et stratégie d'entreprise.

Il détient 120 324 actions Hermès International en pleine propriété et 365 610 en nue-propriété. Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Robert Peugeot, 58 ans en 2008, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, est membre du Conseil de surveillance d'Hermès International depuis le 24 janvier 2007.

Il est diplômé de l'École centrale de Paris et de l'école supérieure de commerce INSEAD (Institut européen d'administration des affaires).

Il a occupé de 1998 à janvier 2007 les fonctions de directeur de l'innovation et de la qualité du groupe PSA Peugeot Citroën et de membre du Comité exécutif du groupe.

Il est président-directeur général de la société Foncière, Financière et de Participations (FFP) depuis décembre 2002 et membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007.

Il détient 10 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Éric de Seynes, 48 ans en 2008, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Il est également membre du Comité d'audit depuis sa création en janvier 2005. Il est diplômé de l'École supérieure libre des sciences commerciales appliquées (ESLSCA), spécialisation marketing.

Il a été, jusqu'en 2001, directeur commercial et marketing de Yamaha Motor France et membre des comités de coordination pour le marketing, la distribution et le développement produit de Yamaha Motor Europe.

Il est actuellement président de Groupe Option, président d'Option Organisation et président d'Option Sport Événements. Ce groupe intègre des activités de régie publicitaire, d'organisation de salons et d'événements sportifs.

Il détient 3 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS À TOUT MOMENT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à tout moment au cours des cinq derniers exercices figure aux pages 34 à 42.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIÉTÉ

Les gérants, l'associé commandité et les membres du Conseil de surveillance sont actionnaires et ont perçu à ce titre en 2007 un dividende de 0,95 € par action.

Gérants

• Rémunérations – avantages en nature

En vertu de l'article 17 des statuts, chaque gérant a droit à une rémunération statutaire et, éventuel-lement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximal est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord unanime des associés commandités.

La rémunération statutaire annuelle brute de chaque gérant, au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maximaux ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle de chaque gérant.

L'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001 a décidé l'allocation à chacun des gérants d'une rémunération annuelle brute, complémentaire de la rémunération statutaire, plafonnée alors à 457 347,05 €. Ce plafond est indexé, chaque année, à la hausse uniquement. Cette indexation est calculée, depuis le 1er janvier 2002, sur l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé de la société réalisé au titre de l'exercice précédent, à taux et périmètre constants, par rapport à celui de l'avantdernier exercice. Dans la limite du montant maximal précédemment défini, qui s'établit pour 2007 à 729 172 €, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération complémentaire annuelle de chaque gérant.

Rémunérations annuelles brutes effectives des gérants fixées par le Conseil	Rémunération	on statutaire ¹	Rémunération complémentaire ²		
de gérance d'Émile Hermès SARL, associé commandité	2007	2006	2007	2006	
M. Patrick Thomas ² dont part fixe dont part variable versée au titre de l'exercice précédent dont part exceptionnelle	817 880 € 0 € 817 880 € 0 €	775 068 € 0 € 775 068 € 0 €	729 172 € 676 412 € 52 760 € 0 €	676 412 € 630 393 € 46 019 € 0 €	
Émile Hermès SARL ³ dont part fixe dont part variable versée au titre de l'exercice précédent dont part exceptionnelle	817 880 € 0 € 817 880 € 0 €	581 301 € 0 € 581 301 € 0 €	729 172 € 676 412 € 52 760 € 0 €	507 309 € 472 794 € 34 515 € 0 €	

- 1. Décision des 21 et 22 mars 2006.
- 2. Décision des 20 et 21 mars 2007.
- 3. Ayant la qualité de gérant depuis le 1er avril 2006, les rémunérations 2006 d'Émile Hermès SARL ont été fixées prorata temporis.

Le tableau ci-dessus indique les rémunérations effectives des gérants fixées par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL pour les deux derniers exercices.

Chaque année, le Comité des rémunérations du Conseil de surveillance d'Hermès International est chargé de s'assurer que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité.

M. Patrick Thomas bénéficie d'un véhicule de fonction constituant son seul avantage en nature, d'un montant annuel de 3 763 €.

M. Bertrand Puech ne perçoit aucune rémunération de la part d'Hermès International.

• Régime de retraite

M. Patrick Thomas est éligible au régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit des dirigeants de la société. Le régime de retraite permettra de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté.

M. Patrick Thomas bénéficie par ailleurs du régime supplémentaire de retraite à cotisation définie, mis en place au profit de tous les salariés des sociétés françaises du groupe. La rente maximale incluant les versements des régimes de base, complémentaire et supplémentaire, ne peut en aucun cas dépasser 70 % de la dernière rémunération (part fixe et part variable). Ce régime est assorti d'une rente de réversion à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Le montant total des sommes provisionnées à ce titre figure en annexe aux comptes consolidés (note 27) en page 137.

• Engagements de rémunération différés

Au titre de la cessation de ses fonctions de gérant, la société a pris l'engagement envers M. Patrick Thomas de lui verser une indemnité égale à 24 mois de rémunération.

Le Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a autorisé cet engagement à titre de convention réglementée sous réserve de la réalisation des conditions de performance suivantes, afin que les conditions de son départ soient en harmonie avec la situation

de la société: atteinte d'au moins quatre budgets (taux de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel mesurés à taux constants) sur les cinq derniers exercices et sans dégradation de l'image de marque d'Hermès.

L'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 est appelée à approuver cette convention dans une résolution séparée (5°).

• Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites

M. Patrick Thomas n'a pas reçu d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions en 2007. Au 31 décembre 2007 il ne détenait aucune option de souscription et détenait 30 000 options d'achat d'actions Hermès International.

M. Patrick Thomas n'a levé aucune option de souscription et aucune option d'achat d'actions Hermès International en 2007.

Les Conseil de surveillance du 23 janvier 2008 a décidé que M. Patrick Thomas ne pouvait pas céder plus de 50 % des actions de la société issues d'options de souscription et d'options d'achat avant la cessation de son mandat de gérant.

M. Patrick Thomas s'est vu attribuer 25 actions gratuites Hermès International en 2007 dans les conditions de la décision de gérance du 30 novembre 2007 détaillées en page 21.

Associé commandité

En vertu de l'article 26 des statuts, la société verse à l'associé commandité une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, qui s'établit comme suit pour les deux derniers exercices:

Ass	ocié commandité	Répartition des bénéfices au titre de l'exercice précédent			
		2007	2006		
Émi	le Hermès SARL	1 511 738,72€	1 359 345,88€		

Conseil de surveillance – Comité d'audit et Comité des rémunérations

Le montant global des jetons de présence et rémunérations des membres du Conseil de surveillance a été fixé à 130 000 € par l'assemblée générale du 2 juin 2005 et n'a pas été modifié depuis.

Le Conseil de surveillance a réparti le montant global annuel des jetons de présence et rémunérations alloués par l'Assemblée générale comme suit pour les deux derniers exercices:

Répartition effectuée par le Conseil	en 2007	en 2006
M. Jérôme Guerrand	34 000 €	34 000 €
M. Maurice de Kervénoaël	12 000 €	12 000 €
M. Ernest-Antoine Seillière	12 000 €	12 000 €
M. Frédéric Dumas	12 000 €	12 000 €
M ^{lle} Julie Guerrand	12 000 €	12 000 €
M ^{me} Agnès Harth	12 000 €	12 000 €
M. Renaud Momméja	12 000 €	12 000 €
M. Robert Peugeot	12 000 €	n/a
M. Jean-Claude Rouzaud	n/a	12 000 €
M. Éric de Seynes	12 000 €	12 000 €
Montant global alloué	130 000 €	130 000 €

Les membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ont perçu au titre de leurs fonctions les sommes suivantes :

Comité d'audit			
	2007	2006	
M. Maurice de Kervénoaël	10 000 €	10 000 €	
M ^{lle} Julie Guerrand	5 000 €	5 000 €	
M. Charles-Éric Bauer	5 000 €	5 000 €	
M. Éric de Seynes	5 000 € 5 000 €		
Comité des rémunérations			
	2007	2006	
M. Ernest-Antoine Seillière	10 000 €	10 000 €	
M. Bertrand Puech	5 000 €	5 000 €	

Gouvernement d'entreprise

Options de souscription et d'achat d'actions –
 Attribution d'actions gratuites

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été, durant l'exercice 2007, consentie à un membre du Conseil de surveillance ou levée par un membre du Conseil de surveillance.

M^{me} Agnès Harth s'est vu attribuer 25 actions gratuites Hermès International en 2007 dans les conditions de la décision de gérance du 30 novembre 2007 détaillées en page 21.

Bénéficiaires de jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	2007	2006
M. Jérôme Guerrand	20 000 €	20 000 €
M. Maurice de Kervénoaël	10 000 €	30 000 €
M. Frédéric Dumas	10 000 €	10 000 €
M. Renaud Momméja	10 000 €	10 000 €
M. Bertrand Puech	17 296 €	n/a
M. Éric de Seynes	10 000 €	10 000 €

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Certains mandataires sociaux, titulaires de contrats de travail au sein de filiales de la société, perçoivent en rémunération de ces fonctions des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation desdites sociétés. Les sommes versées par les sociétés contrôlées au seul mandataire social concerné sont détaillées dans le tableau cidessous.

	M ^{me} Agnès Harth			
	2007	2006		
Salaires bruts	39 522 €	35 797 €		
Rémunération variable	0€	0€		
Éléments exceptionnels	0€	0€		
Avantages en nature	0€	0€		
Indemnités de fin de carrière	6 943 €	0€		
Total	46 465 €	35 797 €		

D'autres mandataires sociaux sont titulaires de mandats sociaux au sein de filiales de la société et ont touché à ce titre des jetons de présence comme suit au titre des deux derniers exercices:

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Selon les déclarations effectuées à la société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Opérations déclarées sur les titres de la société par les dirigeants de la société et les personnes qui leur sont étroitement liées au titre de l'exercice écoulé

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, nous vous informons des opérations déclarées sur les titres de la société par les dirigeants de la sociétés et les personnes qui leur sont étroitement liées au titre de l'exercice écoulé.

Date de l'opération	Nom et fonction	Nature de l'opération	Titres concernés	Prix unitaire	Montant de l'opération
9 février 2007	Christian Blanckaert, directeur général Affaires internationales, membre du Comité exécutif	Cession	Autres instruments financiers	101,5350€	1 279 260,00 €
9 février 2007	Christian Blanckaert, directeur général Affaires internationales, membre du Comité exécutif	Acquisition	Autres instruments financiers	85,284 €	1 279 260,00 €
9 février 2007	Christian Blanckaert, directeur général Affaires internationales, membre du Comité exécutif	Acquisition	Autres instruments financiers	96,087 €	900 220,00 €
9 février 2007	Christian Blanckaert, directeur général Affaires internationales, membre du Comité exécutif	Cession	Autres instruments financiers	96,087 €	900 220,00 €
13 février 2007	Christian Blanckaert, directeur général Affaires internationales, membre du Comité exécutif	Acquisition	Autres instruments financiers	94,61 €	373 200,00 €
13 février 2007	Christian Blanckaert, directeur général Affaires internationales, membre du Comité exécutif	Cession	Autres instruments financiers	94,61 €	373 200,00 €
22 mars 2007	Patrick Thomas, gérant	Cession	Actions	104,82 €	104 820,00 €
15 mai 2007	Julie Guerrand, membre du Conseil de surveillance	Cession	Actions	102,50€	23 062,50 €
25 mai 2007	Renaud Momméja, membre du Conseil de surveillance et Isaline Momméja, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Échange	Actions	70,00 €	72 422 000,00 €
25 mai 2007	Isaline Momméja, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Échange	Actions	70,00 €	72 422 000,00 €
25 mai 2007	Renaud Momméja, membre du Conseil de surveillance	Échange	Actions	70,00 €	72 422 000,00 €
8 juin 2007	Guillaume de Seynes, directeur général adjoint, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	89,0275 €	521 166,00 €
12 juin 2007	Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Acquisition	Actions	87,9260 €	1 406 816,00 €
14 juin 2007	Guillaume de Seynes, directeur général adjoint, membre du Comité exécutif	Acquisition	Actions	88,73 €	806 733,00 €
14 juin 2007	Pierre-Alexis Dumas, directeur artistique, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	88,73 €	193 430,00 €
14 juin 2007	Pierre-Alexis Dumas, directeur artistique, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	88,73 €	210 200,00 €
14 juin 2007	Guillaume de Seynes, directeur général adjoint, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	88,7947 €	287 517,00 €
20 juin 2007	Émile Hermès, gérant associé commandité	Acquisition	Actions	85,8670 €	1 459 739,00 €
21 juin 2007	Pierre-Alexis Dumas, directeur artistique, membre du Comité exécutif	Cession	Autres instruments financiers	86,26 €	9 833 640,00 €
27 juillet 2007	Guillaume de Seynes, directeur général adjoint, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	76,8164 €	1 766 779,00 €
27 juillet 2007	Guillaume de Seynes, directeur général adjoint, membre du Comité exécutif	Acquisition	Actions	73,965 €	1 786 698,00 €
27 juillet 2007	Pierre-Alexis Dumas, directeur artistique, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	73,95 €	893 168,00 €
27 juillet 2007	Pierre-Alexis Dumas, directeur artistique, membre du Comité exécutif	Cession	Actions	73,98 €	893 530,00 €
11 septembre 2007	Sandrine Brekke Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Cession	Autres instruments financiers	77,7161 €	2 144 964,00 €
12 septembre 2007	Sandrine Brekke Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Cession	Autres instruments financiers	77,5575 €	1 938 937,00 €
17 septembre 2007	Sandrine Brekke Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Cession	Autres instruments financiers	77,3456 €	1 252 225,00 €
18 septembre 2007	Sandrine Brekke Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Cession	Autres instruments financiers	77,7423 €	388 711,00 €
19 septembre 2007	Sandrine Brekke Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Cession	Autres instruments financiers	80,3032 €	1 686 367,00 €

Gouvernement d'entreprise

Date de l'opération	Nom et fonction	Nature de l'opération	Titres concernés	Prix unitaire	Montant de l'opération
26 septembre 2007	Frédéric Dumas, membre du Conseil de surveillance	Cession	Actions	79,345 €	317 380,00 €
27 septembre 2007	Marie-France Bauer, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Acquisition	Actions	79,50 €	477 000,00 €
27 septembre 2007	Marie-France Bauer, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité	Cession	Actions	79,50 €	477 000,00 €
2 octobre 2007	Frédéric Dumas, membre du Conseil de surveillance	Cession	Actions	80,25€	321 000,00 €
5 octobre 2007	Frédéric Dumas, membre du Conseil de surveillance	Cession	Actions	87,80 €	38 193,00 €
9 octobre 2007	Frédéric Dumas, membre du Conseil de surveillance	Cession	Actions	88,5733 €	315 763,71 €
10 octobre 2007	Frédéric Dumas, membre du Conseil de surveillance	Cession	Actions	89,275 €	133 912,50 €

Aucun autre mandataire social (gérants et membres du Conseil de surveillance) d'Hermès International n'a déclaré avoir procédé en 2007 à des opérations sur les titres de la société.

Aucun des autres dirigeants inscrits sur la liste des hauts responsables (membres du Comité exécutif) d'Hermès International n'a déclaré avoir procédé en 2007 à des opérations sur les titres de la société.

La société n'a reçu par ailleurs aucune déclaration de la part de personnes qui leur sont étroitement liées.

Intérêts des dirigeants dans le capital

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la société au 31 décembre 2007, tels que déclarés à la société, sont les suivants :

		Actions en pleine propriété ou en usufruit 1 (votes d'assemblée générale ordinaire statuant sur l'affectation du résultat)				Actions en pleine propriété ou en nue propriété ¹ (autres votes d'assemblée générale)			
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%	
Capital au 31/12/2007	106 089 214	100,00 %	171 555 376	100,00 %	106 089 214	100,00 %	171 555 376	100,00 %	
Gérance									
Émile Hermès SARL	108 000	0,10 %	165 000	0,10 %	108 000	0,10 %	165 000	0,10 %	
M. Patrick Thomas	3 503	0,00 %	3 503	0,00 %	3 503	0,00 %	3 503	0,00 %	
Membres du Conseil de surveillance									
M. Frédéric Dumas	230	0,00 %	260	0,00 %	230	0,00 %	260	0,00 %	
M. Jérôme Guerrand	5 461 302	5,15 %	10 922 604	6,37 %	3 895 872	3,57 %	7 791 144	4,54 %	
M ^{lle} Julie Guerrand	14 100	0,01 %	28 200	0,02 %	536 010	0,49 %	1 072 020	0,62 %	
M ^{me} Agnès Harth	3 841 620	3,62 %	7 682 760	4,48 %	3 841 620	3,40 %	7 682 760	4,48 %	
M. Maurice de Kervénoaël	303	0,00 %	306	0,00 %	303	0,00 %	306	0,00 %	
M. Renaud Momméja	120 324	0,11 %	157 264	0,09 %	485 934	0,00 %	888 484	0,52 %	
M. Robert Peugeot	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %	
M. Ernest-Antoine Seillière	30	0,00 %	60	0,00 %	30	0,00 %	60	0,00 %	
M. Éric de Seynes	3	0,00 %	3	0,00 %	3	0,00 %	3	0,00 %	
Comité exécutif (hors gérants)									
M. Patrick Albaladejo	-	-	-	-	-	-	-	-	
M. Christian Blanckaert	-	-	-	-	-	-	-	-	
M ^{me} Mireille Maury	-	-	-	-	-	-	-	-	
M. Guillaume de Seynes	30	0,00 %	60	0,00 %	30	0,00 %	60	0,00 %	
M. Pierre-Alexis Dumas	114 000	0,11 %	114 000	0,07 %	2 636 700	0,00 %	5 159 400	3,01 %	

^{1.} Les modalités de répartition des droits de vote sont détaillées en page 46.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la société. Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêt entre la société et ses intérêts privés. Aucun contrat de service dont les termes prévoiraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la société ou à l'une quelconque de ses filiales.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions

La Gérance a été autorisée à consentir :

- des options de souscription et/ou d'achat d'actions par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998;
- des options d'achat d'actions par les Assemblées générales extraordinaires des 3 juin 2003 et 6 juin 2006, en faveur de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

La Gérance, faisant usage de ces autorisations, n'a attribué en 2007 aucune option de souscription ni option d'achat d'actions aux membres du personnel et dirigeants.

Au cours de l'exercice 2007, des levées d'options portant sur la souscription de 44 100 actions de 0,51 euro de nominal ont été effectuées, ce qui correspond à une augmentation de capital à hauteur de 22 491 euros, qui a été constatée par décisions de la Gérance en date des 9 juillet 2007 et 7 janvier 2008.

À la suite de la division du nominal des actions par trois intervenue le 10 juin 2006, la Gérance a, par décision en date du 12 juin 2006, procédé, pour les plans encore en vigueur à cette date, à l'ajustement:

- du nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions non encore exercées, qui ont ainsi été triplées ;
- des prix d'exercice des options de souscription et d'achat d'actions, qui ont été divisés par trois.

Vous trouverez dans le tableau ci-après le détail des conditions des plans d'options de souscription et d'options d'achat d'actions encore en vigueur au 1^{er} janvier 2007, tenant compte de ces ajustements.

Date de la décision de la Gérance	Nombre total d'options attribuées	Options attribuées aux dirigeants ¹	Nombre de dirigeants concernés	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options exercées au 31/12/2007	Nombre d'options non levées au 31/12/2007	Nombre d'options perdues au 31/12/2007
Assemblée du l	25/05/1998 – O _l	otions de souscr	iption ou d'acha	t					
20/04/20012	72 000	42 000	2	20/04/2003	19/04/2008	44,78 €	51 000	21 000	0
04/03/20022	160 500	27 000	2	04/03/2004	03/03/2009	52,09 €	56 100	99 900	4 500
15/10/20022	60 000	60 000	1	15/10/2002	14/10/2009	41,59 €	60 000	0	0
15/10/2002 ²	30 000	30 000	0	15/10/2003 ⁴ 15/10/2004 ⁴	14/10/2009	41,59 €	30 000	0	0
Assemblée du	03/06/2003 – O _l	otions d'achat							
04/07/20033	42 000	42 000	1	04/07/2005	03/07/2010	40,40 €	27 000	15 000	0
15/12/2004 ³	84 000	84 000	3	16/12/2004	15/12/2011	44,43 €	0	84 000	0
Assemblée du	Assemblée du 06/06/2006 – Options d'achat								
Néant									

1. Sont assimilés à des dirigeants dans le présent tableau : les gérants, les membres du Conseil de surveillance et les membres du Comité exécutif de l'émetteur à la date de l'attribution.
2. Options de souscription.
3. Options d'achat.
4. Pour moitié.

Au 31 décembre 2007, il restait 120 900 options de souscription non levées et pouvant donner lieu à la création de 120 900 actions supplémentaires, soit 61 659 euros de capital nominal. La dilution potentielle maximale consécutive aux options de souscription mentionnées ci-dessus représente 0,11 % du capital d'Hermès International au 31 décembre 2007.

Le détail des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et des options levées par ces derniers est le suivant :

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'échéance	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	-	-	-
Options levées, durant l'exercice, par les dix salariés	14 100	52,09 €	03/03/2009	04/03/2002
de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé (information globale)	30 000	41,59 €	14/10/2009	15/10/2002

Attribution d'actions gratuites

onformément à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons des opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice 2007.

La Gérance a été autorisée à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liées à la société, à l'attribution gratuite d'actions existantes de la société:

– par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006 (10^e résolution) ;

– par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2007 (15^e résolution).

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de ces autorisation et le nombre total des options d'achat consenties et non encore levées (cf. informations de la page précédente) est plafonné à 2 % du nombre d'actions de la société au jour de l'attribution.

L'Assemblée générale du 6 juin 2006 a fixé à deux

années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution sont consentis par la Gérance, la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires. L'Assemblée générale du 5 juin 2007 a adopté les mêmes conditions pour les bénéficiaires salariés de filiales françaises, la Gérance étant autorisée à supprimer la période d'acquisition pour les salariés de filiales étrangères à la condition expresse que la période de conservation soit au moins égale à quatre ans.

La Gérance, faisant usage de ces autorisations, a attribué 170 025 actions gratuites en 2007 à 6 801 membres du personnel et dirigeants, soit tout le personnel justifiant d'une ancienneté de 9 mois et plus et satisfaisant aux autres critères d'attribution. Vous trouverez dans le tableau ci-après le détail des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites :

Date de la décision de la Gérance	Nombre total d'actions attribuées	Actions attribuées aux dirigeants ¹	Nombre de dirigeants concernés	Date de transfert de propriété des actions attribuées	Date de cessibilité des actions attribuées	Valeur des actions attribuées	Nombre d'actions perdues au 31/12/2007		
Assemblée du 06	Assemblée du 06/06/2006 – Actions gratuites								
Néant	Néant								
Assemblée du 0	5/06/2007 - Action	ns gratuites							
30/11/2007	170 025	150	6	02/12/2011	03/12/2013 ² 02/12/2011 ³	0€	0		

Sont assimilés à des dirigeants dans le présent tableau: les gérants, les membres du Conseil de surveillance et les membres du Comité exécutif de l'émetteur à la date de l'attribution.
 Bénéficiaires de la société.
 Bénéficiaires des filiales étrangères de la société.

Les attributions d'actions gratuites n'ont aucun impact en terme de dilution puisqu'elles portent exclusivement sur des actions existantes de la société. Leur valorisation au moment de leur attribution et selon la méthode retenue pour les comptes consolidés est indiqué en annexe aux comptes consolidés, note 33, page 146.

Le détail des actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires est le suivant :

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Date d'effet du plan
Actions attribuées, durant l'exercice, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	250	01/12/2007

La Gérance

Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

onformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société.

Dans la mesure où elles sont transposables aux sociétés en commandite par actions, la société applique les recommandations du rapport AFEP/MEDEF relatif au gouvernement d'entreprise.

Le Conseil de surveillance a engagé depuis 2007 une réflexion sur le gouvernement d'entreprise à la lumière des nouvelles recommandations de place et notamment celles émanant de l'AFEP, de l'AMF et de l'AFG.

Composition

du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé actuellement de neuf membres : M. Jérôme Guerrand, *président*, M. Maurice de Kervénoaël et M. Ernest-Antoine Seillière, *vice-présidents*, M^{me} Agnès Harth, M^{lle} Julie Guerrand, M. Frédéric Dumas, M. Renaud Momméja, M. Robert Peugeot et M. Éric de Seynes. M^{me} Nathalie Besombes, responsable en droit des affaires, en assure le secrétariat sous le contrôle du président.

Conformément à la structure de l'actionnariat de la société, majoritairement détenue par la famille Hermès, l'ouverture du Conseil de surveillance à des personnes extérieures à la famille Hermès a été réalisée depuis plusieurs années. À ce jour, trois membres du Conseil de surveillance ne sont pas membres de la famille Hermès : MM. Maurice de Kervénoaël, Robert Peugeot et Ernest-Antoine Seillière.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler les mandats de M. Jérôme Guerrand, M. Maurice de

Kervénoaël et M. Ernest-Antoine Seillière, M^{lle} Julie Guerrand, M. Renaud Momméja et M. Robert Peugeot, qui viennent à échéance (M^{me} Agnès Harth, M. Frédéric Dumas et M. Éric de Seynes n'ayant pas souhaité se représenter), et de nommer au Conseil de surveillance trois nouveaux descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès: M. Charles-Éric Bauer, M. Matthieu Dumas et M. Guillaume de Seynes.

Fonctionnement

du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur dans la mesure où ses règles de fonctionnement figurent très précisément dans les statuts de la société, que vous trouverez en page 208.

Les commissaires aux comptes titulaires et les représentants du Comité d'entreprise sont systématiquement conviés à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance se réunit statutairement au moins deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2007, quatre réunions du Conseil de surveillance se sont tenues avec la présence régulière de la totalité des membres du Conseil de surveillance, avec un taux moyen de présence de 91 %, comme le montre le tableau de la page 23.

Le président du Conseil de surveillance a été invité, comme les années précédentes, à toutes les réunions du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL.

Pour la bonne tenue des réunions du Conseil de surveillance, un dossier composé des documents relatifs à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil de surveillance avant la séance.

Au cours de ces réunions, certaines personnes extérieures au Conseil – et notamment des membres

	Présence	Nombre de réunions	Taux d'assiduité individuel
M. Jérôme Guerrand	4	4	100 %
M. Maurice de Kervénoaël	4	4	100 %
M. Ernest-Antoine Seillière	3	4	75 %
M. Frédéric Dumas	4	4	100 %
M ^{me} Agnès Harth	4	4	100 %
M ^{lle} Julie Guerrand	4	4	100 %
M. Renaud Momméja	3	4	75 %
M. Robert Peugeot	2	3	67 %
M. Éric de Seynes	4	4	100 %
Moyenne			91 %

du Comité exécutif et du Comité de direction – sont invitées, à l'initiative du président, à apporter en séance tous les éclaircissements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension par les membres du Conseil des questions à l'ordre du jour revêtant un caractère technique ou nécessitant une expertise particulière.

Les procès-verbaux des conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil de surveillance suivant, qui approuve le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente.

Rôle du Conseil de surveillance

La mission du Conseil de surveillance d'une société en commandite par actions est principalement d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la société conformément à la loi et aux statuts.

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance est chargé d'apprécier l'opportunité des choix stratégiques, de contrôler la régularité des actes de la Gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires, de contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés.

C'est pourquoi, chaque année, le Conseil de surveillance est amené notamment à présenter ses éventuelles observations sur les comptes sociaux et consolidés, à décider de la proposition d'affectation du résultat, à donner tous avis et autorisations.

Le Conseil de surveillance fait état des diligences accomplies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dans un rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes (pages 183 et 184).

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Remboursement des frais

Les membres du Conseil de surveillance sont remboursés, sur production de justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que ceux d'hébergement et de restauration engagés à l'occasion des réunions du Conseil.

Ces remboursements sont plafonnés.

Jetons de présence et rémunérations

Le Conseil de surveillance a réparti la somme de 130 000 € allouée à titre de jetons de présence et rémunérations pour l'exercice 2007, ainsi qu'il résulte

Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 juin 2007. Cette répartition est indiquée dans le rapport de la Gérance en page 15.

Le Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a souhaité, sur la recommandation du Comité des rémunérations, modifier le mode de détermination du montant des jetons de présence et rémunérations à verser à chaque membre du Conseil de surveillance en instaurant à partir de 2008 une partie variable basée sur l'assiduité. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé d'intégrer dans l'enveloppe distribuable des jetons de présence et rémunérations allouée par l'assemblée le montant des sommes versées (cf. page 15) aux membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations, et qui a représenté en 2007 une somme totale de 40 000 €.

Le Conseil de surveillance propose de répartir les jetons de présence et rémunérations selon les principes suivants :

- 60 000 € de part fixe pour le président du Conseil de surveillance, à titre de rémunération, sans part variable puisqu'il doit présider toutes les réunions; 15 000 € de part fixe et 1 000 € de part variable par réunion, plafonnée à cinq réunions par an, pour chaque vice-président du Conseil de surveillance; 12 000 € de part fixe et 1 000 € de part variable par réunion, plafonnée à cinq réunions par an, pour les autres membres du Conseil de surveillance;
- 10 000 € de part fixe sans part variable pour les présidents du Comité d'audit et du Comité des rémunérations;
- 5 000 € de part fixe sans part variable pour les autres membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations;
- en cas de nomination en cours d'exercice, partage de la part fixe entre le membre sortant et son successeur avec l'allocation de la part variable selon leur présence aux réunions.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée générale du 3 juin 2008 d'allouer une enveloppe globale de jetons de présence et rémunérations des membres du Conseil de surveillance de 242 000 €.

Comités spécialisés

Depuis janvier 2005, il existe deux comités spécialisés au sein du Conseil de surveillance intervenant sous sa responsabilité: un Comité des rémunérations et un Comité d'audit.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé des membres suivants :

- M. Ernest-Antoine Seillière, président ;
- M. Bertrand Puech, membre.

Les missions du Comité des rémunérations sont :

- d'être informé et de faire des recommandations sur les modalités de rémunération des membres du Comité exécutif:
- d'être informé et de faire des recommandations sur les modalités d'éventuelles attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites aux membres du Comité exécutif;
- de s'assurer que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois, en présence de la totalité de ses membres (taux moyen de présence de 100 %).

En 2007, le Comité des rémunérations a été amené à examiner et à émettre des recommandations sur les éléments suivants :

- rémunérations 2007, bonus 2006 et bonus cibles
 2007 des membres du Comité exécutif;
- rémunération 2007 des gérants;
- régime de retraite à cotisations définies (art. 83) ;
- plan d'attribution gratuite d'actions;
- plan d'attribution d'options d'achat d'actions.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des membres suivants :

- M. Maurice de Kervénoaël, président ;
- M. Charles-Éric Bauer, membre;
- M^{lle} Julie Guerrand, membre ;
- M. Éric de Seynes, membre.

Les missions du Comité d'audit sont :

- d'examiner et de commenter les comptes sociaux et consolidés de la société avant que ceux-ci soient arrêtés par la Gérance;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie;
- d'examiner le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe;
- d'accomplir les missions particulières qui lui sont confiées par le Conseil de surveillance.

Au cours de l'année 2007, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, en présence de la totalité de ses membres (taux moyen de présence de 100 %).

En 2007, le Comité d'audit a été amené à examiner et à émettre un avis sur les éléments suivants :

- revue des comptes consolidés au 31 décembre 2006;
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- revue de la procédure d'investissement;
- revue des comptes consolidés au 30 juin 2007;
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés;
- revue des procédures de placement et de gestion du risque de change ;

– présentation des conclusions relatives à certaines missions d'audit en en filiales.

Par ailleurs, il a mené une mission d'« audit sondage » pour tester le contrôle interne et la sécurité de la trésorerie d'une filiale.

• Rémunérations des membres des comités

Les rémunérations des membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit sont de 5 000 € par an pour les membres et de 10 000 € par an pour les présidents.

Fonctionnement des comités

Chaque comité se réunit à l'initiative de son président par écrit ou verbalement en tout lieu fixé par la convocation.

Les délibérations de chaque comité sont constatées par des procès-verbaux qui sont reportés dans un registre spécial et signés par les membres présents.

Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Comme cela est exposé dans le rapport de la Gérance (page 13), la fixation de la rémunération des gérants est encadrée, d'une part, par un plafond fixé dans les statuts (rémunération statutaire) et, d'autre part, par un plafond voté en Assemblée générale (rémunération complémentaire). Dans ces limites, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe la rémunération effective des gérants. Le Comité des rémunérations s'assure que la rémunération effective des gérants est conforme aux règles édictées ci-dessus.

Le président du Conseil de surveillance

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

e présent rapport est établi sur une base volontaire par référence à l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 (article L225/37 du Code de commerce) et conformément à l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier. Ce rapport « rend compte » des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Dans le cadre de la production de ce rapport, et conformément à la recommandation de l'AMF de janvier 2007, Hermès International s'est appuyé sur le « cadre de référence » (complété du « guide d'application ») réalisé par le groupe de Place et publié par l'AMF.

Le contrôle interne chez Hermès International

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer:

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs :
- la fiabilité des informations financières;
 et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés Hermès International, le dispositif de contrôle interne joue un rôle important dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints, ni que tous les risques soient totalement éliminés.

Hermès International veille à mettre en place au sein de l'ensemble de ses filiales un dispositif de contrôle interne efficace.

Des composantes du contrôle interne solides

Bien qu'ayant acquis la dimension d'un groupe international, Hermès demeure une entreprise à taille humaine, fidèle à une culture et à un esprit artisanal, qui cherche à développer auprès de ses employés un grand nombre de valeurs, dans un cadre familial.

Au premier rang de ces valeurs figure la qualité. L'exigence de qualité, essence même de l'activité d'Hermès, se conçoit dans tous les domaines, non seulement dans les produits mais aussi dans les modes de gestion. Hermès attache une grande importance aux qualités de gestionnaire de ses principaux responsables.

La culture Hermès, dont la diffusion est organisée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques, permet à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'intégrer les règles de conduite et d'intégrité de la Maison.

Ces valeurs de qualité et l'état d'esprit de tous les collaborateurs donnent une base solide au discours et aux actions en faveur d'un contrôle interne rigoureux.

Une organisation appropriée

La direction de l'entreprise, organisée autour d'un Comité exécutif, d'un Comité de direction et d'autres comités spécifiques, permet d'assurer alignement stratégique et circulation de l'information. Notamment, des organigrammes précis et des lettres d'orientation stratégique permettent à chacun de bien comprendre son rôle dans l'organisation, et d'analyser périodiquement sa performance par rapport aux objectifs.

La réorganisation des métiers, lancée en 2006, a continué à produire ses effets. Les responsabilités par lignes de métier sont désormais clarifiées et mieux formalisées, sur le plan tant juridique qu'opérationnel.

L'organisation commerciale repose sur une approche multilocale avec une forte responsabilisation des équipes locales, pour lesquelles les attributions sont clairement définies. Les points de vente sont ainsi supervisés par des entités locales dont les responsables reportent à la direction des Affaires internationales du groupe, assurant ainsi une cohérence opérationnelle et un contrôle.

Doté d'un réseau de ressources humaines fort de plus de 50 cadres, Hermès a mis en place des dispositifs de recrutement, de formations, de développement des compétences, visant à permettre à chacun d'exercer ses responsabilités.

Le principal acteur concernant l'élaboration et le contrôle de l'information financière est, au sein d'Hermès International, la direction financière, qui regroupe la direction du Contrôle financier, la direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion, la direction du Service financier holding, la direction fiscale, ainsi que la direction de la Trésorerie et la direction en charge des opérations financières.

La direction du Contrôle financier est en charge du suivi de l'activité et du contrôle de l'information financière remontée par les filiales, qu'il s'agisse de données réelles ou de leurs objectifs. Sa mission principale est de s'assurer que la gestion financière des filiales est en accord avec les objectifs définis par la direction générale du groupe. Cette mission s'exerce par un travail de proximité, d'anticipation et d'accompagnement des directeurs généraux et financiers des filiales tout au long de l'année.

La direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion est chargée de l'élaboration de l'information financière, selon les normes en vigueur, et du suivi de la rentabilité du groupe à court et à moyen terme.

Enfin, le Comité d'audit, créé en 2005, s'assure du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne du groupe. Ses missions sont présentées dans le « Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance », en page 22.

• Des systèmes d'information de qualité

L'élaboration et le contrôle de l'information financière sont facilités par l'utilisation d'outils adaptés aux besoins d'Hermès International. Le reporting des filiales vers Hermès International, la consolidation des comptes, les opérations de trésorerie sont ainsi réalisés sur des progiciels intégrés, permettant une centralisation des données. Les informations issues des systèmes de gestion sont disponibles pour les responsables d'activité hebdomadairement et mensuellement, permettant ainsi un bon pilotage des activités, un suivi homogène de l'évolution de la performance, et la détection d'éventuelles anomalies dans les processus de contrôle interne.

Les systèmes d'information ont pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Ainsi, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès aux systèmes, de validation des traitements et des procédures de clôture, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Par ailleurs, les procédures et les contrôles en place visent à assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion (systèmes de gestion, pour les éléments concourant, en l'espèce, à l'élaboration et au

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

traitement d'informations financières et comptables publiées) ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion.

Comme évoqué dans le rapport de l'an dernier, et dans une perspective d'optimisation des contrôles sur l'information comptable et financière, le groupe a mis en place un nouveau progiciel de reporting et de consolidation. Il a été déployé dans toutes les filiales consolidées par Hermès International, et un audit post-implémentation de cet outil a été réalisé par l'un des commissaires aux comptes, dont les principales remarques ont été prises en compte.

Des procédures opérationnelles formalisées

Hermès International et ses filiales disposent de plusieurs manuels de procédures, par grandes natures de métiers, d'activités, ou par zones géographiques. Ces procédures sont pour la plupart accessibles sur l'intranet du groupe. Notamment, un manuel de procédures groupe, couvrant les principaux cycles de l'entreprise (achats, ventes, trésorerie, stocks, immobilisations, ressources humaines, systèmes d'information...), est disponible sur l'intranet. Un manuel de contrôle interne des magasins permet aux filiales de distribution de mettre en place un contrôle interne opérationnel (ventes et encaissements, gestion des stocks, sécurité...). Le domaine de la logistique, dont un des sites majeurs est certifié ISO 9001, repose également sur des procédures extrêmement formalisées. Enfin, la plupart des filiales du groupe ont rédigé, en accord avec Hermès International, des procédures propres à leurs activités ou à leur localisation.

Le manuel financier expose l'ensemble des règles à suivre pour le reporting financier; il a été mis à jour cette année à l'occasion de la migration vers le nouveau progiciel de reporting et de consolidation. Ce manuel de procédures présente l'ensemble

des procédures applicables en matières comptable et financière, de contrôle interne, et il contient également des précisions sur les opérations de comptabilisation. Le Plan de compte groupe, établi selon les normes comptables internationales (IFRS), détaille également les règles de comptabilisation. La direction financière du groupe émet en outre périodiquement des instructions adressées aux filiales à l'occasion des clôtures et de façon ponctuelle sur tout sujet lié à l'information financière.

Des procédures strictes d'investissement ont été définies, et une direction des Projets économiques et d'Investissements est responsable du suivi et du contrôle financier de tous les projets d'investissements, notamment en vérifiant le respect des procédures et par une analyse financière des projets d'engagements et de développement. Une procédure d'autorisation d'investissement prévoit différentes étapes, dont un calcul de rentabilité.

Par ailleurs, des procédures très strictes sont appliquées pour la gestion de la trésorerie. Un manuel des règles de sécurité de la trésorerie s'appuie sur (a) des «règles prudentielles», validées par le Conseil de Surveillance, définissant pour chacune des sociétés du groupe les règles d'ouverture, de fonctionnement des comptes bancaires (avec un suivi entre autres des personnes signataires), constamment mises à jour, (b) une procédure de gestion du risque de change, validée par le Conseil de surveillance (cette procédure présente l'ensemble des instruments financiers autorisés et fixe les limites d'utilisation par les membres de la Trésorerie d'Hermès International), (c) une convention de change, signée par chaque filiale concernée, et qui structure les relations entre le groupe Hermès et ses filiales, et précise la politique et les règles de gestion applicables aux flux financiers, et les conditions de détermination et d'application des cours de change garantis annuels, et (d) une politique de placement de la Trésorerie groupe, validée également par le Conseil de surveillance et qui présente les critères de placement de la trésorerie du groupe et les limites d'utilisation par les membres de la Trésorerie d'Hermès International.

Des processus garants d'un bon contrôle interne

• Une analyse des risques ciblée

Hermès est soucieux de protéger son patrimoine par une gestion active de ses risques. Le tome 1 de ce Rapport annuel précise les principaux facteurs de risque auxquels le groupe est confronté.

Hermès a mis en place différents dispositifs systématiques ou spécifiques pour identifier et analyser ses principaux risques. Ces travaux, de la responsabilité des opérationnels, sont coordonnés par une direction de l'Audit et des Risques (DAR).

Les processus systématiques mis en place chez Hermès sont de deux sortes: des exercices de cartographie des risques majeurs, et des travaux d'autoévaluation des points de contrôle interne.

L'objectif des travaux de cartographie des risques est d'identifier et de hiérarchiser les principaux risques des entités et des métiers du groupe, et de formaliser d'éventuelles actions pour mieux prendre en compte ces risques dans la gestion opérationnelle. Le management en charge des opérations est responsable de ce travail, conduit avec l'assistance de la DAR, et réalisé sur la base d'entretiens avec les responsables des principales filiales du groupe. Inaugurée dès 2004, cette démarche a été poursuivie les années suivantes. Six cartographies ont été réalisées en 2007, tant sur des métiers que sur des filiales de distribution. Une centaine de cadres du groupe ont participé à cette démarche, renforçant la sensibilité d'Hermès aux problématiques de maîtrise des risques. Des plans d'action opérationnels ont été lancés à la suite de ces travaux, à chaque fois que cela paraissait pertinent. Les principaux métiers et activités sont concernés, et l'ensemble du groupe doit être couvert périodiquement.

L'auto-évaluation des points de contrôle interne suit une approche par processus opérationnels. Dans ce but, il a été développé une méthodologie et un système d'auto-évaluation, matérialisé par des questionnaires, à remplir sur un outil intranet par les filiales, portant sur les contrôles clés des processus revus. Ce système doit permettre de fournir un support pour évaluer le niveau de contrôle interne des filiales et d'apprécier dans quelle mesure les risques opérationnels et fonctionnels sont correctement traités à leur niveau. En cas d'inefficacité des contrôles évalués, les filiales doivent établir un plan d'action pour y remédier. Depuis 2004, une douzaine de processus ont ainsi été auto-évalués par l'ensemble des filiales et audités, pour certains d'entre eux, par les auditeurs internes du groupe.

Hermès a également déployé des processus spécifiques pour adresser certaines natures de risques. Le mode opératoire retenu est celui des comités spécialisés ou de groupes de travail. Un certain nombre de ces comités, par nature de risques, se réunissent ainsi périodiquement (en général mensuellement). Par exemple, des comités spécialisés dans les risques immobiliers et les risques de trésorerie se réunissent pour analyser les principaux risques identifiés (en interne ou par des audits externes) et vérifier que les dispositifs de contrôle existants correspondent aux standards Hermès. Parallèlement à cela, deux groupes de travail ont été constitués sur les sujets « grippe aviaire » et « gestion de crise » pour définir la réponse du groupe à ces risques spécifiques, rédiger les procédures nécessaires et les diffuser à l'ensemble des collaborateurs concernés. Ces recensements des principaux risques identifiables servent de base aux différentes activités et procédures de contrôle interne.

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Des activités de contrôle portées par les opérationnels

Dans le cadre de leurs prérogatives, les responsables opérationnels sont chargés de mettre en place des dispositifs de contrôle rigoureux. Traditionnellement, Hermès montre une forte prudence dans ce domaine et demande à ses collaborateurs des travaux de contrôle détaillés et l'application de procédures strictes. Pour pérenniser et approfondir une démarche lancée l'année dernière, les responsables des seize filiales majeures du groupe ont eu à rendre compte à la Gérance des principales caractéristiques du processus de contrôle interne en place au sein de leur périmètre. Ce reporting s'est effectué au moyen d'un questionnaire détaillé qui repose sur le «cadre de référence» de l'AMF et comporte plus de cent questions. Les réponses apportées sont analysées par la DAR et donnent lieu, le cas échéant, à des plans d'action.

La direction générale du groupe analyse régulièrement l'activité des filiales et rencontre périodiquement les dirigeants des principales filiales afin de faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires pour l'atteinte des objectifs.

• Une surveillance permanente

Les dispositifs d'analyse des risques (décrits cidessus) sont portés par les opérationnels, mais font aussi participer des collaborateurs indépendants des activités, qui de ce fait contribuent à exercer un regard critique non seulement sur les risques, mais aussi sur les dispositifs de contrôle interne. Les comités spécialisés, mentionnés ci-dessus, jouent également un rôle de surveillance et de contrôle. La DAR, dont une des missions est de s'assurer que les opérationnels respectent bien les règles de contrôle interne définies par Hermès Internatio-

nal, coordonne les travaux de plus de dix auditeurs, en France et à l'étranger (New York, Hong Kong, Tokyo), effectif cohérent avec les bonnes pratiques observées en France. Les auditeurs d'Hermès International appliquent le code de déontologie édicté par l'Ifaci (Institut français de l'audit et du contrôle internes) sur quatre critères : intégrité, objectivité, confidentialité et compétence. La DAR est rattachée au Comité exécutif du groupe, gage de son indépendance, notamment vis-à-vis des opérations, et a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction. Le directeur de l'Audit et des Risques participe aux réunions du Comité d'audit, et rencontre son président régulièrement.

Les auditeurs travaillent sur la base d'un plan d'audit, établi annuellement, qui donne lieu à des adaptations le cas échéant chaque semestre. Les audits menés par la DAR sont de différents types : audit de contrôle interne général, audit de sécurité (dont les objectifs sont essentiellement d'apprécier le niveau de contrôle interne relatif à la trésorerie et aux stocks), audit d'organisation, missions spéciales effectuées à la demande de la direction générale. Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement de rapports détaillant les constats et les risques identifiés, et proposant des recommandations pour y remédier. La bonne application des recommandations est vérifiée lors de missions de suivi d'audits ultérieures. Les rapports d'audit sont adressés aux responsables des filiales ou des services audités, ainsi qu'à la direction générale du groupe.

En complément, des audits « spécialisés » sont réalisés ponctuellement par les différentes directions fonctionnelles de la société, avec le concours de sous-traitants le cas échéant, et notamment des audits informatiques, sociaux et environnementaux. En 2007, les auditeurs internes du groupe ont

réparti leur activité entre des audits internes des travaux d'analyse des risques (cartographie) et des projets d'amélioration du contrôle interne. Géographiquement, ils sont intervenus sur l'ensemble du périmètre du groupe.

Enfin, les auditeurs externes, de par leur mission de certification des comptes, effectuent une vérification indépendante des processus comptables et financiers et de l'élaboration des états financiers. Les informations issues de leurs travaux permettent à l'organisation d'adapter les dispositifs de contrôle interne, le cas échéant. Par ailleurs, ils revoient périodiquement un ou plusieurs aspects du contrôle interne dans les principales entités du groupe, afin d'adapter leurs travaux de révision des comptes, mais également de contrôler le dispositif interne et de communiquer à Hermès International des recommandations sur ce sujet.

Précisions concernant le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne chez Hermès International. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux de ses activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Comme le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif d'ensemble comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle. En plus des objectifs du contrôle interne définis précédemment, le contrôle interne comptable et financier vise à répondre aux objectifs suivants :

 la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible; – la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle, dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée; – la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Des processus de pilotage de l'organisation comptable et financière ont été mis en place et contribuent à la mise en œuvre de la politique comptable et financière, à la gestion des moyens et à la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la direction générale. Le groupe Hermès a mis en place un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées. Ce dispositif s'appuie sur une séparation des tâches strictes et un contrôle fort du holding sur les informations produites par les filiales.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont les suivants : - la direction générale du groupe, qui est assurée, autour de la Gérance, par un Comité exécutif de cinq directeurs ayant chacun des attributions définies, et réunis au sein d'un comité exécutif. Sa mission est la direction stratégique du groupe. Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, dont elle a la responsabilité, la Gérance obtient notamment toutes les informations qu'elle juge utiles, par exemple les informations relatives aux options de clôture, aux estimations et aux changements de méthode comptable, et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe. Elle analyse régulièrement les comptes des filiales et rencontre périodiquement leurs dirigeants, notamment lors des phases budgétaires et de

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

clôture. Elle prend enfin en considération les travaux des commissaires aux comptes ;

– le Conseil de surveillance, qui a pour rôle d'exercer un contrôle permanent de la gestion de la société. Il a ainsi la possibilité de vérifier auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière;

– le Comité d'audit, qui a pour mission, entre autres, d'examiner et de commenter les comptes sociaux et consolidés avant que ceux-ci soient arrêtés par la Gérance, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées, et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie;

– les directeurs généraux et les directeurs financiers des filiales, qui sont les premiers responsables de la qualité du processus d'élaboration de l'information financière au sein de leur périmètre. Ils sont également responsables de la diffusion et de l'application correcte des procédures établies et diffusées par Hermès International;

– le directeur général en charge des finances et de l'administration, membre du Comité exécutif, responsable du contrôle interne comptable et financier au niveau du groupe, s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens (organisation, compétences humaines, outils) et la maîtrise des contraintes liées à l'élaboration de l'information budgétaire, comptable et financière. Il s'assure également que la préparation de l'arrêté des comptes soit correcte;

- le directeur financier du groupe avec, au sein de la direction financière du groupe, la direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion et la direction du Contrôle financier, qui effectuent de nombreux contrôles qui visent également à garantir la fiabilité de l'information financière. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues réalisées lors des phases de clôture (clôture annuelle, clôture semestrielle), de réestimé et de budget.

L'ensemble du processus de reporting et de consolidation fait l'objet d'une évaluation annuelle pour toutes les filiales. Ce bilan qualité de la clôture et de la remontée d'information reprend les problèmes rencontrés afin d'identifier les axes d'amélioration.

Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

Les processus d'arrêté des comptes mis en place par Hermès visent à garantir les éléments suivants :

- la neutralité et l'objectivité, la pertinence des informations comptables et financières publiées par rapport aux besoins des utilisateurs, le respect des délais (par la mise en place d'un calendrier de clôture), l'intelligibilité de ces informations;
- la définition et la diffusion à toutes les entités intégrées de procédures d'arrêté des comptes consolidés qui respectent ces critères (par le biais notamment du Plan de compte groupe, du manuel financier, ainsi que des instructions adressées aux filiales à l'occasion des clôtures et, de façon ponctuelle, sur tout sujet lié à l'information financière) ;
- la traçabilité des écritures comptables d'arrêté au sein des systèmes d'information;
- le contrôle, avant intégration des liasses de consolidation (respect du référentiel comptable et des pratiques du groupe, contrôles de cohérence...);
 l'existence de dispositifs d'analyse des comptes
- l'existence de dispositifs d'analyse des comptes (revue des contrôleurs financiers, vérification des

opérations de consolidation, de la bonne application des normes IFRS, analyse des transactions internes...).

Les procédures de reporting et de consolidation prévoient de nombreux contrôles à différents niveaux, visant à garantir la fiabilité de l'information financière. L'élaboration des comptes consolidés est fiabilisée par l'unicité de l'information financière publiée et de l'information financière de gestion, réalisées sur le même outil. En outre, les directeurs généraux et les directeurs financiers de chaque filiale doivent produire, à chaque clôture annuelle, une lettre d'affirmation par laquelle ils se portent garants de la fiabilité de l'information financière et du contrôle interne.

Les directions financières d'Hermès International et d'Hermès Sellier, en tant que garantes du contrôle interne et financier de la société mère et de la principale entité du groupe, ont analysé leur contrôle interne comptable et financier sur la base du « guide d'application » associé au « cadre de référence » de l'AMF, à l'aide d'un questionnaire comportant plus de deux cents questions.

La direction de l'Audit et des Risques joue également un rôle essentiel dans le contrôle interne comptable et financier. Par le biais des missions d'audits effectuées ponctuellement dans différentes filiales, non seulement elle vérifie le caractère correct de la mise en œuvre d'un contrôle interne de qualité, mais elle apporte également ses conseils pour aider les opérationnels à progresser et à fiabiliser leur contrôle interne.

Diligences de la Gérance dans le cadre de la préparation du rapport

Afin de préparer ce rapport, la Gérance se fonde notamment sur les éléments suivants :

- des réunions avec le directeur général en charge des finances et de l'administration, au cours desquelles les différents points ci-dessus sont évoqués;
 des réunions avec le directeur de l'Audit et des Risques pour faire un point sur les activités de contrôle:
- un point avec les commissaires aux comptes;
- des documents internes, émis par les principaux responsables opérationnels et financiers, précisant leurs responsabilités en matière de contrôle interne et notamment sur les comptes, et pour lesquels ceux-ci rendent compte, à leur niveau, de leur dispositif;

et plus généralement sa connaissance des hommes, de l'organisation et des processus clés.

Un processus

d'amélioration continue

Comme pour la plupart de ses activités, Hermès s'est engagé dans un processus d'amélioration continue de son contrôle interne.

Dans cette optique, l'année 2008 sera marquée par la poursuite des travaux en matière de cartographie des risques, l'amélioration des processus de contrôle interne au moyen des questionnaires d'auto-évaluation et le renforcement de contrôles spécifiques sur certains processus.

La Gérance

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Patrick Thomas

Né le 16 juin 1947

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н◆	France	Gérant
Ateliers AS	Н	France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Banque Neuflize OBC		France	Membre du Conseil de surveillance
Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement, CEDA, devenue Créations Métaphores	н	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur
Compagnie des Cristalleries le Saint-Louis	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur
Compagnie Hermès de Participations	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
aulme		France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
léraklion	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, membre du Conseil de direction
lercia .	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Hermès Sellier	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
lolding Textile Hermès	Н	France	Président
mmauger	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
AS Ateliers Nontron	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
samyol 10	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
amyol 11	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
amyol 12	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
amyol 15, devenue Hermès Voyageur	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
amyol 16	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
samyol 17	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
samyol 18	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
ohn Lobb	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur
Massilly Holding		France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
Notsch George V	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
SC Honossy	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
Cl Auger-Hoche	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
CI Boissy les Mûriers	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Boissy Nontron	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Edouard VII	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
SCI Les Capucines	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant
Sport Soie	Н	France	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, président
eica Camera AG	•	Allemagne	Membre du Conseil de surveillance
lermès Australia	Н	Australie	Administrateur
Hermès Benelux Scandinavie	Н	Belgique	Administrateur
Hermès do Brasil	Н	Brésil	Membre du Conseil consultatif
Hermès Canada	Н	Canada	Administrateur
Saint-Honoré Chile	Н	Chili	Administrateur titulaire

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Saint-Honoré Shanghai Commercial & Trading Co., devenue Hermès			
(Shanghai) Commercial & Trading Co.	Н	Chine	Administrateur
Hermès Korea	Н	Corée du Sud	Président et représentant légal
Hermès Korea Travel Retail	Н	Corée du Sud	Président et représentant légal
Hermès Iberica	Н	Espagne	Administrateur
Hermès of Hawaï	Н	États-Unis	Président du Conseil d'administration
Hermès of Paris	Н	États-Unis	Président du Conseil d'administration
Hermtex	Н	États-Unis	Président du Conseil d'administration
Hermès Grèce	Н	Grèce	Administrateur
Hermès Greater China, devenue Hermès Asia Pacific	Н	Hong Kong	Administrateur
Herlee	Н	Hong Kong	Président et administrateur
John Lobb (Hong Kong) Limited	Н	Hong Kong	Administrateur
Hermès Retail India Private Ltd	Н	Inde	Administrateur
Hermès Italie	Н	Italie	Administrateur
Hermès Japon	Н	Japon	Administrateur
John Lobb Japan	Н	Japon	Administrateur
Boissy Mexico	Н	Mexique	Administrateur titulaire
Hermès de Paris (Mexico)	Н	Mexique	Administrateur titulaire
Hermès Monte-Carlo	Н	Principauté de Monaco	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Hermès Prague	Н	République tchèqu	ue Membre du Conseil de surveillance
Hermès GB Limited	Н	Royaume-Uni	Administrateur
Hermès South East Asia	Н	Singapour	Administrateur
Hermès Singapore Retail	Н	Singapour	Administrateur
Boissy Retail	Н	Singapour	Président
Saint-Honoré (Bangkok)	Н	Thaïlande	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Gainier, devenue Hermès Intérieur & Design	Н	France	Représentant permanent d'Hermès International, président
Hermès Interactif	Н	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Hermès International	Н	France	Directeur général
Sport Soie	Н	France	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, administrateur
Hermès Holding US	Н	États-Unis	Président
William Grant and Sons		Royaume-Uni	Président-directeur général

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Bertrand Puech

Né le 18 février 1936

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н◆	France	Représentant permanent d'Émile Hermès SARL, gérant
John Lobb	Н	France	Administrateur
Émile Hermès SARL	Н	France	Gérant et membre du Conseil de gérance
Hermès of Paris	Н	États-Unis	Administrateur
Hermès Sellier	Н	France	Membre du Conseil de direction
HPF	Н	France	Gérant
Isamyol 10	Н	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Isamyol 11	Н	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Isamyol 12	Н	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Sifah	Н	France	Gérant
Théodule	Н	France	Gérant
28-30-32 Faubourg Saint-Honoré	Н	France	Président

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Ateliers AS	Н	France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Auger Hoche	Н	France	Gérant
Boissy Mexico	Н	Mexique	Administrateur titulaire
Briand Villiers I		France	Gérant
Briand Villiers II		France	Gérant
Bucol	Н	France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Herciv	Н	France	Gérant
Hermès de Paris (Mexico)	Н	Mexique	Administrateur suppléant
Holding Textile Hermes	Н	France	Membre du Conseil de direction
Isamyol 8	Н	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS
Motsch George V	Н	France	Gérant
Siegl	Н	France	Représentant permanent de Sport Soie, administrateur
Société Nontronnaise de Confection	Н	France	Président du Conseil d'administration et directeur général

Jérôme Guerrand

Né le 15 octobre 1944

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н♦	France	Président du Conseil de surveillance
Antonino		France	Gérant
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	Н	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
Hermès Sellier	Н	France	Membre du Conseil de direction
Société civile immobilière du 74 Faubourg Saint Antoine		France	Cogérant
J.L. & Co	Н	Royaume-Uni	Administrateur
Morethanhotels Limited		Royaume-Uni	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Sellier	Н	France	Administrateur

Maurice de Kervénoaël

Né le 28 septembre 1936

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н◆	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance, président du Comité d'audit
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	Н	France	Président et membre du Conseil de surveillance
Laurent-Perrier	•	France	Président et membre du Conseil de surveillance
MDK Consulting		France	Gérant
Onet		France	Membre du Conseil de surveillance
Petit Bateau		France	Président
SIA Groupe SA		France	Président et membre du Conseil de surveillance

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Pays	Mandats/fonctions
France	Membre du Conseil de surveillance
France	Administrateur
France	Président du Conseil de surveillance
France	Administrateur
	France France France

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Ernest-Antoine Seillière

Né le 20 décembre 1937

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н◆	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance, président du Comité des rémunérations
Aseas Participations		France	Gérant
Bureau Veritas	•	France	Membre du Conseil de surveillance
Editis Holding		France	Membre du Conseil de surveillance
Legrand	•	France	Administrateur
Gras Savoye & Cie		France	Membre du Conseil de surveillance
Odyssas		France	Gérant
PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA)	•	France	Membre du Conseil de surveillance
Société Lorraine de Participations Sidérurgiques fusion-absorption par Wendel-Participations		France	Président du Conseil d'administration et directeur général
Wendel Investissement, devenue Wendel	•	France	Président du Conseil de surveillance
Wendel-Participations, devenue Société Lorraine de Participations		Evanas	Dréaideat du Capacil d'administration
Sidérurgiques (SLPS)		France	Président du Conseil d'administration
Oranje Nassau Groep BV		Pays-Bas	Président du Conseil de surveillance
Sofisamo		Suisse	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Bureau Veritas	•	France	Représentant permanent de Oranje Nassau Groep BV, membre du Conseil de surveillance
Capgemini	•	France	Administrateur, vice-président du Conseil d'administration
Legrand Holding, devenue Legrand	•	France	Président du Conseil d'administration
Wendel Investissement, devenue Wendel	•	France	Président du Conseil d'administration et directeur général
Lumina Parent		Luxembourg	Président du Conseil d'administration
Trader Classified Media		Pays-Bas	Président du Conseil de surveillance

Frédéric Dumas

Né le 13 mai 1946

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès international	Н◆	France	Membre du Conseil de surveillance
Carquois		France	Gérant
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	Н	France	Membre du Conseil de surveillance
Dobropol		France	Gérant
Flèches		France	Membre du Comité de direction
Sagaie		France	Associé gérant
Société civile immobilière du 74 Faubourg Saint Antoine		France	Cogérant
H Société du groupe Hermès ♦ Socié	té cotée		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Flèches	France	Gérant

Julie Guerrand

Née le 26 février 1975

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н◆	France	Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit
Antonino		France	Gérant
Jerocaro		France	Gérant
La Mazarine-SCIFAH		France	Gérant
Paris Orléans	•	France	Directeur de participations
SCI Apremont		France	Gérant
SCI Briand Villiers I		France	Gérant
SCI Briand Villiers II		France	Gérant
SCI Petit Musc		France	Gérant
SCTI		France	Gérant
Société Immobilière du Dragon		France	Gérant
Val d'Isère Carojero		France	Gérant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Rothschild & Cie	France	Sous-directeur
Rothschild & Cie	France	Directeur adjoint

Agnès Harth

Née le 4 octobre 1944

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н♦	France	Membre du Conseil de surveillance
BJOP - Bijouterie Joaillerie Orfèvrerie F	erle	France	Membre du Conseil d'administration
Cintaphée		France	Gérant
Compagnie des Arts de la Table	Н	France	Directeur de la création et du patrimoine de Puiforcat
Émile Hermès SARL		France	Membre du Conseil de gérance
Hermès Sellier	Н	France	Membre du Conseil de direction
Sirano		France	Gérant

H Société du groupe Hermès

◆ Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Sellier	Н	France	Administrateur

Renaud Momméja

Né le 20 mars 1962

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н♦	France	Membre du Conseil de surveillance
Altizo		France	Gérant majoritaire
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	Н	France	Membre du Conseil de surveillance
GFA Château Fourcas Hosten		France	Cogérant
Newsweb		France	Représentant permanent d'Altizo, membre du Conseil de surveillance
Lor		France	Cogérant
Pollux et Consorts		France	Membre du Comité de direction
SARL Tolazi		France	Gérant
SCI Briand Villiers I		France	Gérant
SCI Briand Villiers II		France	Gérant
Société Immobilière du Faubourg Saint-Honoré « SIFAH »		France	Gérant
Société civile immobilière du 74 Faubourg Saint Antoine		France	Cogérant
Société civile du Château			
Fourcas Hosten		France	Représentant permanent de Lor, gérant
J.L. & Co	H	Royaume-Uni	Administrateur
Catapult Asset Management		Royaume-Uni	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination	Pays	Mandats/fonctions
Abrilot (absorbée par Pollux et Consorts)	France	Cogérant
Cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés	France	Directeur associé
Carat Local Agence Conseil Media	France	Directeur commercial
Carat Sud-Ouest	France	Directeur
Sport 4 Fun	France	Membre du Conseil d'administration
Société civile du Château		
Fourcas Hosten	France	Gérant associé

Robert Peugeot Né le 25 avril 1950

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès International	Н♦	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
Aviva France		France	Membre du Conseil de surveillance
Aviva Participations		France	Administrateur
CHP Gestion		France	Gérant
Établissements Peugeot Frères		France	Administrateur
Faurecia		France	Administrateur
Financière Guiraud et de Participations		France	Représentant statutaire de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, président
GIE PSA Renault		France	Administrateur
Holding Reinier		France	Administrateur
Imerys	•	France	Administrateur
Immeubles et Participations de l'Est		France	Administrateur
LFPF – La Française de Participations Financières		France	Administrateur
PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA)	•	France	Membre du Comité exécutif et directeur de l'innovation et de la qualité
PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA)	•	France	Membre du Conseil de surveillance
Rodom		France	Gérant
Sanef		France	Administrateur
Société Foncière, Financière et de Participations – FFP	•	France	Président-directeur général
Zodiac		France	Représentant permanent de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, membre du Conseil de surveillance
Citroën Deutschland Aktiengesellschaft		Allemagne	Membre du Conseil de surveillance
Alpine Holding		Autriche	Administrateur
Citroën Danemark A/S		Danemark	Administrateur
B-1998, SL		Espagne	Administrateur
Fomentos de Construcciones y Contratas, SA		Espagne	Administrateur
FCC Construccion, SA		Espagne	Administrateur
Simante S.L.		Espagne	Président-directeur général
Citroën UK Ltd		Royaume-Uni	Administrateur
WRG - Waste Recycling Group Ltd		Royaume-Uni	Administrateur

H Société du groupe Hermès

◆ Société cotée

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 41

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Groupe Taittinger		France	Membre du Conseil de surveillance
Imerys	•	France	Membre du Conseil de surveillance
Institut français du pétrole		France	Administrateur
Lisi	•	France	Administrateur
Société du Louvre		France	Administrateur
Peugeot Automobile UK Ltd		Royaume-Uni	Administrateur

Éric de Seynes

Né le 9 juin 1960

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès international	Н♦	France	Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit
Brame et Lorenceau		France	Administrateur
CLMC		France	Gérant
Éditions Signes de Caractères		France	Gérant
Groupe Option		France	Président
Hermès Sellier	Н	France	Membre du Conseil de direction
Les Producteurs		France	Administrateur
Option Organisation		France	Président
Option Presse		France	Président
Option Sports Événements		France	Président
SCP Place des Vosges		France	Membre du Conseil de gérance
SFERIC		France	Gérant
Société Immobilière Groupe Option		France	Président
Suntseu		France	Administrateur
WEEA Organisation		France	Cogérant
Alcopa		Belgique	« Advisory Board Member »

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1er janvier 2007

Dénomination		Pays	Mandats/fonctions
Hermès Sellier	Н	France	Administrateur

H Société du groupe Hermès

◆ Société cotée





Informations relatives au capital et à l'actionnariat

- 46 Informations relatives au capital
- 46 État du capital
- 46 Droits de vote
- 46 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- 48 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices
- 49 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance
- 50 Informations relatives à l'actionnariat
- 50 Nombre d'actionnaires
- 50 Participation des salariés au capital
- 50 Franchissement de seuils
- 50 Nantissement des actions
- 50 Autodétention
- 50 Politique de dividendes
- 51 Pactes d'actionnaires
- 52 Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2007
- 53 Rapport spécial de la Gérance sur le programme de rachat d'actions
- 54 Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices

Informations relatives au capital

ÉTAT DU CAPITAL

	Montant	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 01/01/2007	54 506 155,14 €	106 874 814	0,51 €
Au 31/12/2007	54 105 499,14 €	106 089 214	0,51 €
Au jour de l'assemblée	54 105 499,14 €	106 089 214	0,51 €

Les actions sont intégralement libérées.

DROITS DE VOTE

Au 29 février 2008, il existait 170 771 889 droits de vote en circulation.

La société publie chaque mois avant le 15 du mois suivant, sur son site internet www.hermes-international.com, le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital le dernier jour du mois précédent.

Chaque action donne droit à au moins une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires, à l'exception des actions autodétenues par la société, qui sont dépourvues de tout droit de vote.

La propriété de certaines actions est démembrée, c'est-à-dire partagée entre un usufruitier et un nupropriétaire. Les droits de vote sont dans ce cas statutairement exercés par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Par ailleurs, un droit de vote double est attribué:
— à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte; et

– à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Le défaut de déclaration de franchissement de seuils légaux et statutaires peut entraîner la privation des droits de vote (se reporter à l'article 11 des statuts présenté en page 209).

INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Hermès International est une société en commandite par actions et bénéficie à ce titre des particularités de cette forme sociale dont certaines, légales ou statutaires, sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et notamment:

- la désignation et la révocation des gérants sont de la compétence exclusive des associés commandités;
 l'obligation pour Émile Hermès SARL, associé commandité, de maintenir dans ses statuts un certain nombre de dispositions concernant sa forme sociale, son objet et les conditions à respecter pour détenir la qualité d'associé (se reporter à l'article 14.3 des statuts d'Hermès International, présenté en page 211);
- la transformation en SARL ou en SA nécessite
 l'accord de la majorité des associés commandités;
 aucune décision des assemblées des commanditaires (actionnaires) n'est valablement prise si elle
 n'a pas été approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de ladite assemblée.

Par ailleurs, Hermès International a mis en place des règles statutaires également susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et notamment :

- le droit de vote est exercé par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des résultats, dont le droit de vote est exercé par l'usufruitier;
- l'attribution d'un droit de vote double après
 4 ans de détention ininterrompue en compte nominatif;

– une obligation de déclaration des franchissements de seuils de possession d'actions représentant une fraction de 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote ou tout multiple de ce montant. Enfin, la Gérance bénéficie d'une délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre en période d'offre publique des bons de souscription d'actions, et plus généralement de décider des augmentations de capital.

Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Capital après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Nominal	Prime d'émission	Nombre d'actions émises [E]/ annulées [A]
12/01/2005	Augmentation de capital de 16 516,35 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1er juillet 2004 et le 31 décembre 2004	€ 56 575 073,16	36 977 172	€ 1,53	€ 49,54	10 795 [E]
15/05/2005	Réduction de capital de 478 556,46 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 56 096 516,70	36 664 390	€ 1,53		312 782 [A]
18/07/2005	Augmentation de capital de 20 650,41 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 30 juin 2005	€ 56 117 167,11	36 677 887	€ 1,53	€ 49,54 € 63,55	13 097 [E] 400 [E]
07/09/2005	Réduction de capital de 584 553,33 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 55 532 613,78	36 295 826	€ 1,53		382 061 [A]
09/01/2006	Augmentation de capital de 58 182,84 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1er juillet 2005 et le 31 décembre 2005	€ 55 590 796,62	36 333 854	€ 1,53	€ 49,54 € 63,55 € 132,81	23 968 [E] 60 [E] 14 000 [E]
	Réduction de capital de 130 865,49 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 55 459 931,13	36 248 321	€ 1,53		85 533 [A]
03/04/2006	Augmentation de capital de 28 213,20 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1er janvier 2006 et le 30 mars 2006	€ 55 488 144,33	36 266 761	€ 1,53	€ 63,55 € 70,80 € 132,81 € 154,75	1 940 [E] 1 000 [E] 3 000 [E] 12 500 [E]
10/06/2006	Division du nominal par trois (de 1,53 € à 0,51 €)	€ 55 488 144,33	108 800 283	€ 0,51		N/A
10/07/2006	Réduction de capital de 1 014 884,19 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 54 473 260,14	106 810 314	€ 0,51	-	989 969 [A]
08/01/2007	Augmentation de capital de 32 895 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2006 et le 31 décembre 2006	€ 54 506 155,14	106 874 814	€ 0,51	€ 52,04 € 41,59	4 500 [E] 60 000 [E]
09/07/2007	Augmentation de capital de 14 586 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1er janvier 2007 et le 30 juin 2007	€ 54 520 741,14	106 903 414	€ 0,51	€ 52,09 € 41,59	13 600 [E] 15 000 [E]
13/07/2007	Réduction du capital de 423 147 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 54 097 594,14	106 073 714	€ 0,51		829 700 [A]
07/01/2008	Augmentation de capital de 7 905 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2007	€ 54 105 499,14	106 089 214	€ 0,51	€ 52,09 € 41,59	500 [E] 15 000 [E]

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance

Conformément aux dispositions de l'article L 225- 100 alinéa 7 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance, notamment en matière d'augmentation de capital en distinguant : les délégations en cours de validité ; les délégations utilisées durant l'exercice 2007, le cas échéant ; les délégations nouvelles soumises à l'Assemblée générale du 3 juin 2008.

Délégations existantes et délégations proposées à l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008	Date de l'assemblée N° de résolution	Durée de l'autorisation Échéance ⁴	Caractéristiques	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Émissions par incorporation de réserves				
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	2 juin 2005 vingt-troisième	26 mois 5 juin 2007	plafond nominal de 5 600 000 € 1	néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	5 juin 2007 onzième	26 mois 5 <i>août 200</i> 9	plafond nominal de 5 450 000 € ²	néant
Émissions avec droit préférentiel de souscription				
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	2 juin 2005 vingt-quatrième	26 mois 5 juin 2007	plafond nominal de 5 600 000 € 1	néant
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	5 juin 2007 douzième	26 mois 5 <i>août 200</i> 9	plafond nominal de 5 450 000 € ²	néant
Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique	6 juin 2006 <i>onzième</i>	26 mois 6 août 2008	montant maximal de 120 M€ 2 bons par action maximum	néant
Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique	3 juin 2008 <i>vingtième</i>	18 mois 3 décembre 2009	montant maximal de 110 M€ 2 bons par action maximum	-
Émissions sans droit préférentiel de souscription				
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	2 juin 2005 vingt-cinquième	26 mois 5 juin 2007	plafond nominal de 5 600 000 € 1	néant
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	5 juin 2007 <i>treizième</i>	26 mois 5 <i>août 200</i> 9	plafond nominal de 5 450 000 € ²	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	2 juin 2005 vingt-sixième	26 mois 5 juin 2007	plafond 1 % du nombre d'actions	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	6 juin 2006 douzième	26 mois 5 juin 2007	plafond 1 % du nombre d'actions	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	5 juin 2007 quatorzième	26 mois 5 août 2009	plafond 1 % du nombre d'actions	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	3 juin 2008 vingt et unième	26 mois 3 août 2010	plafond 1 % du nombre d'actions	-
Programme d'achat d'actions				
Achat d'actions	6 juin 2006 sixième	18 mois 5 juin 2007	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 360 € maximum des fonds engagés 700 M€	cf. rapport page 53
Achat d'actions	5 juin 2007 sixième	18 mois 5 décembre 2008	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 650 M€	cf. rapport page 53
Achat d'actions	3 juin 2008 dix-septième	18 mois 5 décembre 2009	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 650 M€	-
Annulation d'actions achetées	6 juin 2006 huitième	24 mois 5 juin 2007	limite de 10 % du capital	cf. rapport page 53
Annulation d'actions achetées	5 juin 2007 dixième	24 mois 5 août 2009	limite de 10 % du capital	cf. rapport page 53
Annulation d'actions achetées	3 juin 2008 dix-neuvième	24 mois 3 juin 2010	limite de 10 % du capital	-
Attribution d'actions gratuites et d'options d'achat				
Attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux	6 juin 2006 <i>dixième</i>	38 mois 5 juin 2007	plafond 2 % du capital ³	néant
Attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux	5 juin 2007 <i>quinzième</i>	38 mois 5 août 2010	plafond 2 % du capital ³	cf. rapport page 53
Attribution d'options d'achat d'actions	6 juin 2006 neuv <i>ième</i>	38 mois ⁴ 6 août 2009	plafond 2 % du nombre d'actions et au minimun 725 335 actions ³	cf. rapport page 53
Options de souscription				
Constatation des augmentations de capital réalisées en vertu des levées d'options de souscriptions d'actions	25 mai 1998 sixième	Jusqu'à expiration des plans		cf. rapport page 53

^{1.} Plafond commun de 5 600 000 €. 2. Plafond commun de 5 450 000 €. 3. Plafond commun de 2 % du capital. 4. Pour l'indication des échéances, il a été tenu compte des délégations ayant annulé pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, les délégations antérieures de même nature.

Il n'a été fait aucun usage par la Gérance en 2007 des délégations en matière d'augmentation de capital.

Informations relatives à l'actionnariat

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

En fonction des inscriptions nominatives en compte et des informations reçues d'Euroclear, il a été déterminé un nombre approximatif de 22 000 actionnaires au 31 décembre 2007.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La proportion du capital que représentent les actions détenues au nominatif par des salariés du groupe (hors dirigeants et mandataires sociaux) s'élevait au 31 décembre 2007 à 0,86 %.

Aucune action de la société n'est détenue par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et du fonds commun de placement d'entreprise de la société.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Le 5 juin 2007, M. Jérôme Guerrand a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote, et a déclaré détenir à cette date 3 895 572 actions en pleine propriété, 1 565 730 actions en usufruit et 10 922 604 droits de vote (applicable à la résolution d'affectation du résultat), soit 5,11 % du capital et 6,34 % des droits de vote.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Les actions inscrites au nominatif ne font l'objet d'aucun nantissement significatif.

AUTODÉTENTION

Au 31 décembre 2007, Hermès International détenait 473 000 de ses propres actions, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions présenté en page 53.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Sous réserve des besoins d'investissements nécessaires au développement de l'entreprise et des besoins de financement correspondants, l'intention actuelle de la société est de poursuivre sa politique de dividende menée au cours des dernières années. Le montant des dividendes distribués pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques figure en page 178.

Le délai de prescription des dividendes sur les titres Hermès International est le délai légal en la matière, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés par la société au centre des impôts dont elle dépend.

Pactes d'actionnaires

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires autres que les pactes suivants, entrant dans le cadre de la loi Dutreil.

	Pacte Dutreil Transmission I	Pacte Dutreil ISF I	Pacte Dutreil ISF II	Pacte Dutreil ISF IIII	Pacte Dutreil Transmission II
Régime	Article 787 B du CGI	article 885 I bis du CGI	article 885 I bis du CGI	article 885 I bis du CGI	Article 787 B du CGI
Date de signature	29 décembre 2003	2 février 2004	26 mars 2004	29 mars 2004	1 ^{er} février 2006
Durée de l'engagement collectif	deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 31 décembre 2003)	six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 5 février 2004)	six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 31 mars 2004)	six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 31 mars 2004)	deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 4 février 2006)
Durée contractuelle du pacte	deux années à compter de la date d'enregistrement	six années à compter de la date d'enregistrement	six années à compter de la date d'enregistrement	six années à compter de la date d'enregistrement	deux années à compter de la date d'enregistrement
Modalités de reconduction	poursuivi par un engagement individuel des bénéficiaires de la transmission	tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an	tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an	tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an	poursuivi par un engagement individuel des bénéficiaires de la transmission
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	25,30 %	39,02 %	50,03 %	33,09 %	23,60 %
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L 621-18-2-a)	À la date de signature du pacte: Jean-Louis Dumas, gérant commandité Émile Hermès SARL, associé commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance À ce jour: Émile Hermès SARL, gérant commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	À la date de signature du pacte: Jean-Louis Dumas, gérant commandité Émile Hermès SARL, associé commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance À ce jour: Émile Hermès SARL, gérant commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	À la date de signature du pacte: Jean-Louis Dumas, gérant commandité Émile Hermès SARL, associé commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance À ce jour: Émile Hermès SARL, gérant commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	À la date de signature du pacte: Jean-Louis Dumas, gérant commandité Émile Hermès SARL, associé commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance À ce jour: Émile Hermès SARL, gérant commandité Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance	À la date de signature du pacte: Jean-Louis Dumas, gérant commandité Émile Hermès SARL, associé commandité Patrick Thomas, gérant À ce jour: Émile Hermès SARL, gérant commandité Patrick Thomas,
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L.621-18-2 c et R.621-43-1 du Code monétaire et financier)	tous les signataires	tous les signataires	tous les signataires	tous les signataires	tous les signataires
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2007 au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la société	M. Jérôme Guerrand SC AXAM SC FALAISES	M. Jérôme Guerrand SC AXAM SC FALAISES	M. et M ^{me} Jean-Louis Dumas M. Jérôme Guerrand SC AXAM SC FALAISES SAS POLLUX & CONSORTS SAS SDH SC FLÈCHES	M. Jérôme Guerrand SC AXAM SC FALAISES	SAS POLLUX & CONSORTS SAS SDH SC FALAISES SC AXAM

Informations relatives à l'actionnariat

Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2007

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux figurant ci-dessous détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Les sociétés SAS SDH, SAS POLLUX & CONSORTS, SC FLÈCHES, SC FALAISES et SC AXAM sont détenues exclusivement par des descendants de M. Émile-Maurice Hermès, issus de différentes branches familiales qui ont décidé, afin d'en faciliter la gestion, de regrouper leurs participations au capital d'Hermès International. À la connaissance de la société, aucun des associés de ces sociétés ne détient indirectement une participation supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote d'Hermès International.

Les actions détenues par les mandataires sociaux et les dirigeants sont détaillées en page 18.

Aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.

		Actions en pleine propriété ou en usufruit ¹ (votes d'assemblée générale ordinaire statuant sur l'affectation du résultat)										
	au 3	1 déce	mbre 2007 ²		au 3	31 déce	mbre 2006 ²		au 31 décembre 2005			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
SAS SDH	9 605 836	9,05	19 130 676	11,18	9 604 680	8,99	19 152 520	11,05	3 201 560	8,81	4 868 560	8,67
SAS POLLUX ET CONSORTS	6 596 525	6,22	12 158 450	7,11	5 561 925	5,20	11 123 850	6,42	1 853 975	5,10	2 921 735	5,20
SC FLÈCHES	5 852 220	5,52	10 686 782	6,25	5 882 220	5,50	10 718 583	6,18	1 851 090	5,09	3 463 211	6,17
SC FALAISES	5 567 610	5,25	11 135 220	6,51	5 567 610	5,21	10 939 260	6,31	1 855 870	5,11	3 646 420	6,49
SC AXAM	5 559 480	5,24	10 817 460	6,32	5 559 480	5,20	10 817 460	6,24	1 853 160	5,10	3 605 820	6,42
M. Jérôme GUERRAND	5 461 302	5,15	10 922 604	6,39								
M. et M ^{me} Jean-Louis DUMAS	5 077 342	4,79	10 154 684	5,94	5 110 590	4,78	10 221 180	5,90	1 703 530	4,69	3 405 060	6,06
Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote	43 720 315	41,21	85 005 876	49,69	37 286 505	34,88	72 972 853	42,10	13 319 185	36,65	23 910 806	42,57
Autodétention par Hermès International	473 000	0,44	0	-	141 000	0,13	0	_	132 533	0,36	0	-
Autres actionnaires	61 895 899	58,35	86 049 500	50,31	69 447 309	64,99	100 366 807	57,90	22 882 136	62,99	32 254 633	57,43
Total composant le capital social	106 089 214	100,00	171 055 376	100,00	106 874 814	100,00	173 339 660	100,00	36 333 854	100,00	56 165 439	100,00

	Actions en pleine propriété ou en nue propriété 1 (autres votes d'assemblée générale)											
	au 3	1 déce	mbre 2007 ²		au 31 décembre 2006 ²				au 31 décembre 2005			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
SAS SDH	9 605 836	9,05	19 130 676	11,18	9 604 680	8,99	19 152 520	11,05	3 201 560	8,81	4 868 560	8,67
SAS POLLUX ET CONSORTS	6 596 525	6,22	12 158 450	7,11	5 561 925	5,20	11 123 850	6,42	1 853 975	5,10	2 921 735	5,20
SC FLÈCHES	5 852 220	5,52	10 686 782	6,25	5 882 220	5,50	10 718 583	6,18	1 851 090	5,09	3 463 211	6,17
SC FALAISES	5 567 610	5,25	11 135 220	6,51	5 567 610	5,21	10 939 260	6,31	1 855 870	5,11	3 646 420	6,49
SC AXAM	5 559 480	5,24	10 817 460	6,32	5 559 480	5,20	10 817 460	6,24	1 853 160	5,10	3 605 820	6,42
Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote	33 181 671	31,28	63 928 588	37,37	32 175 915	30,10	62 751 673	36,20	10 615 655	29,21	18 505 746	32,95
Autodétention par Hermès International	473 000	0,44	0	-	141 000	0,13	0	_	132 533	0,36	0	-
Autres actionnaires	72 434 543	68,28	107 126 788	62,63	74 557 899	69,77	110 587 987	63,80	25 585 666	70,43	37 659 693	67,05
Total composant le capital social	106 089 214	100,00	171 055 376	100,00	106 874 814	100,00	173 339 660	100,00	36 333 854	100,00	56 165 439	100,00

^{1.} Les modalités de répartition des droits de vote sont détaillées en page 46.

^{2.} Après division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Rapport spécial de la Gérance sur le programme de rachat d'actions

onformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de rachat réalisées par la société au cours de l'exercice 2007 dans le cadre des autorisations consenties par l'assemblée générale ci-après rappelées:

Assemblée ayant autorisé le programme	6 juin 2006 (en vigueur jusqu'au 5 juin 2007)	5 juin 2007 (en vigueur depuis le 6 juin 2007)
Date de la décision de la Gérance	23 mars 2006	21 mars 2007
Nombre maximal d'actions	10 % du capital social	10 % du capital social
Montant maximal autorisé	700 millions d'euros	650 millions d'euros
Prix d'achat maximal	360 euros	200 euros

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la Gérance a effectué les opérations figurant dans les tableaux ci-dessous, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisant la Gérance à acheter et à vendre ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

	Du 01/01/2007 au 05/06/2007	Du 06/06/2007 au 31/12/2007	Total
Hors contrat de liquidité			
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2006 Nombre d'actions acquises Motif des acquisitions	126 000 0 n/a	1 141 700 annulation/ distribution/ stock-options	126 000 1 141 700
Cours moyen des achats Nombre d'actions vendues Cours moyen des ventes Montant des frais nets hors taxes Nombre d'actions annulées Cours moyen des actions annulées Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2007	n/a 0 n/a 0 € 0 n/a 126 000	85,66 € 27 000 40,31 € 125 503 € 829 700 88,42 € 285 000	85,66 € 27 000 40,31 € 125 503 € 829 700 88,42 € 411 000
Affectation - Plans d'options d'achat - Attribution gratuite - Annulation	126 000 0 0	173 000 112 000 0	299 000 112 000 0
Valeur nette évaluée au cours d'achat Valeur nette évaluée au cours de clôture Valeur nominale Fraction du capital qu'elles représentent	5 313 067 € 10 891 440 € 66 780 € 0,12 %	23 296 899 € 24 635 400 € 151 050 € 0,27 %	28 609 966 € 35 526 840 € 217 830 € 0,39 %
Dans le cadre du contrat de liquidité			
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2006 Moyens mis en œuvre (compte de liquidité) Nombre d'actions acquises Cours moyen des achats Nombre d'actions vendues Cours moyen des ventes Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2007	15 000 10 000 000 € 250 636 100,75 € 214 886 101,32 € 50 750	10 000 000 € 396 840 82,08 € 385 590 82,09 € 11 250	15 000 10 000 000 € 647 476 89,31 € 600 476 88,97 € 62 000
Valeur nette évaluée au cours d'achat Valeur nette évaluée au cours de clôture Valeur nominale Fraction du capital qu'elles représentent	3 480 389 4 386 830 26 898 0,05 %	920 690 € 972 450 € 5 963 € 0,01 %	4 401 080 € 5 359 280 € 32 860 € 0,06 %

Il vous sera donné rapport des opérations éventuellement intervenues depuis le 1^{er} janvier 2008 lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

La Gérance

Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices*

	Cours	de clôture	(en €)	Moyenne mensuelle
mois	plus	plus	moyen	des transactions
	haut	bas		quotidiennes
janvier	49,00	41,67	44,38	69 027
février	44,67	36,73	41,63	159 216
mars	44,00	34,20	39,43	102 297
avril	42,23	37,50	40,02	98 997
mai	44,67	40,33	42,32	175 359
juin	44,73	40,37	42,67	137 361
juillet	43,67	40,47	42,10	98 640
août	48,30	39,90	43,24	167 322
septembre	49,00	43,47	46,31	145 002
octobre	49,80	43,83	47,57	110 307
novembre	53,17	49,10	51,70	122 868
décembre	52,50	48,50	50,93	70 107

	Cours	(en €)	Moyenne mensuelle	
mois	plus	plus	moyen	des transactions
	haut	bas		quotidiennes
janvier	54,17	49,70	51,99	69 381
février	55,33	49,00	52,94	85 995
mars	55,90	50,67	53,36	113 541
avril	58,30	55,00	56,89	119 340
mai	57,00	52,53	54,98	114 114
juin	55,67	52,43	53,85	89 949
juillet	55,00	51,83	53,53	51 282
août	54,50	49,33	51,85	53 349
septembre	54,33	50,93	52,68	61 926
octobre	52,00	48,50	50,56	84 372
novembre	52,30	46,00	49,45	98 256
décembre	49,30	44,00	47,71	111 843

	Cours	de clôture	(en €)	Moyenne mensuelle
mois	plus	plus	moyen	des transactions
	haut	bas		quotidiennes
janvier	51,43	47,03	48,55	81 159
février	54,93	49,33	52,70	108 264
mars	54,97	50,53	53,38	108 234
avril	52,43	48,57	50,72	98 094
mai	53,17	48,67	51,42	96 750
juin	56,33	52,10	54,91	202 503
juillet	57,73	52,37	56,13	82 503
août	57,50	52,10	54,46	139 662
septembre	66,13	57,73	61,86	225 249
octobre	65,93	59,47	62,31	147 309
novembre	66,63	61,70	63,97	207 168
décembre	71,63	64,73	68,55	125 403

	Cours	de clôture	(en €)	Moyenne mensuelle
mois	plus	plus	moyen	des transactions
	haut	bas		quotidiennes
janvier	72,53	68,50	71,37	73 667
février	71,67	67,60	69,48	105 079
mars	72,60	69,03	70,68	103 066
avril	70,33	65,50	67,85	204 279
mai	67,83	59,40	64,15	164 192
juin	69,55	63,03	65,61	256 481
juillet	69,20	63,25	65,88	140 515
août	67,50	61,85	64,26	77 675
septembre	74,20	63,80	68,30	92 834
octobre	87,45	70,95	75,93	222 109
novembre	89,30	81,00	83,73	320 382
décembre	97,00	81,60	88,94	218 568

	Cours	de clôture	Moyenne mensuelle	
mois	plus	plus	moyen	des transactions
	haut	bas		quotidiennes
janvier	96,90	91,20	92,96	199 317
février	103,69	91,80	95,73	267 736
mars	107,50	94,20	101,20	268 007
avril	108,70	102,90	106,50	192 698
mai	108,60	101,61	104,45	277 394
juin	103,80	83,06	89,27	637 127
juillet	84,64	71,67	78,59	448 523
août	86,00	70,00	76,78	528 695
septembre	80,79	76,75	78,84	290 265
octobre	92,84	78,30	88,22	279 543
novembre	92,40	79,62	84,13	300 309
décembre	91,20	83,21	86,67	179 400

^{*} Chiffres ajustés pour tenir compte de la division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.







La liste des sociétés dont le siège est situé en territoire français et dans le capital desquelles la société détient directement ou indirectement une participation significative figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 34, page 147).

Au cours de l'année 2007, Hermès International a participé à plusieurs opérations sur le capital de ses filiales directes et indirectes:

- augmentation de capital de Hermès Ibérica, souscrite intégralement par Hermès International ;
- augmentation de capital de Hermès (Shanghai)
 Commercial & Trading Co Ltd, souscrite intégralement par Herlee;
- augmentation de capital de Vaucher Manufacture
 Fleurier SA, souscrite par La Montre Hermès et portant sa participation à 21,05 % du capital;
- opérations sur le capital de John Lobb et de la SIEGL supportées intégralement par Hermès International en vue de la reconstitution de leurs capitaux propres;
- réduction de capital de Gandit supportée intégralement par Holding Textile Hermès en vue de la reconstitution de ses capitaux propres.

D'autres opérations juridiques sont intervenues en 2007 :

- changement de dénomination sociale de :
- Avril-Morio et Patte en Maroquinerie de Saint-Antoine,
- Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement en Créations Métaphores,
- Isamyol 15 en Hermès Voyageur,
- Hermès Gainier en Hermès Intérieur & Design,
- Saint Honoré Shanghai Commercial & Trading Co Ltd en Hermès (Shanghai) Commercial & Trading ding Co Ltd,
- Hermès Greater China Ltd en Hermès Asia Pacific Ltd:
- transformation de la SIEGL en société par actions simplifiée ;
- dans un but de rationalisation et de simplification des structures du groupe, dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine :

- de Nehel au bénéfice de Maroquinerie de Saint-Antoine,
- de SCI Florian Montgolfier au bénéfice de SCI Auger Hoche,
- de Tajan Conseil au bénéfice de SCI Auger Hoche,
- de Isamyol 9 au bénéfice de Hermès International;
- acquisition par Hermès International de la totalité des actions de Soficuir International. Hermès International détenait jusqu'alors 49,60 % des actions de cette société. Les filiales contrôlées par Soficuir International sont:
- Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar,
- Exocuirs SA,
- Louisiane Spa,
- Michel Rettili Srl.
- Roggwiller Tannery of Louisiana, Inc.;
- postérieurement à l'acquisition du groupe Soficuir International par Hermès International, acquisition par Soficuir International de la totalité des actions de Louisiane Spa, portant sa participation à hauteur de 100 %. Soficuir détenait jusqu'alors 88 % des actions de cette société;
- postérieurement à l'acquisition du groupe Soficuir International par Hermès International, acquisition par Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar de la totalité des actions de Roggwiller Tannery of Louisiana, Inc. Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar détenait jusqu'alors 87,50 % des actions de cette société;
- cession de l'ensemble des obligations convertibles Leica Camera à la société ACM projktentwicklung GmbH;
- création, en joint venture avec des partenaires indiens, de Hermès Retail India Private Ltd, une société de droit indien dans laquelle Hermès International détiendra 51 % du capital;
- modification de la date de clôture de l'exercice social de Hermès Japon au 31 décembre de chaque année pour l'harmoniser avec l'ensemble des sociétés du groupe.



Immobilier et assurances

- 62 Immobilier
- 63 Assurances

Immobilier

Le groupe est propriétaire de son siège social historique, situé 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré et 19/21, rue Boissy-d'Anglas à Paris VIII^e, qui regroupe principalement le magasin du Faubourg, qui a été partiellement rénové et agrandi en 2007, et des locaux de bureaux.

À proximité de son siège social, le groupe occupe également depuis 2007 des locaux de bureaux situés rue de la Ville-l'Évêque, Paris VIII°, loués à des tiers aux termes de baux commerciaux. Les effectifs Hermès International ont ainsi été regroupés sur deux pôles : le Faubourg et la rue de la Ville-l'Évêque.

La surface des bureaux occupés à Paris par le groupe totalise environ 22 000 m².

Par ailleurs, le groupe est propriétaire d'un centre de logistique situé à Bobigny, en région parisienne (21 000 m² environ), et d'un autre situé à Nontron (3 500 m² environ).

Les produits Hermès sont distribués dans le monde à travers 267 magasins exclusifs (la liste détaillée est fournie en page 65 du tome 1 du Rapport annuel).

Parmi ces 267 points de vente exclusifs d'Hermès, 156 sont exploités en succursales qui sont, pour la plupart, bénéficiaires de contrats de location commerciale, dont l'objectif premier est d'assurer une exploitation pérenne. Le groupe est toutefois propriétaire des murs de certains de ses magasins, notamment à Paris, Tokyo Ginza, Séoul Dosan Park et Hong Kong Galleria.

La répartition des succursales par zone géographique est la suivante : 66 en Europe (dont 15 en France), 27 en Amérique (dont 19 aux États-Unis), 57 en Asie (dont 22 au Japon), et 6 en Océanie. En 2007, le réseau de distribution s'est ainsi enrichi de 15 points de vente exclusifs Hermès dans le monde (dont 11 succursales).

Le groupe est propriétaire de 28 des 33 unités qu'il exploite (dont 3 tanneries acquises en 2007 lors du rachat du groupe Soficuir). Ces manufactures sont réparties sur 26 sites géographiques dont 22 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Italie, 1 en Suisse et 1 aux États-Unis (se reporter à la page 72 pour prendre connaissance de la liste détaillée).

Assurances

Comme les années précédentes, la politique du groupe Hermès est de transférer au marché de l'assurance les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses résultats. Ces programmes d'assurance sont placés par l'intermédiaire de courtiers figurant parmi les dix premiers français, auprès d'assureurs de premier plan, ayant un rating compris entre AA et AA+.

Les principaux programmes d'assurance couvrent :

1) les dommages matériels et les pertes d'exploitation pouvant affecter nos sites de production, de logistique de distribution ou nos locaux situés en France et à l'étranger. Une nouvelle police de deux ans a été renégociée avec FM Global : la limite contractuelle d'indemnité par sinistre a été portée à 500 M€; les franchises pour les dommages directs varient de 5 000 € à 250 000 € et pour les pertes d'exploitation, de 76 000 € à trois jours de marge brute.

Cette assurance s'accompagne d'un volet prévention/ingénierie : 55 sites de distribution et 20 sites

de production ont fait l'objet d'une visite de prévention en 2007. Les principales recommandations émises font l'objet d'un suivi formalisé. En 2007, une modélisation des risques « catastrophes naturelles » a été réalisée avec l'aide d'un conseil externe pour les implantations situées au Japon et aux États-Unis. Les couvertures locales ont été adaptées en conséquence ;

2) la responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de l'exploitation ou du fait de nos produits. Cette assurance est souscrite pour des montants de garantie tenant compte de la nature de nos activités; le plafond de garantie par sinistre est de 30 M€ et les franchises varient de 1 000 € à 10 000 €.

Ces polices n'ont pas fait l'objet de sinistres significatifs. Le coût global de nos différentes assurances représente environ 0,25 % de notre chiffre d'affaires.

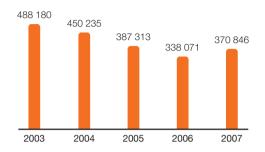


Annexes NRE: informations environnementales

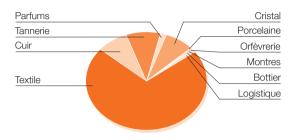
- 67 Les consommations en ressources naturelles
- 72 Les sites de production
- 73 Les résultats par métier

Les consommations en ressources naturelles

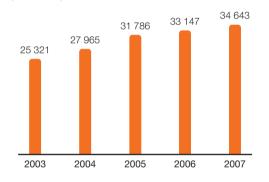
• Évolution des consommations d'eau (en m³)



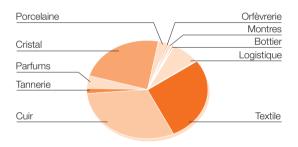
 Répartition des consommations d'eau par métier en 2007 (en m³)



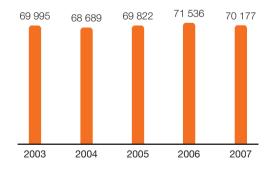
• Évolution des consommations d'électricité (en MWh)



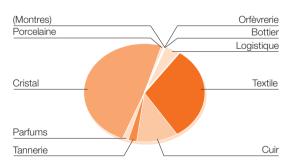
 Répartition des consommations d'électricité par métier en 2007 (en MWh)



• Évolution des consommations de gaz (en MWh)



 Répartition des consommations de gaz par métier en 2007 (en MWh)



(Ces mesures ne tiennent pas compte des consommations des trois tanneries qui ont intégré le groupe courant 2007.)

MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS EN RESSOURCES NATURELLES

• Eau

Les efforts industriels pour maîtriser et réduire les consommations d'eau sont par nature des efforts sur la durée : depuis 2002, la baisse totale de la consommation en eau est de 36 %. La filière Textile représente 71 % de la consommation totale du groupe. Entre 2006 et 2007, l'augmentation du nombre de kilomètres x couleurs traités par nos ateliers d'impression à Pierre-Bénite et au Grand-Lemps est de 19 %, entraînant une augmentation de la consommation totale du groupe de 8 %.

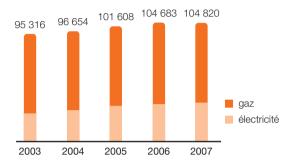
Énergie totale

La consommation totale en énergie (hors fuel) des sites de production du groupe est de 104 820 MWh en 2007, à comparer avec une consommation totale de 104 683 MWh en 2006, soit une quasi-stabilité dans un contexte de croissance significative de la production du groupe.

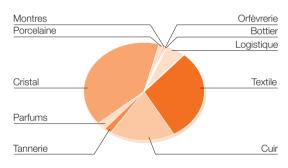
Plusieurs actions ont été lancées, qui expliquent la maîtrise des dépenses énergétiques du groupe :

- dans la filière Textile, qui représente 31 % de la consommation totale :
 - l'installation d'un variateur sur la centrale de climatisation permettant de baisser en 2007 de 27 % la consommation de gaz du site de Bucol à Bussières,
 - l'installation d'un système de récupération de chaleur sur le chauffage du procédé de « fixage-lavage » sur le site de la SIEGL;
- le site du Vaudreuil a mis en utilisation une pompe à chaleur réversible au sein de l'atelier de conditionnement des parfums, permettant de réduire de 51 % la consommation de gaz.

Les consommations totales d'énergie hors fuel (en MWh)



Les consommations totales d'énergie par métier en 2007



(Ces mesures ne tiennent pas compte des consommations des trois tanneries qui ont intégré le groupe courant 2007.)

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

• Maîtrise et surveillance des rejets

Dans la filière Textile, l'amélioration et la généralisation du système de raclage et de récupération de la couleur sur les cadres d'impression avant leur lavage a permis de réduire la DCO (demande chimique en oxygène) des eaux usées, c'est-à-dire la présence de substances organiques concourant à l'eutrophisation. La couleur récupérée est alors traitée comme un déchet industriel.

La mise en place d'un aérateur immergé dans l'installation de traitement des eaux de la SIEGL, en complément de celui installé en 2006, a permis de poursuivre l'effort de réduction de la DCO.

En 2005, les Ateliers AS ont installé une cuve d'homogénéisation qui a permis d'abaisser la température des rejets, de neutraliser le PH et de maintenir la DCO en dessous du seuil réglementaire grâce à la présence de deux hydro-éjecteurs. Ces résultats ont été confirmés en 2007.

Aux Cristalleries de Saint-Louis, pour terminer le programme de séparation des réseaux d'eau démarré en 2001, et soutenu par l'Agence de l'eau, un décanteur d'une surface de 80 m², permettant une distance de circulation des eaux usées supérieure à 40 m, a été installé en 2006. La réduction des MES (matières en suspension) est très significative, puisqu'elle s'élève à 72 %, bien en deçà de la norme en vigueur.

Pour prévenir tout risque de pollution des réseaux

• Prévention des risques

d'eau par déversement accidentel, les stockages de produits chimiques sur rétention ont été systématisés sur tous les sites de production du groupe. Ainsi, le site du Vaudreuil, qui fabrique et conditionne les parfums, est lui-même entièrement mis sur rétention afin d'éviter d'une part les conséquences d'une crue de l'Eure et de la Seine et d'autre part une pollution accidentelle du site vers les réseaux d'eau communaux, ou encore vers les nappes phréatiques sous l'usine. Pour retenir les effluents, des «batardeaux» ont été installés sur toutes les issues, ou des coussins gonflables sur les quais logistiques. Cette protection vient compléter les dispositifs de mise sur rétention de l'ensemble des ateliers de stockage des cuves de macération de parfums et de fûts de bases parfumantes. La zone de dépotage de l'alcool primaire est également sur rétention.

Une plate-forme de stockage du calcin a été construite en 2006 en partie arrière de la grande halle verrière des Cristalleries de Saint-Louis. Cette

plate-forme est sur rétention de façon à canaliser les eaux de ruissellement et prévenir un risque éventuel de lixiviation.

• Préservation des espèces

Hermès recourt principalement à des animaux d'élevage pour l'approvisionnement de ses cuirs et respecte scrupuleusement la convention de Washington (CITES), qui vise à protéger certaines espèces animales ou végétales en voie d'extinction. Un soutien du groupe aux travaux du Muséum national d'histoire naturelle, depuis plusieurs années, vise à mieux comprendre et à mieux gérer la population de varans du Nil.

MESURER NOS ÉMISSIONS DANS L'AIR

• Bilan Carbone®

Hermès a décidé d'utiliser le Bilan Carbone[®] afin d'évaluer les rejets en CO₂, d'identifier leur provenance et de définir un plan d'action pour les diminuer.

C'est la tannerie de Gordon-Choisy qui a inauguré la démarche en 2006. La conclusion principale de cette étude a été qu'une source déterminante de rejet reste le transport des peaux brutes par avion. Après ce constat, deux chantiers ont été identifiés et lancés: la mise en place du transport des peaux sauvages par fret maritime réfrigéré d'une part, et l'étude d'un nouveau procédé de conservation des peaux brutes permettant de diminuer significativement le poids transporté.

En 2007, la division Maroquinerie/Sellerie a réalisé le Bilan Carbone[®] de la grande majorité de ses sites de production. Les premières conclusions tirées de ces analyses ont permis de tracer des pistes d'amélioration qui touchent la logistique et le transport des matières entrantes, le déplacement des

salariés, les moyens de chauffage et de climatisation des sites. Des plans détaillés seront dressés en 2008.

COV

Sur le site du Vaudreuil, la mesure des COV (composés organiques volatils) rejetés a montré un résultat très inférieur à la norme admise dans la parfumerie. Ces COV sont principalement constitués d'éthanol, produit qui n'est pas bioaccumulable et qui ne présente pas de risque mesurable vis-à-vis de la faune et de la flore : il est rapidement volatilisé et biodégradé.

Le recours aux colles en phase aqueuse continue à se développer dans la division Maroquinerie/Sellerie, chaque substitution éliminant une source de COV.

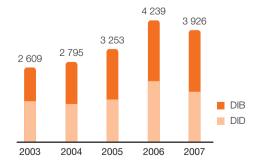
· Rejets atmosphériques

Sur le site des Cristalleries de Saint-Louis, le nouvel équipement de trempe installé en 2007 dans l'atelier de polissage acide a permis de diminuer la concentration en acide dans la vapeur d'eau rejetée en deçà du seuil réglementaire d'environ 80 %.

TRIER ET VALORISER LES DÉCHETS

· Les déchets

Évolution (en tonnes)



Les déchets industriels dangereux (DID) sont des déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (DIB).

Le tri des déchets sur l'ensemble des sites de la filière Textile est réalisé le plus souvent en interne et peut atteindre sur certains sites jusqu'à 99 % de valorisation. Un affichage spécifique rappelle les différentes consignes de tri à respecter sur les sites. Une augmentation significative des quantités de déchets industriels dangereux dans la filière textile est due principalement à une récupération plus efficace des substances avant le lavage des équipements (résidus de couleurs, produits de décapage, bains d'apprêts...), au bénéfice de la consommation d'eau. Le chiffre 2007 est également impacté par l'évacuation exceptionnelle de déchets de métaux provenant d'anciennes machines des Ateliers AS.

Sur le site du Vaudreuil, les efforts se poursuivent aussi pour augmenter la part des déchets valorisés. En complément du recyclage et de la valorisation des cales thermoformées mis en place en 2006, l'intégration en 2007 dans les filières de recyclage des films et housses plastiques recouvrant les palettes en provenance des fournisseurs a porté à 56 % la quantité de DIB profitant d'une valorisation spécifique. Les déchets souillés de fabrication (plaques filtrantes, contenants souillés) ont également fait l'objet d'une évacuation dans une filière agréée pour ce type de DID.

Sur la production totale de calcin (déchets de cristal issus de la coulée des fours), les Cristalleries de Saint-Louis en valorisent 48 % par réintroduction dans le cycle industriel et 49 % dans une filière de récupération et de recyclage. La mise en déchet ultime, sous forme de DIS, ne concerne que 3 % de cette production.

• Réduire les emballages

Depuis plusieurs années, Hermès vise à transporter une grande majorité de ses produits dans un même emballage depuis les ateliers jusqu'aux magasins du monde entier. Cet objectif permet de réduire la quantité de déchets liés aux emballages tout au long du cycle de vie du produit. Ainsi, les sacs cuir sortis des ateliers de maroquinerie sont enveloppés dans une housse protectrice en coton qui pourra être conservée par le client.

Les boîtes développées en 2003 pour le cristal de Saint-Louis permettent non seulement son expédition à travers le monde mais aussi son rangement chez le client. Les boîtes orange de la porcelaine Hermès sont également conçues pour les mêmes fonctionnalités et utilisées dès le conditionnement en usine.

VEILLER À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ DES SALARIÉS

En complément des onze audits déjà réalisés en 2006, un cabinet extérieur a pratiqué en 2007 huit audits complets de site, pour évaluer la conformité réglementaire dans le domaine de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité des conditions de travail. Sur cette base, des plans d'action et d'amélioration sont construits et sont l'objet d'audits de suivi (huit réalisés en 2007), destinés à contrôler l'avancement des plans d'action.

Cette démarche est combinée à un programme d'évaluation des risques incendie qui décerne le label RHP (risques hautement protégés) : deux sites ont été récompensés en 2007.

Les sites de production

33 manufactures, réparties sur 26 sites géographiques (dont 22 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Ita-

lie, 1 en Suisse, et 1 aux États-Unis), auxquelles s'ajoute la plate-forme logistique de Bobigny.

Métier	Société (sites de production)
Sellerie / Maroquinerie	Hermès Sellier (Faubourg Saint-Honoré, Pantin-Pyramide, Pantin-CIA, Pierre-Bénite) Maroquinerie de Saint-Antoine (Paris Faubourg Saint-Antoine) Maroquinerie de Belley (Belley) Maroquinerie des Ardennes (Bogny-sur-Meuse) Maroquinerie de Sayat (Sayat) La Manufacture de Seloncourt (Seloncourt) Manufacture de Haute Maroquinerie (Aix-les-Bains) La Maroquinerie Nontronnaise (Nontron) Ganterie de Saint-Junien (Saint-Junien) Comptoir Nouveau de la Parfumerie (Le Vaudreuil)
Textile	Créations Métaphores (Saint-André-le-Gaz) SIEGL (Le Grand-Lemps) Ateliers AS (Pierre-Bénite) Bucol (Bussières, Pierre-Bénite) Établissements Marcel Gandit (Bourgoin-Jallieu) Le Crin (Challes) Société Nontronnaise de Confection (Nontron) Sport Soie (Pierre-Bénite)
Arts de la Table	Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis (Saint-Louis-lès-Bitche) Compagnie des Arts de la Table (Nontron, Pantin-CIA)
Tannerie	Gordon-Choisy (Montereau) TCIM (Vivoin) Michel Rettili (Cuneo/Italie) RTL (Lafayette/États-Unis)
Orfèvrerie et Bijouterie	Hermès Sellier <i>(Pantin)</i> Compagnie des Arts de la Table <i>(Pantin-CIA)</i>
Parfums	Comptoir Nouveau de la Parfumerie (Le Vaudreuil)
Bottier	John Lobb (Paris Faubourg Saint-Antoine, Northampton/Royaume-Uni)
Montres	La Montre Hermès (Bienne/Suisse)
Administration et logistique	Hermès Sellier (Bobigny)

Les résultats par métier

CUIR

Chacun des 13 sites de la division Cuir poursuit sa politique environnementale, pilotée par deux animateurs environnement-hygiène et sécurité.

Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m³)	31 000	33 000	35 000	29 100	30 905
Électricité (MWh)	4 750	5 684	8 459	9 239	10 607
Gaz (MWh)	3 127	4 403	6 675	7 758	7 755
Fuel (MWh)	nd	nd	1360	1 752	1 382
Déchets DIB (t)	nd	519	544	685	692
Déchets DID (t)	nd	18	15	18	16
Niveau d'activité (base 100 en 200		114	123	144	168

^{*} En effectif.

nd: non disponible.

L'année 2007 est marquée par une hausse importante de l'activité en maroquinerie (+ 16 %).

• Eau

La consommation d'eau dans la division Cuir est essentiellement à usage sanitaire et reste faible. La légère augmentation de 6 % est liée à la progression des effectifs d'une part, et à une fuite repérée et réparée sur le site de Belley d'autre part.

Énergies

Une hausse de consommation d'énergie (électricité, gaz et fuel) de + 6 % (en MWh) a été enregistrée pour l'année 2007.

Ce chiffre s'explique par une hausse de 17 % de la consommation électrique, liée essentiellement à la forte augmentation identifiée sur le site de Pierre-Bénite due à la remise en conformité par EDF du poste client. Les autres sites ont stabilisé leur consommation électrique.

La consommation en gaz est restée stable.

La consommation en fuel a été diminuée de 22 % suite aux travaux entrepris sur le site de Belley : la

moitié du site a été immobilisée, les aérothermes stoppés, les quais logistiques isolés.

Déchets

Le volume des DID a diminué en 2007 : cela s'explique par le recours de plus en plus systématique aux colles aqueuses sur les sites de production, permettant de supprimer les déchets solvantés, source de DID.

Une partie des chutes de cuir en sortie de coupe, représentant la majorité de nos DIB, est recyclée. Des fontaines lessivielles permettant de nettoyer les pinceaux et les pots de colle ont été installées sur une partie des sites de production. Les déchets issus des fontaines sont ensuite retraités par le fournisseur de fontaines dans les conditions réglementaires. Pinceaux et pots sont alors réutilisables.

• Air

Des études ont permis d'augmenter le recours aux colles en phase aqueuse en remplacement des colles à base de solvants. Après des essais de validation début 2006, un deuxième fournisseur de colles aqueuses a été sélectionné en 2007 afin de compléter le champ des applications possibles.

Bilan Carbone[®]

Le Bilan Carbone[®] permet de comptabiliser toutes les activités émettrices de gaz à effet de serre, de les quantifier et à les convertir en « tonne équivalent carbone ».

Un Bilan Carbone[®] a concerné la manufacture de Pierre-Bénite fin 2006.

En 2007, la division Maroquinerie/Sellerie a réalisé le Bilan Carbone[®] de 5 autres sites de production. Le premier bilan tiré de ces mesures a permis de tracer des pistes d'amélioration qui touchent la logistique et le transport des matières entrantes, le déplacement des salariés, les moyens de chauffage et la climatisation des sites. Des plans détaillés seront dressés en 2008.

Audits

La Maroquinerie Nontronnaise, la Ganterie de Saint-Junien, le site de Pantin-CIA, le site de Pantin-Pyramide, la Maroquinerie de Saint-Antoine ont été audités en 2006. En 2007, deux autres sites de cuir ont aussi fait l'objet d'une évaluation de la conformité réglementaire en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, et d'environnement: La Manufacture de Seloncourt et la Manufacture de Haute Maroquinerie installée à Aix-les-Bains.

• Intégration dans le paysage

L'architecture de la manufacture de Sayat a pris en compte les critères d'intégration dans le paysage définis par le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, où elle est située.

TEXTILE

Chacun des sites de la filière Textile poursuit sa politique environnementale, avec un programme établi en début d'année avec le responsable environnement, hygiène et sécurité du Métier. Le montant des investissements réalisés en 2007 au titre de l'environnement est de 337 K€.

Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m ³)	330 000	312 000	263 000	235 000	260 000
Électricité (MWh	1) 8 296	8 974	9 282	9 887	9 678
Gaz (MWh)	21 730	23 168	22 448	22 111	21 897
Déchets DIB (t)	239	243	308	346	469
Déchets DID (t)	181	280	279	260	334

Entre 2006 et 2007, le nombre de kilomètres × couleurs traités par nos deux ateliers d'impression passe de 13,8 à 16,5 millions (soit + 19 %).

• Eau

La consommation totale d'eau dans la filière Textile a augmenté de 11 % entre 2006 et 2007.

Aux Ateliers AS, la consommation d'eau reste stable entre 2006 et 2007 dans un contexte de forte croissance de la production, de l'ordre de 16 % (mesurée en nombre de mètres × couleurs traités). Cela a été rendu possible grâce à l'installation d'une nouvelle machine à laver les cadres et les racles, une maintenance plus poussée sur des équipements existants, le recyclage de l'eau de rinçage comme première eau de lavage des cadres et pots, et une recherche systématique des fuites.

La mise en place en 2005 aux Ateliers AS d'une cuve d'homogénéisation a permis d'abaisser la température des rejets et de neutraliser le PH. Cette cuve permet également de maintenir la DCO en dessous du seuil réglementaire, grâce à deux hydro-éjecteurs. Ces résultats ont été confirmés en 2006 et 2007.

Le système de raclage de la couleur avant le lavage des cadres d'impression a été optimisé et étendu à d'autres unités, ce qui a permis de baisser la DCO de 23 %.

À la SIEGL, la consommation d'eau a augmenté de 27 % entre 2006 et 2007. Ce chiffre est à mettre en corrélation avec l'accroissement de l'activité du site : la production en mètres linéaires a augmenté de 23 % et celle de mètres × couleurs, de 30 %.

Cette hausse a provoqué une augmentation des eaux rejetées à traiter. Un nouvel aérateur (en complément de celui installé en 2006) a été immergé dans la lagune en 2007. Cela vient compléter la récupération systématique des produits de décapage et des bains d'apprêts, ainsi que l'aspiration des couleurs sur les cadres avant leur nettoyage à l'eau, dans un objectif de réduction de la pollution de l'eau, mesurée en DCO.

Fin 2007, afin d'optimiser le traitement des eaux

usées, la SIEGL a investi dans un système de filtration par un bioréacteur à membranes pour permettre un recyclage partiel de l'eau de process. Le plein effet de cet équipement pourra être mesuré en 2008.

Les rejets d'eaux usées sont suivis précisément par le système d'autosurveillance de la lagune.

Pour rappel, en 2005, le changement de la pompe de forage par une pompe plus puissante et l'équipement d'une bâche de stockage d'eau de 150 m³ ont permis d'arrêter le pompage d'eau de la rivière, et d'éviter des arrêts de production en cas de panne de pompage, par une maintenance plus rapide. Le pompage en rivière n'est utilisé qu'en cas de secours. Le forage est sécurisé (rétention, niveaux d'alerte, mesure mensuelle de la profondeur de la nappe).

En complément de ces actions, un travail de substitution de certains produits chimiques est en cours sur tous les sites de la filière Textile, afin de réduire les risques de pollution.

Énergies

La consommation totale en énergie des sites de la filière Textile est de 31 575 MWh en 2007, à comparer avec une consommation totale de 31 998 MWh en 2006, soit une quasi-stabilité dans un contexte de croissance de la production totale de la filière de l'ordre de 19 %.

Plusieurs actions ont été lancées pour maîtriser les dépenses énergétiques dans la filière Textile, particulièrement consommatrice d'énergie : dans le groupe, elle est à l'origine de 31 % de la consommation totale.

L'installation d'un variateur sur la centrale de climatisation a permis de baisser en 2007 de 27 % la consommation de gaz du site de Bucol à Bussières. Sur le site de la SIEGL, un système de récupération de chaleur a été installé sur le chauffage du

procédé de « fixage-lavage », ce qui a entraîné une baisse significative de la consommation de gaz de cet équipement.

En complément, un diagnostic énergétique a été réalisé sur le site textile de Pierre-Bénite (Ateliers AS et Sport Soie) en 2007, permettant ainsi de déterminer les pistes possibles d'économie d'énergie qui feront l'objet d'études en 2008.

Déchets

Une augmentation significative des quantités de déchets industriels dangereux dans la filière Textile est due principalement à une récupération plus efficace des substances avant le lavage des équipements (résidus de couleurs, produits de décapage, bains d'apprêts...), au bénéfice de la consommation d'eau. Le chiffre 2007 est également impacté par l'évacuation exceptionnelle de déchets de métaux provenant d'anciennes machines des Ateliers AS. Le tri des déchets sur l'ensemble des sites est réalisé le plus souvent en interne et oscille entre 60 et 99 % de valorisation selon les sites. Un affichage spécifique pour les déchets sur les différents sites rappelle les différentes consignes de tri à respecter. En terme de prévention des pollutions accidentelles, l'évacuation des déchets industriels dangereux est très régulière. Une zone de stockage de ces déchets, abritée, a été aménagée sur rétention en extérieur fin 2006 aux Ateliers AS et exploitée dès janvier 2007. Parallèlement, une zone de stockage des produits inflammables a aussi été aménagée en décembre 2006. Ainsi, tous les produits inflammables ou corrosifs sont mis sur rétention, et seule la quantité journalière nécessaire est stockée dans les ateliers.

Un local spécifique pour les produits chimiques inflammables a été ouvert chez Gandit début 2007 en tenant compte du zonage ATEX.

Audits

En 2007, 3 sites de la filière Textile ont fait l'objet d'une évaluation de la conformité réglementaire en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, et d'environnement : les Ateliers AS, Sport Soie et la SIEGL.

Paysage

Les différents sites intègrent dans leur politique environnementale la nécessité de prendre en compte l'aspect paysager. En 2006, une attention toute particulière a été portée sur le choix des produits de désherbage utilisés.

Communication

La formation du personnel aux problématiques environnementales est effectuée dans tous les sites au moyen de visites de sites, de réunions de sensibilisation (en particulier avec les membres du CE), d'affichages réguliers et de signalétiques adaptées.

Les Ateliers AS et la SIEGL entretiennent des relations régulières avec les différentes parties intéressées (DRIRE, Agence de l'eau, Grand Lyon, fédération de pêche...) dans un climat de confiance.

PARFUMS

En 2007, le site du Vaudreuil a fait porter son effort d'investissement en matière de protection de l'environnement sur la gestion des énergies et la maîtrise des déchets.

Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m³)	8 489	6 858	9 964	6 251	5 426
Électricité (MWh)	895	951	1 051	1 206	1 422
Gaz (MWh)	2 530	2 340	2 258	2 372	1 167
Fuel (MWh)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Déchets DIB (t)	428	336	363	426	375
Déchets DID (t)	66	105	31	46	46
Niveau d'activité* (base 100 en 200	4) nd	100	128	160	162

^{*} Exprimé en volume de parfums fabriqués. nd : non disponible.

• Eau

Depuis 2004, la baisse de la consommation d'eau est de 21 % dans un contexte de progression de l'activité de 62 % sur la même période.

La consommation d'eau en 2007 est la plus basse depuis 2002. Cette baisse, déjà rendue possible par la suppression fin 2005 de pompes à vide à eau perdue, remplacées par des pompes à vide individuelles électriques, installées sur chaque machine, a été maintenue par l'installation de robinets à détection et par une amélioration de la maintenance des sanitaires.

Énergies

La consommation de gaz a diminué de 51 % entre 2006 et 2007 : c'est le résultat de la mise en place en fin d'année 2005 d'une régulation de température dans les ateliers, complétée en 2007 par l'utilisation d'une pompe à chaleur réversible. La contrepartie de cet investissement est une hausse de 18 % entre 2006 et 2007 de la consommation d'électricité. Cependant, le bilan énergétique reste positif en considérant le total des consommations en gaz et en électricité, qui diminue de 28 % entre 2006 et 2007 alors que l'activité s'est maintenue à un rythme élevé.

Déchets

Les efforts se poursuivent sur le site du Vaudreuil pour augmenter la part des déchets valorisés. En complément du recyclage et de la valorisation des cales thermoformées mis en place en 2006, l'intégration en 2007 dans les filières de recyclage des films et housses plastiques recouvrant les palettes en provenance des fournisseurs a porté à 56 % la quantité de DIB profitant d'une valorisation spécifique.

Les déchets souillés de fabrication (plaques filtrantes, contenants souillés) ont également fait l'objet d'une évacuation dans une filière agréée pour ce type de DID.

Air

L'évaluation du rejet dans l'atmosphère des COV (composants organiques volatils) a été réalisée sur l'année 2007. Cette évaluation nous conduit à un chiffre de 1,77 % de COV rejetés, alors qu'il est recommandé aux industries de la parfumerie de se tenir en dessous de 5 %. Ces COV sont essentiellement constitués d'éthanol. Ce produit n'est pas bio-accumulable et ne présente pas de risque mesurable vis-à-vis de la faune et de la flore. Il est rapidement volatilisé et biodégradé.

Communication

La sensibilisation du personnel aux problématiques environnementales est assurée par des formations régulières au tri des déchets, directement réalisé sur les lignes de conditionnement, et par des signalétiques adaptées.

Audit

Un audit complet en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, et d'environnement a été réalisé en mai 2006. Sur cette base, un plan

d'action et d'amélioration a été construit. Une revue de cet audit a été faite en mai 2007 pour mesurer l'avancement de ce plan.

TANNERIE

· Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m³)	66 170	49 158	41 463	40 217	33 431
Électricité (MWh)	434	473	551	592	602
Gaz (MWh)	1 542	1 573	1 558	1 624	1 627
Fuel (MWh)	270	288	270	0	0
Propane (MWh)	_	211	215	161	131
Déchets DIB (t)	115	120	92	120	94
Déchets DID (t)	60	174	83	91	102
Niveau d'activité (base 100 en 200		99	108	112	112

* En unités de tannage. nd : non disponible.

• Eau

Dans la tannerie de Gordon-Choisy, la réduction de la consommation totale en eau de 17 % entre 2006 et 2007, malgré une activité soutenue sur la même période en ligne avec celle de 2006, est liée aux actions suivantes :

- le fonctionnement de la station d'épuration mise en service mi-2003, qui nécessite une discipline accrue dans l'utilisation des eaux de process pour ne jamais dépasser la capacité de traitement quotidienne;
- le déploiement de deux nouveaux foulons de tannage nouvelle génération (en complément des trois autres mis en place en 2005 et 2006), qui permettent une économie d'eau dans les bains de tannage; une modification des procédés de rinçage en « rivière » en supprimant les rinçages par débordement.

• Énergies

La modification du système de séchage des peaux (remplacement de l'aérotherme fuel par un échangeur gaz avec modulation) a permis de supprimer le chauffage au fuel en 2006.

La consommation totale en énergie (électricité + gaz naturel + propane) reste stable : 2 360 MWh en 2007 contre 2 376 MWh en 2006, à mettre en corrélation avec un niveau d'activité constant.

Déchets

L'augmentation des DID en 2004 correspond à l'évacuation des boues de la station d'épuration, ainsi qu'au nettoyage de l'ancien bac de décantation. Les chiffres depuis 2005 correspondent essentiellement à la production régulière des boues de la station d'épuration, qui font l'objet depuis 2007 d'un recyclage (récupération des métaux et de la chaux). Une refonte complète de la filière des déchets a été démarrée en 2005 et a pris effet en 2006, accompagnée d'une formation spécifique du personnel au tri des déchets, prolongée en 2007.

Bilan Carbone[®]

C'est la tannerie de Gordon-Choisy qui a inauguré cette démarche dans le groupe en 2006. La conclusion principale de cette étude est qu'une source déterminante de rejet est le transport des peaux brutes par avion. Après ce constat, deux chantiers ont été identifiés et lancés en 2007 : la mise en place du transport des peaux sauvages par fret maritime réfrigéré d'une part, et l'étude d'un nouveau procédé de conservation des peaux brutes permettant de diminuer significativement le poids transporté, d'autre part.

Audit

Un audit complet en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, et d'environnement

a été réalisé en 2006, nourrissant le plan d'actions du site. Une revue de cet audit a été faite en 2007 pour mesurer l'avancement de ce plan.

L'enjeu de 2008 est d'intégrer les trois tanneries acquises en juillet 2007 (TCIM à Vivoin, Michel Rettili à Cuneo en Italie, RTL à Lafayette aux États-Unis) dans la gestion environnementale du groupe.

CRISTAL

En 2007, la cristallerie a concentré ses efforts en termes d'EHS dans la mise en conformité de l'atelier de polissage chimique. L'ensemble des travaux représente un investissement de 335 K€.

· Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m ³)	49 000	40 358	18 548	21 553	35 425
Électricité (MWh)	6 982	6 818	7 510	7 928	8 107
Gaz (MWh)	36 387	32 992	33 337	33 300	33 962
Fuel (MWh)	_	_	-	-	82
Déchets DIB (t)	166	162	148	136	113
Déchets DID (t)	1 126	761	1 084	1 714	1 279
Dont recyclés/ valorisés (t)	944	508	767	1 434	971
Niveau d'activité (base 100 en 200		97	118	124	118

^{*} En tonnes de cristal fondu.

• Eau

Le système de recyclage sur le circuit de refroidissement du cristal en fusion, mis en place au deuxième semestre 2004, a prouvé son efficacité et a permis en 2005 de diviser par deux notre consommation d'eau (soit environ 20 000 m³). En 2006, la consommation d'eau a augmenté de 16 % par rapport à 2005. Cela est principalement lié à l'intégration d'une nouvelle ligne de production qui nécessite un lavage technique de ses produits fabriqués.

Entre 2006 et 2007, l'augmentation de la consommation d'eau est due à l'intégration de la consommation d'eau de ville dans le calcul, qui ne tenait compte jusqu'à présent que de l'eau de forage et de l'eau de source.

Effluents

Pour terminer le programme de séparation des réseaux d'eau démarré en 2001, et soutenu par l'Agence de l'eau, un décanteur définitif d'une surface de 80 m², permettant une distance de circulation des eaux usées supérieure à 40 m, a été installé en 2006. La réduction significative des MES (matières en suspension) a été confirmée en 2007 : le taux est bien en deçà de la norme en vigueur. L'atelier de polissage chimique a été remis en

L'atelier de polissage chimique a été remis en conformité en 2007 : les procédés de trempe, les tours de lavage, la distribution électrique, les aspirations, les dispositifs de sécurité ont été remplacés. Cet investissement de 335 K€ a permis d'une part de placer la concentration en acide dans la vapeur d'eau rejetée en deçà du seuil réglementaire d'environ 80 % et d'autre part de consommer moins de réactifs chimiques qu'auparavant pour un même niveau d'activité.

Les eaux issues du polissage chimique sont neutralisées à la chaux et filtrées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les boues partent en décharge classée.

Les eaux ammoniaquées issues du process de rinçage en gravure chimique, dont l'impact sur l'environnement est le plus significatif, sont traitées par une société extérieure spécialisée.

Pour prévenir tout risque de pollution par lixiviation, une plate-forme de stockage du calcin a été construite en 2006 en partie arrière de la grande halle des Cristalleries de Saint-Louis: cette plateforme est sur rétention de façon à canaliser les eaux de ruissellement. Un spectrophotomètre de terrain avec Crack Set (mini-four de cuisson à 170 °C permettant l'accélération des réactions chimiques) a été installé en fin d'année 2007 pour pouvoir faire des analyses hebdomadaires des effluents liquides sur des paramètres tels que le taux de plomb dissous ou encore la DCO (demande chimique en oxygène, paramètre permettant de mesurer la charge polluante des eaux usées, c'est-à-dire la présence de substances organiques concourant à l'eutrophisation de l'eau).

• Énergie

L'augmentation de 2 % de la consommation totale d'énergie (gaz + électricité) est principalement due à l'ouverture du musée de Saint-Louis, en juin 2007.

· Rejets gazeux

Les rejets gazeux du four à bassin sont filtrés. Il en va de même pour le stockage en silo des matières premières et la composition, pour le polissage et la gravure chimique. L'ensemble des opérations de filtration est contrôlé annuellement par un organisme extérieur. Les rejets atmosphériques sont conformes aux réglementations en vigueur.

Le dispositif d'aspiration installé en Taillerie en 2005 a porté ses fruits en 2006 en ce qui concerne l'hygiène et la protection des personnes. Les résultats ont été confirmés en 2007.

Déchets

L'amélioration du tri à la source du calcin (déchets de cristal issus de la coulée des fours) a permis d'augmenter le taux de calcin réutilisé dans les fabrications.

Ainsi, sur la production totale de calcin, les Cristalleries de Saint-Louis en valorisent 48 % par réintroduction dans le cycle industriel et 49 % dans une filière de récupération et de recyclage. La mise en

déchet ultime, sous forme de DIS, ne concerne que 3 % de cette production.

Le tonnage en DIB a diminué de 17 % : cela est lié à un tri plus rigoureux des déchets, permettant de reclasser les pots réfractaires usagés en DID.

réalisé en 2006 dans les ateliers de Puiforcat et l'atelier de prototypage. Une revue de cet audit a été faite en 2007 pour mesurer l'avancement de ce plan.

ORFÈVRERIE ET BIJOUTERIE

Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m³)	547	632	706	792	719
Électricité (MWh)	131	180	179	187	164
Gaz (MWh)	16	19	17	18	18

Énergies

La consommation énergétique de Puiforcat en 2007 est en relation avec l'activité.

La consommation d'eau en 2002 relève d'une fuite du réseau, réparée fin 2002.

Rejets

Deux actions majeures ont été menées en 2005 sur le traitement des eaux utilisées pour les bains de dépôts électrolytiques en vue d'améliorer la qualité des liquides. Au sein de l'atelier de prototypes a été installé un système de recyclage par résine des bains électrolytiques fonctionnant en circuit fermé. Dans les ateliers de Puiforcat ont été réalisés la régénération des résines filtrantes du bain électrolytique et le recyclage du bain usagé par une société extérieure spécialisée.

Depuis 2003, les produits chimiques sont stockés dans des armoires spéciales, et les bains sont sur cuves de rétention.

Audit

Un audit en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, et d'environnement a été

PORCELAINE

L'activité du site de Nontron est principalement consacrée à la décoration de blancs de porcelaine et à la fabrication de bracelets en émail.

Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m ³)	1 400	2 570	1 280	1 010	875
Électricité (MWh)	790	706	732	801	833
Gaz (MWh)	157	380	487	447	538
Fuel (MWh)	nd	nd	56	73	62
Déchets DIB (t)	nd	73	74	88	90
Déchets DID (t)	nd	0,4	nd	0,6	0,3
Niveau d'activité* (base 100 en 2004	l) nd	100	112	123	147

^{*} En nombre de produits finis fabriqués. nd : non disponible.

• Eau

La forte consommation d'eau en 2004 a révélé une fuite sous la dalle de béton de l'atelier. La réparation a eu lieu début 2005. Depuis 2005, la consommation d'eau a diminué de 32 % malgré le démarrage de l'activité émail, nécessitant de l'eau pour son procédé (nettoyage des jarres de broyage, rideaux d'eau dans les cabines d'émaillage).

• Énergies

La consommation totale d'énergie (électricité + gaz + fuel) est en hausse de 8 %. Cela est lié d'une part à l'augmentation d'activité et, d'autre part, au maintien du four porcelaine en veille la nuit pour éviter sa dégradation.

La consommation de gaz est exclusivement réservée pour le chauffage.

Audit

Un audit en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, et d'environnement a été réalisé en 2006. La nouvelle activité de production de bracelets émaillés a été prise en compte. Une revue de cet audit a été faite en 2007 pour mesurer l'avancement de ce plan.

MONTRES

Le site de Bienne, construit en 1999 pour une activité dédiée à l'assemblage de montres, est en conformité avec les normes communales, cantonales et fédérales de l'exigeante loi suisse en matière d'environnement.

Depuis octobre 2006, ce site intègre une activité supplémentaire : la fabrication de bracelets de montre en cuir.

• Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m ³)	900	1 700	602	742	746
Électricité (MWh)	253	271	301	323	350
Déchets DIB non valorisés (t)	6	6	6	12	13
Déchets DIB valorisés (m³)	50	50	55	60	65
Déchets DID (kg)	nd	nd	15	20	20
Niveau d'activité* (base 100 en 2003)	100	98	102	129	nd

^{*} En nombre de produits finis fabriqués.

• Eau

Un défaut du système de chauffage a provoqué une fuite d'eau, réparée en septembre 2004.

L'augmentation de la consommation d'eau de 24 % entre 2005 et 2007 est liée en partie à un accroissement des effectifs, dû à l'intégration d'un atelier de fabrication de bracelets de montre en cuir.

• Énergie

L'augmentation de la consommation électrique (+ 8 %) entre 2006 et 2007 est liée au déploiement de nouvelles machines de coupe au sein de l'atelier Cuir.

Déchets

La valorisation des déchets industriels banals porte essentiellement sur les papiers et les cartons. Leur quantité augmente en lien avec l'activité.

Les déchets non valorisés correspondent à des ordures ménagères.

Les 20 kg de DID correspondent à des piles usagées qui sont récupérées et envoyées dans une filière de traitement spécialisée.

BOTTIER

• Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m ³)	nd	500	742	520	459
Électricité (MWh)	258	231	234	233	227
Gaz (MWh)	nd	175	255	257	226

nd: non disponible.

Déchets

Un contrat avec le Northampton Borough Council a été mis en place pour la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets.

nd: non disponible.

Les résultats par métier

LOGISTIQUE

L'activité de la nouvelle centrale logistique a démarré en 2003.

En 2006, une démarche qualité ISO 9001 a été engagée et concrétisée début 2007 par l'obtention du label qualité.

• Les chiffres

	2003	2004	2005	2006	2007
Eau (m ³)	163	3 700	16 000	2 800	2 860
Électricité (MWh)	2 532	3 677	3 487	2 751	2 653
Gaz (MWh)	4 281	3 639	2 834	3 648	2 987
DIB (t)	nd	nd	231	306	316
Dont recyclés/ valorisés (t)	nd	nd	150	242	155

nd: non disponible.

• Eau

La consommation d'eau est redevenue normale après la réparation de la rupture d'une canalisation enterrée en mai 2005.

• Énergie

L'automatisation de l'éclairage de sécurité de nuit des entrepôts, qui ne se déclenche plus que sur événement, a permis de réduire la consommation électrique.





Annexes NRE: informations sociales

- 87 Effectif global du groupe
- 87 Effectif par zone géographique
- 87 Effectif par filière
- 88 Pyramide des âges
- 88 Pyramide d'ancienneté
- 88 Les entrées dans le groupe
- 88 Égalité hommes-femmes
- 89 Emploi des travailleurs handicapés
- 89 Rémunération et formation
- 89 Œuvres sociales
- 89 Intéressement et participation

EFFECTIF GLOBAL DU GROUPE

L'effectif total du groupe Hermès s'élève, au 31 décembre 2007, à 7 455 personnes. 630 nouveaux collaborateurs ont rejoint le groupe depuis le 31 décembre 2006, dont près de 230 suite à l'intégration du groupe Soficuir.

Plus de 45 % de l'effectif a moins de 5 ans d'ancienneté.

Les secteurs de la production et de la distribution représentent respectivement 45 % et 38 % de l'effectif.

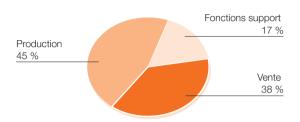
L'effectif féminin constitue 67 % de l'effectif global, et les femmes sont présentes à tous les niveaux de responsabilité: 57 % des cadres sont des femmes. La pyramide des âges du groupe reste stable, avec un âge moyen de 38,5 ans, réparti de façon égale dans les différentes zones géographiques.

EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Eff	Effectif permanent			
	présent payé*	Répartition		
France	4 741	64 %		
Japon	754	10 %		
Europe (hors France)	753	10 %		
Asie-Pacifique	712	9 %		
Amériques	495	7 %		
Total groupe	7 455	100 %		

^{*} CDD et CDI de plus de 9 mois.

EFFECTIF PAR FILIÈRE



Sont assimilés au personnel de vente :

- tous les salariés en contact direct avec le client dans le magasin, tels que les vendeurs, caissiers, hôtesses, agents de sécurité des magasins, etc.;
- les réseaux spécialisés (parfumerie, horlogerie, etc.), les concessionnaires, les compagnies aériennes et toute personne en contact avec les intermédiaires les commerciaux, responsables exports, etc.;
- tous les salariés en contact direct avec le produit fini et indirect avec le client, c'est-à-dire travaillant dans le secteur de la distribution sans acte de vente.

Sont assimilées au personnel de production :

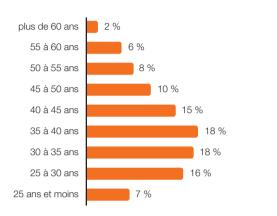
- toutes les personnes partie prenante dans la réalisation physique du produit final;
- toutes les personnes en contact indirect avec le produit, c'est-à-dire travaillant dans le secteur de la production sans participer à la réalisation physique du produit.

Sont assimilés au personnel des fonctions de support:

- toutes les personnes exerçant un savoir-faire particulier dans le domaine de la création;
- tout le personnel des départements de la direction générale, finance, ressources humaines, services généraux, juridique, informatique, presse, relations publiques, etc.

Ressources humaines

PYRAMIDE DES ÂGES

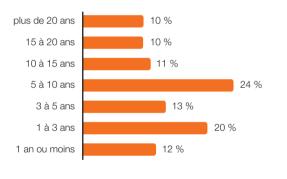


C'est à l'international que l'on a pu observer les plus fortes augmentations de l'effectif, notamment sur la zone Asie-Pacifique et plus particulièrement en Chine, où les effectifs sont en hausse de 47 % (dont plus de 85 % des personnes embauchées ont rejoint les équipes de vente).

Dans le secteur de la production, outre l'intégration des sociétés de Soficuir, ce sont principalement les maroquineries qui ont vu leur effectif augmenter.

Concernant les zones géographiques et les filières, les entrées dans le groupe en 2007 se répartissent comme suit:

PYRAMIDE D'ANCIENNETÉ



France	+9%
Europe (hors France)	+ 13 %
Amériques	+ 12 %
Asie-Pacifique	+ 13 %
Japon	+ 3 %
Total groupe	+9%
Vente	+ 7 %
Production	+ 12 %
Support	+8%

+9%

LES ENTRÉES DANS LE GROUPE

Sur les 630 nouveaux collaborateurs ayant intégré le groupe en 2007, 227 sont dues à l'intégration, depuis le 12 juillet 2007, des sociétés du groupe Soficuir (tanneries) réparties en 5 sociétés :

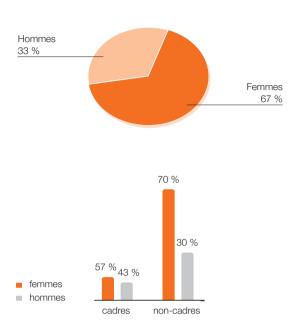
- RTL aux États-Unis (30 personnes);
- Exocuirs SA, Louisiane Spa et Michel Rettili Srl
 en Europe (Suisse et Italie, 51 personnes);
- -TCIM en France (146 personnes).

Cet effectif d'entrées nettes se répartit pour 73 % dans la filière production, 15,5 % dans la filière vente et 11,5 % dans les fonctions support.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Total groupe

Le groupe est très majoritairement composé de femmes (67 %), représentées à tous les niveaux de la hiérarchie, dans toutes les activités (production et distribution) ainsi que dans tous les organes de représentation.



EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En France, le nombre de travailleurs handicapés est de 85 en 2007 (contre 58 en 2006), soit près de 2 % de l'effectif en France.

RÉMUNÉRATION ET FORMATION

La masse salariale du groupe est de 266 M€ en 2007 contre 235 M€ en 2006, à laquelle il faut ajouter 85 M€ de charges sociales, 22,6 M€ d'intéressement et participation et 1,1 M€ de budget d'œuvres sociales.

Indépendamment des effets de change, la masse salariale reflète à la fois la croissance des effectifs et l'augmentation des salaires dans toutes les zones géographiques.

La volonté de reconnaître la performance tant collective qu'individuelle s'est traduite depuis plusieurs années par le développement des parts variables individuelles et collectives.

Les niveaux de rémunération sont principalement le reflet des compétences et des marchés liés aux bassins d'emploi. La politique de rémunération est basée sur la volonté de reconnaître l'accroissement des compétences, en maintenant l'équité interne et

Par ailleurs, le groupe Hermès a mis en place depuis plusieurs années une politique active de formation de ses collaborateurs. Ainsi, en 2007, le total des heures de formation s'est élevé à près de 316 000 heures, en progression de + 23 %.

ŒUVRES SOCIALES

Le montant global des subventions versées aux différents comités d'entreprise au titre de leurs œuvres sociales est en augmentation de 17 % en 2007 :

(en M€)	2005	2006	2007
Œuvres sociales	0,8	0,9	1,1

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

(en M€)	Intéressement	Participation
2002	5,6	10,2
2003	5,7	10,3
2004	5,5	10,5
2005	6,1	11,0
2006	7,5	12,3
2007	7,9	14,7



Comptes consolidés

- 93 Compte de résultat consolidé 2007
- 94 Bilan consolidé au 31 décembre 2007
- 96 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 99 Tableau des flux de trésorerie
- 101 Annexe aux comptes consolidés

Compte de résultat consolidé 2007

		en millions d'e
	2007	2006
Chiffre d'affaires (notes 3 et 4)	1 625,1	1 514,9
Coût des ventes	(570,6)	(524,9)
Marge brute (note 5)	1 054,5	990,0
Frais administratifs et commerciaux (note 6)	(570,4)	(537,3)
Autres produits et charges (note 8)	(69,6)	(51,6)
Résultat opérationnel courant	414,5	401,1
Autres produits et charges non courants (note 9)	9,2	14,1
Résultat opérationnel	423,7	415,2
Résultat financier (note 10)	12,3	(0,3)
Résultat avant impôt	436,0	414,9
Impôt sur les résultats (note 11)	(143,8)	(136,2)
Part dans le résultat net des entreprises associées (note 12)	1,6	(5,9)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	293,8	272,8
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 13)	(5,8)	(4,4)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	288,0	268,4
Résultat net par action (en euros) (note 14)	2,71	2,51
Résultat net dilué par action (en euros) (note 14)	2,71	2,51

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

ACTIF

			е	n millions d'euros
		31/12/2007		31/12/2006
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actifs non courants	1 355,5	511,0	844,5	804,0
Goodwill (note 15)	63,4	31,0	32,4	18,9
Immobilisations incorporelles (note 16)	100,5	60,2	40,3	36,5
Immobilisations corporelles (note 17)	984,5	415,0	569,5	537,8
Immeubles de placement (note 18)	13,1	1,2	11,9	11,7
Titres disponibles à la vente (note 21)	12,2	2,3	9,9	17,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 21)	35,0	_	35,0	23,7
Participation dans les entreprises associées (note 12)	21,8	_	21,8	33,9
Prêts et dépôts (note 22)	16,4	1,2	15,2	14,2
Actifs d'impôts différés (note 11)	108,4	_	108,4	110,1
Autres débiteurs non courants (note 23)	0,2	0,1	0,1	-
Actifs courants	1 379,8	159,2	1 220,6	1 142,0
Stocks et en-cours (note 20)	585,1	153,0	432,1	349,7
Créances clients et comptes rattachés (note 23)	140,4	5,0	135,4	118,1
Créances d'impôts exigibles (notes 11-23)	2,5	_	2,5	0,9
Autres débiteurs (note 23)	63,0	1,2	61,8	55,0
Juste valeur des instruments financiers (note 25)	58,9	_	58,9	47,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 24-25)	529,9	_	529,9	570,4
TOTAL ACTIFS	2 735,3	670,2	2 065,1	1 946,0

PASSIF

Avant répartition

Avant répartition		en millions d'eu
	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	1 475,1	1 424,2
Capital social	54,1	54,5
Primes	43,5	41,6
Actions d'autocontrôle	(33,8)	(6,6)
Réserves	1 138,8	1 049,9
Différence de conversion	(45,2)	(14,7)
Instruments dérivés - part capitaux propres	17,0	15,9
Résultat de l'exercice	288,0	268,4
Intérêts minoritaires (note 13)	12,7	15,2
Passifs non courants	99,6	109,2
Emprunts et dettes financières (note 25)	25,3	24,0
Provisions (note 26)	1,5	-
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 27)	39,8	36,0
Passifs d'impôts différés (note 11)	8,1	21,2
Autres créditeurs non courants (note 28)	24,9	28,0
Passifs courants	490,4	412,6
Emprunts et dettes financières (note 25)	60,7	43,0
Provisions (note 26)	15,1	11,0
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 27)	4,0	4,7
Fournisseurs et comptes rattachés (note 28)	204,7	163,4
Juste valeur des instruments financiers (note 25)	32,6	28,0
Dettes d'impôts exigibles (notes 11-28)	34,6	33,2
Autres créditeurs courants (note 28)	138,7	129,3
TOTAL PASSIFS	2 065,1	1 946,0

La différence de conversion de -45,2 M€ concerne à hauteur de -22,9 M€ le Japon, -14,7 M€ les Amériques et -7,7 M€ l'Asie hors Japon.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Avant répartition

	Capital	Primes	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	
Au 31 décembre 2005	55,6	36,3	(20,0)	1 053,5	
Mouvements					
Variation de capital et primes associées	0,1	5,3	_	_	
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle	-	-	(136,2)	_	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	_	247,0	
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	_	-	
Distributions effectuées	-	-	_	(90,3)	
Variations des écarts de conversion	-	-	_	-	
Instruments dérivés - part des capitaux propres	-	-	_	-	
Pertes / gains actuariels sur engagements du personnel	-	-	_	_	
Variation des intérêts minoritaires	-	-	_	-	
Annulation de titres d'autocontrôle	(1,2)	-	149,6	(148,4)	
Autres	-	-	-	(1,0)	
Au 31 décembre 2006	54,5	41,6	(6,6)	1 060,8	
Mouvements					
Variation de capital et primes associées	-	1,9	_	-	
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle	-	-	(100,6)	_	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	_	268,4	
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	
Distributions effectuées	_	_	-	(102,8)	
Variations des écarts de conversion	-	-	-	-	
Instruments dérivés - part des capitaux propres	-	_	-	-	
Pertes / gains actuariels sur engagements du personnel	-	_	-		
Annulation de titres d'autocontrôle	(0,4)	_	73,4	(73,0)	
Autres	-	_	_	(4,9)	
Au 31 décembre 2007	54,1	43,5	(33,8)	1 148,5	

^{*} Après division du nominal par trois appliquée aux données comparatives.

en	millio	ns d	'euros
----	--------	------	--------

					er	n millions d'euros	<u> </u>
Résultat de l'exercice part du groupe	Instruments dérivés	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres	Nombre d'actions en circulation*
247,0	0,3	16,3	(8,8)	1 380,2	21,5	1 401,7	109 001 562
-	_	_	-	5,4	-	5,4	119 820
-	-	-	-	(136,2)	-	(136,2)	-
(247,0)	-	-	-	-	-	-	_
268,4	-	-	-	268,4	4,4	272,8	
-	_	-	-	(90,3)	(4,9)	(95,2)	_
-	-	(31,0)	-	(31,0)	(1,0)	(32,0)	_
_	15,6	-	-	15,6	-	15,6	
-	_	-	(2,1)	(2,1)	-	(2,1)	_
-	-	-	-	-		-	_
_	-	-	-	_	-	-	(2 246 568)
_	-	-	-	(1,0)	(4,8)	(5,8)	
268,4	15,9	(14,7)	(10,9)	1 409,0	15,2	1 424,2	106 874 814
_	_		_	1,9	_	1,9	44 100
-		_	_	(100,6)	_	(100,6)	
(268,4)		_	-	_	-	_	
288,0	_	_	_	288,0	5,8	293,8	
_		_	_	(102,8)	(3,8)	(106,6)	
_	_	(30,5)		(30,5)	(0,9)	(31,4)	
-	1,1	_	_	1,1	_	1,1	
_	-	_	1,2	1,2	_	1,2	
_	_	_	_	_	_	_	(829 700)
_	_	_	_	(4,9)	(3,6)	(8,5)	
 288,0	17,0	(45,2)	(9,7)	1 462,4	12,7	1 475,1	106 089 214

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Le capital d'Hermès International est composé de 106 089 214 actions de 0,51 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2007. 473 000 de ces actions sont des actions d'autocontrôle.

Au cours de l'exercice 2007, les mouvements suivants sont intervenus sur le capital :

- augmentation de capital de 44 100 actions au nominal de 0,51 € du fait des levées d'options de souscription d'actions réservées au personnel du groupe Hermès;
- réduction de 0,4 M€ faisant suite à l'annulation de 829 700 actions d'autocontrôle au nominal de 0,51 €.

Il est précisé qu'aucune action n'est réservée pour une émission dans le cadre d'option ou de contrats de vente d'actions.

Dans le cadre de sa gestion, le groupe Hermès utilise la notion de « capitaux propres part du groupe » telle que présentée dans la tableau ci-avant. En particulier, les capitaux propres incluent la part recyclée en capitaux propres des instruments financiers ainsi que les écarts actuariels.

Les variations de différences de conversion sur 2007 concernent :

en millions d'euros

Variations des différences de conversion			
Dollar américain	(10,7)		
Dollar Hong Kong	(5,1)		
Won coréen	(5,0)		
Yen	(4,3)		
Dollar Singapour	(2,2)		
Livre sterling	(1,6)		
Franc suisse	(0,6)		
Autres monnaies	(1,0)		
Total	(30,5)		

Les objectifs, politiques et procédures appliqués par le groupe en terme de gestion du capital se font en accord avec les principes d'une gestion saine, qui permettent notamment de maintenir l'équilibre financier des opérations et de limiter le recours à l'endettement. Du fait de sa situation excédentaire de trésorerie, le groupe dispose d'une certaine souplesse, et n'utilise pas dans sa gestion du capital les ratios prudentiels comme le « return on equity ». Aucun changement n'est intervenu depuis l'exercice précédent relativement aux objectifs ou à la politique de gestion du capital.

Enfin, la société mère Hermès International est soumise à la législation française en matière de capital. En particulier, les capitaux propres doivent être égaux à au moins la moitié du capital social, et, le cas échéant, l'Assemblée générale extraordinaire doit se réunir afin de prendre les décisions qui s'imposent. La société Hermès International ne s'est jamais trouvée dans cette situation, et a par conséquent toujours respecté cette condition.

Les mouvements 2007 sur les instruments dérivés se décomposent comme suit (avant impôts):

en millions d'euros

Solde au 31 décembre 2006	15,9
Montant recyclé au cours de l'exercice	(15,9)
Réévaluation des instruments dérivés à la clôture	15,9
Réévaluation en juste valeur	
des placements financiers	1,1
Solde au 31 décembre 2007	17,0

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2007	31/12/2006
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT *	356,6	321,7
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT	330,0	021,1
DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET DE LA CHARGE D'IMPÔT	502,3	469,7
Stocks et en-cours	(60,8)	(37,4)
Clients et comptes rattachés	(4,9)	(13,8)
Autres créances et divers (hors impôt courant)	(3,7)	(4,8)
Dettes fournisseurs	24,7	14,7
Autres dettes et divers (hors impôt courant)	14,9	5,9
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	0,1	0,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(29,7)	(34,8)
FLUX PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	472,6	434,9
Coût de l'endettement financier net	11,8	0,2
Impôt sur le résultat payé	(159,6)	(141,8)
FLUX NETS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	324,8	293,3
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13,3)	(10,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(106,6)	(113,2)
Acquisitions de titres de participation	(36,0)	(11,1)
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(20,4)	_
Dettes sur immobilisations	13,9	5,7
Cession d'immobilisations opérationnelles	4,4	1,5
Cession de titres consolidés	_	12,8
Cession d'autres immobilisations financières	15,0	15,6
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(143,0)	(98,7)
Distribution mise en paiement	(106,6)	(95,0)
Rachats d'actions propres	(100,6)	(136,2)
Souscriptions d'emprunts	5,7	6,9
Remboursements d'emprunts	(9,1)	(12,4)
Autres augmentations / (diminutions) des capitaux propres	2,0	5,7
FLUX DE FINANCEMENT	(208,6)	(231,0)
Variation de périmètre	(20,9)	(2,9)
Variation de change	(10,0)	(7,2)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(57,7)	(46,5)
Trésorerie nette à l'ouverture**	538,2	584,7
Trésorerie nette à la clôture**	480,5	538,2
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(57,7)	(46,5)

Tableau des flux de trésorerie

* Détail de la capacité d'autofinancement

		en millions d'euros
	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net - Part du groupe	288,0	268,4
Dotations aux amortissements	64,6	54,3
Écart d'acquisition négatif	_	(2,4)
Pertes de valeur	1,3	4,5
Mark-to-Market instruments dérivés	(6,3)	2,6
Gains / (pertes) de change sur variations de juste valeur	6,1	7,0
Mouvements des provisions	1,2	0,9
Part dans le résultat net des entreprises associées	(1,6)	5,9
Intérêts minoritaires	5,8	4,4
Plus ou moins-values de cessions	(1,2)	(19,7)
Charge d'impôts différés	(2,0)	(3,0)
Autres	0,7	(1,2)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	356,6	321,7
Coût de l'endettement financier net	(11,8)	(0,2)
Charge d'impôt courante	157,5	148,2
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante	502,3	469,7

^{**} Rapprochement de la trésorerie nette de clôture

		en millions d'euros
	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529,9	570,4
Découverts bancaires et comptes courants passifs	(49,4)	(32,2)
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS NETS DE TRÉSORERIE	480,5	538,2

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Hermès sont établis selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2007. Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres de l'Union européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant ce référentiel.

En particulier, le groupe a appliqué les normes suivantes pour la première fois :

- ◆ la norme IFRS 7 relative à l'information à fournir au titre des actifs et passifs financiers ;
- ◆ l'amendement d'IAS 1 relatif à l'information à fournir au titre de l'évaluation des objectifs mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital.

Ces deux normes sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 et concernent la présentation des états financiers.

L'application des autres amendements et normes adoptés par l'Union européenne depuis la clôture au 31 décembre 2006, et applicables au 1^{er} janvier 2007, n'a pas eu d'impact dans la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2007. Il s'agit notamment de :

- ◆ IFRIC 7 Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » ;
- ◆ IFRIC 8 Champ d'application d'IRFS 2 « Paiement fondé sur des actions » ;
- ◆ IFRIC 9 Réévaluation des instruments dérivés ;
- ◆ IFRIC 10 Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation).

Par ailleurs, le groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2007, en particulier:

- ◆ IFRS 8 relative à l'information sectorielle, qui remplacera IAS 14;
- ◆ IAS 23, sur la comptabilisation des coûts d'emprunts ;
- ◆ IAS 1 révisée, sur la présentation des états financiers ;
- ◆ IFRIC 11, sur les plans d'options au sein d'un groupe;
- ◆ IFRIC 12, sur les concessions de services publics ;
- ◆ IFRIC 13, sur les programmes de fidélité client ;
- ◆ IFRIC 14, portant sur la méthode de l'écrêtement appliquée dans le cadre d'IAS 19.

À l'exception d'IFRS 8, sur laquelle le groupe est en train d'évaluer les modifications potentielles dans la présentation de ses états financiers, les autres normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact matériel sur l'évaluation des données financières.

NOTE 1.1 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'Hermès International et des filiales et entreprises associées, dans lesquelles cette dernière exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé exister lors de la détention par le groupe de plus de la moitié des droits de vote. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Contrôle conjoint

Les entités détenues par le groupe dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Influence notable

Les comptes des autres sociétés, dites entreprises associées, où le groupe exerce une influence notable (présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur à 20 %), sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Entrée et sortie du périmètre de consolidation

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

NOTE 1.2 - MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation des états financiers du groupe est l'euro.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées lors de leur comptabilisation initiale en euros en appliquant le cours du jour à la date de transaction (cours historique). Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produit ou en charge. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont comptabilisés au cours de change à la date de transaction.

États financiers des entités étrangères

La conversion des comptes établis en monnaies étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- ♦ les rubriques du bilan sont converties en utilisant les cours de change à la fin de l'exercice;
- ◆ les rubriques du compte de résultat sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;
- les rubriques du tableau de flux de trésorerie sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice;
- ◆ la différence de conversion (part du groupe) résultant, d'une part, des effets sur les capitaux propres de l'écart entre les taux de change historiques et les taux de change de clôture de l'exercice et, d'autre part, de l'utilisation de taux de change différents pour le compte de résultat et le bilan, figure distinctement dans les capitaux propres consolidés. Le principe est le même pour les intérêts des minoritaires.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transi-

tion aux IFRS a été considéré comme nul. Ce montant a été extourné en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS, soit au 1 er janvier 2004.

NOTE 1.3 - DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels ou de situations intermédiaires arrêtés au 31 décembre.

NOTE 1.4 - ÉLIMINATIONS DE CONSOLIDATION

Les résultats d'opérations intragroupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés.

Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le groupe en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés en totalité.

NOTE 1.5 - STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDÉ

Conformément à la norme IAS 1, le groupe présente ses actifs et passifs dans le bilan selon le caractère courant ou non courant. Le caractère courant est rempli :

- si le groupe s'attend à réaliser son actif ou à régler son passif dans les douze mois ou dans le cadre du cycle normal de son exploitation;
- $\ \, \bullet \,$ si les actifs et passifs concernés sont détenus aux fins d'être négociés.

En particulier, IAS 12 prescrit de classer en non-courant les impôts différés.

NOTE 1.6 - TRAITEMENT DE PREMIÈRE CONSOLIDATION ET GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et

passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Cette évaluation est menée, dans la devise de l'entité acquise, dans un délai n'excédant pas un an.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *qoodwill*.

La valorisation des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'une première consolidation repose pour l'essentiel sur les travaux d'experts indépendants, en tenant compte des critères propres au secteur d'activité et qui permettent d'assurer leur suivi ultérieur.

Les goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils sont revus annuellement, au moment du budget, pour s'assurer que leur valeur nette résiduelle n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable eu égard aux perspectives de retour sur investissement sur les sociétés considérées (déterminées sur la base d'une actualisation des cash-flows futurs attendus).

Les goodwill relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 indiquent que ces participations ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

Les dépréciations relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1.

NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût historique amorti, sont principalement composées de :

- droits au bail;
- ◆ brevets, modèles et marques non développés en interne :
- logiciels.

Les droits au bail sont considérés généralement comme des immobilisations à durée de vie indéfinie, dans la mesure où leur valeur résiduelle en fin de bail est non nulle. Dans ce cas, ils font l'objet d'un test de perte de valeur, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur des durées comprises entre un et cinq ans au maximum et sont qualifiées d'immobilisations à durée de vie définie.

Il est précisé que les marques générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Les coûts engagés dans ce cadre sont comptabilisés intégralement en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation, qui correspond en moyenne à :

- constructions: 30 à 50 ans;
- agencements et mobiliers : entre 10 et 20 ans selon la durée d'utilisation prévue pour l'actif considéré, et dans la limite de la durée du bail (notamment dans le cas des agencements de magasins) :
- installations techniques, matériel et outillage industriel : 10 à 20 ans :
- autres: 3 à 10 ans au maximum.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et, donc, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable

de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Dans le cadre de la première application et conformément à la norme IFRS 1, l'option d'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles à la juste valeur n'a pas été retenue.

Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de maintenir chez le bailleur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée des actifs loués et leur durée de vie;
- ◆ le total des paiements minimaux futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les contrats de location-financement ainsi identifiés, et s'ils sont significatifs, sont retraités de façon à faire apparaître:

- ◆ à l'actif du bilan, la valeur d'origine des biens concernés ainsi que les amortissements théoriques, la valeur d'origine étant le plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de la juste valeur au commencement du contrat;
- au passif, les dettes financières correspondantes ;
- en charges financières et en amortissements, les paiements minimaux au titre de la location, tels que les charges financières soient réparties sur la période couverte de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et les loyers sont enregistrés en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Immeubles de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers sont comptabilisés en immeubles de placement. Pour les biens immobiliers qui sont utilisés à la fois dans le processus de fourniture de biens ou de service et en tant qu'immeuble de placement, les deux parties sont identifiées séparément et comptabilisées selon les normes IAS 16 et IAS 40 respectivement.

Comme pour les immobilisations corporelles, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les durées d'amortissement pratiquées sont identiques à celles des autres immobilisations corporelles.

NOTE 1.8 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS – PERTES DE VALEUR

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque les événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur sur :

- des immobilisations incorporelles,
- des immobilisations corporelles,
- des immeubles de placement,
- ◆ des goodwill,

ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les tests de dépréciation des actifs à durée indéfinie sont réalisés annuellement en période budgétaire afin de tenir compte des données les plus récentes. Si des événements ou des circonstances, internes ou externes, mettent en évidence des indices de perte de valeur, la fréquence des tests de dépréciation peut être révisée.

Modèle

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'UGT

est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- ◆ les flux de trésorerie (après impôt) sont issus d'un business plan à moyen terme (cinq ans) élaboré par l'entité concernée;
- ◆ le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le WACC groupe (7,67 % en 2007) ajusté de l'inflation locale et des éventuels risques pays;
- ◆ la valeur recouvrable est calculée comme étant la somme des flux de trésorerie générés annuellement et de la valeur terminale, cette dernière étant déterminée sur la base des flux normatifs en appliquant un taux de croissance nul à l'infini.

Le groupe Hermès a défini pour son activité les UGT suivantes:

- unités de ventes (succursales) traitées de façon indépendante les unes par rapport aux autres ;
- ◆ activités orientées sur la production/distribution d'un seul type de produit (exemple : Parfum, Horlogerie, Arts de la Table...);
- ◆ activités de productions seules (production du Cuir, production de la Soie);
- entreprises associées;
- ◆ goodwill ;
- immeubles de placement.

NOTE 1.9 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et les créances financières ainsi que la juste valeur positive des dérivés.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et les dettes financières, les concours bancaires et la juste valeur négative des instruments dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an, à l'exception des dérivés de transaction, qui sont classés en courant. Les dettes et créances d'exploitation ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39; ils sont présentés distinctement au bilan.

1.9.1. Classement des actifs et passifs financiers et modalités d'évaluation

A. Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat

Les actifs financiers à la juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat sont désignés comme tels à l'initiation de l'opération, car :

- ◆ ils ont été acquis dès l'origine avec l'intention de revente à brève échéance;
- ◆ ou il s'agit de dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction);
- ou le groupe a choisi de les classer dans cette catégorie selon l'option offerte par IAS 39.

Ces actifs sont comptabilisés à l'origine à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Les dividendes et intérêts perçus sur ces actifs évalués à la juste valeur sont comptabilisés en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

B. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que le groupe a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts comptabilisés au taux d'intérêt effectif sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

C. Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont évalués et comptabilisés au coût amorti diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

D. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que des titres de placement. Ils sont comptabilisés en date d'arrêté à leur juste valeur. Les plus-values ou moinsvalues latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées en capitaux propres. Les justes valeurs de référence sont les valeurs de marché de ces titres, pour ceux qui sont cotés sur un marché actif. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Pour les actifs financiers disponibles à la vente représentant les titres de dettes, les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont crédités au compte de résultat dans le poste « Autres produits et charges financiers ».

E. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti avec séparation éventuelle des dérivés incorporés. Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au poste « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de la dette financière.

F. Instruments financiers dérivés PÉRIMÈTRE

Le périmètre des instruments financiers dérivés a été défini par le groupe conformément aux dispositions et principes introduits par la norme IAS 39. Selon les règles du groupe, les filiales consolidées ne doivent prendre aucune position financière spéculative.

Conformément aux principes IAS 39, le groupe analyse l'ensemble de ses contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat.

Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est séparé en comptabilité, à la date de mise en place du contrat.

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le groupe peut également utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de ces données observables. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Le groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change.

Les critères retenus par le groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39:

- 1) l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 %;
- 2) en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable;
- 3) l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- 4) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

Le groupe applique les typologies de couverture suivantes : a) couverture de juste valeur. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture ayant une incidence sur le résultat;

b) couverture de flux de trésorerie. Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables, où les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture créée au moyen de dérivés internes au groupe, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retournement à l'extérieur du groupe.

G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à très court terme, dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découverts bancaires assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les parts de fonds détenus à court terme et classés en « Équivalents de trésorerie » sont comptabilisées à la juste valeur avec les variations de juste valeur en capitaux propres.

1.9.2. Dépréciation des actifs financiers

À chaque date d'arrêté des comptes, le groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

A. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Le montant de la perte est inclus dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la perte diminue, elle est reprise en résultat.

B. Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une baisse significative et durable de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la moins-value latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un actif disponible à la vente augmente, l'accroissement de valeur est inscrit en capitaux propres pour les instruments de capitaux propres, tandis qu'elle motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée au titre des instruments de dettes.

NOTE 1.10 - STOCKS

Les stocks et en-cours détenus par les sociétés du groupe sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ou celle des coûts standards ajustés des écarts.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation, et tous les autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent comme précisé par la norme IAS 2. En particulier, les escomptes financiers et les frais de collection sont inclus dans le mode de valorisation des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Des dépréciations sont ainsi constatées pour ramener la valeur d'inventaire à une valeur probable de réalisation si cette dernière lui est inférieure. Ces dépréciations sont intégrées dans le coût des ventes.

NOTE 1.11 - TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

NOTE 1.12 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET CRÉANCES CLIENTS

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque :

- ◆ l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien;
- ◆ le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- les éventuels remises, ristournes et avantages sur ventes ont été déduits du revenu (principe de séparabilité);
- ◆ à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des ventes est en règle générale la livraison ou la réalisation de la prestation de services.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des créances clients, leur valeur est revue à chaque clôture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès

lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

NOTE 1.13 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

La rubrique « Produits et charges non courants » qui figure au compte de résultat permet d'isoler les événements majeurs intervenus sur l'exercice dont l'impact financier est significatif et dont la présentation dans le résultat opérationnel courant serait de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

Cette rubrique regroupe donc les produits et charges qui, de par leur nature, proviennent d'événements inhabituels et peu fréquents, qui portent sur des montants particulièrement significatifs. En particulier, les pertes ou gains de valeur sur actifs immobilisés ne sont pas intégrés dans cette rubrique, dans la mesure où ils ont un caractère récurrent.

NOTE 1.14 - INFORMATION SECTORIELLE

Information par secteurs d'activité, premier niveau d'information

L'activité du groupe Hermès comprend deux branches principales d'activité (distribution dans le seul réseau Hermès et distribution élargie aux réseaux spécialisés). Ces deux activités principales relèvent de stratégies et de structures distinctes et sont exposées à des risques ainsi qu'à une rentabilité différente. Le total des produits issus de ces deux secteurs représente plus de 90 % du total des produits des activités ordinaires, et les activités qui ne relèvent d'aucune de ces classifications ne sont pas individuellement significatives.

La distribution dans le seul réseau Hermès regroupe les métiers suivants :

- ◆ Soie et Textiles :
- ◆ Maroquinerie et Sellerie (qui intègre les sacs et bagages, l'équitation, les agendas et la petite maroquinerie);
- ◆ Vêtement et Accessoires (qui comprend le vêtement masculin et féminin, les ceintures, les accessoires bijoux, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès);
- ◆ Autres Métiers Hermès (qui regroupent la bijouterie et les produits du département Art de vivre).

La distribution élargie aux réseaux spécialisés regroupe les activités :

- Parfum;
- ◆ Horlogerie ;
- ◆ Arts de la Table.

Les autres produits non affectés à ces deux activités comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte des marques hors groupe (impression textile, parfums...).

Information par secteurs géographiques, second niveau d'information

La définition des secteurs géographiques est basée entre autres sur la proximité des activités, les relations d'activités intrazone, les risques monétaires sous-jacents ainsi que les responsabilités de gestion et la structure même du groupe.

Définition des rubriques

Les produits sectoriels sont directement attribuables au secteur concerné.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles. Il est établi avant ajustement pour prise en compte des intérêts minoritaires et avant impôt. Il n'inclut pas le résultat des activités de financement, a fortiori ni les intérêts ni les dividendes.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels qui sont utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles et qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés. Ils sont déterminés après déduction des réductions de valeur. Ils n'incluent pas les actifs d'impôt sur le résultat, les créances sur intérêts et dividendes, les prêts, les participations ou tout autre actif productif de produits liés et notamment les participations dans les entreprises associées. Ils incluent en revanche :

- les immobilisations corporelles et incorporelles, les immeubles de placement et actifs faisant l'objet d'un contrat de location de financement;
- ◆ les goodwill;
- ◆ les stocks nets ;
- ◆ les créances clients et autres créances opérationnelles. Les actifs sectoriels excluent les actifs financiers et les créances d'impôts différés actifs.

Les passifs sectoriels sont des passifs résultant des activités opérationnelles d'un secteur qui lui sont directement attribuables ou qui peuvent lui être raisonnablement affectées. Ils excluent les intérêts, les emprunts et toute autre dette affectée au financement plutôt qu'au fonctionnement ainsi que les passifs d'impôts sur les résultats. Ils incluent en revanche :

- les dettes fournisseurs, charges à payer et avances reçues de clients;
- ◆ les provisions.

Il est précisé que les principes comptables retenus pour la détermination de l'information sectorielle sont identiques à ceux utilisés pour les états financiers dans leur ensemble et tels que décrits dans la présente annexe aux comptes consolidés.

NOTE 1.15 - ENGAGEMENTS SUR RACHATS DE MINORITAIRES

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le groupe.

En l'attente de norme ou d'interprétation spécifique de l'IASB sur le traitement des ventes de *put* sur minoritaires, le groupe a comptabilisé ces engagements de la façon suivante:

- ◆ l'engagement, pour son montant à la date de clôture, figure en « Passifs non courants » ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le poste précédemment cité.

L'écart éventuel entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires reclassés est enregistré en écart d'acquisition, dont la valeur varie concomitamment avec celle de l'engagement. Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur le mode de présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat. Il appelle toutefois la remarque suivante : certaines interprétations conduisent à comptabiliser l'écart d'acquisition en déduction des capitaux propres ; selon d'autres interprétations, l'écart d'acquisition est maintenu à l'actif mais pour un montant figé lors de la prise de contrôle, les variations ultérieures étant enregistrées en résultat.

NOTE 1.16 - PROVISIONS

Une provision est définie comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Sa comptabilisation résulte du fait que, d'une part, le groupe a une obligation (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et que, d'autre part, il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Par ailleurs, le montant de l'obligation est estimé de façon fiable en l'état des informations à disposition du groupe lors de l'établissement des comptes consolidés.

NOTE 1.17 - RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraite, d'indemnités de ses salariés et à des régimes complémentaires pour les dirigeants et cadres supérieurs. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations

à payer lorsqu'elles sont dues et qu'aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du groupe sont calculées annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont localisés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les prestations sont préfinancées par le biais de fonds externes (compagnies d'assurances, fondations ou autres), les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- ◆ du coût des services rendus qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ;
- et de la charge d'intérêt qui traduit la désactualisation des engagements.

Le groupe Hermès applique l'amendement SoRIE à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces derniers sont enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que l'assurance vie et la couverture médicale (principalement au Japon), ou les avantages à long terme, tels que les médailles du travail (gratifications accordées aux salariés, notamment en France en fonction de leur ancienneté), font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

NOTE 1.18 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt comprend :

- ◆ l'impôt exigible de l'exercice des différentes sociétés intégrées;
- ◆ l'impôt différé résultant de l'existence de décalages temporaires :
- entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée,

- liés aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe,
- liés aux retraitements de consolidation.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

Les principales natures d'impôts différés portent sur les retraitements de marges internes en stocks, sur les provisions sur stocks et sur les différences temporaires.

Si un risque de récupération de tout ou partie d'un actif d'impôt différé apparaît, une provision pour dépréciation est constatée.

Par ailleurs, un impôt différé est constaté sur les plusvalues latentes relatives aux entreprises associées. Conformément à la norme IAS 12, ces plus-values correspondent au différentiel entre la valeur consolidée de ces participations et leur valeur fiscale. Elles sont imposées au taux réduit de 1,7 %. L'utilisation de ce taux réduit a été retenue sur la base des éléments suivants:

- le groupe Hermès n'entend pas se désengager à moyen terme de ces participations ;
- ◆ aucune distribution de dividendes n'est envisagée à moyen terme.

Les différences de change résultant de la conversion des impôts différés sont comptabilisées au compte de résultat en produits ou charges d'impôts différés.

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisoires et définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice, et une charge dans le cas contraire.

NOTE 1.19 - RETRAITEMENT DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

L'incidence sur les comptes des écritures passées par la seule application des législations fiscales, nettes d'imposition différée, est éliminée des comptes consolidés.

Ces retraitements concernent essentiellement, dans les sociétés françaises, les provisions réglementées, les amor-

tissements dérogatoires et, dans les sociétés étrangères, les dépréciations des stocks et des clients.

NOTE 1.20 - RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps. Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives. Ces dernières résultent de l'hypothèse de conversion d'instruments convertibles, d'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou d'émission d'actions.

NOTE 1.21 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées en charges pour leur juste valeur, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits à bénéficier des instruments.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon un modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 « Paiement en actions ».

NOTE 1.22 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés selon le référentiel IFRS implique, dans certains cas, l'utilisation d'estimations afin d'évaluer les actifs et passifs ainsi que les produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Le groupe base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui sont, au regard des circonstances, jugées les plus raisonnables et probables. Les principes comptables, qui requièrent la mise en œuvre de jugements et d'estimations, sont également détaillés dans les notes correspondantes.

La norme IAS 1 prescrit, en outre, de décrire les principales hypothèses et sources d'incertitudes sous-jacentes à ces estimations, dès lors qu'elles présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de la période suivante. Dans ce cas, les notes annexes comprennent des informations qui, de par leur nature et leur étendue, fournissent aux utilisateurs des états financiers une compréhension des positions retenues par le groupe, en fournissant par exemple :

- ◆ la nature de l'hypothèse ou de l'estimation ;
- la sensibilité des valeurs comptables aux méthodes, hypothèses et estimations;
- ◆ la résolution prévue d'une incertitude et l'ampleur des issues raisonnablement possibles au cours de la période suivante;
- et le cas échéant, une explication des modifications apportées aux anciennes hypothèses si l'incertitude perdure.

Les principaux thèmes qui requièrent le recours à des jugements et à des estimations sont les suivants.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Des estimations et des hypothèses sont employées pour évaluer la durée estimée d'utilisation de ces actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour constater, le cas échéant, une éventuelle perte de valeur. La détermination de cette durée de vie se fait selon les principes comptables du groupe, appliqués de façon homogène et systématique par toutes les filiales. Ces durées sont présentées à la note 1.7.

Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur des actifs immobilisés fait l'objet de revue détaillée afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une éventuelle perte de valeur conformément au modèle décrit à la note 1.8. Le modèle de test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues constituent des estimations basées sur le jugement, les événements passés ainsi que, lorsqu'elles sont disponibles, des informations externes.

C'est notamment le cas pour la détermination des taux d'actualisation, la détermination des valeurs terminales, les projections de ventes et les taux de marge opérationnelle.

Provisions

Par nature, les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Leur comptabilisation résulte d'estimations et d'hypothèses, qui peuvent être source d'incertitude. Lorsque l'incertitude est significative, ce qui peut notamment être le cas pour l'analyse des risques et litiges, la provision est évaluée sur la base du scénario jugé le plus probable et/ou le plus prudent, conformément aux principes énoncés à la note 1.16.

Retraites et autres avantages du personnel

La détermination des obligations liées aux régimes à prestation définie se fait sur la base des hypothèses transmises par un actuaire indépendant, conformément aux principes détaillés à la note 1.17.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon les principes énoncés à la note 1.18. Lorsqu'une entité a reconnu récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice est supposé improbable, sauf dans le cas de circonstances rares et exceptionnelles.

NOTE 1.23 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2007.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 19 mars 2008 par la Gérance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 juin 2008. Les comptes consolidés annuels ont également été examinés par le Comité d'audit qui s'est tenu le 17 mars 2008.

Le dividende qui a été proposé après la date d'arrêté des comptes mais avant la date de publication s'élève à 1,00 € par action.

NOTE 2 - ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	Intérêt		Méthode	
	2007	2006	2007	2006
Entrées de périmètre				
SAS Ateliers Nontron	100,00 %	_	IG	-
Hermès Voyageur	100,00 %	_	IG	-
SARL Tajan Conseil	100,00 %	_	IG	-
Sorties de périmètre				
Alpasoie	-	38,39 %	_	MEE
Les Tissages Verel	_	39,64 %	_	MEE
SARL Tajan Conseil	_	_	_	-
SCI Florian Mongolfier	-	100,00 %	_	IG
Nehel	_	100,00 %	_	IG
SCI Espace Tronchet	_	100,00 %	_	IG
Acquisition du solde du groupe Soficuir				
Soficuir International	100,00 %	49,60 %	IG	MEE
Exocuirs	100,00 %	49,62 %	IG	MEE
Louisiane Spa	100,00 %	38,09 %	IG	MEE
Maison et Cie	_	49,40 %	_	MEE
Michel Rettili Srl	100,00 %	38,67 %	IG	MEE
RTL Inc.	100,00 %	43,23 %	IG	MEE
Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar (TCIM)	100,00 %	49,40 %	IG	MEE
Autres variations du pourcentage d'intérêt				
Les Tissages Perrin	39,74 %	39,53 %	MEE	MEE
Créations Métaphores	80,00 %	74,54 %	IG	IG
Créations Métaphores Inc.	80,00 %	74,54 %	IG	IG
Vaucher Manufacture Fleurier	21,05 %	13,04 %	MEE	MEE

Méthode de consolidation IG : intégrée globalement - MEE : mise en équivalence.

Au cours de l'année 2007, les principales variations de périmètre à signaler sont les suivantes.

Entrée dans le périmètre de consolidation de la société SAS Ateliers Nontron

Afin de favoriser l'acquisition et la gestion de biens immobiliers, une structure dédiée à cet effet a été créée au premier semestre 2007 (par changement de la dénomination et de l'objet social de la société par actions simplifiées Isamyol 14). Son capital, composé de 3 700 actions, est détenu à 100 % par Hermès International.

Entrée dans le périmètre de consolidation de la société Hermès Voyageur

Une structure a été créée au premier semestre 2007 (par changement de la dénomination et de l'objet social de la société par actions simplifiées Isamyol 15) avec pour objet d'organiser des voyages haut de gamme, en France comme à l'étranger. Le capital de la société, composé de 3 700 actions, est détenu à 100 % par Hermès International.

Acquisition de la SARL Tajan Conseil (propriétaire d'un bien immobilier à Pantin), suivie d'une transmission universelle de patrimoine

Date d'acquisition: 30 janvier 2007.

Entité regroupée: la SARL Tajan Conseil a notamment pour objet l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis: au jour de l'acquisition, le capital social de la SARL Tajan Conseil était composé de 1 505 actions ordinaires qui ont été intégralement acquises par la SCI Auger-Hoche, lui conférant ainsi 100 % du capital social et des droits de vote

Coût de l'acquisition : les actions ont été cédées au profit du groupe Hermès pour la somme de 1,2 M€, à laquelle s'ajoutent des frais d'acquisition pour un montant de 0,1 M€, ce qui représente un coût total de 1,3 M€.

Actifs et passifs acquis : à la date d'acquisition, les actifs et passifs intégrés dans les comptes consolidés du groupe Hermès sont les suivants (en M€) :

Immobilisations corporelles	0,1
Actifs	0,1
Situation nette	0,1
Passifs	0,1

Les actifs et passifs acquis sont en conformité avec les règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le groupe Hermès, en accord avec le référentiel IFRS.

Excédent: compte tenu du différentiel entre le coût de l'acquisition et les actifs et passifs acquis, un écart d'évaluation de 1,3 M€ sur l'ensemble immobilier a été constaté.

En date du 10 août 2007, la SARL Tajan Conseil a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de son unique actionnaire, la SCI Auger-Hoche. Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

Transmission universelle de patrimoine de la SCI Florian Mongolfier au bénéfice de la société SCI Auger-Hoche

Afin de simplifier la structure existante, la SCI Florian Mongolfier a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de son unique actionnaire, la SCI Auger-Hoche, en date du 30 août 2007.

Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

Apport-fusion des sociétés Alpasoie et Les Tissages Verel à la société Les Tissages Perrin

Afin de rationnaliser les structures existantes, les sociétés Alpasoie et Les Tissages Verel ont apporté l'ensemble de leur actifs et passifs au profit de la société Les Tissages Perrin à effet du 1er janvier 2007.

Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe, la société Les Tissages Perrin étant consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Transmission universelle de patrimoine de la société Nehel au bénéfice de la société Avril-Morio et Patte Afin de simplifier la structure existante, la société Nehel a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de la société Avril-Morio et Patte à effet du 1^{er} janvier 2007. Suite à cette opération, la dénomination de la société Avril-Morio et Patte a été modifiée en Maroquinerie de Saint-Antoine.

Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

Transmission universelle de patrimoine de la SCI Espace Tronchet au bénéfice de la société Holding Textile Hermès

Afin de simplifier la structure existante, la SCI Espace Tronchet a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de la société Holding Textiles Hermès en date du 31 mai 2007.

Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

Acquisition du solde du capital du groupe Soficuir Date d'acquisition : 12 juillet 2007

Entités regroupées: dans le cadre de sa stratégie de maîtrise de ses savoir-faire, Hermès International, déjà actionnaire de la société Soficuir International à hauteur de 49,6 %, a acquis le solde du capital, devenant ainsi l'unique actionnaire. Le groupe Soficuir, qui comprend les sociétés TCIM (Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar), Exocuirs, Louisiane Spa, Michel Rettili Srl, RTL Inc. et Maison et Cie, est spécialisé dans l'approvisionnement et le tannage de peaux exotiques, principalement de crocodile. Le groupe Soficuir est implanté dans quatre pays: en France (avec notamment un site industriel dans la Sarthe), en Italie, aux États-Unis et en Suisse.

Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis : au jour de l'acquisition, le capital social de la société Soficuir International était composé de 232 143 actions

ordinaires. Déjà détenteur de 49,6 % du capital, le groupe Hermès a acquis le solde, lui conférant ainsi 100 % du capital social et des droits de vote.

Coût de l'acquisition: les actions ont été cédées au profit du groupe Hermès pour la somme de 27,5 M€, à laquelle s'ajoutent des frais d'acquisition pour un montant de 0,1 M€, ce qui représente un coût total de 27,6 M€. Par ailleurs, les minoritaires qui existaient dans les sociétés Louisiane et Michel Rettili SRL ont été rachetés au cours du deuxième semestre 2007 pour un prix total de 2,7 M€ (y compris 0,7 M€ de complément de prix futur).

Actifs et passifs acquis: à la date d'acquisition, les actifs et passifs intégrés dans les comptes consolidés du groupe Hermès sont les suivants (en M€):

Actifs non courants	6,2
Stocks	31,1
Créances clients et rattachés	23,5
Disponibilités	3,4
Autres actifs	4,6
Actifs	68,8
Situation nette	28,3
Emprunts et dettes financières	26,1
Dettes fournisseurs et rattachés	5,4
Autres passifs	9,0
Autres passiis	-,-

Conformément à la norme IFRS 3, ce regroupement d'entreprise a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS et aux principes d'évaluation en vigueur au sein du groupe Hermès. Cette évaluation (notamment sur les terrains) pourra éventuellement être modifiée dans un délai n'excédant pas un an à partir de la date d'acquisition. Compte tenu du différentiel entre le coût du regroupement et les actifs et passifs acquis, un *goodwill* résiduel de 15,2 M€ a été constaté après, notamment, la remise en juste valeur des stocks de l'entreprise acquise. La réévaluation de la quote-part de situation

nette antérieurement détenue a été directement imputée sur les capitaux propres du groupe pour un total de 3,8 M€.

Sur la période du 12 juillet au 31 décembre 2007, le groupe Soficuir a dégagé un résultat net de 1,0 M€. Par ailleurs, suite à cette acquisition, la société Maison et Cie a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs au profit de son unique actionnaire, la société TCIM. Cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe.

Augmentation du pourcentage d'intérêt de Créations Métaphores et Créations Métaphores Inc.

Le 4 juillet 2007, la société Holding Textile Hermès a racheté 23 841 actions de la société Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement, devenue Créations Métaphores, pour un montant de 0,15 M€ et portant ainsi le pourcentage de détention du groupe à 80,00 %. La société Créations Métaphores Inc. étant détenue à 100 % par Créations Métaphores, le pourcentage de détention a également été porté à 80,00 %.

Cette opération n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes consolidés du groupe.

Souscription par La Montre Hermès à l'augmentation de capital réalisée par la manufacture horlogère Vaucher Manufacture Fleurier

Le 30 mai 2007, la société Vaucher Manufacture Fleurier a procédé à une augmentation de son capital par émission de 1 750 actions nouvelles, portant ainsi le capital à 19 000 actions de valeur nominale de 1 000 CHF chacune.

La société La Montre Hermès a souscrit l'intégralité de cette augmentation de capital, portant ainsi sa participation dans Vaucher Manufacture Fleurier à 4 000 actions au 30 mai 2007, soit 21,05 % du capital (et des droits de vote).

Les 1 750 actions nouvellement émises ont été souscrites par La Montre Hermès pour la somme de 4,3 M€. Dans le cadre de cette opération, le groupe Hermès n'a supporté aucun frais significatif. Compte tenu du différentiel entre le coût d'achat et la valeur de l'actif net acquis, un *goodwill* de 2,2 M€ a été constaté.

NOTE 3 - INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les informations ci-dessous sont présentées après éliminations et retraitements.

a - Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros

	2007	2006	Évolution publiée	Évolution à taux de chanç constants	Évolution ge comparable*
Soie et Textiles	192,7	173,5	11,1 %	16,1 %	16,1 %
Maroquinerie et Sellerie (1)	675,0	663,7	1,7 %	7,7 %	7,7 %
Vêtement & Accessoires (2)	315,2	293,7	7,3 %	13,1 %	13,1 %
Autres Métiers Hermès (3)	85,6	77,1	10,9 %	16,2 %	16,2 %
Distribution dans le seul réseau Hermès	1 268,5	1 208,0	5,0 %	10,8 %	10,8 %
Parfums	118,9	100,7	18,1 %	19,8 %	19,8 %
Horlogerie	104,7	110,1	(4,9 %)	0,7 %	0,7 %
Arts de la table	50,7	44,5	13,9 %	17,0 %	17,0 %
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	274,3	255,3	7,5 %	11,1 %	11,1 %
Divers (4)	82,3	51,6	59,5 %	61,5 %	9,7 %
TOTAL	1 625,1	1 514,9	7,3 %	12,5 %	10,8 %

^{*} Données à taux de change constants et à périmètre comparable, c'est-à-dire hors ventes du groupe Soficuir, consolidées à partir de juillet 2007.

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué des ventes de biens. Les prestations de services sont non significatives en regard du volume d'activité.

⁽¹⁾ Le métier « Maroquinerie et Sellerie » intègre les sacs, l'équitation, les agendas et la petite maroquinerie.

⁽²⁾ Le métier « Vêtement & Accessoires » comprend le vêtement, masculin et féminin, les ceintures, les accessoires bijoux, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès.

⁽³⁾ Les Autres Métiers Hermès regroupent la bijouterie et les produits du département Art de vivre.

⁽⁴⁾ Les autres produits comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte de marques hors groupe (impression textile, parfums, tannage...).

b - Données sectorielles

en millions d'euros

	2007				2006			
	Réseau Hermès	Réseaux spécialisés	Autres*	Total	Réseau Hermès	Réseaux spécialisés	Autres*	Total
Chiffre d'affaires	1 268,5	274,3	82,3	1 625,1	1 208,0	255,3	51,6	1 514,9
Frais administratifs et commerciaux	(426,6)	(77,3)	(66,5)	(570,4)	(409,7)	(75,0)	(52,6)	(537,3)
Amortissements	(35,9)	(11,7)	(8,7)	(56,3)	(31,1)	(10,2)	(6,7)	(48,0)
Provisions	(11,2)	(1,0)	(1,7)	(13,9)	(3,7)	0,3	1,2	(2,2)
Pertes de valeur	0,7	(1,6)	(0,4)	(1,3)	(0,5)	(1,7)	(2,3)	(4,5)
Résultat sectoriel	399,9	70,8	(56,2)	414,5	377,2	63,9	(40,0)	401,1
Rentabilité opérationnelle par secteur	31,5 %	25,8 %		25,5 %	31,2 %	25,0 %		26,5 %
Autres produits et charges non courants			9,2	9,2			14,1	14,1
Résultat financier			12,3	12,3			(0,3)	(0,3)
Part dans le résultat net des entreprises associées			1,6	1,6			(5,9)	(5,9)
Impôt sur les résultats			(143,8)	(143,8)			(136,2)	(136,2)
Intérêts minoritaires			(5,8)	(5,8)			(4,4)	(4,4)
Résultat net	399,9	70,8	(182,7)	288,0	377,2	63,9	(172,7)	268,4
Actifs sectoriels	1 048,6	144,2	90,7	1 283,5	961,7	117,7	48,3	1 127,7
Investissements par secteur	93,3	11,9	71,1	176,3	103,9	11,5	18,9	134,3
Passifs sectoriels	307,0	55,1	66,6	428,7	268,0	48,5	55,9	372,4

^{*} Y compris non allouable à un secteur d'activité spécifique mais répondant aux définitions énoncées à la note 1.15.

Réconciliation des actifs et passifs sectoriels avec le bilan :

		en millions d'euros
	31/12/2007	31/12/2006
Actifs affectés à un secteur	1 192,8	1 079,4
Autres actifs non affectables mais entrant dans la définition de l'actif sectoriel	90,7	48,3
Actifs dits « sectoriels »	1 283,5	1 127,7
Titres disponibles à la vente	9,9	17,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance	35,0	23,7
Participation dans les entreprises associées	21,8	33,9
Autres actifs financiers non courants	15,2	14,2
Créances d'impôt et actifs d'impôts différés	110,9	111,0
Juste valeur des instruments financiers	58,9	47,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie	529,9	570,4
TOTAL ACTIFS	2 065,1	1 946,0
Passifs affectés à un secteur	362,1	316,5
Autres passifs non affectables mais entrant dans la définition du passif sectoriel	66,6	55,9
Passifs dits « sectoriels »	428,7	372,4
Dettes d'impôt et passifs d'impôts différés	42,7	54,4
Trésorerie passive et instruments financiers	118,6	95,0
Capitaux propres	1 475,1	1 424,2
TOTAL PASSIFS	2 065,1	1 946,0

NOTE 4 - INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les informations ci-dessous sont présentées après éliminations et retraitements.

a - Chiffre d'affaires par zone géographique

en millions d'euros

				en millions a earos		
	2007	2006	Évolution publiée	Évolution à taux de chanç constants	Évolution ge comparable*	
France	326,9	290,3	12,6 %	12,6 %	10,7 %	
Europe (hors France)	345,8	279,6	23,7 %	24,5 %	17,3 %	
Total Europe	672,7	569,9	18,0 %	18,4 %	13,9 %	
Japon	382,2	409,7	(6,7 %)	2,8 %	2,8 %	
Asie-Pacifique (hors Japon)	281,8	260,9	8,0 %	14,8 %	14,6 %	
Total Asie	664,0	670,6	(1,0 %)	7,4 %	7,4 %	
Amériques	245,6	232,0	5,8 %	14,6 %	14,4 %	
Autres (1)	42,8	42,4	0,9 %	3,1 %	2,8 %	
TOTAL	1 625,1	1 514,9	7,3 %	12,5 %	10,8 %	

⁽¹⁾ Y compris les ventes aux compagnies aériennes.

b - Données sectorielles

en millions d'euros

	2	2007		2006
	Actifs sectoriels	Investissements par secteur	Actifs sectoriels	Investissements par secteur
France	636,3	119,4	528,7	42,6
Europe (hors France)	176,9	25,8	125,9	26,2
Total Europe	813,2	145,2	654,6	68,8
Japon	227,1	9,3	231,3	17,4
Asie-Pacifique (hors Japon)	156,1	12,9	156,6	34,7
Total Asie	383,2	22,2	387,9	52,1
Amériques	87,1	8,9	85,2	13,4
TOTAL	1 283,5	176,3	1 127,7	134,3

NOTE 5 - MARGE BRUTE

Toutes les commissions sont comprises dans le coût des ventes. Les provisions pour dépréciation de stocks, les pertes sur stocks et la part des amortissements entrant dans le coût de production des produits vendus font partie du coût des ventes.

^{*} Données à taux de change constants et à périmètre comparable, c'est-à-dire hors ventes du groupe Soficuir, consolidées à partir de juillet 2007.

NOTE 6 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

		en millions d'euros
	2007	2006
Communication	93,2	90,1
Autres frais administratifs et commerciaux	477,2	447,2
TOTAL	570,4	537,3

NOTE 7 - EFFECTIFS

Les effectifs inscrits se répartissent géographiquement comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
France	4 741	4 349
Europe (hors France)	753	668
Autres zones géographiques	1 961	1 808
TOTAL	7 455	6 825

Par catégorie, ils se divisent comme suit :

31/12/2007	31/12/2006
3 367	3 009
2 804	2 632
1 284	1 184
7 455	6 825
	3 367 2 804 1 284

Les charges de personnel pour 2007 s'élèvent à 411,7 M€, contre 378,9 M€ en 2006.

NOTE 8 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en millions d'euros
2007	2006
(56,3)	(48,0)
(7,0)	(0,6)
(6,9)	(1,6)
(1,3)	(4,5)
1,9	3,1
(69,6)	(51,6)
	(56,3) (7,0) (6,9) (1,3) 1,9

NOTE 9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Au cours de l'exercice 2006, le groupe Hermès a cédé l'intégralité de la participation (soit 36,2 %) ainsi que 50 % des obligations convertibles qu'il détenait dans le groupe Leica Camera. L'ensemble des actifs non cédés avaient par ailleurs été intégralement dépréciés à la clôture précédente. À la suite de cette opération, une plus-value nette de cession avait été dégagée en 2006 pour 14,1 M€. En 2007, les obligations conver-

tibles encore détenues ont été cédées au profit d'ACM Projektentwicklung GmbH, actionnaire de référence du groupe Leica. L'opération a été convenue au prix nominal d'émission des obligations, soit 7,1 M€, payable en 2008 et confortée par l'obtention d'une garantie bancaire sur le paiement. Par ailleurs, le groupe Leica a également procédé en 2007 au remboursement d'un prêt de 2,1 M€, déprécié à fin 2006.

NOTE 10 - RÉSULTAT FINANCIER

ALGOLIAI I IIVANGILIY		en millions d'euros
	2007	2006
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	16,7	13,7
Coût de l'endettement financier brut	2,4	(0,8)
– dont résultats des couvertures de taux et de change	3,8	1,6
Coût de l'endettement financier net	19,1	12,9
Autres produits et charges financiers	(6,8)	(13,2)
– dont gains/pertes sur dérivés de trading	_	1,1
– dont variations de valeur d'actifs et de passifs financiers de trading	(6,9)	(14,3)
TOTAL	12,3	(0,3)

NOTE 11 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

a - Détail de l'impôt sur les résultats

		en millions d'euros
	2007	2006
Impôts exigibles	(157,6)	(148,3)
Impôts différés	13,8	12,1
TOTAL	(143,8)	(136,2)

b - Rationalisation de la charge d'impôt

Le taux d'impôt apparent s'élève à 33,0 % au 31 décembre 2007 contre 32,8 % au 31 décembre

2006. En 2007, l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

		en millions d'euros
	2007	2006
Résultat net consolidé - part du groupe	288,0	268,4
Part dans le résultat net des entreprises associées	1,6	(5,9)
Résultat net consolidé - intérêts minoritaires	(5,8)	(4,4)
Charge d'impôt	(143,8)	(136,2)
Résultat avant impôt	436,0	414,9
Taux effectif d'impôt	33,0 %	32,8 %
Taux d'impôt courant en France	34,4 %	34,4 %
Charge d'impôt théorique	(150,0)	(142,7)
Éléments en rapprochement		
- différences liées à la fiscalité étrangère (notamment le taux d'impôt)	5,5	1,6
- différences liées à l'imposition des plus-values latentes sur les parts dans les entreprises associées	0,2	0,3
différences permanentes et opérations imposées à taux réduit	0,5	4,6
TOTAL	(143,8)	(136,2)

c - Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables selon la méthode du report variable. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

	en millions d'euros
Solde d'impôt différé actif au 1 ^{er} janvier 2007	110,1
Solde d'impôt différé passif au 1er janvier 2007	21,2
Situation nette d'impôt différé active au 1er janvier 2007	88,9
Effet résultat	13,8
Effet périmètre	4,1
Autres*	(1,2)
Effet change	(5,3)
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2007	108,4
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2007	8,1
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2007	100,3

^{*} Les autres éléments sont relatifs aux impôts différés liés aux mouvements sur la part de la réévaluation des instruments financiers enregistrés en capitaux propres (part recyclable) et sur les gains et pertes actuariels relatifs aux engagements du personnel. Ces mouvements sont sans impact sur le résultat de la période.

Au 31 décembre 2007, les impôts différés portent principalement sur les retraitements de marges internes en stocks et les provisions sur stocks (66,9 M€), les provisions réglementées (– 11,1 M€) et les autres différences temporaires (44,5 M€).

d - Conséquences fiscales des dividendes proposés et déclarés aux actionnaires

Le montant des dividendes proposés et déclarés aux actionnaires est sans conséquences fiscales.

NOTE 12 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

a - Valeur des titres des entreprises associées

31/12/2007	31/12/2006
	31/12/2000
5,2	6,6
6,2	5,2
1,1	0,5
_	15,4
9,3	6,2
21,8	33,9
	5,2 6,2 1,1 - 9,3

Toutes ces entités clôturent au 31 décembre.

b - Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2007	2006
Participations dans les entreprises associées au 1er janvier	33,9	37,7
Provision pour dépréciation	(2,0)	(5,0)
Dividendes versés	(0,7)	(0,1)
Incidence des variations de périmètre	(12,7)	0,8
Quote-part du résultat	3,6	(0,9)
Autres	(0,3)	1,4
Participations dans les entreprises associées au 31 décembre	21,8	33,9

c - Informations sur les entreprises associées

en millions d'euros

2007	% de détention	Capitalisation boursière	Chiffre d'affaires	Résultat net	Actifs immobilisés	Capitaux propres	Total du bilan
Gaulme	35,00 %	n/a	30,3	1,7	28,2	17,5	45,2
Groupe Perrin	39,52 %	n/a	26,9	2,9	4,7	18,5	26,6
Leica Camera Japan Co.	49,00 %	n/a	8,8	1,3	1,3	2,3	6,4
Maroquinerie Thierry*	43,82 %	n/a	1,4	-	0,3	0,2	0,8
Vaucher Manufacture Fleurier	21,05 %	n/a	n/c	n/c	n/c	n/c	n/c

n/a : non applicable ; n/c : non communiqué. * Données au 30 juin 2007.

en millions d'euros

2006	% de détention	Capitalisation boursière	Chiffre d'affaires	Résultat net	Actifs immobilisés	Capitaux propres	Total du bilan
Gaulme	35,00 %	n/a	30,0	0,1	29,3	15,8	43,2
Groupe Perrin	39,52 %	n/a	25,2	1,8	2,8	15,8	22,7
Leica Camera Japan Co.	49,00 %	n/a	7,3	(0,7)	1,4	1,1	5,7
Maroquinerie Thierry	43,82 %	n/a	2,8	-	0,4	0,3	0,8
Soficuir International	49,60 %	n/a	56,1	5,1	5,5	32,1	66,9
Vaucher Manufacture Fleurier	13,04 %	n/a	n/c	n/c	n/c	n/c	n/c

n/a: non applicable; n/c: non communiqué.

			/ ^	
NOTE 13	TARLEALL	DE MADIATION	I DES INTÉRÉTS	MINIODITAIDEC
14()11 10 -	IADLIAU	IJI VADIATION	טו וח וועוו ט ולוו	

		en millions d'euros
	2007	2006
Intérêts minoritaires au 1er janvier	15,2	21,5
Différence de conversion sur les sociétés étrangères	(0,9)	(1,0)
Quote-part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués	(3,8)	(4,9)
Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net	5,8	4,4
Autres variations	(3,6)	(4,8)
Intérêts minoritaires au 31 décembre	12,7	15,2

NOTE 14 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

Le calcul et le rapprochement entre le résultat par action de base et le résultat dilué par action se présentent comme suit :

	2007	2006
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net de base	288,0	268,4
Ajustements	_	_
Résultat net dilué	288,0	268,4
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	106 143 973	107 031 756
Résultat de base par action	2,71	2,51
Nombre moyen pondéré d'actions découlant d'options	271 635	347 485
Nombre moyen pondéré d'actions		
qui auraient été émises à la juste valeur	(145 268)	(224 418)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	106 270 340	107 154 823
Résultat dilué par action	2,71	2,51
Cours moyen annuel d'une action	90,12 €	71,21 €
Prix d'exercice moyen des actions découlant d'options	48,18 €	45,99 €

NOTE 15 - GOODWILL

31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux	Autres	31/12/2007
			de change		
51,5	15,2	-	(2,5)	(0,8)	63,4
51,5	15,2	-	(2,5)	(0,8)	63,4
31,4	_	_	(1,6)	_	29,8
1,2	-	-	-	_	1,2
32,6	_	-	(1,6)	_	31,0
18,9	15,2	_	(0,9)	(0,8)	32,4
	51,5 31,4 1,2 32,6	51,5 15,2 31,4 – 1,2 – 32,6 –	51,5 15,2 - 31,4 - - 1,2 - - 32,6 - -	51,5 15,2 - (2,5) 31,4 - - (1,6) 1,2 - - - 32,6 - - (1,6)	51,5 15,2 - (2,5) (0,8) 31,4 - - (1,6) - 1,2 - - - - 32,6 - - (1,6) -

L'augmentation concerne le groupe Soficuir, sur lequel a été constaté un *goodwill* de 15,2 M€ lors du rachat du solde du capital (voir note 2).

Par ailleurs, le principal *goodwill* porte sur Hermès Japon pour 12 M€.

L'effet des taux de change a conduit à diminuer la valeur brute des goodwill de -2,5 M \in .

Il est rappelé que les amortissements constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités

conformément à l'exception offerte par la norme IFRS 1.

Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives en regard de l'activité totale du groupe. Par ailleurs, aucun *goodwill* à durée de vie indéfinie n'est affecté à plusieurs UGT.

NOTE 16 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

					en	millions d'euros
	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Droit au bail	39,1	6,4	(0,9)	0,1	(0,1)	44,6
Concessions, brevets, licences et logiciels	17,8	2,0	-	(0,3)	0,1	19,6
Autres immobilisations incorporelles	33,2	4,9	-	(0,2)	(1,6)	36,3
Total valeurs brutes	90,1	13,3	(0,9)	(0,4)	(1,6)	100,5
Amortissements droit au bail	16,5	1,1	(0,1)	-	0,1	17,6
Amortissements concessions, brevets, licences et logiciels	14,1	2,1	_	(0,2)	0,1	16,1
Amortissements autres immobilisations incorporelles	22,0	4,0	-	(0,2)	(0,2)	25,6
Pertes de valeur	1,0	-	-	-	(0,1)	0,9
Total amortissements et pertes de valeur	53,6	7,2	(0,1)	(0,4)	(0,1)	60,2
Total valeurs nettes	36,5	6,1	(0,8)	-	(1,5)	40,3

NOTE 17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

					en	millions d'euros
	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Terrains	120,9	0,3	-	(5,7)	(1,0)	114,5
Constructions	302,5	4,8	(1,4)	(10,0)	18,8	314,7
Installations techniques, matériel et outillage	111,4	11,9	(1,7)	(1,9)	6,4	126,1
Autres immobilisations corporelles	365,4	51,9	(10,3)	(15,0)	16,2	408,2
Immobilisations en cours	15,3	37,0	_	(0,2)	(31,1)	21,0
Total valeurs brutes	915,5	105,9	(13,4)	(32,8)	9,3	984,5
Amortissements constructions	86,3	14,5	(0,9)	(1,7)	(1,2)	97,0
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	73,7	9,2	(1,6)	(0,8)	2,0	82,5
Amortissements autres immobilisations corporelles	200,2	35,4	(8,6)	(7,8)	(0,2)	219,0
Pertes de valeur	17,5	2,5	(3,1)	(0,4)	-	16,5
Total amortissements et pertes de valeur	377,7	61,6	(14,2)	(10,7)	0,6	415,0
Total valeurs nettes	537,8	44,3	0,8	(22,1)	8,7	569,5

Les autres mouvements incluent 6,0 M€ d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes intégrées lors de l'acquisition du groupe Soficuir.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2007 sont liés essentiellement à l'ouverture et à la rénovation de magasins ainsi qu'au développement de l'outil de production.

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes financières. Par ailleurs, le montant des immobilisations corporelles utilisées de facon

temporaire est non significatif en regard de la valeur totale des immobilisations.

Les pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles concernent les activités de production et les magasins jugés insuffisamment rentables selon les critères énoncés par la norme IAS 36.

Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives au regard de l'activité totale du groupe.

NOTE 18 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

IIVIIVILODLLO DL I LAO	LIVILIVI				en	millions d'euros
	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Terrains	3,1	-	-	-	-	3,1
Bâtiments	9,6	0,6	-	(0,2)	-	10,0
Total valeurs brutes	12,7	0,6	-	(0,2)	-	13,1
Amortissements	1,0	0,2	-	-	-	1,2
Total valeurs nettes	11,7	0,4	-	(0,2)	-	11,9

Il est précisé que le groupe et ses filiales ne sont pas liés par une quelconque obligation contractuelle d'acheter, construire ou développer des immeubles de placement, existants ou non.

Par ailleurs, les coûts encourus pour l'entretien, la maintenance et l'amélioration des actifs de placement ne sont pas significatifs ni susceptibles, en l'état de nos connaissances actuelles, d'évoluer de façon matérielle pour les exercices à venir.

Les produits locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 0,7 M€ au cours de l'exercice 2007.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des immeubles de placement est estimée à 20 M€. Cette estimation repose sur des travaux d'évaluation réalisés par des experts indépendants avec une périodicité suffisante. Les évaluations s'appuient notamment sur des opérations immobilières portant sur des biens comparables et sur des indicateurs établis par des professionnels ou organismes reconnus.

NOTE 19 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

					en	millions d'euros
	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Constructions en crédit-bail	_	1,1	-	-	_	1,1
Total valeurs brutes	-	1,1	-	-	-	1,1
Amortissement	_	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes	-	1,1	-	-	-	1,1

Les constructions comportent un immeuble situé à Milan qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier. Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes:

- valeur brute financée du bien acquis : 1,1 M€ ;
- durée d'amortissement : 15 ans à compter du 18 juillet 2007 ;
- valeur de la dette au 31 décembre 2007 : 1,1 M€ dont l'échéance est à plus d'un an ;
- au cours de l'année 2007, le taux d'intérêt annuel (variable) était de 5,3 %.

NOTE 20 - STOCKS ET EN-COURS

				en millions d'euros
		31/12/2007		31/12/2006
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Marchandises, produits intermédiaires et finis	375,4	112,1	263,3	226,0
Matières premières et en-cours	209,7	40,9	168,8	123,7
Total stocks et en-cours	585,1	153,0	432,1	349,7

La charge nette des dotations aux provisions sur les stocks s'est élevée à -10,2 M€ sur l'exercice 2007, contre -9,0 M€ en 2006.

Il est précisé qu'aucun stock n'a été donné en tant que garantie de dettes financières.

NOTE 21 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE ET TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

					en	millions d'euros
	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Autres titres non consolidés	1,4	-	(0,1)	-	(0,1)	1,2
Contrat de liquidité	9,5	-	(4,4)	-	-	5,1
Autres immobilisations financières	11,8	1,1	(6,2)	(0,4)	(0,4)	5,9
Total valeurs brutes	22,7	1,1	(10,7)	(0,4)	(0,5)	12,2
Dépréciations	5,5	-	(2,1)	-	(1,1)	2,3
Total titres disponibles à la vente	17,2	1,1	(8,6)	(0,4)	0,6	9,9

Au 31 décembre 2007, les autres immobilisations financières comprennent notamment 3,8 M€ d'assurance-vie au Japon et 5,1 M€ de contrat de liquidité (partie SICAV).

Les autres titres non consolidés et disponibles à la vente ne concernent pas des titres cotés.

Les principaux mouvements de l'exercice portent sur le remboursement d'une partie du contrat d'assurancevie au Japon et d'un prêt au bénéfice de Leica Camera, intégralement déprécié à fin 2006.

en millions d'euros 31/12/2006 Augmen- Diminutions Effet taux Autres 31/12/2007 tations de change Obligations convertibles Leica Camera AG et intérêts courus 6,3 1,3 (7,6)Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus 8,3 0,3 (0,3)8,3 Prêt participatif Vaucher 0,6 0,6 _ Placements financiers à terme 25,0 26,1 15,0 (15,0)1,1 _ Total valeurs brutes 29,6 27,2 (22,9)35,0 1,1 Dépréciations 5,9 1,3 (7,2)Total titres détenus jusqu'à l'échéance 23,7 25,9 (15,7)1,1 35,0

Les placements financiers à terme, non liquides, correspondent à des dépôts à terme souscrits auprès d'organismes bancaires et dont la durée de détention est supérieure à 3 mois.

Au 31 décembre 2007, les placements à terme sont assimilables à une obligation de premier rang.

Par ailleurs, les autres mouvements de l'exercice concernent, à hauteur de 1,1 M€, la réévaluation en juste valeur des placements financiers à terme, comptabilisée en capitaux propres.

NOTE 22 - PRÊTS ET DÉPÔTS

					en	millions d'euros
	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Prêts et dépôts	14,4	2,7	(0,4)	(0,6)	0,3	16,4
Dépréciations	0,2	-	-	-	1,0	1,2
Total prêts et dépôts	14,2	2,7	(0,4)	(0,6)	(0,7)	15,2

Les dépôts de garantie s'élèvent à 10,7 M€ au 31 décembre 2007, contre 9,2 M€ au 31 décembre 2006.

NOTE 23 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

				en millions d'euros
	Brut	31/12/2007 Dépréciation	Net	31/12/2006 Net
Créances clients et comptes rattachés	140,4	5,0	135,4	118,1
Créances d'impôts exigibles	2,5	_	2,5	0,9
Autres débiteurs	63,0	1,2	61,8	55,0
Autres débiteurs non courants	0,2	0,1	0,1	_
Total autres débiteurs	206,1	6,3	199,8	174,0

À l'exception des autres débiteurs non courants, l'ensemble des créances ont une échéance inférieure à 1 an. Il n'existe aucun différé de paiement significatif qui justifierait d'une actualisation des créances.

Compte tenu de l'activité du groupe, le niveau de provisionnement des créances clients est peu important et représente environ 4 % de la valeur brute à fin 2007, comme en 2006. Il n'existe pas de concentration notable du risque de crédit.

en millions d'euros

	Valeur brute	dont non échus	dont dépréciés		dont mon	tants en so	ouffrance	
	au bilan	et non dépréciés		< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois		> 1 an	Total en souffrance
2007 - Créances clients et comptes rattachés	140,4	87,5	5,0	45,2	1,4	0,9	0,4	47,9
2006 - Créances clients et comptes rattachés	122,7	77,3	4,6	39,6	0,9	0,2	0,1	40,8

NOTE 24 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

		en millions d'euros
	31/12/2007	31/12/2006
Liquidités et équivalents de liquidités	155,7	121,3
Valeurs mobilières de placement	374,2	449,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529,9	570,4

Les valeurs mobilières de placement sont investies essentiellement sur les marchés monétaires euro. L'ensemble des disponibilités a une échéance inférieure à 3 mois et une sensibilité inférieure à 0,5 %.

Les gains et pertes réalisés sur l'exercice et comptabilisés en résultat s'élèvent à 11,5 M€ en 2007, contre 9,2 M€ en 2006. Aucun gain ou perte latent n'existe au 31 décembre 2007.

NOTE 25 - EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

a - Risque de contrepartie

En accord avec les procédures de contrôle interne mises en place, le groupe ne traite qu'avec des banques et des établissements financiers de premier rang ayant signé une convention FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, et de ce fait il n'encourt pas de risque de contrepartie. Par ailleurs, les risques de contrepartie sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le back-office rattachée à la Trésorerie. Enfin, le groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

b - Risque de change

Le groupe est principalement exposé au risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est couvert de manière à minimiser l'impact des fluctuations des devises sur les résultats du groupe.

La politique de change du groupe est basée sur les principes de gestion suivants :

- les filiales de distribution sont facturées dans leur devise par les filiales de production, concentrant mécaniquement le risque de change sur ces dernières;
- le risque de change du groupe est systématiquement couvert par Hermès International, annuellement, sur la base de flux futurs de trésorerie d'exploitation hautement probables avec des opérations de change fermes et/ou optionnelles éligibles à la comptabilité de couverture;

- aucune opération spéculative n'est autorisée :
- toute autre transaction hors exploitation est couverte contre le risque de change dès que son engagement est ferme et définitif.

Ces règles de gestion ont été validées par le Comité exécutif, et ont également été actées par le Conseil de surveillance.

La gestion administrative de ces opérations est assurée par un logiciel intégré, qui permet ainsi un contrôle et une valorisation en temps réel du back-office. Par ailleurs, l'Audit interne veille également au bon respect de ces règles.

Les décisions de gestion, à l'intérieur de ces règles, sont validées par le Comité exécutif dans le cadre d'un Comité de sécurité et trésorerie qui se réunit régulièrement.

Le risque de change du groupe est systématiquement couvert par Hermès International, annuellement, sur la base des flux futurs de trésorerie hautement probables et issus des prévisions budgétaires. Pratiquement, au 31 décembre, la couverture des besoins annuels de l'année suivante est proche de 100 %, et par conséquent la sensibilité du résultat aux variations de cours de change est quasiment nulle.

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, le groupe a recours à des achats et ventes d'options de *put* et de *call* ainsi qu'à des *swap* de devises afin de couvrir les flux futurs de trésorerie.

Position de change au 31/12/2007

en millions d'euros

Devise	Dettes et créances au 31/12/2007	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors-bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture
AUD	1,4	2,2	3,6	(3,2)	0,4	89 %
CAD	1,3	7,4	8,7	(8,4)	0,3	97 %
CHF	22,1	15,9	37,9	(37,4)	0,5	99 %
CZK	0,1	1,0	1,1	(1,0)	0,1	92 %
EUR*	3,8	15,2	19,0	(16,5)	2,5	87 %
GBP	5,2	24,5	29,7	(29,0)	0,7	98 %
HKD	13,5	56,8	70,3	(67,2)	3,1	96 %
INR	-	0,9	0,9	(0,9)	-	100 %
JPY	121,0	164,9	285,9	(286,3)	(0,4)	100 %
KRW	-	(4,7)	(4,7)	4,7	-	99 %
MXN	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)	_
SGD	13,7	85,1	98,8	(99,9)	(1,1)	101 %
THB	1,3	5,5	6,8	(6,5)	0,3	96 %
USD	41,5	136,3	177,8	(170,7)	7,1	96 %
Synthèse	224,8	511,0	735,7	(722,3)	13,4	98 %

^{*} Risque de change EUR pour les filiales ayant une devise comptable différente.

Sensibilité à la variation des taux de change

L'analyse de sensibilité des capitaux propres au risque de change est réalisée pour la réserve de couverture des flux de trésorerie. L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de valeur de marché des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie à la variation instantanée des cours de change, toutes les autres variables étant supposées rester constantes.

Une hausse de 1 % des principales devises d'exposition du groupe (JPY, HKD, USD et SGD) à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse des capitaux propres de + 2,7 M€ (avant impôt) sur la réserve de juste valeur. Une baisse de 1 % aurait un impact de - 2,6 M€ (avant impôt).

Par ailleurs, l'impact sur le résultat d'une hausse de 1 % des devises d'exposition du groupe à la date de clôture serait de −0,1 M€. Une baisse aurait un impact de +0,1 M€.

Position de change au 31/12/2006

en millions d'euros

Devise	Dettes et créances au 31/12/2007	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors-bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture
AUD	0,9	4,4	5,3	(5,2)	0,1	98 %
CAD	1,5	4,4	5,9	(5,7)	0,2	96 %
CHF	23,7	6,8	30,5	(27,2)	3,3	89 %
CZK	0,1	0,9	1,0	(1,0)	_	99 %
EUR*	4,0	19,9	23,9	(25,9)	(1,9)	108 %
GBP	5,9	18,1	23,9	(20,3)	3,6	85 %
HKD	11,3	42,8	54,1	(53,5)	0,6	99 %
JPY	107,5	173,9	281,4	(278,4)	3,0	99 %
KRW	0,1	(6,4)	(6,3)	6,4	0,1	101 %
SGD	14,9	96,1	111,0	(114,1)	(3,1)	103 %
THB	1,3	6,6	7,9	(8,2)	(0,2)	103 %
USD	36,6	145,2	181,8	(180,2)	1,6	99 %
Synthèse	207,8	512,7	720,5	(713,1)	7,4	99 %

^{*} Risque de change EUR pour les filiales ayant une devise comptable différente.

en millions d'euros

	Montants	Montants	Valeur o	de marché des con	trats au 31/12/2007 (3)	
	nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	nominaux de la position hors bilan (net) (2)	Valeur de marché des contrats au 31/12/2007 ⁽³⁾	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Options achetées						
Put HKD	39,0	39,0	1,9	-	-	1,9
Put JPY	130,5	106,3	5,2	-	0,6	5,8
Put SGD	72,5	58,3	1,9	-	0,2	2,1
Put USD	86,5	86,5	6,1	_	-	6,1
	328,5	290,1	15,1	_	0,8	15,9
Contrats de change à terme (4)						
HKD	17,8	17,8	0,9	-	-	0,9
JPY	58,8	58,8	2,9	-	-	2,9
SGD	26,8	26,8	0,7	_	-	0,7
USD	49,8	49,8	3,8	-	-	3,8
Autres	66,4	66,4	0,5	-	-	0,5
	219,6	219,6	8,8	-	-	8,8
Swaps cambistes (4)						
HKD	10,4	10,4	-	0,3		0,3
JPY	121,3	121,3	-	0,1	1,0	1,1
SGD	14,8	14,8	-	0,1		0,1
USD	34,3	34,3	-	0,8	-	0,8
Autres	31,8	31,8	_	0,1	(0,1)	_
	212,6	212,6	_	1,4	0,9	2,3
Options vendues						
Put JPY	(24,2)	_	-		(0,6)	(0,6)
Put SGD	(14,2)	-	-	-	(0,2)	(0,2)
	(38,4)	_	-	-	(0,8)	(0,8)
Total	722,3	722,3	23,9	1,4	0,9	26,2

⁽¹⁾ Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan.

⁽²⁾ Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte).

⁽⁴⁾ Vente/(Achat).

Détail des contrats de change au 31/12/2006

en millions d'euros

	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) (1)	Montants nominaux de la position hors bilan (net) (2)	Valeur o Couverture de flux de trésorerie futurs	le marché des con Couverture de juste valeur	trats au 31/12/2006 ⁽³⁾ Non affectés	Tota
Options achetées	(brut) (17	(net) (=)	tuturs			
Put HKD	19,0	19,0	0.9		_	0,9
Put JPY	148,2	148,2	8,0		_	8,0
Call JPY				_	_	-,-
Put SGD	39,2	39,2	0,8	_	_	0,8
Put USD	77,4	68,4	3,5		0,3	3,7
Call USD		-				-,-
	283,8	274,8	13,1	_	0,3	13,4
Contrats de change à terme (4)	, .	,-	-,		.,.	-,
HKD	23,6	23,6	0,8	_	_	0,8
JPY	25,8	25,8	2,1	_	_	2,1
SGD	56,9	56,9	0,7	_	_	0,7
USD	74,4	74,4	3,0	(0,2)	_	2,7
Autres	55,4	55,4	(0,2)	_	(0,1)	(0,3
	236,0	236,0	6,2	(0,2)	(0,1)	6,0
Swaps cambistes (4)						
HKD	10,9	10,9	_	_	_	
JPY	104,5	104,5	_	0,1	0,6	0,7
SGD	18,0	18,0	_	(0,1)	-	(0,1)
USD	37,4	37,4	_	-	-	_
Autres	31,6	31,6	_	-	0,2	0,2
	202,4	202,4	_	_	0,8	0,8
Options vendues						
Call USD	(9,0)		-		(0,3)	(0,3
	(9,0)	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Total	713,1	713,2	19,4	(0,2)	0,7	19,9

⁽¹⁾ Nominal de l'ensemble des produits de hors bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie enregistrée en résultat est de – 6,8 M€, contre 11,4 M€ en 2006.

c - Risque de taux et de liquidité

Le groupe Hermès a pour politique de conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement en toute indépendance.

Les excédents et besoins de trésorerie du groupe sont directement gérés ou pilotés par le service Trésorerie d'Hermès International, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires et équivalents trésorerie dont la sensibilité est inférieure à 0,5 % et la durée de placement recommandée est inférieure à trois mois. Les placements sont réévalués à leur juste valeur.

L'endettement brut correspond principalement à des emprunts long terme amortissables à taux fixe en yen japonais contractés par Hermès Japon et destinés à financer l'achat du terrain et la construction de notre magasin de Ginza à Tokyo.

Ces emprunts sont assortis de la caution d'Hermès International, mais ne font l'objet d'aucune sûreté réelle ni de clause particulière dite de défaut.

Le groupe peut être amené à couvrir une partie de ses dettes et créances contre les fluctuations des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers tels que les swaps et dérivés de taux.

Le contrôle des risques et des procédures de gestion est identique à celui appliqué pour les opérations de change. Les risques de taux sont présentés pour les seuls éléments de la trésorerie nette, aucun risque de taux

n'ayant été identifié sur les autres actifs et passifs financiers.

Au 31/12/2007 en millions d'euros

< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
529,9	_	-	529,9	529,9	-
389,0	-	_	389,0	389,0	-
17,5	-	_	17,5	17,5	_
123,4	-	_	123,4	123,4	_
60,7	15,8	2,8	79,3	60,0	19,3
17,6	0,5	1,0	19,1	19,1	_
13,5	14,2	1,8	29,5	10,2	19,3
29,6	1,1	_	30,7	30,7	_
469,2	(15,8)	(2,8)	450,6	469,9	(19,3)
469,2	(15,8)	(2,8)	450,6	469,9	(19,3)
	529,9 389,0 17,5 123,4 60,7 17,6 13,5 29,6 469,2	529,9 - 389,0 - 17,5 - 123,4 - 60,7 15,8 17,6 0,5 13,5 14,2 29,6 1,1 469,2 (15,8)	529,9 - - 389,0 - - 17,5 - - 123,4 - - 60,7 15,8 2,8 17,6 0,5 1,0 13,5 14,2 1,8 29,6 1,1 - 469,2 (15,8) (2,8)	529,9 - - 529,9 389,0 - - 389,0 17,5 - - 17,5 123,4 - - 123,4 60,7 15,8 2,8 79,3 17,6 0,5 1,0 19,1 13,5 14,2 1,8 29,5 29,6 1,1 - 30,7 469,2 (15,8) (2,8) 450,6	529,9 - - 529,9 529,9 389,0 - - 389,0 389,0 17,5 - - 17,5 17,5 123,4 - - 123,4 123,4 60,7 15,8 2,8 79,3 60,0 17,6 0,5 1,0 19,1 19,1 13,5 14,2 1,8 29,5 10,2 29,6 1,1 - 30,7 30,7 469,2 (15,8) (2,8) 450,6 469,9

^{*} Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	529,9	-	-	529,9	529,9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529,9	-	_	529,9	529,9	_
Passifs financiers*	60,7	15,8	2,8	79,3	60,0	19,3
Dette financière M/LT	-	15,8	2,8	18,6	2,8	15,8
Découverts bancaires et dettes CT	60,4	-	-	60,4	56,9	3,5
Comptes courants passifs	0,3	-	-	0,3	0,3	-
Trésorerie nette avant gestion	469,2	(15,8)	(2,8)	450,6	469,9	(19,3)
Trésorerie nette après gestion	469,2	(15,8)	(2,8)	450,6	469,9	(19,3)

^{*} Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

Au 31/12/2006 en millions d'euros

7 td 0 1/ 12/2000						
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	570,4	-	-	570,4	570,4	-
Euro	444,9	-	_	444,9	444,9	_
Franc suisse	16,6	-	_	16,6	16,6	_
Autres	108,9	-	_	108,9	108,9	_
Passifs financiers*	43,0	15,2	5,6	63,8	37,5	26,3
Euro	8,5	0,1	0,1	8,7	8,7	_
Yen japonais	25,4	15,1	5,5	46,0	19,7	26,3
Autres	9,1	-	_	9,1	9,1	_
Trésorerie nette avant gestion	527,4	(15,2)	(5,6)	506,6	532,9	(26,3)
Trésorerie nette après gestion	527,4	(15,2)	(5,6)	506,6	532,9	(26,3)

^{*} Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	570,4	-	-	570,4	570,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570,4	_	-	570,4	570,4	-
Passifs financiers*	43,0	15,2	5,6	63,8	37,5	26,3
Dette financière M/LT	-	15,2	5,6	20,8	0,2	20,6
Découverts bancaires et dettes CT	41,0	-	-	41,0	35,3	5,7
Comptes courants passifs	2,0	-	-	2,0	2,0	-
Trésorerie nette avant gestion	527,4	(15,2)	(5,6)	506,6	532,9	(26,3)
Trésorerie nette après gestion	527,4	(15,2)	(5,6)	506,6	532,9	(26,3)

^{*} Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

Risque sur actions

Le groupe n'investit pas de trésorerie en actions. Il n'existe donc pas de risques liés aux placements en actions.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une variation uniforme des taux d'intérêt de 1 point aurait eu un impact sur le résultat consolidé avant impôt de 4,7 M€ (5,3 M€ en 2006).

La valeur de marché des placements est équivalente à leur valeur comptable.

Les passifs financiers ne tiennent pas compte de la dette concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, qui figure en « Autres créditeurs ».

	en millions d'euro	
	2007	2006
Actifs financiers	529,9	570,4
Passifs financiers	49,4	32,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	480,5	538,2
Variation de la trésorerie nette	(57,7)	(46,5)
Variation des actifs	(32,8)	(25,3)
Variation des passifs	6,0	(11,1)
Variation de périmètre	(20,9)	(2,9)
Écart de change	(10,0)	(7,2)

d - Juste valeur des actifs et passifs financiers

en millions d'euros

2007	Valeur nette comptable	Juste valeur	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif
Autres titres non consolidés	0,3	0,3		-
Contrat de liquidités	5,1	5,1	-	_
Autres immobilisations financières	4,5	4,5	-	_
Titres disponibles à la vente	9,9	9,9	-	-
Prêt participatif Vaucher	0,6	0,6	-	-
Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus	8,3	8,3	2,8 %	2,8 %
Placement financier	26,1	26,1	*	5,6 %
Titres détenus jusqu'à l'échéance	35,0	35,0	-	-
Prêts et dépôts	15,3	15,3	_	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529,9	529,9	-	-
Découverts bancaires	49,1	49,1	-	-
Engagements de rachat de minoritaires	6,7	6,7	-	-
Emprunt Japon	19,3	19,3	1,8 %	1,8 %
Emprunt Chine	5,5	5,5	4,9 %	4,9 %
Autres emprunts	5,1	5,1	**	-
Comptes courants passifs	0,3	0,3	**	-
Dettes financières	86,0	86,0	-	-

^{*} Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables indexés à l'Euribor 3 mois. ** Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables.

en millions d'euros

2006	Valeur nette comptable	Juste valeur	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif
Autres titres non consolidés	0,5	0,5		_
Contrat de liquidités	9,5	9,5	-	_
Autres immobilisations financières	7,2	7,2	-	_
Titres disponibles à la vente	17,2	17,2	-	_
Obligations convertibles Leica Camera AG et intérêts	s courus 0,4	0,4	5,5 %	9,0 %
Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus	8,3	8,3	2,8 %	2,8 %
Dépôt bancaire à terme	15,0	15,0	*	1,5 %
Titres détenus jusqu'à l'échéance	23,7	23,7	-	_
Prêts et dépôts	14,2	14,2	-	_
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570,4	570,4	-	_
Découverts bancaires	30,2	30,2	-	_
Engagements de rachat de minoritaires	3,2	3,2	-	_
Emprunt Japon	25,8	25,8	2,0 %	2,0 %
Emprunt Chine	3,2	3,2	4,7 %	4,7 %
Autres emprunts	2,6	2,6	**	_
Comptes courants passifs	2,0	2,0	**	_
Dettes financières	67,0	67,0	-	_

^{*} Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables indexés à l'Euribor 3 mois. ** Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables.

NOTE 26 - PROVISIONS

TIOVIOIONO					en	millions d'euros
	31/12/2006	Dotations	Reprises*	Effet taux de change	Autres	31/12/2007
Provisions courantes	11,0	12,3	(8,8)	(0,5)	1,1	15,1
Provisions non courantes	-	1,5	-	-	_	1,5
TOTAL	11,0	13,8	(8,8)	(0,5)	1,1	16,6

Total	8,8
Reprises non consommées	3,6
Reprises consommées	5,2
* Dont :	

NOTE 27 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

a - Description des régimes

Les salariés du groupe Hermès bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médailles du travail), et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnités de fin de carrière, régimes de retraites complémentaires notamment).

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

• Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC, fonds de pension à cotisations définies).

• Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'évaluation des engagements de retraites et assimilés (DBO: *Defined Benefit Obligation*) est conforme à la méthode des unités de crédits projetés en tenant compte des hypothèses actuarielles prenant en considération les conditions particulières, notamment macro-économiques, des différents pays dans lesquels le groupe opère.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont reconnus selon la méthode dite « du SoRIE ». Cette méthode consiste à enregistrer en capitaux propres la totalité des écarts actuariels sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

Pour le groupe, les principaux régimes à prestations définies concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France, en Italie, en Suisse et au Japon : il s'agit d'indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ces engagements sont partiellement ou intégralement externalisés selon les pays ;
- les médailles du travail en France: les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services ou la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les salariés ou assimilés dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification. L'attribution de la médaille d'honneur s'accompagne du versement d'une prime, en vertu d'une convention collective, d'un accord d'entreprise ou d'une décision de l'entreprise concernée ou du comité d'entreprise;
- un régime complémentaire pour les dirigeants en France ou à l'étranger.

en millions d'euros

	< 1 an	> 1 an	Total 2007	2006
Engagements de retraites et assimilés	4,0	39,8	43,8	40,6
TOTAL	4,0	39,8	43,8	40,6

b - Hypothèses actuarielles au 31 décembre 2007

Les hypothèses actuarielles sont revues chaque année. Pour l'exercice 2007, elles ont été les suivantes :

	France	Italie	Suisse	Japon	Autre Asie
Âge de départ à la retraite	61/65 ans	60/62 ans	64/65 ans	60 ans	55 ans
Évolution des salaires	2,0 à 4,0 %	2,0 à 2,5 %	2,2 %	2,5 %	3 à 5 %
Évolution du plafond de la Sécurité sociale	2,5 %	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux de rendement des actifs attendus	4,5 %	n/a	3,0 %	n/a	2,3 à 4,9 %
Taux d'actualisation	4,0 à 5,3 %	5,3 %	3,5 %	2,0 %	2,0 à 5,7 %

Rappel des hypothèses 2006

	France	Italie	Suisse	Japon	Autre Asie
Âge de départ à la retraite	65 ans	60/62 ans	64/65 ans	60 ans	55 ans
Évolution des salaires	2,0 à 4,0 %	2,5 %	2,0 %	2,5 %	3 à 5 %
Évolution du plafond de la Sécurité sociale	2,5 %	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux de rendement des actifs attendus	4,5 %	n/a	2,5 %	n/a	2,3 à 4,9 %
Taux d'actualisation	4,0 à 4,5 %	4,0 %	2,3 %	2,0 %	2,0 à 5,7 %

n/a: non applicable.

c - Évolution des provisions comptabilisées au bilan

				er	millions d'euros
	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	2007	2006	2005
Provisions au début de l'exercice	39,5	1,1	40,6	41,1	30,2
Écarts de conversion	(0,6)	_	(0,6)	(1,3)	-
Coût selon compte de résultat	7,2	(0,2)	7,0	1,6	5,3
Prestations versées	(2,7)	_	(2,7)	(4,3)	(4,7)
Écarts actuariels	(1,8)	_	(1,8)	3,2	9,7
Variation de périmètre	0,6	0,1	0,7	-	_
Ajustement capitaux propres d'ouverture	9 0,4	0,1	0,5	0,2	0,4
Autres	0,1	_	0,1	0,1	0,2
Provisions en fin d'exercice	42,7	1,1	43,8	40,6	41,1

c.1 - Tableau de réconciliation de la valeur des engagements de retraites et assimilés

en millions d'euros 2007 2006 2005 Régimes **Autres** de pensions régimes à prestations à prestations définies définies Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice 51,9 1,1 53,0 55,7 49,3 Écarts de conversion (0,8)(0,8)(1,4)Coût des services rendus 5,1 0,1 5,2 4,9 3,7 Coût financier 2,0 _ 2,0 1,5 1,7 Prestations versées (3,2)(3,2)(10,2)(9,1)Contributions employés 0,3 0,3 Écarts actuariels (2,0)(0,3)(2,3)2,8 9,8 Modifications de plan (4,4)Services passés non encore comptabilisés 1,7 _ Variation de périmètre 1,5 0,1 1,6 Autres 0,4 0,5 2,4 0,1 0,3 Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice 55,2 1,1 56,3 53,0 55,7

c.2 - Évaluation de la juste valeur des régimes

en	millions	d'euros

	2007	2006	2005
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	10,7	14,6	19,0
Contributions employeurs	1,8	2,9	4,2
Contributions employés	0,3	_	_
Prestations versées	(2,3)	(8,7)	(8,6)
Rendement attendu des actifs	0,4	0,5	0,4
Charges financières	_	(0,1)	(0,2)
Écarts de conversion	(0,2)	(0,1)	-
Écarts actuariels	(0,1)	(0,1)	-
Variation de périmètre	0,8	-	-
Autres	(0,3)	1,7	(0,2)
Juste valeur des actifs en fin d'exercice	11,1	10,7	14,6

c.3 - Analyse de la provision comptable pour engagements de retraites et assimilés

				en millions d'euros
	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actualisée des obligations financées	37,8	_	37,8	36,4
Juste valeur des actifs de régimes	(11,1)	-	(11,1)	(10,7)
Excédent des obligations/(actifs) des régimes financés	26,7	-	26,7	25,7
Valeur actualisée des obligations non financées	17,4	1,1	18,5	16,6
Services passés non encore comptabilisés	(1,5)	_	(1,5)	(1,7)
Actifs nets non comptabilisés	_	_	_	_
Engagements nets des régimes à prestations définies	42,7	1,1	43,8	40,6
Détail de l'engagement à l'actif	_	_	_	_
Détail de l'engagement au passif	42,7	1,1	43,8	40,6
Engagements nets	42,7	1,1	43,8	40,6

c.4 - Évolution des écarts actuariels

	en millions d'euros
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 1er janvier 2005	3,8
Écarts actuariels d'expérience	6,5
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	3,2
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2005	13,5
Écarts actuariels d'expérience	2,7
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	0,2
Autres écarts actuariels	0,3
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2006	16,7
Écarts actuariels d'expérience	3,0
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses	(5,0)
Autres écarts actuariels	0,2
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2007	14,9

d - Décomposition des charges comptabilisées au compte de résultat

en millions d'euros

Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	2007	2006	2005
5,1	0,1	5,2	4,9	3,7
2,0	0,1	2,1	1,4	1,7
(0,5)	-	(0,5)	(0,5)	(0,2)
_	-	_	(4,4)	_
0,2	_	0,2	_	-
_	(0,4)	(0,4)	(0,1)	0,4
0,4	-	0,4	0,3	(0,4)
7,2	(0,2)	7,0	1,6	5,3
	de pensions à prestations définies 5,1 2,0 (0,5) - 0,2 - 0,4	de pensions a prestations définies régimes à prestations définies 5,1 0,1 2,0 0,1 (0,5) - - - 0,2 - - (0,4) 0,4 -	de pensions définies régimes à prestations définies 5,1 0,1 5,2 2,0 0,1 2,1 (0,5) - (0,5) - - - 0,2 - 0,2 - (0,4) (0,4) 0,4 - 0,4	de pensions a prestations définies régimes à définies 5,1 0,1 5,2 4,9 2,0 0,1 2,1 1,4 (0,5) - (0,5) (0,5) - - - (4,4) 0,2 - 0,2 - - (0,4) (0,4) (0,1) 0,4 - 0,4 0,3

e - Actifs des régimes

La répartition moyenne pondérée des actifs de couverture par nature d'investissement s'établit comme suit :

en millions d'euros

	31/1	31/12/2007		2/2006
	Valeur	Répartition	Valeur	Répartition
Actions	1,1	10 %	0,9	8 %
Obligations	8,5	77 %	8,5	79 %
Autres	1,5	13 %	1,3	13 %
Total	11,1	100 %	10,7	100 %

f - Informations par zone géographique

		-12	
en	millions	a ei	iros

	21/1	2/2007	24 /4	2/2006
	Valeur	Répartition	Valeur	Répartition
France	37,5	67 %	36,5	69 %
Autres pays d'Europe	5,2	9 %	4,4	8 %
	12,0	21 %	10,6	20 %
Autres pays d'Asie-Pacifique	1,6	3 %	1,5	3 %
Valeur actuelle des obligations	56,3	100 %	53,0	100 %
France	6,5	59 %	6,2	58 %
Autres pays d'Europe	3,4	31 %	3,4	32 %
Autres pays d'Asie-Pacifique	1,2	10 %	1,1	10 %
Juste valeur des actifs de couverture	11,1	100 %	10,7	100 %
France	(1,5)	100 %	(1,7)	100 %
Coût des services passés non comptabilisés	(1,5)	100 %	(1,7)	100 %
France	29,6	68 %	28,6	70 %
Autres pays d'Europe	1,8	4 %	1,0	2 %
	12,0	27 %	10,6	26 %
Autres pays d'Asie-Pacifique	0,4	1 %	0,4	2 %
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	43,8	100 %	40,6	100 %

NOTE 28 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	en millions d'euros
31/12/2007	31/12/2006
174,2	146,4
30,5	17,0
204,7	163,4
34,6	33,2
138,7	129,3
24,9	28,0
402,9	353,9
	174,2 30,5 204,7 34,6 138,7 24,9

NOTE 29 - AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	2007	2006
Cautions bancaires données*	1,5	0,5	-	2,0	67,0
Cautions bancaires reçues	10,6	19,8	-	30,3	15,9
Rachats de titres (engagements donnés)	_	-	13,3	13,3	14,3
Rachats de titres (engagements reçus)	_	6,0	26,0	32,0	27,2
Autres engagements	3,8	-	-	3,8	-
Crédit-bail	n/s	0,2	0,9	1,1	_

n/s: non significatif.

* En 2006, les cautions bancaires mentionnées pour garantir les emprunts (notamment au Japon) ont été reportées par erreur dans les engagements hors bilan. En effet, la dette d'emprunt figurant déjà au bilan consolidé du groupe et les cautions ayant été consenties par Hermès International, il n'y a pas lieu de les faire figurer.

Au 31 décembre 2007, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location de l'en-

semble des magasins exploités par le groupe dans le monde s'analysent de la façon suivante:

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	2007
Paiements minimaux des contrats de location simple à effectuer*	41,0	99,7	62,0	202,7

^{*} Les montants indiqués ont été actualisés au taux annuel de 7,67 %.

NOTE 30 - AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le groupe n'a pas connaissance d'autres engagements que ceux indiqués par ailleurs et qui ne seraient pas reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2007. Aucun fait exceptionnel ni contentieux pouvant affecter de façon probable et significative la situation financière du groupe n'existe actuellement.

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires, et il est soumis à des contrôles. Une provision est constituée dès lors qu'un risque est identifié et que son coût est estimable.

NOTE 31 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur l'exercice 2007 au regard de l'activité du groupe.

Les relations avec les autres parties liées, au sens de l'IAS 24, se résument ainsi :

- Cabinet RDAI: le cabinet d'architectes RDAI s'est vu confier une mission de conception pour l'application du concept architectural à l'ensemble des boutiques du groupe Hermès. Les honoraires versés par le groupe Hermès se sont élevés à 5,6 M€ hors taxes en 2007 et à 6,6 M€ hors taxes en 2006;

– Émile Hermès SARL, associé commandité: Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile Hermès et de son épouse. La société a pour gérant M. Bertrand Puech et est dotée d'un Conseil de gérance. Chaque année, la société Hermès International verse à l'associé commandité une somme égale à 0,67 % de son bénéfice distribuable. Par ailleurs, la société Hermès International est amenée à refacturer à Émile Hermès SARL certaines dépenses engagées. Les facturations correspondantes se sont élevées à 0,2 M€ en 2007, comme en 2006.

Contrats de locations

Adresse	Bailleur	Preneur	Type de bail	Durée	Début	Fin	Dépôt de garantie	Clause particulière
Immeuble 28/30/32, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré	Hermès International	Bail commercial	9 ans	01/11/ 2000	31/10/ 2009	3 mois	Art. 606 Code civil à la charge du preneur
Immeuble 28/30/32, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré	Hermès Sellier	Bail commercial	9 ans	01/03/ 2002	28/02/ 2011	3 mois	Art. 606 Code civil à la charge du preneur
Immeuble 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SIFAH (SCI)	Hermès Sellier	Bail commercial	9 ans	01/12/ 2005	31/12/ 2013	3 mois	Art. 606 Code civil à la charge du preneur
Immeuble 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré	SIFAH (SCI)	Hermès International	Bail commercial	9 ans	01/01/ 1999	31/12/ 2007	3 mois	Art. 606 Code civil à la charge du preneur
Immeuble 23, rue Boissy-d'Anglas	Briand Villiers II	Hermès Sellier	Bail commercial	9 ans	01/01/ 2000	31/12/ 2008	3 mois	Art. 606 Code civil à la charge du preneur
Immeuble 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine	SCI 74 rue du Faubourg- Saint-Antoine	Hermès International	Bail commercial	9 ans	01/07/ 1999	30/06 2008	3 mois	
27, rue Boissy-d'Anglas	Honossy	Émile Hermès SARL	Contrat de mise à disposition Code civil	Durée indé- terminée	01/09/ 2007	-	-	
4, rue du Pont-Vert 27400 Le Vaudreuil	Briand Villiers I	CNP	Bail commercial	9 ans ferme	01/07/ 2005	30/06/ 2014	3 mois	Art. 606 Code civil à la charge du preneur

Le total des charges de loyers relatives aux contrats de location précités s'élève à 6,3 M€ en 2007, contre 4,7 M€ en 2006.

NOTE 32 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La charge de rémunération des organes de direction, d'administration et de surveillance comptabilisée en 2007 s'est élevée à 10,3 M€, contre 8,6 M€ en 2006.

Elle se détaille comme suit pour chaque catégorie de rémunération :

en millions d'euros

	Avantages à court terme	•	Autres avantages à long terme			Total
2007	8,4	1,7	0,2	_	n/s	10,3
2006	6,9	1,7	-	-	-	8,6

n/s: non significatif.

NOTE 33 - PAIEMENTS EN ACTIONS

Dans la mesure où aucun plan postérieur au 7 novembre 2002 ne possède de droits permettant l'exercice des options restant à acquérir au 1 er janvier 2005, l'application d'IFRS 2 est sans impact sur les

comptes du groupe. En particulier, il n'est pas nécessaire de fournir les informations concernant la juste valeur des options dans le cadre de la clôture 2007.

Options de souscription d'actions

		2007	2006		
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	
En circulation au 1 ^{er} janvier	165 000	8,1	284 820	13,4	
dont exerçables	165 000	8, 1	284 820	13,4	
Droits émis	_	_	-	-	
Droits exercés	(44 100)	2,0	(119 820)	5,3	
Droits annulés	_	_	-	-	
dont expirés	_	-	-	-	
dont renoncés	_	_	-	-	
En circulation au 31 décembre	120 900	6,1	165 000	8,1	
dont exerçables	120 900	6, 1	165 000	8,1	
Prix d'exercice moyen pondéré	50,82 €	-	49,25 €	-	

^{*} Valeur moyenne pondérée.

Options d'achat d'actions

		2007	2006	
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*
En circulation au 1 ^{er} janvier	126 000	5,4	126 000	5,4
dont exerçables	126 000	5,4	126 000	5,4
Droits émis	_	_	-	-
Droits exercés	(27 000)	1,1	-	-
Droits annulés	_	_	-	_
dont expirés	_	-	-	-
dont renoncés	_	_	-	-
En circulation au 31 décembre	99 000	4,3	126 000	5,4
dont exerçables	99 000	4,3	126 000	5,4
Prix d'exercice moyen pondéré	43,82 €	_	43,09 €	_

^{*} Valeur moyenne pondérée.

Attributions d'actions gratuites

		2007	2006		
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	
En circulation au 1 ^{er} janvier	_	_	-	-	
dont exerçables	_	_	-	-	
Droits émis	170 025	14,3	-	-	
Droits exercés	_	_	-	-	
Droits annulés	_	_	-	-	
dont expirés	_	_	-	-	
dont renoncés	_	-	-	-	
En circulation au 31 décembre	170 025	14,3	-	-	
dont exerçables	_	_	-	-	
Prix d'exercice moyen pondéré	84,06 €	-			

^{*} Valeur moyenne pondérée avant application du taux de turnover.

Nouveau plan de l'exercice : à effet du 1er décembre 2007, la Gérance a attribué 170 025 actions gratuites à 6 801 membres du personnel, conformément aux autorisations octroyées par les Assemblées générales des 6 juin 2006 et 5 juin 2007. La période d'acquisition de ce plan est de 4 ans, et l'octroi des actions est conditionné à la présence des bénéficiaires dans le groupe à l'issue de cette période.

La charge IFRS supportée en 2007 au titre de l'émission du plan s'est élevée à 0,2 M€.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes:

- cours de l'action à la date d'octroi : 88,19 € ;
- juste valeur d'une action (selon le modèle Black & Scholes): 84,06 € (il a été tenu compte notamment d'un taux de dividende de 1,2 % par an);
- taux de *turnover* actualisé sur la période d'acquisition : 28,36 %.

NOTE 34 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007

		Pourcentage 2007			N°	
Société	Siège	Contrôle	Intérêt	Méthode	SIREN	
Hermès International	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	Mère	Mère	Mère	572 076 396	
Ateliers AS	131, avenue Henri-Barbusse, 69310 Pierre-Bénite	74,90	74,18	IG	954 503 843	
Boissy Mexico	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	_	
Boissy Retail	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	_	
Boissy Singapour	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	80,00	MEE	_	
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	352 565 451	
Compagnie des Arts de la Table	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	380 059 188	
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	Saint-Louis-lès-Bitche, 57620 Lemberg	99,93	99,93	IG	353 438 708	
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	413 818 147	
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	99,67	99,67	IG	542 053 285	
Créations Métaphores	21, rue Cambon, 75001 Paris	80,00	80,00	IG	602 013 583	
Créations Métaphores Inc.	55 East 59th Street, 10022 New York (États-Unis)	100,00	80,00	IG	-	
Établissements Marcel Gandit	51, rue Jean-Jaurès, 38300 Bourgoin-Jallieu	100,00	100,00	IG	583 620 778	
Exocuirs	69, rue du Rhône, 1207 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	-	
Ex-Pili	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	_	
Financière Saint-Éloi	2, rue des Girondins, Luxembourg L1626 (Luxembourg)	20,00	20,00	MEE	_	
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 12 (Suisse)	100,00	100,00	IG	-	
Ganterie de Saint-Junien	18, rue Louis-Codet, 87200 Saint-Junien	100,00	100,00	IG	391 581 196	
Gaulme	325, rue Saint-Martin, 75003 Paris	35,00	35,00	MEE	380 681 833	
Gordon-Choisy	17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris	100,00	100,00	IG	662 044 833	
Héraklion	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	383 935 897	
Herlee	25/F Chinachem Leighton Plaza 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	90,00	90,00	IG	_	
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)	100,00	99,99	IG	-	
Hermès Asia Pacific	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès Australia	Level 11, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès Benelux Scandinavie	50, boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès Canada	131 Bloor Street West, Toronto, Ontario M5S 1R1 (Canada)	100,00	100,00	IG	_	

COMPTES CONSOLIDÉS 147

		Pourcentage 2007			N°	
Société	Siège	Contrôle	Intérêt	Méthode	SIREN	
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	_	
Hermès GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès GmbH	Marstallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès Grèce	Rue Stadiou 4 et rue Voukourestiou 1, City Link, 10564 Syntagma Athènes (Grèce)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Holding GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Iberica	José Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Intérieur & Design	23, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	480 011 527	
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome, Chuo-ku, Tokyo 104-0061 (Japon)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Korea	630-26 Shinsa-Dong Gangnam-gu, Séoul 135-895 (Corée du Sud)	94,59	94,59	IG	_	
Hermès Korea Travel Retail	630-26 Shinsa-Dong Gangnam-gu, Séoul 135-895 (Corée du Sud)	100,00	100,00	IG	_	
Hermès Monte-Carlo	11-15, avenue de Monte-Carlo, 98000 Monaco	100,00	100,00	IG	-	
Hermès of Paris	55 East, 59th Street, 10022 New York (États-Unis)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès Prague	Parizska 12/120, 11000 Prague (Rép. tchèque)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès Retail (Malaysia)	Level 16, Menara TM Asia Life, 189 Jalan Tun Razak 50400 Kuala Lumpur (Malaisie)	s, 51,00	51,00	IG		
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	99,77	99,77	IG	696 520 410	
Hermès Singapore (Retail)	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	80,00	80,00	IG	_	
Hermès Suisse	4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	-	
Hermès South East Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG		
Hermès Voyageur	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	480 011 535	
Holding Textile Hermès	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	100,00	100,00	IG	428 128 318	
Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	377 672 159	
J. L. & Co	Westminster Works, Oliver Street, Northampton NN27JL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG		
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	582 094 371	
John Lobb Japan	3-1-1 Marunouchi, Chiyoda-Ku, Tokyo (Japon)	100,00	100,00	IG	-	
John Lobb (Hong Kong) Ltd	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	_	
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt	100,00	100,00	IG	407 836 329	
La Maroquinerie Nontronnaise	Avenue Yvon-Delbos, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	403 230 436	
La Montre Hermès	Erlenstrasse 31 A, 2555 Brügg (Suisse)	100,00	100,00	IG	_	
Leica Camera Japan Co	1-7-1 Yurakucho Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006 (Japon) 49,00 49,00 MEE				_	

		Pourcentage 2007			N°
Société	Siège	Contrôle	Intérêt	Méthode	SIREN
Les Tissages Perrin*	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	2,14	39,47	MEE	400 135 034
La Montre Hermès Pacific Limited	22/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	_
Louisiane Spa	Via Soave Franscesco 3, 20135 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	-
Manufacture de Haute Maroquinerie	ZAE Les Combaruches, 825, bd Jean-Jules-Herbert, 73100 Aix-les-Bains	100,00	100,00	IG	409 548 096
Maroquinerie de Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 128 425
Maroquinerie de Saint-Antoine	12-16, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	409 209 202
Maroquinerie de Sayat	12-16, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	411 795 859
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 113 518
Maroquinerie Thierry	Rue des Fougères, ZI Les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	43,82	43,82	MEE	312 108 368
Michel Rettili Srl	Via Soave Franscesco 3, 20135 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	-
Motsch-George V	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	440 252 476
Perrin & Fils	451, chemin du Baraillon, 38690 Le Grand-Lemps	39,52	39,52	MEE	573 620 143
RTL Inc.	105, Dorset Street La Fayette, Louisiana 70501 (États-Unis)	100,00	100,00	IG	-
Saint-Honoré (Bangkok)	Room G03/2, The Emporium Shopping Mall, 622 Sukhumvit Road, Klongtoey, Bangkok 10100 (Thailande)	49,00	49,00	IG	
Saint-Honoré Chile	Avenida Alonso de Córdova 2526, Comuna de Vitacura, Santiago de Chile (Chili)	100,00	100,00	IG	-
Hermès (Shanghai) Commercial & Trading Co.	Room 3010, 3011, Westgate Mall Tower, 1038 Nanjing Xi Road, Shanghai 2000141 (Chine)	100,00	90,00	IG	_
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 178 025
SCI Auger-Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	335 161 071
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	351 649 504
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 307 021
SCI Édouard VII	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 882 170
SCI Les Capucines	ZI les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	60,00	77,53	IG	408 602 050
Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps	202, chemin du Violet, 38690 Le Grand-Lemps	100,00	100,00	IG	573 621 224
Société Nontronnaise de Confection	Les Belles Places, 10, rue Jean-Moulin, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	380 041 939
Soficuir International	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	398 142 695
Sport Soie	27, rue Jules-Guesde, 69310 Pierre-Bénite	95,50	95,50	IG	592 028 542
Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	582 025 755
Vaucher Manufacture Fleurier	Rue de l'Hôpital 33, CH-2114 Fleurier (Suisse)	21,05	21,05	MEE	-
Velours Blafo*	7, rue de Catalogne, 69150 Décines-Charpieu	0,00	26,09	MEE	352 497 549

^{*} Sociétés détenues majoritairement par la société Perrin & Fils, dans laquelle le groupe Hermès détient un contrôle de 39,52 %. Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.



Comptes de la société

- 153 Compte de résultat 2007
- 154 Bilan au 31 décembre 2007
- 156 Tableau des flux de trésorerie
- 157 Annexe aux états financiers
- 169 Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2007
- 170 Tableau des filiales et participations
- 173 Résultats de la société au cours des cinq dernières années

Compte de résultat 2007

	2007	en millions
Post de tra di Caralla Station		
Produits d'exploitation	66,5	58,6
Prestations de services	29,4	25,4
Redevances	35,5	25,4
Autres produits	0,5	0,6
Reprises sur provisions	1,1	7,2
Charges d'exploitation	103,6	79,7
Achats non stockés	1,6	2,1
Services extérieurs	17,1	10,2
Autres services extérieurs	34,3	29,8
Impôts, taxes et versements assimilés	2,9	2,5
Rémunérations	21,5	18,9
Charges sociales et autres frais de personnel	8,1	9,9
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	15,4	4,5
Autres charges	2,7	1,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(37,1)	(21,1)
Produits financiers	269,0	289,2
Produits des participations	214,6	243,0
Autres intérêts et produits assimilés	8,8	5,2
Reprises sur provisions et dépréciations	34,1	31,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	11,5	9,2
Charges financières	37,1	50,0
Dotations aux provisions et dépréciations	28,8	45,9
Différences négatives de change	7,6	3,3
Intérêts et charges assimilées	0,7	0,8
RÉSULTAT FINANCIER	231,9	239,2
RÉSULTAT COURANT	194,8	218,1
Produits exceptionnels	7,8	35,8
Charges exceptionnelles	8,1	35,6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,3)	0,2
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	194,5	218,3
Participation des salariés	(2,1)	(1,9)
Impôt sur les bénéfices	4,4	9,2
	7,7	٥,٧

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF

				en millions d'eur
		2007		2006
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	463,0	123,5	339,5	272,3
Immobilisations incorporelles	6,2	4,7	1,5	1,0
Concessions, brevets, marques	-	-	_	-
Fonds commercial	_	_	-	_
Autres	6,2	4,7	1,5	1,0
Immobilisations corporelles	19,4	3,3	16,1	7,3
Terrains	0,3	_	0,3	0,3
Constructions	0,5	0,5	_	-
Autres immobilisations	18,6	2,8	15,8	7,0
Immobilisations financières	437,4	115,5	321,9	264,0
Participations	388,7	113,9	274,8	241,2
Autres titres immobilisés	3,1	0,2	2,9	2,9
Autres immobilisations financières	45,6	1,4	44,2	19,9
ACTIF CIRCULANT	778,5	22,2	756,3	770,3
Créances d'exploitation	34,0	0,9	33,1	31,7
Créances clients et comptes rattachés	24,8	0,9	23,9	21,7
Autres	9,2	_	9,2	10,0
Créances diverses	350,9	21,2	329,7	305,6
Valeurs mobilières de placement	362,3	0,1	362,2	432,9
Disponibilités	31,3	_	31,3	0,1
COMPTES DE RÉGULARISATION	3,4	_	3,4	2,0
TOTAL ACTIF	1 244,9	145,7	1 099,2	1 044,6

PASSIF

Avant répartition		en millions d'euros
	2007	2006
CAPITAUX PROPRES	933,9	912,4
Capital	54,1	54,5
Primes d'émission, fusion, apport	43,5	41,6
Réserve légale	5,7	5,7
Report à nouveau	631,6	581,8
Résultat de l'exercice	196,8	225,6
Provisions réglementées	2,2	3,2
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35,7	38,3
TOTAL DES DETTES	129,6	93,9
Dettes financières	46,9	20,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32,6	2,0
Emprunts et dettes financières diverses	14,3	18,8
Dettes d'exploitation	37,0	31,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,3	10,0
Dettes fiscales et sociales	20,7	21,5
Dettes diverses	45,7	41,5
Dettes sur immobilisations	4,7	2,1
Autres	41,0	39,4
TOTAL PASSIF	1 099,2	1 044,6

Tableau des flux de trésorerie

en	millions	d'euros
----	----------	---------

		en millions d'euros
	2007	2006
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT*	206,2	237,2
Clients et autres créances	(10,0)	(4,6)
Dettes fournisseurs et autres dettes	6,3	2,3
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(3,7)	(2,3)
FLUX ISSUS DE L'EXPLOITATION	202,5	234,9
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1,2)	(1,2)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10,4)	(3,2)
Acquisitions de titres de participations	(193,4)	(143,1)
Désinvestissements	60,7	34,7
Variation des créances et dettes liées aux immobilisations	7,2	(16,8)
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(137,1)	(129,6)
Distribution mise en paiement	(102,9)	(90,3)
Augmentation/(Diminution) des capitaux propres	2,0	5,3
FLUX DE FINANCEMENT	(100,9)	(85,0)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(35,5)	20,3
Trésorerie nette à l'ouverture	695,5	675,2
Trésorerie nette à la clôture	660,0	695,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(35,5)	20,3

Les dettes financières liées à la participation des salariés sont reclassées en autres dettes, et les comptes courants financiers des filiales sont reclassés en trésorerie active ou passive.

* Détail de la capacité d'autofinancement

2007	0000
	2006
196,8	225,6
1,5	1,2
6,6	10,1
1,3	0,3
206,2	237,2
	1,5 6,6 1,3

Annexe aux états financiers

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Les notes n° 1 à 16 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants:

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices :
- méthode du coût historique ;

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels amortis suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1959, qui figurent au bilan pour leur valeur d'utilité à cette date. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions : linéaire sur 20 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions : linéaire sur 10 à 40 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : linéaire ou dégressif sur 4 à 10 ans;
- matériel informatique : dégressif sur 3 ans ;
- matériel de transport : linéaire sur 4 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie, eu égard aux autres participations détenues.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires d'acquisition. Les valeurs mobilières sont évaluées, pour chaque catégorie de titres de même nature, au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode premier entré-premier sorti (FIFO).

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Une provision est constituée, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires, si le prix d'acquisition est inférieur au prix d'exercice. Dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

PROVISIONS POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

Elles concernent les nouvelles implantations à l'étranger réalisées depuis moins de 10 ans. Elles ont été constituées dans la limite du montant de l'investissement ou des pertes d'exploitation de la filiale, au prorata du taux de détention. Lorsque la filiale a enregistré des bénéfices, des reprises ont été comptabilisées. Ces provisions figurent dans les capitaux propres.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de couverture. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture de la devise, ou au cours de clôture s'il n'y a pas de couverture. Dans ce cas, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque pour la totalité de leur valeur. Les primes sur options de change sont comptabilisées en charge lors de l'échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des placements de trésorerie, des instruments financiers sont utilisés. Les gains et pertes sur différentiels de taux, ainsi que les primes correspondantes, sont appréhendés prorata temporis.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

À compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisoires ou définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat (provisoire ou définitif) de l'exercice. La charge d'impôt supportée par les filiales correspond à celle qui aurait été la leur en l'absence d'intégration.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Établissements Marcel Gandit, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Héraklion, Hermès Intérieur & Design, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès, Immauger, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, La Maroquinerie Nontronnaise, Manufacture de Haute Maroquinerie, Maroquinerie de Sayat, Maroquinerie de Ardennes, Maroquinerie de Sayat, Maroquinerie de

Saint-Antoine, Motsch George V, SC Honossy, SCI Auger-Hoche, SCI Boissy Les Mûriers, SCI Boissy Nontron, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps, Société Nontronnaise de Confection et Sport Soie.

RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, Hermès International comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations d'Hermès International sont calculées annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les prestations sont partiellement préfinancées au moyen de fonds externes (compagnies d'assurances). Les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur. Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- du coût des services rendus, qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire;
- et de la charge d'intérêt, qui traduit la désactualisation des engagements.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent 10 % du montant de l'engagement, brut des placements dédiés ou de la valeur de marché de ces placements en fin d'exercice (méthode du « corridor »). L'amortissement de ces écarts se fera à compter de l'exercice suivant leur constatation sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ

en millions d'euros

	Valeurs brutes au 31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	5,0	1,2	-	6,2
Immobilisations corporelles	10,8	10,4	1,8	19,4
Immobilisations financières	390,5	237,9	191,0	437,4
TOTAL	406,3	249,5	192,8	463,0

1 - Immobilisations incorporelles

Les augmentations portent principalement sur des développements du site Internet et sur la mise en place d'un nouveau logiciel de consolidation.

2 - Immobilisations corporelles

Les acquisitions concernent essentiellement des travaux ou des agencements sur les nouveaux sites du 28, Faubourg Saint-Honoré et du 13-15, rue de la Ville-l'Évêque.

3 - Immobilisations financières

Les mouvements s'analysent comme suit.

- 3-1 Augmentation de 237,9 M€ consécutive :
- à la souscription aux augmentations de capital de filiales pour 4,3 M \in ;
- aux rachats du groupe Soficuir pour 27,6 M€;
- aux achats d'actions propres Hermès International, en direct pour 73,3 M€ et par l'intermédiaire du contrat de liquidité pour 57,8 M€;

- aux achats de SICAV dans le cadre du contrat de liquidité pour 49,4 M€;
- à la souscription d'un placement structuré pour 25,0 M€;
- à des dépôts divers pour 0,5 M€.
- 3-2 Diminution de 191,0 M€ liée:
- à l'annulation d'actions propres pour 73,3 M€;
- à la cession d'actions propres Hermès International par l'intermédiaire du contrat de liquidité, pour 53,9 M€;
- à la cession de SICAV dans le cadre du contrat de liquidité, pour 54,1 M€;
- à la cession du solde des obligations convertibles
 Leica Camera AG pour 7,2 M€;
- au remboursement du prêt de Leica Camera AG pour 2,1 M€;
- à des remboursements divers pour 0,5 M€.

Les augmentations ou souscriptions de capital sont les suivantes :

	Investissements (en millions d'euros)	% de détention après investissements
Hermès Iberica	2,0	100,00 %
John Lobb	2,3	100,00 %
Soficuir International	27,6	100,00 %

4 - Actions autodétenues

En 2007, Hermès International a acheté 829 700 de ses propres actions d'une valeur nominale de 0,51 €. Elles ont été intégralement annulées pour une valeur de 73,4 M€. Au 31 décembre 2007, Hermès International détient 62 000 de ses propres actions, dans le

cadre d'un contrat de liquidité et valorisées pour 5,2 M€. À la clôture de l'exercice 2007, ces actions ont une valeur de 5,4 M€ sur la base du cours moyen de Bourse du dernier mois de l'exercice, soit 86,44 €. Ces actions s'ajoutent à celles affectées à des plans d'actions (cf. note 6).

Annexe aux états financiers

NOTE 3 - AMORTISSEMENTS

en millions d'euros

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	4,0	0,7	-	4,7
Immobilisations corporelles	3,5	0,8	1,0	3,3

NOTE 4 - PROVISIONS

en millions d'euros

31/12/2006	Augmentations	Dimir Provisions utilisées	nutions Provisions non utilisées	31/12/2007
3,1	0,1	1,0	-	2,2
3,0	_	0,9	_	2,1
0,1	0,1	0,1	-	0,1
38,4	15,0	1,0	16,7	35,7
28,8	1,4	0,6	16,7	12,9
9,6	13,6	0,4	-	22,8
127,5	27,7	17,5	-	137,7
126,5	6,5	17,5	-	115,5
1,0	21,2	-	_	22,2
169,0	42,8	19,5	16,7	175,6
	3,1 3,0 0,1 38,4 28,8 9,6 127,5 126,5 1,0	3,0 - 0,1 0,1 38,4 15,0 28,8 1,4 9,6 13,6 127,5 27,7 126,5 6,5 1,0 21,2	Provisions utilisées 3,1 0,1 1,0 3,0 - 0,9 0,1 0,1 0,1 38,4 15,0 1,0 28,8 1,4 0,6 9,6 13,6 0,4 127,5 27,7 17,5 126,5 6,5 17,5 1,0 21,2 -	Provisions utilisées Provisions non utilisées 3,1 0,1 1,0 - 3,0 - 0,9 - 0,1 0,1 0,1 - 38,4 15,0 1,0 16,7 28,8 1,4 0,6 16,7 9,6 13,6 0,4 - 127,5 27,7 17,5 - 126,5 6,5 17,5 - 1,0 21,2 - -

Provisions pour risques

Les dotations et reprises comprennent essentiellement des risques inhérents aux filiales, notamment des provisions constituées antérieurement, conformément aux règles et méthodes comptables, correspondant aux quotes-parts de capitaux propres négatifs. La reprise de provision provient d'un reclassement à mettre en regard avec la dotation des clients et autres.

Provisions pour charges

Ces provisions intègrent notamment :

- le coût du plan d'attribution de 170 025 actions gratuites octroyées aux salariés en novembre 2007 pour 9,9 M€. Cette provision se décompose en 112 000 actions achetées au cours moyen de 79,29 € et 58 025 actions restant à racheter et valorisées au cours de Bourse du 31 décembre 2007 (86,44 €). La provision

tient compte d'un taux de turn over de 8 % par an entre la date de décision d'octroi et la date d'acquisition;

 des indemnités de fin de carrière et charges liées au régime complémentaire de retraite au profit des dirigeants et cadres supérieurs. Ces sommes sont périodiquement versées à des fonds de retraite.

Dépréciation des immobilisations financières

Les dépréciations pour titres concernent principalement les filiales Castille Investissements, Compagnie Hermès de Participations, Hermès Argentina, Héraklion, John Lobb, Maroquinerie de Saint-Antoine, Maroquinerie de Belley et La Manufacture de Seloncourt.

Dépréciation des clients et autres

La dotation concerne essentiellement la dépréciation du compte courant de la filiale Castille Investissements.

NOTE 5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

en millions d'euros

	< 1an	De 1 à 5 ans	Montant brut	Dépréciation	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ	8,8	36,8	45,6	1,4	44,2
Créances rattachées à des participations	8,8	-	8,8	1,4	7,4
Autres immobilisations financières	-	36,8	36,8	_	36,8
ACTIF CIRCULANT	388,3	_	388,3	22,1	366,2
Créances d'exploitation	34,0	_	34,0	0,9	33,1
Créances diverses	350,9	_	350,9	21,2	329,7
Charges constatées d'avance	3,4	_	3,4	_	3,4
TOTAL	397,1	36,8	433,9	23,5	410,4
DETTES					
Dettes financières	37,5	9,4	46,9	-	46,9
Dettes d'exploitation	37,0	_	37,0	_	37,0
Dettes diverses	45,7	_	45,7	-	45,7
TOTAL	120,2	9,4	129,6	_	129,6

Les autres immobilisations financières intègrent la valeur des actions Hermès International autodétenues pour 5,2 M€ au 31 décembre 2007.

Les créances et dettes diverses correspondent princi-

palement aux comptes courants financiers des filiales. Les dettes financières concernent des comptes courants bancaires pour 32,6 M€ et des fonds bloqués de participation des salariés pour 14,3 M€.

en millions d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Actif immobilisé		
inférieur à un an	8,8	12,6
plus d'un an et moins de cinq ans	36,8	10,9
Actif circulant		
inférieur à un an	388,3	340,2
plus d'un an et moins de cinq ans	-	-
Dettes		
inférieures à un an	120,2	80,0
plus d'un an et moins de cinq ans	9,4	13,9

Annexe aux états financiers

NOTE 6 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste comprend:

- des actions propres d'Hermès International acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Elles représentent 28,6 M€ pour 411 000 actions. Ces actions s'ajoutent aux 62 000 autres actions d'autocontrôle détenues par ailleurs (cf. note 2);
- des instruments dérivés pour 7,1 M€;
- des SICAV et fonds communs de placement comptabilisés pour 206,6 M€ au cours du 31 décembre 2007;
- des titres de créances négociables pour 120,0 M€.

NOTE 7 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en millions d'euros

	Montant net au 31/12/2007	dont entreprises liées	Montant net au 31/12/2006	dont entreprises liées
Bilan				
Immobilisations financières	321,9	284,9	264,0	246,6
Créances d'exploitation	33,1	29,1	31,7	8,6
Créances diverses	329,7	322,2	305,5	288,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,3	2,2	10,0	1,5
Dettes fiscales et sociales	20,7	0,0	21,5	0,2
Dettes sur immobilisations	4,7	0,2	2,1	0,1
Autres dettes	41,0	40,6	39,4	39,0
Compte de résultat				
Produits des participations	214,6	213,6	243,0	242,1
Autres intérêts et produits assimilés	8,8	7,3	5,2	4,0

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

en millions d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Honoraires de communication	1,4	1,7
Loyers	1,9	0,1
Divers	0,1	0,2
TOTAL	3,4	2,0

NOTE 9 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 54 105 499,14 €, divisé en 106 089 214 actions d'une valeur nominale de 0,51 €. Au cours de l'exercice 2007, les mouvements suivants sont intervenus sur le capital :

- souscription de 44 100 actions au nominal de 0,51 €
 à la suite de levées d'options ;
- réduction de 0,4 M€ faisant suite à l'annulation de 829 700 actions d'autocontrôle au nominal de 0,51 €.

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

en millions d'euros

	Capital	Primes d'émission fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2006 avant affectation du résultat	54,5	41,6	587,5	225,6	3,2	912,4
Affectation du résultat 2006	_	_	122,7	(122,7)	_	_
Dividendes distribués au titre de l'exercice	_	-	_	(102,9)	_	(102,9)
Variation de capital et primes associées	_	1,9	_	_	_	1,9
Résultat de l'exercice 2007	_	_	-	196,8	_	196,8
Annulation de titres d'autocontrôle	(0,4)	_	(72,9)	_	-	(73,3)
Autres variations de la période	-	_	-	-	(1,0)	(1,0)
Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	54,1	43,5	637,3	196,8	2,2	933,9

NOTE 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES

		en millions d'euros
	2007	2006
Prestations de services	29,4	25,4
Redevances	35,5	25,4
TOTAL	64,9	50,8

Les prestations de services concernent les refacturations aux filiales de prestations de communication, loyers, personnel détaché, assurances et honoraires. Les redevances sont calculées sur le chiffre d'affaires des filiales de production.

Annexe aux états financiers

NOTE 11 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros

	2007		2006	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions pour investissement à l'étranger	-	0,9	_	0,1
Cessions d'immobilisations corporelles et financières	8,0	6,8	35,6	35,8
Provisions pour amortissements dérogatoires	0,1	0,1	_	_
TOTAL	8,1	7,8	35,6	35,9

NOTE 12 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	lmnöt *			Résultat net
		Impôt société seule	Impôt résultant de l'intégration	Impôt net	
Courant	194,8	0,6	3,5	4,1	198,9
Exceptionnel	(0,3)	0,1	(0,5)	(0,4)	(0,7)
Participation des salariés	(2,1)	0,7	-	0,7	(1,4)
TOTAL	192,4	1,4	3,0	4,4	196,8

 $^{^{\}ast}$ La charge d'impôt tient compte de la contribution supplémentaire de 3,30 %.

L'impôt sur les sociétés d'Hermès International seule intègre les exonérations applicables dans le cadre du régime mère-fille pour les revenus des participations. Le produit d'impôt prend en compte l'effet du

régime d'intégration fiscale lié, d'une part, aux résultats déficitaires de certaines filiales et, d'autre part, à la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les produits des participations.

NOTE 13 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

a - Risque de change

Le groupe est exposé à un risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est généralement couvert en totalité, sur la base de flux de trésorerie futurs hautement probables, soit par des ventes à terme, soit par des options, éligibles à la comptabilité de couverture. La position de change au 31 décembre 2007 se décompose comme suit :

en millions d'euros

Devise	Dettes et créances au 31/12/2007	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1 %
AUD	_	_	_	_	_	- 265 %	
CAD	-	-	_	0,1	-	138 %	
CHF	21,9	2,7	24,6	(24,1)	0,5	98 %	_
CZK	-	-	_	-	_	449 %	
GBP	0,1	0,1	0,1	(0,1)	0,1	46 %	
HKD	0,1	(0,1)	0,0	0,1	0,1	- 562 %	_
JPY	107,9	0,5	108,4	(108,1)	0,3	100 %	
SGD	_	0,1	0,1	(0,1)	_	81 %	
THB	_	_	_	_	_	- 84 %	_
USD	1,9	(0,7)	1,3	(1,1)	0,2	86 %	_
Synthèse	131,9	2,6	134,5	(133,3)	1,2	99 %	

Le détail des contrats de change est le suivant :

en millions d'euros

Contrats	Montants	Montants	Va	leur de marché de	s contrats (3)	
de change	nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Options achetées						
Put HKD	39,0	39,0	1,9	-	_	1,9
Put JPY	130,5	106,3	5,2	-	0,6	5,8
Put SGD	72,5	58,3	1,9	_	0,2	2,1
Put USD	86,5	86,5	6,1	-	-	6,1
	328,5	290,1	15,1	_	0,8	15,9
Contrats de change à terme (4)						
HKD	(39,1)	(39,1)	(1,6)	-	_	(1,6)
JPY	(105,6)	(105,6)	(6,7)	_	_	(6,7)
SGD	(58,1)	(58,1)	(1,9)	_	_	(1,9)
USD	(87,2)	(87,2)	(4,9)	-	_	(4,9)
Autres	2,7	2,7	_	_	_	_
	(287,3)	(287,3)	(15,1)	-	-	(15,1)
Swaps cambistes (4)						
JPY	107,4	107,4	-	-	1,0	1,0
USD	1,7	1,7	_	_	_	-
Autres	21,4	21,4	_	_	(0,1)	(0,1)
	130,5	130,5	-	-	0,9	0,9
Options vendues						
Put JPY	(24,2)	-	-	-	(0,6)	(0,6)
Put SGD	(14,2)	-	-	-	(0,2)	(0,2)
	(38,4)	-	-	-	(0,8)	(0,8)
Total	133,3	133,3	_	_	0,9	0,9

⁽¹⁾ Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte).

Ces opérations de couverture étant effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier rang, le groupe n'encourt aucun risque de contrepartie.

Annexe aux états financiers

La position de change au 31 décembre 2006 se décompose comme suit :

en millions d'euros

Devise	Dettes et	Flux futurs	Position	Position	Position	Ratio de	Sensibilité
	créances au 31/12/2006	de trésorerie	nette avant gestion	hors bilan	nette après gestion	couverture	de 1 %
AUD	-	_	-	_	_	-8%	_
CAD	-	-	-	_	-	119 %	_
CHF	23,2	2,4	25,6	(25,4)	0,2	99 %	_
CZK	-	-	-	-	-	116 %	_
GBP	0,2	(0,1)	0,1	_	0,1	- 33 %	_
HKD	_	0,2	0,2	(0,2)	_	104 %	_
JPY	93,9	0,6	94,5	(94,5)	-	100 %	_
SGD	0,1	0,2	0,3	(0,1)	0,2	51 %	_
THB	-	-	_	-	-	86 %	_
USD	0,8	(0,3)	0,5	-	0,5	4 %	_
Synthèse	118,2	3,0	121,2	(120,2)	1,0	99 %	_

Le détail des contrats de change est le suivant :

en millions d'euros

Contrats	Montants	Montants	Va	leur de marché de	s contrats (3)	
de change	nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Options achetées						
Put HKD	19,0	19,0	0,9	-	-	0,9
Put JPY	148,2	148,2	7,9	-	_	7,9
Put SGD	39,2	39,2	0,8	-	-	0,8
Put USD	77,4	68,4	3,5	-	0,3	3,8
Call USD	_	_	_	_	_	_
	283,8	274,8	13,1	-	0,3	13,4
Contrats de change à terme (4)						
HKD	(18,8)	(18,8)	(0,8)	_	_	(0,8)
JPY	(147,6)	(147,6)	(11,4)	-	-	(11,4)
SGD	(39,0)	(39,0)	(0,2)	-	-	(0,2)
USD	(68,7)	(68,7)	(3,0)	_	_	(3,0)
Autres	2,3	2,3	0,1	-	-	0,1
	(271,8)	(271,8)	(15,3)			(15,3)
Swaps cambistes (4)						
JPY	93,9	93,9	_	_	0,6	0,6
SGD	(0,1)	(0,1)	-	-	-	_
USD	0,3	0,3	_	_	_	_
Autres	23,1	23,1	-	-	0,3	0,3
	117,2	117,2	_	_	0,9	0,9
Options vendues						
Put USD	(9,0)		-	-	(0,3)	(0,3)
	(9,0)	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Total	120,2	120,2	(2,2)	-	0,9	(1,3)

⁽¹⁾ Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte) (4) Vente/(Achat).

Ces opérations de couverture étant effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier

rang, le groupe n'encourt aucun risque de contrepartie.

b - Autres engagements financiers

en millions d'euros

	Engagements donnés bruts	Engagements donnés résiduels	Engagements reçus
Cautions bancaires*	125,2	99,0	16,4
Rachats de titres	0,6	-	14,5
Écarts actuariels sur engagements de retraite	8,5	_	_

^{*} Les cautions significatives accordées sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

Le montant des engagements résiduels des cautions correspond au montant brut diminué des remboursements effectués sur les emprunts concernés. Une caution « parapluie » est accordée à la banque HSBC, d'un montant maximal de 75 M€, pour per-

mettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe. Dans le cadre de l'intégration fiscale, les montants des déficits des filiales susceptibles d'être restitués par Hermès International à ses filiales s'élèvent au 31 décembre 2007 à 37,9 M€, contre 35,7 M€ au 31 décembre 2006.

NOTE 14 - ACCROISSEMENTS OU ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

en millions d'euros

	31/12/2006 V		Varia	ations	31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées	-	1,0	0,2	-	-	0,8
Autres charges non déductibles temporairement	4,9	_	2,3	1,0	6,2	_
Moins-values à long terme	-	_	-		-	-
Total	4,9	1,0	2,5	1,0	6,2	0,8

Les accroissements ou allègements de la dette future d'impôt ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,30 %.

Annexe aux états financiers

NOTE 15 - EFFECTIF

L'effectif inscrit se décompose ainsi (y compris les contrats à durée déterminée de plus de 9 mois) :

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres et assimilés	186	182
Employés	28	34
TOTAL	214	216

NOTE 16 - ENGAGEMENTS AU TITRE DES AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les sommes dues au titre des indemnités légales de départ à la retraite du personnel et de retraites complémentaires sont versées à une compagnie d'assurances. Le solde de l'engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

Pour l'exercice 2007, les hypothèses actuarielles ont été les suivantes :

 - âge de départ à la retraite 	61 à 65 ans
 évolution des salaires 	3 à 4 %
- taux d'actualisation	5,25 %
 taux de rendement attendu/actif 	4,5 %

Au 31 décembre 2007, la valeur de l'engagement au titre des avantages au personnel postérieurs à l'emploi s'élève à 24,1 M€. Les sommes dues sont versées pour partie à une compagnie d'assurances; la valeur des fonds s'élève à 1,2 M€. Le solde de l'engagement fait l'objet d'une provision pour charges pour un montant de 12,9 M€. Après application de la méthode du « corridor », la valeur des écarts actuariels au 31 décembre 2007 s'élève à 8,5 M€. Le coût des services passés non reconnus, lié à une modification de régime intervenue en 2006, s'élève à 1,5 M€.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2007

TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

		en milliers d'euros
	Nombre de titres	Valeurs nettes
Valeurs d'inventaire supérieures à 100 000 €		
Compagnie Hermès de Participations	4 200 000	27 072
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	753 498	27 146
ERM Warenhandels GmbH	1	1 263
ERM-WHG Warenhandels	1	1 235
Financière Saint-Honoré	3 000	1 694
Ganterie de Saint-Junien	14 000	457
Gordon-Choisy	95 675	1 663
Héraklion	280 500	115
Herlee	43 500 000	3 999
Hermès Argentina	37 747	1 174
Hermès Asia Pacific	314 999 999	43 483
Hermès Australia	6 500 000	4 409
Hermès Benelux Scandinavie	57 974	3 164
Hermès Canada	1 000	1 501
Hermès de Paris (Mexico)	5 850 621	1 134
Hermès GmbH	1	7 218
Hermès Grèce	566 666	1 700
Hermès Holding GB	7 359 655	10 535
Hermès Iberica	69 311	4 952
Hermès International Portugal	799 200	108
Hermès Italie	412 200	13 196
Hermès Japon	4 400	13 727
Hermès Monte-Carlo	13 198	201
Hermès of Paris	114 180	10 903
Hermès Prague	38 000	1 090
Hermès Sellier	310 278	4 788
Hermès South East Asia	1 000 000	2 201
Holding Textile Hermès	767 756	12 652
Immauger	1 375	2 096
John Lobb	3 962 273	1 813
La Manufacture de Seloncourt	2 398 536	4 632
La Maroquinerie Nontronnaise	5 000	167
Manufacture de Haute Maroquinerie	430 000	3 111
Maroquinerie de Belley	147 172	2 095
Maroquinerie de Saint-Antoine	96 929	267
Maroquinerie de Sayat	45 649	5 118
Maroquinerie des Ardennes	284 063	10 527
Saint-Honoré Chile	499	1 462
SC Honossy	210 099	3 203
SCI Auger Hoche	4 569 400	6 966
SCI Boissy Les Mûriers	8 699	1 326
SCI Boissy Nontron	99 999	929
SCI Les Capucines	24 000	366
Soficuir International	232 140	30 333
Valeurs d'inventaire inférieures à 100 000 €	202 110	529
TOTAL	277 720	

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

MODILIE ILO DE I LI KOLIVILIVI		en millions d'euros
	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Titres de créances négociables	120,0	15,0
SICAV de trésorerie	206,6	405,1
Actions propres Hermès International dans le cadre de plans d'options		
d'achat d'actions au profit des salariés	28,6	5,4
Instruments dérivés	7,1	7,5
Total valeurs brutes	362,3	433,0
Dépréciation des actions propres Hermès International	(0,1)	(0,1)
Total valeurs nettes	362,2	432,9
Total valeurs nettes	362,2	4

Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS

A - Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital d'Hermès International

1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL	DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)
---------------------------------------	------------------------

1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL L	DETENU PAR LA SOCIETE)
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
ERM Warenhandels GmbH	Seilergasse 16, 1010 Vienne (Autriche)
ERM-WHG Warenhandels GmbH	Graben 21, 1010 Vienne (Autriche)
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 12 (Suisse)
Gordon-Choisy	17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris
Héraklion	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Herlee	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Rd, Causeway Bay, Hong Kong
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)
Hermès Asia Pacific	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road Causeway Bay (Hong Kong)
Hermès Australia	Level 11, Skygarden, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)
Hermès Benelux Scandinavie	50 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)
Hermès Canada	131, Bloor Street West, Toronto, Ontario M5S1R1 (Canada)
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, local «A», Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)
Hermès GmbH	Marstallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne)
Hermès Grèce	Rue Stadiou 4 et rue Voukourestiou 1, City Link, 10564 Syngtagma Athènes (Grèce)
Hermès Holding GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)
Hermès Iberica	C/ Jose Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne)
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome Chuo-Ku, Tokyo 104-0061 (Japon)
Hermès of Paris	55 East, 59th Street, 10022 New York (États-Unis)
Hermès Prague	Parizska, 12/120, 11000 Prague (République tchèque)
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris
Hermès South East Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)
Holding Textile Hermès	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite
Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt
Manufacture de Haute Maroquinerie	ZAE Les Combaruches, 825, boulevard Jean-Jules-Herbert, 73100 Aix-les-Bains
Maroquinerie de Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Maroquinerie de Sayat	12-16, rue Auger, 93500 Pantin
Maroquinerie de Saint-Antoine	12-14, rue Auger, 93500 Pantin
Saint-Honoré Chile	Avenida Alonso de Córdova 2526, Comuna de Vitacura, Santiago de Chile (Chili)
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
SCI Auger-Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Soficuir International	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris

2. PARTICIPATIONS (10 % à 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

1. FILIALES (non reprises en A)

- françaises (ensemble)
- étrangères (ensemble)

2. PARTICIPATIONS (non reprises en A)

- dans sociétés françaises (ensemble)
- dans sociétés étrangères (ensemble)

TOTAL

Capital [en K devises]	Capitaux propres [en K devises]	Quote-part du capital détenu [en %]	Valeur brute inventaire titres détenus [en K€]	Valeur nette inventaire titres détenus [en K€]	Prêts consentis et non remboursés [en K€]	Cautions et avals fournis [en K€]	Chiffre d'affaires de l'exercice [en K€]	Bénéfice ou perte sur l'exercice [en K€]	Dividendes encaissés sur l'exercice [en K€]
9 131 EUF		100.00 %	69 303	0	[6///(6)	-	0	(4 916)	[0111(0]
42 000 EUF	· /	100,00 %	42 013	27 072			0	(5 206)	
9 072 EUF		99,67 %	27 146	27 146		_	107 425	13 122	7 972
35 EUF		100,00 %	1 263	1 264			225	31	-
35 EUF		100,00 %	1 235	1 235	_	_	53	10	_
3 000 CH		100,00 %	1 694	1 694	_	_	0	2 791	_
1 531 EUF		100,00 %	1 663	1 663	_	_	24 132	3 565	_
1 262 EUF	R 115 EUR	100,00 %	4 276	115	_	_	0	(756)	_
65 000 HKI	0 68 594 HKD	66,92 %	4 511	3 999	-	_	16 274	2 090	_
3 974 ARS	5 614 ARS	94,99 %	3 760	1 174	_	4	2 568	226	_
315 000 HKI	556 627 HKD	99,99 %	43 483	43 483	-	_	48 351	23 463	15 516
6 500 AUI	13 914 AUD	100,00 %	4 409	4 409	-	_	10 196	703	_
2 665 EUF	S 5 609 EUR	100,00 %	3 164	3 164	_	_	19 631	1 121	_
2 000 CAI	8 334 CAD	100,00 %	1 501	1 501	_	_	10 774	858	_
11 472 MXI	46 569 MXN	51,00 %	1 134	1 134	-	_	4 466	352	-
7 200 EUF	R 18 480 EUR	100,00 %	7 218	7 218	7 000	_	49 981	2 665	_
1 700 EUF	2 215 EUR	100,00 %	1 700	1 700	-	_	4 033	493	_
7 360 GBI	8 718 GBP	100,00 %	10 535	10 535	_	1 926	0	1 503	-
4 228 EUF	R 10 202 EUR	99,99 %	4 952	4 952	_	_	20 075	1 857	_
800 EUF	R 509 EUR	99,90 %	999	108	400	_	2 120	(3)	-
7 786 EUF	R 21 304 EUR	90,00 %	13 196	13 196	_	_	61 577	3 740	4 122
220 000 JPY	16 162 924 JPY	100,00 %	13 727	13 727	_	45 474	364 708	45 188	45 179
11 418 USI	136 216 USD	100,00 %	10 903	10 903	-	2 839	195 276	18 936	_
8 018 CZł	34 451 CZK	100,00 %	1 090	1 090	_	_	1 697	202	
4 976 EUF	R 169 643 EUR	99,77 %	4 788	4 788	-	_	797 351	129 392	119 457
1 000 SGI	69 537 SGD	100,00 %	2 201	2 201	-	_	100 451	18 366	21 793
5 758 EUF	R 13 942 EUR	100,00 %	12 652	12 652	_	_	9 845	5 299	_
2 269 EUF	2 725 EUR	92,34 %	2 096	2 096	_	_	0	77	-
2 100 EUF	1 815 EUR	100,00 %	8 496	1 813	-	_	4 797	(321)	-
2 399 EUF	4 632 EUR	100,00 %	11 143	4 632	-	_	7 765	595	-
6 450 EUF	4 297 EUR	100,00 %	3 111	3 111	_	_	6 566	(897)	-
1 766 EUF	1 856 EUR	100,00 %	4 165	2 095	-	-	5 059	(233)	-
4 545 EUF	12 261 EUR	100,00 %	10 527	10 527	_	_	6 905	(66)	_
730 EUF	5 939 EUR	100,00 %	5 118	5 118	-	_	5 360	(442)	-
679 EUF	R 267 EUR	100,00 %	2 597	267	-	-	4 232	90	-
2 660 581 CLF	681 887 CLP	99,80 %	4 234	1 462	_	_	738	630	_
3 151 EUF	4 117 EUR	100,00 %	3 203	3 203	-	_	0	(91)	-
6 946 EUF	10 560 EUR	99,99 %	6 966	6 966	-	-	0	93	-
1 322 EUF	2 642 EUR	99,99 %	1 326	1 326	_	-	0	159	-
1 000 EUF	929 EUR	100,00 %	1 000	929	-	-	0	(12)	-
4 500 EUF	13 367 EUR	100,00 %	30 333	30 333	-	-	0	2 277	576
			1 654	1 542	_	_	_	_	
			127	2	_	_	_	_	
			197	175	40				8
			967	0	1 435				-
			391 776	277 720	8 875	50 243			214 623



Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	54,1	54,5	55,6	56,6	56,5
Nombre d'actions émises	106 089 214	106 874 814 ¹	36 333 854	36 977 172	36 935 004
Résultat global des opérations effectuées				(er	n millions d'euros
Chiffre d'affaires hors taxes	64,9	50,8	47,2	43,1	40,4
Résultat avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	202,6	229,7	200,4	233,7	184,0
Impôt sur les bénéfices	(4,4)	(9,2)	(9,2)	(11,1)	(1,8)
Participation des salariés	2,1	1,9	1,7	1,5	1,4
Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	196,8	225,6	223,2	213,6	167,8
Résultat distribué (autocontrôle inclus)	106,02	103,0	92,3	75,4	63,9
Résultat par action					(en euros
Résultat après impôt et participation, mais avant amortissements, provisions et dépréciations	1,93	2,22 ¹	5,72	6,56	4,99
Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	1,86	2,11 ¹	6,14	5,78	4,54
Dividende net attribué à chaque action	1,00 ²	0,951	2,50	2,00	1,70
Personnel					
Nombre de salariés (effectifs permanents payés en fin de période)	214	216	197	175	169
Masse salariale (en millions d'euros)	21,5	18,9	17,0	15,6	16,7
Sommes versées au titre des avantages sociaux (en millions d'euros)	8,1	9,9	10,1	9,1	5,9

Après division du nominal par 3 intervenue le 10 juin 2006.
 Sous réserve des décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2008.



Assemblée générale mixte du 3 juin 2008

- 176 Ordre du jour
- 178 Exposé des motifs des résolutions
- 181 Renseignements concernant les personnalités dont la nomination ou le renouvellement du mandat sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale
- 183 Rapport du Conseil de surveillance
- 185 Rapports des commissaires aux comptes
 - Rapport général sur les comptes sociaux de la société
 - Rapport sur les comptes consolidés de la société
 - Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
 - Rapport sur le rapport de la Gérance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
 - Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées
 - Rapport spécial sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société
 - Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés
- 194 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte

Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008

I – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBI ÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

[1] Présentation des rapports à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire

Rapports de la Gérance:

- sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société;
- sur les résolutions à caractère ordinaire.

Rapport du président du Conseil de surveillance :

- sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil de surveillance.

Rapport du Conseil de surveillance.

Rapports des commissaires aux comptes :

- sur les comptes sociaux de la société;
- sur les comptes consolidés de la société;
- sur les conventions et engagements réglementés ;
- sur le rapport de la Gérance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

[2] Vote des résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés.

Troisième résolution

Quitus.

Quatrième résolution

Affectation du résultat.

Cinquième résolution

Approbation de l'engagement dû à M. Patrick Thomas au titre de la cessation de ses fonctions de gérant.

Sixième résolution

Approbation des conventions réglementées.

Septième résolution

Jetons de présence et rémunérations.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jérôme Guerrand.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Maurice de Kervénoaël.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Ernest-Antoine Seillière.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M^{lle} Julie Guerrand.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Renaud Momméja.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Robert Peugeot.

Quatorzième résolution

Nomination de M. Charles-Éric Bauer en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance,

Quinzième résolution

Nomination de M. Matthieu Dumas en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance,

Seizième résolution

Nomination de M. Guillaume de Seynes en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance,

Dix-septième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société.

Dix-huitième résolution

Pouvoirs.

II - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

[1] Présentation des rapports à soumettre à l'Assemblée générale extraordinaire

Rapport de la Gérance :

- sur les résolutions à caractère extraordinaire.

Rapport du Conseil de surveillance.

Rapports des commissaires aux comptes :

- sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées ;
- sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société;
- sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés.

[2] Vote des résolutions à caractère extraordinaire

Dix-neuvième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209).

Vingtième résolution

Délégation de compétence à la Gérance à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique.

Vingt et unième résolution

Délégation de compétence à la Gérance à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés.

Vingt-deuxième résolution

Pouvoirs.

Exposé des motifs des résolutions

Nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées et qui vous sont présentées ci-après.

I – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes et quitus

Par les 1^{re}, 2^e et 3^e résolutions, nous vous demandons de prendre acte du montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, d'un montant de 60 843 €, d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils vous ont été présentés, et de donner quitus à la Gérance de sa gestion pour ledit exercice.

Affectation du résultat

Par la 4^e résolution, nous soumettons à votre approbation l'affectation du bénéfice de l'exercice, qui s'établit à 196 793 045,98 €. Sur ce montant et en application des statuts, il y a lieu d'attribuer la somme de 1 318 513,41 € à l'associé commandité. Le Conseil de surveillance vous propose de fixer à 1,00 € le montant du dividende par action. La distribution proposée représente une progression de 5,3 % du dividende par rapport à l'année précédente.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendrait le 6 juin 2008.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 10 juin 2008, et les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à

celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ».

Nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents, le montant du revenu global par action s'est établi comme suit:

En euros

Exercices	2004*	2005*	2006
Dividende	2,00	2,50	0,95
Montant éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI	50 %	40 %	40 %

^{*} Avant division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Nous vous signalons enfin que le tableau prescrit par l'article R 225-102 du Code de commerce sur les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure page 173.

Conventions réglementées

Par la 5^e résolution, nous vous demandons d'approuver, conformément aux dispositions de la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) du 21 août 2007, les conditions de performances fixées par le Conseil de surveillance et relatives aux engagements conclus en faveur de M. Patrick Thomas à raison de la cessation de ses fonctions de gérant.

Ces conditions sont décrites dans la partie du rapport de la Gérance relative au gouvernement d'entreprise en page 14.

Par la 6^e résolution, nous vous demandons d'approuver les conventions visées aux articles L 226-10, L 225-38 à L 225-40 du Code de commerce qui sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en pages 187 à 189.

Il vous sera donné rapport des conventions qui ont été soumises à l'autorisation du Conseil de surveillance depuis la clôture de l'exercice lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

Jetons de présence et rémunérations

Le Conseil de surveillance a décidé de modifier le mode de détermination du montant des jetons de présence et rémunérations à verser à chaque membre du Conseil en instaurant à partir de 2008 une partie variable basée sur l'assiduité. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé d'intégrer dans l'enveloppe distribuable de jetons de présence et rémunérations allouée par l'assemblée le montant des sommes versées (cf. page 15) aux membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

Par la 7^e résolution, nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence et rémunérations du Conseil de surveillance à la somme de 242 000 euros pour tenir compte de ces modifications. Ce montant serait valable au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance

Les mandats de tous les membres du Conseil de surveillance, en l'occurrence M^{me} Agnès Harth, M^{lle} Julie Guerrand, MM. Frédéric Dumas, Jérôme Guerrand, Maurice de Kervénoaël, Renaud Momméja, Robert Peugeot, Ernest–Antoine Seillière et Éric de Seynes, viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Par les 8° à 13° résolutions, l'associé commandité vous propose de renouveler M. Jérôme Guerrand, M. Maurice de Kervénoaël, M. Ernest-Antoine Seillière, M^{le} Julie Guerrand, M. Renaud Momméja et M. Robert Peugeot, aux fonctions de membres du Conseil de surveillance et ce, pour la durée statutaire de trois années.

Si vous décidez de les renouveler, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M^{me} Agnès Harth, MM. Frédéric Dumas et Éric de Seynes n'ont pas souhaité être renouvelés dans leurs fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la société.

Les renseignements concernant les personnalités dont le renouvellement du mandat est soumis à votre approbation figurent en pages 11 à 13.

Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance

Par les 14^e à 16^e résolutions, l'associé commandité vous propose de pourvoir les mandats devenus vacants en nommant aux fonctions de membre du Conseil de surveillance :

- M. Charles-Éric Bauer:
- M. Matthieu Dumas ;
- M. Guillaume de Seynes.

Conformément à l'article 18.2 des statuts, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les renseignements concernant les personnalités dont la nomination est soumise à votre approbation figurent en pages 181 et 182.

Programme de rachat d'actions

Par la 17^e résolution, nous vous demandons d'autoriser la Gérance à opérer sur les actions de la société, pour une nouvelle durée de dix-huit mois, dans les conditions qui y sont précisées, notamment:

- les opérations d'achat et de vente des titres seraient autorisées dans la limite d'un nombre maximal de titres représentant jusqu'à 10 % du capital social;
- le prix maximal d'achat hors frais serait fixé à
 200 euros par action. Le montant maximal des

Exposé des motifs des résolutions

fonds pouvant être engagés serait fixé à 650 millions d'euros en application des dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Délégations à la Gérance

Par la 19^e résolution, nous vous demandons d'autoriser la Gérance à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Par la 20^e résolution, nous vous demandons d'autoriser la Gérance à procéder, en période d'offre publique, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 233–32 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article L 228–91 dudit code, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de bons

de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la société à émettre par voie d'augmentation de capital.

Les bons émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par la Gérance à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Le nombre maximal des bons susceptible d'être émis serait fixé à 2 bons par action existante à la date de l'émission des bons. Cette autorisation serait valable 18 mois à compter de l'Assemblée générale. Par la 21e résolution, nous vous demandons de déléguer à la Gérance tous pouvoirs pour procéder, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés adhèrent à un plan d'épargne entreprise ou de groupe.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente délégation ne pourra excéder 1 % du nombre d'actions ordinaires de la société au moment où l'augmentation de capital serait décidée.

Renseignements concernant les personnalités dont la nomination ou le renouvellement du mandat sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Les renseignements relatifs aux personnes dont le mandat est renouvelé, soit M^{lle} Julie Guerrand, MM. Jérôme Guerrand, Maurice de Kervénoaël, Ernest-Antoine Seillière, Renaud Momméja et Robert Peugeot, figurent en pages 11 à 13.

Charles-Éric Bauer

Né le 9 janvier 1964

Formation

Diplôme d'analyse technique de l'Institut des techniques de marchés

Diplômé de l'école de commerce EAD (École d'administration et direction des affaires), option finance

Nombre d'actions Hermès International détenues

300 000 actions en nue-propriété 96 258 actions en pleine propriété

Emplois ou fonctions occupés dans le groupe Hermès

Membre du Comité d'audit d'Hermès International Membre du Comité de direction d'Hermès Sellier

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années

Depuis mars 2007 Directeur associé du cabinet de conseil en allocation et sélection d'actifs financiers Hem-Fi Conseil

De 2005 à 2007 Directeur clientèle entreprise et institutionnelle de CaixaBank France

De 2000 à 2005 Codirigeant de CaixaGestion et responsable de la gestion des fonds communs de placement

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

SC Almareen Gérant SC Sabarots Cogérant

SAS Pollux et Consorts Membre du comité de direction

Matthieu Dumas

Né le 6 décembre 1972

Formation

Maîtrise en droit, université Paris II-Assas

Master en management, filière marketing stratégique, développement et communication, Institut supérieur de gestion, 3° cycle, Paris

Nombre d'actions Hermès International détenues

213 actions en pleine propriété

Emplois ou fonctions occupés dans le groupe Hermès

Néant

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années

Directeur commercial et développement (Cuisine.TV, groupe Canal+)

Responsable marketing et commercial (Cuisine.TV, groupe Canal+)

Chargé de la promotion et des partenariats (Cuisine.TV, groupe Canal+)

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Néant

Renseignements concernant les personnalités dont la nomination ou le renouvellement du mandat sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Guillaume de Seynes

Né le 14 octobre 1957

Formation

Maîtrise en droit Diplômé de l'ESSEC

Nombre d'actions Hermès International détenues

30 actions en pleine propriété

Emplois ou fonctions occupés dans le groupe Hermès

Directeur général adjoint d'Hermès International

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années

Directeur général de La Montre Hermès (1999-2004) Directeur général des métiers d'Hermès Sellier (2004-2006)

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

John Lobb Président du Conseil d'administration et administrateur

Hermès Sellier Directeur général de la division Hermès Femme et de la division Hermès Homme

La Montre Hermès Président du Conseil d'administration et administrateur La Montre Hermès Pacific Ltd Président du Conseil d'administration et administrateur

Boissy Mexico Administrateur titulaire
Hermès de Paris (Mexico) Administrateur suppléant

JL & Co Président du Conseil d'administration et administrateur

SC Guise Gérant SCI Guise Immobilier Gérant

Gaulme Membre du Conseil de surveillance

Vaucher Manufacture Fleurier Vice-président du Conseil d'administration et administrateur

Mi-Colline Gérar

Exocuirs Administrateur et président du Conseil d'administration

Gordon-Choisy Président

Louisiane Spa Administrateur et président du Conseil d'administration Michel Rettili Srl Administrateur et président du Conseil d'administration Soficuir International Administrateur et président du Conseil d'administration

Tanneries des Cuirs d'Indochine

et de Madagascar Président

Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2008

onformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte de l'accomplissement de notre mission pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

À titre préliminaire, nous vous précisons :

- que nous avons été régulièrement informés par la Gérance des opérations sociales et de leurs résultats;
- que le bilan et ses annexes ainsi que le compte de résultat nous ont été communiqués dans les conditions prévues par la loi;
- que les opérations soumises en vertu de dispositions expresses des statuts à autorisation préalable du Conseil de surveillance ont effectivement reçu notre accord, comme on le verra ci-après :
- enfin que le Conseil de surveillance a été conduit à statuer sur les questions relevant de sa compétence exclusive au regard des statuts.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les activités et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les commentaires qui vous ont été présentés nous paraissant complets. Nous émettons un avis favorable à l'approbation des comptes.

2. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver l'affectation des résultats telle qu'elle figure dans le projet des résolutions soumises à votre approbation et qui prévoit le détachement du dividende le 6 juin 2008 et la mise en paiement le 10 juin 2008 d'un dividende net par action de $1.00 \in$.

3. Avis et autorisations donnés par le Conseil de surveillance

Conventions réglementées

La Gérance nous a informés des projets de conventions à intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et relevant des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, et les a soumis à notre autorisation préalable. Vous trouverez, dans le rap-

port spécial des commissaires aux comptes en pages 187 à 189, une présentation succincte des conventions autorisées au cours de l'exercice 2007, ainsi que de celles précédemment autorisées et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice. Nous vous signalons tout particulièrement avoir autorisé et fixé les conditions de performance relatives aux engagements conclus en faveur de M. Patrick Thomas à raison de la cessation de ses fonctions de gérant (cf. page 14).

Avis, autorisations et travaux divers

En 2007, le Conseil de surveillance a été amené à :
– constater la démission de M. Jean-Claude Rouzaud de ses fonctions de membre du Conseil de
surveillance et procéder à son remplacement par
cooptation de M. Robert Peugeot;

- prendre acte de l'information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative à l'utilisation ou à la communication d'une information privilégiée (délit d'initié);
- prendre acte de l'information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative aux déclarations des franchissements de seuils;
- prendre acte de l'information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative aux obligations de déclarations des dirigeants;
- autoriser la Gérance à consentir une garantie solidaire ou à première demande liée à la bonne exécution par JL & Co de ses engagements au titre d'un bail commercial;
- décider de la proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007;
- émettre un avis favorable sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 et prendre connaissance des rapports préparés par la Gérance;
- prendre acte des travaux et des conclusions du Comité d'audit et du Comité des rémunérations;
- examiner les documents de gestion prévisionnelle ;
- prendre connaissance du rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et du rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société;

- prendre acte des modifications et/ou suppressions de délégations de signatures réalisées par la Gérance dans le cadre des règles prudentielles;
- émettre un avis favorable à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites démocratique et d'un plan d'option d'achat d'actions sélectif avec conditions de performance;
- prendre acte de la réorganisation intervenue dans les organes sociaux du Comptoir Nouveau de la Parfumerie;
- prendre acte des projets de cession et d'acquisition du groupe;
- prendre acte du projet de partenariat avec
 Eurocopter;
- prendre acte d'une synthèse des dernières recommandations en matière de gouvernance des sociétés cotées présentée par la Direction juridique;
- prendre acte de l'avancement d'un projet immobilier;
- autoriser la Gérance à consentir une garantie solidaire liée à la bonne exécution par Hermès Argentina de ses engagements au titre d'un bail commercial;
- répartir les jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance;
- approuver le projet de « Fondation d'entreprise Hermès ».

4. Contrôles effectués par le Conseil de surveillance

Plans d'options de souscription d'actions – Levées d'options au cours de l'exercice 2007

Lors de nos réunions en date du 30 août 2007 et du 23 janvier 2008, nous avons pris acte des augmentations de capital réalisées du fait de la levée d'options par un certain nombre de bénéficiaires, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions décidés par la Gérance, conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998.

Les informations relatives au nombre d'actions créées au cours de l'exercice 2007 figurent au rapport de la Gérance, en page 20.

Annulation d'actions au cours de l'exercice 2007

Lors de notre réunion en date du 30 août 2007, nous avons pris acte des réductions de capital réalisées du fait des annulations d'actions autodétenues décidées par la Gérance, conformément à l'autorisation des Assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2006 et du 5 juin 2007.

Les informations relatives au nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2007 figurent au rapport de la Gérance sur le programme de rachat d'actions, page 53.

5. Renouvellement et nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Nous sommes tout à fait favorables à la proposition qui vous est faite de renouveler les mandats de :

- M. Jérôme Guerrand;
- M^{lle} Julie Guerrand;
- M. Maurice de Kervénoaël;
- M. Ernest-Antoine Seillière;
- M. Renaud Momméja;
- M. Robert Peugeot;

et de nommer trois nouveaux membres:

- M. Charles-Éric Bauer;
- M. Matthieu Dumas;
- M. Guillaume de Seynes;

et nous nous y associons pleinement.

Nous remercions vivement M^{me} Agnès Harth, M. Frédéric Dumas et M. Éric de Seynes, qui n'ont pas souhaité que leur mandat soit renouvelé, pour leur précieuse contribution aux travaux du Conseil.

6. Avis sur les résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 Nous sommes favorables à tous les projets de rési

Nous sommes favorables à tous les projets de résolutions présentés.

Telles sont les informations, opinions et précisions qu'il nous a paru utile de porter à votre connaissance dans le cadre de la présente assemblée, en vous recommandant l'adoption de l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de surveillance

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

n exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hermès International, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

– la note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et, en tant que de besoin, la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés, ainsi que les informations s'y rapportant données dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés Didier Kling Christophe Bonte Deloitte & Associés David Dupont-Noel

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

n exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Hermès International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– la société procède annuellement à un test de dépréciation des *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.8 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues dans ce cadre;

– la note 1.17 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres avantages au personnel. Ces engagements, s'agissant des régimes à prestations définies, ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 27 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés Didier Kling Christophe Bonte Deloitte & Associés David Dupont-Noel

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

n notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance jusqu'à la date du présent rapport.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

a) Bail commercial – 26, rue du Faubourg-Saint Honoré Personnes concernées: Renaud Mommejà, Agnès Harth, Julie Guerrand, Jérôme Guerrand, Frédéric Dumas et Bertrand Puech.

Votre Conseil de surveillance du 24 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un bail commercial portant sur des locaux situés à Paris VIIIe, 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à usage de boutique, stockage et locaux techniques, pour une durée de 9 ans fermes, rétroactivement à compter du 1er janvier 2005 et moyennant un loyer annuel de 696 000 € hors taxes et hors charges. Ce bail a été consenti par la société SIFAH à Hermès International et le loyer a été fixé aux conditions de marché après une expertise contradictoire.

Les loyers versés en 2007 au titre des exercices 2005 à 2007 s'élèvent à 2 147 328 € hors taxes.

b) Garantie à première demande – South Coast Plaza Votre Conseil de surveillance du 24 janvier 2007 a autorisé la mise en place d'une garantie solidaire ou à première demande en faveur de la société South Coast Plaza au titre des engagements pris par JL & Co en relation avec la prise à bail d'un local à usage de boutique situé dans le centre commercial de South Coast Plaza (California, États-Unis), pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} mai 2007.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2007.

c) Garantie à première demande - Buenos Aires

Votre Conseil de surveillance du 30 août 2007 a autorisé la mise en place d'une garantie solidaire en faveur de Madame Maria del Carmen Ordonez de Briozzo au titre des engagements pris par Hermès Argentina suite au transfert à cette dernière du contrat de bail portant sur les locaux de la boutique Hermès de Buenos Aires d'une durée de 10 ans.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2007.

d) Garantie à première demande - Atlanta

Le Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une garantie solidaire et indéfinie en faveur de la société The Streets of Buckhead Development Co au titre des engagements pris par JL & Co en relation avec un projet de prise à bail d'une durée de 10 ans pour un local à usage de boutique situé à Atlanta.

e) Engagement au bénéfice de Monsieur Patrick Thomas au titre de la cessation de ses fonctions de Gérant

Votre Conseil de Surveillance du 19 mars 2008 a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et Monsieur Patrick Thomas prévoyant le versement à Monsieur Patrick Thomas au titre de la cessation de ses fonctions de Gérant, d'une indemnité égale à 24 mois de rémunération, sous réserve de la réalisation des conditions de performance suivantes : atteinte d'au moins quatre budgets (taux de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel mesurés à taux constants) sur les cinq derniers exercices et sans dégradation de l'image de marque d'Hermès.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Rémunération des membres des comités

Par décisions de votre Conseil de surveillance en dates du 26 janvier 2005 et du 2 juin 2005, la rémunération

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations a été fixée à 5 000 € par an pour les membres et à 10 000 € par an pour les présidents.

Au titre de l'exercice 2007, le montant total versé par Hermès International au titre de leurs fonctions s'élève à 40 000 € pour l'ensemble des membres des comités.

b) Convention de prestations de service

Par décisions de votre Conseil de surveillance en dates du 23 mars 2005 et du 14 septembre 2005, une convention de prestations de service avait été conclue entre la société Hermès International et la société Émile Hermès SARL portant sur des missions courantes de nature juridique et financière.

Votre Conseil de surveillance du 11 décembre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention pour y ajouter une mission de secrétariat et revoir les conditions financières comme suit :

- le prix des missions de nature juridique est porté à 53 550 € pour 2007;
- le prix des missions de nature financières reste fixé à 15 000 € pour 2007;
- le prix des missions de secrétariat sera facturé prorata temporis, soit 13 333 € pour 2007;
- ces prix de base seront révisés à la hausse de 3 % au 1^{er} janvier de chaque année à partir du 1^{er} janvier 2008.
 Au titre de l'exercice 2007, la facturation par Hermès International de ces missions s'élève à 81 883 €.

c) Contrat de mission de conception

Contrat et son avenant entre Hermès International et le Cabinet RDAI concernant une mission de conception pour l'application du concept architectural aux boutiques Hermès (Conseils de surveillance du 20 mars 2003 et du 15 septembre 2004).

Au titre de l'exercice 2007, le montant des honoraires comptabilisé par Hermès International s'élève à 415 418 € hors taxes.

d) Bail commercial

Signature d'un protocole entre Hermès International et la Société SIFAH visant à établir au bénéfice de Hermès International pour les locaux du 28-30-32 rue du Faubourg-Saint-Honoré faisant l'objet d'une promesse de cession d'un bail commercial par la société SOGEC et sous réserve de l'exercice par la société SIFAH – ou de toute filiale qu'elle se substituerait – de son option d'achat :

 un bail commercial de neuf ans, renouvelable obligatoirement trois fois, dont le loyer tiendra compte de la valeur locative des locaux et de la prise en charge par Hermès International des travaux de rénovation et d'une partie des indemnités d'éviction à verser aux occupants actuels :

– assorti d'un droit préférentiel d'achat de second rang portant sur les biens immobiliers sis au 26-28-30-32 rue du Faubourg-Saint-Honoré et appartenant à la société SIFAH ou à l'une de ses filiales, ou sur les parts sociales de la société SIFAH ou de l'une de ses filiales qui serait propriétaire de ces biens immobiliers.

La société SIFAH s'est substituée tant pour l'option d'achat que pour la mise en place du bail commercial, la société par actions simplifiée « 28–30–32 Faubourg Saint-Honoré », filiale contrôlée majoritairement (Conseil de surveillance du 21 mars 2000).

Un avenant à ce protocole ayant notamment pour objet, d'une part, de modifier les stipulations du protocole relatives aux travaux à réaliser dans l'ensemble immobilier du 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré et d'autre part, de confier le suivi de la conception et de la réalisation des travaux à Hermès International dans le cadre d'un mandat a été signé le 16 février 2005 et autorisé par votre Conseil de surveillance en dates du 26 janvier 2005 et du 23 mars 2005. Dans l'avenant à ce protocole, la part du budget prévisionnel des travaux incombant à Hermès International avait été estimée à 6 000 000 €. Au 31 décembre 2007, le montant des immobilisations inscrit dans les comptes d'Hermès International au titre de ces travaux s'élève à 7 041 761 €. Le montant de l'indemnité d'éviction versé en 2007 par Hermès International à la société « 28-30-32 Faubourg St Honoré » s'élève à 548 651 €.

e) Cautions et garanties données

- Caution « parapluie » d'un montant principal maximal de 75 000 000 € en faveur de la banque HSBC pour permettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe (Conseil de surveillance du 26 janvier 2005).
- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès GB Ltd, auprès de London & Provincial Shop Centres en relation avec la prise à bail d'un magasin sis à Londres 179/180 Sloane Street, et portant sur la bonne exécution par Hermès GB Ltd de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 16 février 1988).
- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc auprès de 693, Madison Avenue Company L.P. en relation avec la prise à bail des locaux du magasin sis au 691-693-695 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 23 septembre 1998).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc auprès de Carlton House Inc, en relation avec la prise à bail de locaux du magasin John Lobb, sis 680 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 23 mars 1999).
- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Daiichi Kangyo Bank d'un montant initial de 3 000 000 000 JP¥ remboursable jusqu'au 23 octobre 2007 (Conseil de surveillance du 10 septembre 1997). Sur l'exercice 2007, une commission a été facturée pour 611 815 JP¥ (4 308 €).
- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank d'un montant initial de 5 000 000 000 JP¥ remboursable jusqu'au 20 mai 2013 (Conseil de surveillance du 25 mai 1998). Sur l'exercice 2007, une commission a été facturée pour 5 891 150 JP¥ (41 487 €). Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès
- Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank, d'un montant initial de 2 500 000 000 JP¥ remboursable jusqu'au 20 avril 2013 (Conseil de surveillance du 23 mars 1999). Sur l'exercice 2007, une commission a été facturée pour 2 956 667 JP¥ (20 821 €).
- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Of Paris Inc auprès de 23 Wall Commercial Owners LLC au titre des engagements pris en relation avec la prise à bail d'un local commercial situé au rez de chaussée du 15 Broad Street à New York (Conseil de surveillance du 25 janvier 2006).

Aucune de ces cautions et garanties données n'a été appelée au cours de l'exercice 2007.

f) Contrats de licences de marque

Les contrats de licence d'exploitation de la marque Hermès concédés aux sociétés Hermès Sellier, Comptoir

Nouveau de la Parfumerie, Compagnie des Arts de la Table et La Montre Hermès ont fait l'objet de renouvellement et de révision des conditions par autorisation de votre Conseil de surveillance du 13 septembre 2006. Les redevances enregistrées à ce titre par votre Société pour l'exercice 2007 se sont élevées à:

- 27 145 768 € hors taxes incombant à Hermès Sellier
 4 283 209 € hors taxes incombant à Comptoir Nouveau de la Parfumerie
- 718 170 € hors taxes incombant à la Compagnie des Arts de la Table
- 3 374 523 € hors taxes incombant à La Montre Hermès.

g) Régime de retraite complémentaire en faveur d'un mandataire social

Votre Conseil de surveillance du 13 septembre 2006 a autorisé la conclusion d'un avenant, au règlement de régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit de dirigeants de la société y compris le gérant mandataire social. Les principales modifications ont porté sur le champ d'application, les bénéficiaires potentiels, les conditions d'attribution des prestations et les garanties octroyées par le régime. Cet avantage permet de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté. Ce régime est assorti d'une rente de réversion à hauteur de 60% au profit du conjoint survivant. Par ailleurs le gérant, personne physique, bénéficie également, au même titre que tous les salariés des sociétés françaises du groupe, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisation définie mis en place au cours de l'année 2006. La rente maximale y compris les versements au titre des régimes de bases et de tout régime supplémentaire mis en place au sein du groupe ne pourra excéder 70% de la dernière rémunération (part fixe et part variable des traitements et salaires).

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés Didier Kling Christophe Bonte Deloitte & Associés David Dupont-Noel

d.1.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport de la Gérance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

n notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International et à la demande de la société, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Gérance de votre société conformément aux dispositions de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient à la Gérance de rendre compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la Gérance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport de la Gérance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la Gérance ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
 déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la Gérance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport de la Gérance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier.

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés Didier Kling Christophe Bonte

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (dix-neuvième résolution)

n notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International, et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209 du Code de commerce en cas de réduction de capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce et dans la limite de 10 % de son capital. Cette autorisation d'achat

est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale (dix-septième résolution) et serait donnée jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Votre Gérance vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé qu'elle ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'exposée à la dix-septième résolution.

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés

Didier Kling Christophe Bonte

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en période d'offre publique visant la société (vingtième résolution)

n notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en période d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, dans le cadre de l'article L 233-32 du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

– décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L 233-32 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique;

 fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons de souscription d'actions.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions ne pourra excéder un montant maximal de 110 millions d'euros, et le nombre de bons susceptibles d'être émis ne pourra excéder 2 bons par action existante à la date de l'émission des bons.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport conformément aux articles R 225-113, R 225-114, R 225-115 et R 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France, qui requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique visant la société.

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérance.

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés Didier Kling Christophe Bonte

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés (vingt et unième résolution)

n notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L 225-135 et L 225-138, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation à la Gérance (avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi) de la compétence de décider de l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés dès lors que ces bénéficiaires sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ce projet d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières est soumis à votre approbation en application des dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L 443-5 du Code du travail.

Le nombre total d'actions ou de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en une ou plusieurs fois, en application de cette délégation, est plafonné à 1 % du capital social.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Gérance d'établir un rapport conformément aux articles R 225-113 et R 225-114 du Code

de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) émission(s) que la Gérance viendrait à décider dans le cadre de cette délégation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport de la Gérance.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Gérance.

À Paris et à Neuilly, le 20 mars 2008 Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés Didier Kling Christophe Bonte

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008

I - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation de la société, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes sociaux, le bilan et les annexes

dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée prend acte que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées au cours de l'exercice 2007 à 60 843 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice consolidé d'un montant de 287 975 237 euros.

Troisième résolution

Quitus

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 196 793 045,98 euros et le report à nouveau à 631 669 550,71 euros, approuve l'affectation de ces sommes représentant un total de 828 462 596,69 euros, telle qu'elle est proposée par le Conseil de surveillance, à savoir :

- ◆ aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social;
- à l'associé commandité, en application de l'article 26 des statuts, la somme de 1 318 513,41 euros;
- aux actionnaires titulaires d'actions existantes au 31 décembre 2007, un dividende de 1,00 euro par action, soit un total de 106 089 214,00 euros;

- au poste « Report à nouveau », le solde, soit 721 054 869,28 euros;
- ensemble 828 462 596.69 euros.

L'Assemblée générale ordinaire décide que :

- la date de détachement du dividende sera le 6 juin 2008;
- le dividende sera mis en paiement le 10 juin 2008.

Les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ». Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à

l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte, suivant les dispositions de l'article 47 de la loi n° 65.566 du 12 juillet 1965, qu'il a été distribué aux actionnaires, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants:

En euros

Exercices	2006	2005*	2004*
Dividende	0,95	2,50	2,00
Montant éligible à l'abattement			
prévu à l'article 158-3 du CGI	40 %	40 %	50 %

^{*} Avant division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Cinquième résolution

Approbation de l'engagement dû à M. Patrick Thomas au titre de la cessation de ses fonctions de gérant

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions combinées des articles L 226–10. L 225–38 à L 225–43 du Code de com-

merce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L 225-42-1 du Code de commerce, la convention énoncée et décrite dans ledit rapport afférente aux éléments de rémunération, indemnités et avantages susceptibles d'être versés par la société à M. Patrick Thomas en cas de cessation de ses fonctions de gérant, selon les conditions énoncées par le Conseil de surveillance au cours de sa réunion du 19 mars 2008.

Sixième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2007.

Septième résolution

Jetons de présence et rémunérations

L'Assemblée générale des actionnaires fixe à 242 000 euros le montant total des jetons de présence et rémunérations attribuables aux membres du

Conseil de surveillance et aux membres des comités créés en son sein, au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Jérôme Guerrand.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Jérôme Guerrand a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Maurice de Kervénoaël.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Maurice de Kervénoaël a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Ernest-Antoine Seillière.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Ernest-Antoine Seillière a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M^{lle} Julie Guerrand.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M^{lle} Julie Guerrand a fait savoir qu'elle acceptait cette nomination et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Renaud Momméja.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Renaud Momméja a fait savoir qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Robert Peugeot.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Robert Peugeot a fait savoir qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008

Quatorzième résolution

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale nomme aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Charles-Éric Bauer.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Charles-Éric Bauer a fait savoir qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Quinzième résolution

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale nomme aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Matthieu Dumas.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Matthieu Dumas a fait savoir qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Seizième résolution

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale nomme aux fonctions de membre du Conseil de surveillance

M. Guillaume de Seynes.

En application de l'article 18.2 des statuts, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Guillaume de Seynes a fait savoir qu'il acceptait cette nomination et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Dix-septième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, du rapport spécial relatif au programme de rachat d'actions et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, décide:

- 1) de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 5 juin 2007 en sa sixième résolution;
- 2) d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
- autorise la Gérance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, dans la limite légale, des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital;
- ◆ décide que les actions pourront être achetées en vue :
- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale extraordinaire,
- d'être conservées afin de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société.
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-179 et suivants du

Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,

- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière;
- ◆ décide que le prix maximal d'achat par action ne pourra pas dépasser deux cents euros (200 euros), hors frais:
- ◆ décide que la Gérance pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser six cent cinquante millions d'euros (650 millions d'euros);
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que la Gérance appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique;
- confère tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de délégation pour, notamment :
- procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres en Bourse ou hors marché,

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008

- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,
- effectuer toutes formalités ;
- ◆ décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent

procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

II - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dix-neuvième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209)

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, autorise la Gérance, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet de la dixseptième résolution soumise à la présente assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée délègue à la Gérance tous pouvoirs :

- pour imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve de son choix, constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution;
- pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée à la Gérance est valable pour une période de vingt-quatre mois. Elle annule, pour la durée restant à courir et à concurrence de la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 en sa dixième résolution.

Vingtième résolution

Délégation de compétence à la Gérance à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence à la gérance de la société, à l'effet de procéder, en période d'offre publique visant les actions de la société (« l'Offre »), dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 233-32 du Code de commerce, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-91 et L 228-92 dudit code, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la société à émettre par voie d'augmentation de capital.

L'Assemblée générale décide que les bons émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par la Gérance à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période de l'Offre; elle fixe le nombre maximal des bons susceptibles d'être émis à 2 bons par action existante à la date de l'émission des bons.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons, et qui pourra être réalisée par la Gérance en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de cent dix millions d'euros (110 000 000 d'euros), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, droit de souscrire des titres de capital de la société.

L'Assemblée générale prend acte :

 que la présente délégation de compétence emporte au profit de la Gérance la faculté de déterminer le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises dans le respect des dispositions légales susvisées, en attribuant s'il y a lieu aux porteurs de bons des conditions préférentielles de souscription;

- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels lesdits bons pourront donner droit;
- qu'en cas de mise en œuvre de la présente délégation, les bons émis deviendront caducs de plein droit si, et dès que, l'Offre et toute Offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à la Gérance à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi;
- de définir les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'Offre ou de toute Offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons;
- d'informer l'Autorité des marchés financiers de ses décisions dans le cadre de la présente délégation;
- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la société;
- de modifier les statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de dixhuit (18) mois. Elle annule, pour la durée restant à courir et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006 en sa onzième résolution.

Vingt et unième résolution

Délégation de compétence à la Gérance à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L 225-129 à L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue à la Gérance, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, dans la limite de un pour cent (1 %) du capital social, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe;
- décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct, et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera pas sur le plafond commun à l'ensemble des délégations d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 en ses onzième, douzième et treizième résolutions;
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit;
- décide, en application de l'article L 443-5 du Code du travail, de fixer la décote à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois,

l'Assemblée autorise la Gérance à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires;

- décide que la gérance pourra procéder, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 5 juin 2007 dans sa quinzième résolution, dans les limites fixées par l'article L 443-5 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au titre de l'abondement;
- fixe à 26 mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation ;
- donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment :
- d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :
- fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,
- d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation annule, pour la durée restant à courir et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 en sa quatorzième résolution.

Vingt-deuxième résolution	
Pouvoirs L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du pré-	sent procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.



Informations complémentaires légales

- 207 Présentation du groupe Hermès et caractéristiques d'Hermès International
- 208 Statuts d'Hermès International commentés
- 217 Fonctionnement d'Émile Hermès SARL, associé commandité
- 219 Personnes responsables
- 220 Contrôleurs légaux des comptes
- 222 Table de concordance
- 224 Table de réconciliation du rapport de gestion
- 225 Table de réconciliation du rapport financier annuel
- 226 Informations incluses par référence

Présentation du groupe Hermès et caractéristiques d'Hermès International

PRÉSENTATION DU GROUPE HERMÈS

Hermès International est la société mère du groupe. Son rôle consiste à :

- définir la stratégie du groupe, ses axes de développement et de diversification ;
- contrôler l'activité des filiales et les assister sur les plans social, financier, juridique et commercial;
- gérer le patrimoine immobilier ;
- protéger et défendre les marques, dessins et modèles, brevets :
- assurer la maintenance d'un centre de documentation à la disposition des filiales;
- veiller à la cohérence internationale de l'image et du style de chacune des marques du groupe et, pour ce faire, concevoir et produire les campagnes de publicités, les actions et les publications destinées à soutenir les diverses activités;

- animer les activités de création et assurer la cohérence de l'esprit Hermès dans chacun des métiers; Ses ressources proviennent:
- des dividendes reçus des filiales ;
- des redevances sur licences de marques consenties exclusivement à des filiales du groupe, à savoir Hermès Sellier, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Compagnie des Arts de la Table, La Montre Hermès et Hermès Intérieur & Design (les montants relatifs à l'exercice 2007 figurent en page 189).

Les marques Hermès, propriété d'Hermès International, sont déposées dans un très grand nombre de pays et pour toutes les catégories de produits correspondant aux activités du groupe.

Le nombre de filiales et sous-filiales entrant dans le périmètre de consolidation est de 87.

CARACTÉRISTIQUES D'HERMÈS INTERNATIONAL

PRINCIPAL SIÈGE ADMINISTRATIF

13-15, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris. Direction juridique 20, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS – CODE APE

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 076 396 RCS Paris, code APE 7010 Z.

DATE DE CONSTITUTION

1^{er} juin 1938.

DATE D'INTRODUCTION EN BOURSE

3 juin 1993.

Statuts d'Hermès International commentés

(mis à jour suite aux décisions de la Gérance du 7 janvier 2008)

Les commentaires sont signalés par un trait en marge.

1 - FORME

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires, et
- ◆ son associé commandité, Émile Hermès SARL dont le siège social est à Paris (75008), 23 rue Boissy-d'Anglas.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

La société a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990, afin de préserver son identité et sa culture et d'assurer ainsi, à long terme, la pérennité de l'entreprise, dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Les règles de fonctionnement d'une commandite par actions sont les suivantes :

- le ou les associés commandités, apporteurs en industrie, sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales;
- les commanditaires (ou actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport;
- une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire;
 un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la société, sont choisis pour diriger la société, le ou les premiers gérants sont désignés statutairement;
- le Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation). Les premiers membres du Conseil de surveillance sont désignés statutairement.

2 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques ayant pour activité la création, la production et/ou la commercialisation de produits et/ou services de qualité et, en particulier, dans les sociétés du groupe Hermès;
- ◆ d'animer le groupe qu'elle contrôle, en particulier par des prestations d'assistance technique dans les domaines juridique, financier, social et administratif;

- d'assurer le développement, la gestion et la défense de tous droits qu'elle détient sur des marques, brevets, dessins et modèles et autres éléments de propriété intellectuelle ou industrielle et, à ce titre, de procéder à toutes acquisitions, cessions ou concession de droits;
- ◆ de participer à la promotion des produits et/ou services distribués par le groupe Hermès ;
- d'acquérir, céder et gérer tous biens et droits nécessaires aux activités du groupe Hermès et/ou à la gestion de son patrimoine et de ses liquidités; et
- plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est « Hermès International ».

4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est à Paris (75008), 24 rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Il pourra être transféré:

- en tout autre lieu du même département, par décision de la Gérance sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et
- ◆ partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

5 - DURÉE

Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la société sera automatiquement dissoute le 31 décembre 2090.

6 - CAPITAL SOCIAL - APPORTS

6.1 - Le montant du capital social est de *54 105 499,14* euros.

Il est composé de **106 089 214** actions, toutes entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société.

6.2 - L'associé commandité, Émile Hermès SARL, a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote-part dans les bénéfices.

Ce capital ressort de la décision de la Gérance du 7 janvier 2008 qui a constaté les levées d'options intervenues au cours du second semestre 2007. Le nominal des actions s'établit à 0,51 euro, après avoir fait l'objet de deux divisions par trois les 6 juin 1997 et 10 juin 2006 depuis l'introduction en Bourse.

7 - AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

- **7.1** Le capital social peut être augmenté soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant.
- 7.2 L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi est compétente pour décider l'augmentation du capital social. Elle peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.
- 7.3 En cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, les titres créés en représentation de l'augmentation de capital concernée seront répartis entre les seuls actionnaires, dans la proportion de leurs droits dans le capital.
- **7.4 -** En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré.

Les actionnaires jouissent d'un droit préférentiel de souscription, et celui-ci peut être supprimé, dans les conditions prévues par la loi.

- **7.5** Les apports en nature, comme toute stipulation d'avantages particuliers, à l'occasion d'une augmentation de capital, sont soumis à la procédure d'approbation et de vérification des apports institués par la loi.
- 7.6 L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ou la Gérance spécialement habilitée à cet effet, peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, décider la réduction du capital. En aucun cas, cette réduction ne peut porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires.
- **7.7** La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

8 - LIBÉRATION DES ACTIONS

8.1 - Les actions nouvelles sont libérées soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

8.2 - Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, le gérant procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure.

9 - FORME DES ACTIONS

- **9.1** Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.
- 9.2 La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central ou à tout organisme chargé de la compensation des titres des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'organisme chargé de la compensation des titres en France est Euroclear.

Cette faculté est en règle générale utilisée au moins une fois par an, au 31 décembre, par Hermès International.

10 - TRANSMISSIONS DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions prévues par la loi.

11 - DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Dès lors que les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce.

un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux

Statuts d'Hermès International commentés

Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage à tout moment même après franchissement d'un quel-conque des seuils légaux visés à l'article L 233-7 et suivants du Code de commerce,

doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de 5 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procèsverbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

12.1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

12.2 - Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées générales d'actionnaires.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

- ◆ à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première Assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte; et
- à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à

raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990.

Le droit de vote est exercé par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour des décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Cette répartition a été décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006.

12.3 - Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

À égalité de valeur nominale, toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles à la seule exception du point de départ de leur jouissance.

- **12.4 -** La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée générale des actionnaires.
- 12.5 Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

13 - DÉCÈS. INTERDICTION. FAILLITE PERSONNELLE. PROCÉDURE DE SAUVEGARDE. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ

La société comporte deux sortes d'associés :

- des actionnaires, « associés commanditaires » ;
- des associés commandités.

La société Émile Hermès SARL est le seul associé commandité depuis le 1^{er} avril 2006.

13.1 - Actionnaires

Le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

13.2 - Associé commandité

13.2.1 - En cas d'interdiction d'exercer une profession commerciale, de faillite personnelle, d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un associé commandité, ce dernier perd automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité; la société n'est pas dissoute. Il en est de même dans le cas où un associé commandité personne physique qui avait été nommé gérant cesse d'exercer ses fonctions de gérant.

Si, de ce fait, la société ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'associé commandité qui perd cette qualité a droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *prorata temporis*, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

13.2.2 - En cas de décès d'un associé commandité, la société n'est pas dissoute. Si, de ce fait, elle ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau. Il en est de même si la société n'a qu'un seul associé commandité et si celui-ci vient à perdre cette qualité pour quelque cause que ce soit.

Les ayants droit, héritiers ou, le cas échéant, le conjoint survivant de l'associé commandité décédé ont droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *prorata temporis*, du droit aux bénéfices de l'associé commandité concerné jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

14 - RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

- **14.1 -** Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.
- 14.2 Chaque associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir

recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance dans les conditions prévues à l'article « Gérance ».

Agissant à l'unanimité les associés commandités :

- ◆ après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, arrêtent pour le groupe :
- les options stratégiques,
- les budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et
- les propositions à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau;
- peuvent émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe ;
- autorisent tout emprunt de la société dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette »);
- autorisent la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la Situation nette;
- autorisent toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la Situation nette.
- 14.3 Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, Émile Hermès SARL doit maintenir dans ses statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de surveillance de la présente société statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :
- ◆ la forme d'Émile Hermès SARL est celle de société à responsabilité limitée à capital variable;
- ◆ l'objet exclusif d'Émile Hermès SARL est :
- d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International,
- de détenir éventuellement une participation dans Hermès International, et
- d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir;

Statuts d'Hermès International commentés

- ◆ la faculté d'être associé d'Émile Hermès SARL est réservée :
- aux descendants de Monsieur Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et
- à leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts ; et
- tout associé d'Émile Hermès SARL doit avoir effectué, ou fait effectuer pour son compte, un dépôt d'actions de la présente société dans les caisses sociales d'Émile Hermès SARL afin d'être associé de cette société.
- 14.4 Tout associé commandité personne physique qui a reçu un mandat de gérant perd automatiquement la qualité d'associé commandité dès lors qu'il cesse, pour quelque cause que ce soit, d'être gérant. 14.5 Toute décision des associés commandités est constatée par un procès-verbal établi sur un registre

15 - GÉRANCE

spécial.

15.1 - La société est gérée et administrée par un ou deux gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de deux gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale, y compris associé commandité ou non.

La société est actuellement administrée par deux gérants :

- M. Patrick Thomas, nommé par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 15 septembre 2004;
- la société Émile Hermès SARL, nommée par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 14 février 2006 (à effet du 1^{er} avril 2006).

15.2 - Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination de tout gérant est de la compétence exclusive des associés commandités, agissant après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance. En la matière, chaque associé commandité peut agir séparément.

15.3 - Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, l'ouverture d'une

procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir les associés commandités et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par chacun des associés commandités, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant ne peut être prononcée que par un associé commandité, agissant après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance. En cas d'avis contraire de ce Conseil, l'associé commandité concerné doit surseoir à sa décision pendant un délai de six mois au moins. À l'expiration de ce délai, s'il persiste dans son souhait de révoquer le gérant concerné, cet associé commandité doit prendre à nouveau l'avis du Conseil de surveillance et, cela fait, il peut procéder à la révocation de ce gérant.

16 - POUVOIRS DE LA GÉRANCE

16.1 - Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'actionnaires.

16.2 - Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts aux associés commandités et au Conseil de surveillance.

16.3 - Délégations

Le gérant peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Il peut procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de directeur général.

17 - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

Le gérant (et en cas de pluralité de gérants, chaque gérant) a droit à une rémunération statutaire ici fixée et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximum est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord de l'associé commandité et s'ils sont plusieurs avec leur accord unanime. La rémunération statutaire annuelle brute du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant), au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Toutefois, s'il y a plus de deux gérants, la somme des rémunérations statutaires annuelles brutes de l'ensemble des gérants ne peut être supérieure à 0,40 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent. Dans la limite des montants maxima ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant).

La rémunération des gérants est détaillée dans le rapport de la Gérance sur le gouvernement d'entreprise en pages 13 et 14.

18 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de surveillance est décrite dans le rapport du président du Conseil de surveillance en page 22.

18.1 - La société est dotée d'un Conseil de surveillance composé de 3 à 15 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant. Lors des renouvellements du Conseil de surveillance, le nombre de ses membres est fixé par décision unanime des associés commandités.

Par décision du 23 mars 2005, les associés commandités ont porté de 6 à 9 le nombre de membres du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

18.2 - Les membres du Conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les associés commandités peuvent, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance est renouvelé dans sa totalité tous les trois ans au cours de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de surveillance. 18.3 - Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, avant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres avant dépassé cet âge. 18.4 - Les membres du Conseil de surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée générale ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par les associés commandités, agissant à l'unanimité, et par le Conseil de surveillance. 18.5 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement, à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

19 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance sont décrites dans le rapport du président du Conseil de surveillance en page 22.

19.1 - Le Conseil de surveillance nomme, parmi ses membres, un président, personne physique, et deux vice-présidents.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du président, le vice-président le plus âgé remplit ses fonctions.

19.2 - Le Conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président, des associés commandités et de la Gérance.

Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL à la majorité des trois quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

Sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le Conseil de surveillance précise le cas échéant les conditions et modalités pratiques de l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication. La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil de surveillance mais sans voix délibérative.

19.3 - Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le président et le secrétaire.

20 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

20.1 - Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

- 20.2 Le Conseil de surveillance émet, à l'attention des associés commandités, un avis motivé sur :
- toute nomination ou révocation de tout gérant de la société ; et
- ◆ la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant.
- **20.3 -** Le Conseil de surveillance décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale.
- 20.4 Le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».
- 20.5 Le Conseil de surveillance doit être consulté par les associés commandités avant que ceux-ci puissent prendre toutes décisions en matière :
- d'options stratégiques;
- de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement : et
- de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.

20.6 - Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Le rapport du Conseil de surveillance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 figure en page 183.

Ce rapport est mis, ainsi que le bilan et l'inventaire, à la disposition des actionnaires, qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

21 - CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CONSEIL DE GÉRANCE DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

21.1 - Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance de la société ou le président du Conseil de surveillance de la société convoquent en congrès le Conseil de surveillance et les associés commandités, Émile Hermès SARL étant représentée à cette fin par son Conseil de gérance.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président et du gérant.

21.2 - Le congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé. Le gérant ou, s'il s'agit d'une personne morale, son ou ses représentants légaux, sont convoqués aux réunions du congrès.

21.3 - Le congrès connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la

société et ceux de l'associé commandité personne morale.

S'ils le souhaitent, le Conseil de surveillance et les associés commandités peuvent, en congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

22 - RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il peut être alloué au Conseil de surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

23 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

24 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

24.1 - Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

24.2 - Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription ou à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire, dans les comptes nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne les titres au porteur, ces formalités sont constatées par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, en annexe au formulaire de vote ou de procuration.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou par procuration; les formulaires de vote et les formules de procuration doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par le gérant ou par le président du Conseil de surveillance.

Les associés commandités peuvent assister aux Assemblées générales d'actionnaires. Les associés commandités personnes morales sont représentés

Statuts d'Hermès International commentés

par l'un de leurs représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

24.3 - Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents de ce Conseil ou, encore à défaut, par le gérant.

24.4 - Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci. 24.5 - Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation.

25 - COMPTES

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

26 - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et constate l'existence de bénéfices distribuables.

La société verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent.

Le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale peut décider le prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition des associés commandités agissant à l'unanimité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

27 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

À l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

Le boni éventuel de liquidation est réparti entre les seuls actionnaires.

Fonctionnement d'Émile Hermès SARL, associé commandité

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse. La société a pour gérant M. Bertrand Puech, lui-même l'un des petits-fils d'Émile-Maurice Hermès, et est dotée d'un Conseil de gérance.

Constituée le 2 novembre 1989, elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 258 115 RCS Paris. Le siège social est à Paris 8^e, 23, rue Boissy-d'Anglas.

Le capital autorisé est de 343 840 euros et le capital statutaire au 31 décembre 2007 est de 105 104 euros. Il est divisé en 6 569 parts d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le total du bilan de la société Émile Hermès SARL au 31 décembre 2007 était de 9 145 597,04 euros, dont un résultat de l'exercice de 1 803 188,62 euros.

Obiet social

La société a pour objet exclusif :

- d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International ;
- de détenir, éventuellement, une participation dans Hermès International; et
- d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir.

Seuls peuvent être associés de la société :

- les descendants de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et,
- leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts.

Compte tenu de l'objet de la société, nul ne pourra être associé si, pour chaque part de la société qu'il détient, il n'a en dépôt dans les caisses sociales:

- soit un nombre d'actions Hermès International non démembrées et libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 9 000 (neuf mille);
- soit l'usufruit ou la nue-propriété d'un nombre d'actions Hermès International libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 18 000 (dix-huit mille).

Pouvoirs

En application de l'article 14-5 des statuts, à titre de règle interne, le gérant d'Émile Hermès se conforme aux

avis du Conseil de gérance dans l'exercice des pouvoirs suivants :

- nomination et révocation de la Gérance d'Hermès International, après avis motivé du Conseil de surveillance de cette société:
- après avis du Conseil de surveillance :
- définition des options stratégiques d'Hermès International.
- arrêté des budgets consolidés d'exploitation et d'investissements d'Hermès International,
- décision de toute proposition à l'Assemblée générale d'Hermès International relative à la distribution des primes d'émission, réserves ou reports à nouveau;
- avis auprès de la Gérance d'Hermès International sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe ;
- autorisation de tout emprunt d'Hermès International, dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette »);
- autorisation de la constitution de tous avals, cautions et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens d'Hermès International, dès lors que les créances

garanties représentent plus de 10 % du montant de la

- « Situation nette »;
- autorisation de toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la « Situation nette » ; et approbation des décisions de l'Assemblée générale d'Hermès International, sauf celles concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance d'Hermès International, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation.

Les décisions du Conseil de gérance sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du gérant est prépondérante.

Congrès

Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance d'Hermès International ou le président du Conseil de surveillance d'Hermès International convoquent

Fonctionnement d'Émile Hermès SARL, associé commandité

en congrès le Conseil de gérance de la société et le Conseil de surveillance d'Hermès International.

Le congrès est une institution destinée à permettre une large concertation entre le Conseil de gérance des associés commandités, organe interne ayant à connaître les principaux aspects de la gestion d'Hermès International, et le Conseil de surveillance, émanation des actionnaires.

Le congrès connaît toutes les questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prise de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la société et ceux d'Émile Hermès SARL. Le congrès du Conseil de gérance et du Conseil de surveillance ne dispose pas par lui-même de pouvoirs propres de décision. Il agit uniquement comme un organe de concertation.

S'ils le souhaitent, le Conseil de gérance et le Conseil de surveillance d'Hermès International peuvent, en congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

Personnes responsables

PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Patrick Thomas, gérant

Émile Hermès SARL, 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris, gérant

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de la Gérance pré-

sente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 11 avril 2008 La Gérance

Patrick Thomas

Bertrand Puech représentant Émile Hermès SARL

antisme

Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par M. David Dupont-Noel

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1982.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland 75008 Paris

Représenté par MM. Didier Kling et Christophe Bonte 1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1999.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7/9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Madame Dominique Mahias

41, avenue de Friedland

75008 Paris

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

La durée du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est de six exercices.

Dans le cas où la nomination d'un commissaire aux comptes est motivée par la vacance d'un mandat (par démission notamment), elle intervient pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

INFORMATION SUR LES HONORAIRES D'AUDIT ET DE CONSEIL

Au titre de l'exercice 2007, les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux se détaillent comme suit :

en millions d'euros

		Réseau Deloitte			Didier Kling & Associés			
	2007	Répart.	2006	Répart.	2007	Répart.	2006	Répart.
Audit								
Commissariat aux comptes	1,3	93 %	1,1	88 %	0,1	100 %	0,1	100 %
dont Hermès International (maison mère)	0,2	18 %	0,2	19 %	0, 1	42 %	0,1	72 %
dont filiales intégrées globalement	1,0	75 %	0,9	69 %	ns	58 %	ns	28 %
Autres missions légales et accessoires	0,1	6 %	0,1	8 %	_	-	-	-
dont Hermès International (maison mère)	0,1	6 %	ns	2 %	_	_	_	_
dont filiales intégrées globalement	_	_	0,1	6 %	_	-	-	_
Sous-total	1,3	99 %	1,2	96 %	0, 1	100 %	0,1	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social	ns	1 %	ns	4 %	-	-	-	-
Sous-total	_	1 %	ns	4 %	-	-	-	-
TOTAL	1,3	100 %	1,2	100 %	0,1	100 %	0,1	100 %

ns: non significatif.

Le déséquilibre observé entre les deux cabinets s'explique par le fait que le cabinet Deloitte est en charge de la quasitotalité de l'audit des filiales étrangères du groupe Hermès.

Table de concordance

La table de concordance renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen.

Les informations non applicables à Hermès International sont indiquées « N/A ».

Tome Page		Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004				
2	219	1. PERSONNES RESPONSABLES				
2	220	2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES				
1 1 1	20-23 28-29 89-93	3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES				
1 2	78-82 129-134	4. FACTEURS DE RISQUE				
1 1 2	15-19 20-21 207	5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR 5.1. Histoire et évolution de la société				
1	85	5.2. Investissements				
1 1 1 1	30-58 61-67 86 80 80	 6. APERÇU DES ACTIVITÉS 6.1. Principales activités 6.2. Principaux marchés 6.3. Événements exceptionnels 6.4. Dépendance éventuelle 6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle 				
		7. ORGANIGRAMME				
1	24-25 207	7.1. Description sommaire du Groupe				
2	147-149	7.2. Liste des filiales de la Société				
2 2 1	62 124-126 69-72	 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS 8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée 8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles 				
2	65-82					
1	86 84-86	9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT9.1. Situation financière9.2. Résultat d'exploitation				
1 2 2	86 99-100 132-135 N/A	 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX 10.1. Informations sur les capitaux à court terme et à long terme de la Société 10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la Société 10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société 10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société 10.5. Informations concernant les sources de financement attendues 				
1	79-80	11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES				
1	87	12. INFORMATION SUR LES TENDANCES				
	N/A	13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE				

Tome Page		Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004					
1 2 2	10-13 10-13 36-42	14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE 14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance					
2	19	14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance					
2 2	13-16 144	 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES 15.1. Rémunération des mandataires sociaux 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 					
2 2 2 2	10-13 19 24-25 22	 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 16.1. Date d'expiration des mandats actuels 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance 16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité des rémunérations de la Société 16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine 					
2 2 2 2	87 20-21, 89 145-146 50	 17. SALARIÉS 17.1. Nombre de salariés 17.2. Participations et stock-options 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société 					
2 2 2 2	52 46 208-216 51	 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote 18.2. Existence de droits de vote différents 18.3. Contrôle de la Société 18.4. Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle 					
2	13-19 143-144	19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS					
		20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR					
2	91-149 N/A	20.1. Informations financières historiques					
2	151-171 185-193 /12/2007 N/A 50 79-80 N/A	 20.2. Informations financières pro forma 20.3. États financiers 20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles 20.5. Date des dernières informations financières 20.6. Informations financières intermédiaires et autres 20.7. Politique de distribution des dividendes 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale 					
	10.50	21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES					
	46-50 207-216	21.1. Capital social 21.2. Acte constitutif et statuts					
1	80	22. CONTRATS IMPORTANTS					
	N/A	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS					
1	94-95	24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC					
1 2	59 121-122	25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS					

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES LÉGALES 223

Table de réconciliation du rapport de gestion

(articles L 225-100 et suivants, L 232-I, II et R 225-102)

Tor	ne Page	Rubriques
1	28 à 63	Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé
	N/A	Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédente
1 2	84 à 85 170 à 171	Résultats de l'activité de la société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent
1	20 à 24	Indicateurs clés de performance de nature financière
1 1	28 à 29 84 à 85	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière
1	7	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées
1	78 à 82	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée
2	129 à 136	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers
2	111	Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi
1	87	Évolutions prévisibles de la société et perspective d'avenir
2	34	Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé
2	13 à 16	Rémunération totale et avantages en nature de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé
2	14	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux
2	17	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
1	69 à 76	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale
2	85 à 89	Informations sociales
2	50	État de la participation des salariés au capital social
2	65 à 82	Informations environnementales
1 2	79 63	Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique
2	59	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France en capital et en droits de vote
	N/A	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées
2	52	Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2007
	N/A	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la concurrence et dont ce dernier a prescrit l'insertion dans le rapport annuel
2	46	Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
	N/A	Mode de direction générale de la société
2	20	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achats d'actions
2	53	Informations sur les programmes de rachat d'actions
2	49	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital
2	173	Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
2	178	Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices
1	79 à 80	Les activités de la société en matière de recherche et développement

Table de réconciliation du rapport financier annuel

(article 222-3 du Règlement général de l'AMF)

Toı	me Page	Rubriques
2	151	Comptes annuels de la société Hermès International
2	91	Comptes consolidés du groupe Hermès
		Rapport de gestion (se référer à la table de réconciliation du rapport de gestion)
2	219	Attestation du responsable du rapport financier annuel
2	185	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
2	186	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
2	221	Honoraires des commissaires aux comptes
2	22	Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
2	26	Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter : – au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : comptes consolidés, comptes sociaux et rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence R06-041, respectivement aux pages 71 à 130, 185 à 203, 207 et 208 ;

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : comptes consolidés et rapport des commissaires aux

comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 25 avril 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence R07-043, respectivement aux pages 77 à 130, 133 à 153, 158 et 159.

Les informations incluses dans ce document de référence, autres que celles visées ci-dessus, sont, le cas échéant, remplacées ou mises à jour par les informations incluses dans le présent document de référence. Ce document de référence est accessible dans les conditions décrites dans le tome 1, page 94, à la rubrique « Le guide de l'actionnaire ».





